FÉDÉRATION

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES DE L'AISNE

MÉMOIRES

Tome VII
1960-1961

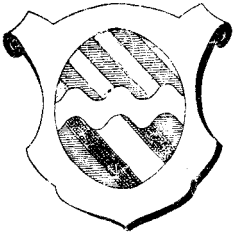

1961

FÉDÉRATION

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES DE L'AISNE

MÉMOIRES

Tome VII
1960-1961

1961

BUREAU DE LA FÉDÉRATION POUR L'ANNÉE 1961

Président : M. MOREAU-NERET, Président de la Société Historique Régionale de Villers-Cotterêts.

Vice-Présidents : M. HESSE, Président de la Société Académique de Saint-Quentin.

M. LUGUET, Président de la Société Historique et Scientifique de Soissons.

Membres : M. CHALOIN, Président de la Société Historique et Archéologique de Château-Thierry.

M. CANONNE, Président de la Société Historique et Archéologique de Vervins.

M. TROCHON de LORIERE, Président de la Société Historique et Archéologique de Haute-Picardie.

Secrétaire Général-Trésorier : M. DUMAS.

Les publications de la Fédération sont subventionnées par le département de l'Aisne.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Hommage à la mémoire du Comte Maxime de Sars, Président de la Société historique de Haute-Picardie et Président de la Fédération des sociétés savantes de l'Aisne, par René Trochon de Lorière 5

Découvertes d'archives et fouilles archéologiques dans le département de l'Aisne en 1960, par A. Moreau-Néret. 11

Situation politique, économique et sociale du département de l'Aisne à la fin du Premier Empire, de 1811 à 1813, par Georges Dumas 19

Quatrième congrès annuel des sociétés savantes de l'Aisne à Saint-Quentin, le 22 mai 1960. 37

Cinquième congrès annuel des sociétés savantes de l'Aisne à Villers-Cotterêts, le 26 mai 1961 39

Société historique et archéologique de Château-Thierry :

— La place de Château-Thierry et de sa région dans l'histoire de la Champagne, par le Recteur Georges Hardy 42

— Compte rendu des séances de 1960 54

Société historique et académique de Haute-Picardie :

— Louis XIV à Villers-Cotterêts, par René Trochon de Lorière 79

— Les fêtes à Laon au moyen-âge, par Suzanne Martinet 89

— Cathédrale de Laon et philatélie, par Pierre Lefèvre 98

— Fouilles de Jeoffrecourt dans le camp de Sissonne en avril 1960, par Georges Dumas 104

— Dragage de l'Aisne à Condé-sur-Aisne, par Gilbert Lobjois 109

Pages

— La situation politique du département de l'Aisne à la fin du Second Empire (1865-1870), par Georges Dumas 112

— Notes sur l'épitaphe de l'évêque Adalbéron de Laon, par Robert Coolidge, M.A. 127

Société académique de Saint-Quentin :

— L'action de « Monsieur Vincent » dans le Vermandois vers 1650-1655, par Augustin Bacquet .. 130

— Les loges maçonniques saint-quentinoises du XVIIIe siècle (suite), par Paul Brazier 138

— Compte rendu des séances 151

Société historique et scientifique de Soissons :

— L'odyssée du Rubens de la cathédrale de Soissons pendant la Révolution, par Henry Luguet 153

— Souvenirs de guerre du 2 juin 1918, par Philippe Dehollain 160

Société archéologique de Vervins et de la Thiérache :

— Inventaire des archives des seigneurs de Vervins saisies en 1793 et déposées aux Archives Nationales, par E. Crevaux 170

Société historique régionale de Villers-Cotterêts :

— La famille de Lavoisier dans notre région, par Marcel Leroy 179

— Le bienheureux Jean de Montmirail, moine de Longpont, par le R.P. Anselme Dimier 182

— Activités de la Société en 1960 192

Publication faite avec les fonds communs de la Fédération :

— Bibliographie historique et culturelle du département de l'Aisne (1954, 2e semestre - 1961, 1er semestre) 194

Hommage à la mémoire du Comte Maxime de Sars, Président de la Société Historique de Haute-Picardie et Président de la Fédération des Sociétés Savantes de l'Aisne

Le 16 septembre 1960, s'est éteint dans sa propriété d'Urcel, où il était né, le Comte Maxime de Sars, notre très savant et très distingué Président.

Cette perte est immense pour ses proches, auxquels, du fond du cœur, nous redisons nos condoléances infiniment attristées. Elle est aussi très cruelle pour la Société historique de Haute-Picardie et elle endeuille notre province dont M. de Sars a été le meilleur historien.

Il était attaché à ce Laonnois par toutes les fibres de son être. Il n'en pouvait vivre longtemps éloigné et, à cet amour de la terre natale, il a été jusqu'à sacrifier des vues plus ambitieuses qu'auraient justifiées sa vaste culture et sa belle intelligence.

Ce n'est pourtant qu'à la fin du XVIIIe siècle que sa famille s'était fixée à Laon. Elle est originaire du Hainaut, et le village de Sars-la-Bruyère, dont elle tire son nom, est situé entre Mons, en Belgique, et Bavay, en France. Installée à Valenciennes au XVe siècle, cette famille est devenue française en 1678 par le traité de Nimègue.

Un de ses membres, Jean-Claude de Sars, Officier au Régiment d'Orléans-Infanterie, en épousant en 1771 une jeune laonnoise, Mademoiselle Chevallier de Buzerolles, a fixé sa descendance dans notre ville. Il quitta l'armée, se fit recevoir Lieutenant des Maréchaux de France au siège présidial de Laon et partagea son temps entre sa maison de la rue Chatelaine et son vendangeoir de Nouvion-le-Vineux. Il fut un peu malmené pendant la Terreur, mais le 1er Consul l'en consola en le nommant Maire de Laon en 1800, pour peu de temps il est vrai, puisqu'il devait mourir en 1802.

Son fils aîné fut Conseiller Municipal sous la Restauration, tandis que le puiné était Maire de 1822 à 1830 — et son petit-fils, après avoir acquis Urcel en 1841, fut pendant 35 ans Conseiller Municipal de Laon, de 1852 à 1887, c'est-à-dire jusqu'à sa mort.

A la génération suivante, la tradition fut rompue par une carrière militaire, mais pas au point de sacrifier Urcel, où devait naitre en 1886 celui dont nous portons aujourd'hui le deuil.

Maxime de Sars fit à Paris d'excellentes études, couronnées par le grade de licencié en Droit et le diplôme des Sciences politiques. Toutefois, sa vocation d'historien était déjà en lui et, pour en satisfaire les exigences impérieuses, il suivit, comme auditeur libre, les cours de l'Ecole des Chartes, puisant à la meilleure source des connaissances qu'il devait compléter tout au long de sa vie.

Très jeune, en 1908, — il avait vingt deux ans — il fit ses premières communications à la Société académique de Laon et déjà, à cette époque, il avait construit le plan et rassemblé les premiers matériaux du *Laonnois féodal* qui reste le principal et le plus considérable de ses ouvrages. Lorsqu'en 1913, il alla habiter Bruxelles où l'appelait sa situation, il emporta assez de documents pour meubler les loisirs forcés qu'allaient lui valoir plus de quatre années d'occupation allemande. La paix revenue, son foyer reconstitué à Urcel et à Soissons, il eut la vive satisfaction de consacrer son activité à la renaissance de notre région en dirigeant les coopératives de reconstruction. Il put également reprendre ses recherches et ses patients travaux. C'est ainsi qu'en 1924, la Librairie Honoré Champion, à Paris, éditait le premier tome du Laonnais féodal, puis les quatre suivants, dont le dernier en 1934. Dans ce très important ouvrage qui compte près de quatre mille pages in 4°, M. de Sars a retracé l'histoire du Laonnois, en adoptant comme ossature de son travail, la hiérarchie de la terre, base de toute l'organisation politique féodale. A travers les vicissitudes des siècles, chaque fief, même très modeste, voit ainsi décrite son histoire et celle de ses propriétaires jusqu'à l'effondrement de l'ancien régime et parfois au-delà. Il nous semble inutile d'insister sur la mine de renseignements qu'apporte un travail aussi original et de telle importance, et sur les vues, souvent très nouvelles, qu'il fait découvrir, aussi bien pour l'histoire des institutions que pour celle des familles. Si chacune de nos provinces avait trouvé semblable historien, la tâche des chercheurs serait singulièrement facilitée.

Ensuite, c'est à l'histoire de la Ville de Laon que M. de Sars devait s'atteler avec, en 1932, son *Histoire des rues et maisons de Laon,* important in 8° de 450 pages au cours desquelles, avec la même minutie et la même science, chaque immeuble de notre ville était identifié, son histoire et celle de ses proprié-

taires successifs décrites. En 1933, « *Laon, huit cents ans de municipalité* » apportait un nouvel appoint à la connaissance du passé de cette vieille cité.

En 1934 et en 1935, paraissaient les deux tomes des *Vendangeoirs du Laonnois,* précieux et charmant ouvrage où l'auteur a fait revivre un très grand nombre de ces « maisons des champs » qui ont abrité sous l'ancien régime des générations de laonnois, soucieux de grand air et de bien-être durant leurs vacances ou leurs vieux jours.

Au cours de la guerre de 1914-1918, les archives de trop de communes de notre région avaient subi d'irrémédiables dommages, donnant droit à indemnités. Certaines municipalités eurent l'excellente idée de consacrer tout ou partie de celles-ci à faire éditer des monographies communales. M. de Sars, parfois avec la collaboration de M. Lucien Broche, accepta avec enthousiasme de s'atteler à cette nouvelle tâche et il écrivit ainsi l'histoire très complète, toujours intéressante, d'un certain nombre de villes ou de simples villages de notre région, débordant parfois le cadre de notre département. Ces livres, dont certains comptent plus de 300 pages, n'ont, croyons-nous, que rarement été mis dans le commerce ; ils sont peu connus et il nous semble utile d'en donner ci-dessous la liste.

1933 — Histoire de Braine (avec M. Broche).
1934 — La commune de Colligis-Crandelain (avec M. Broche).
« — Aubigny-en-Laonnois pendant dix siècles.
« — La vicomté et le village d'Ostel.
1935 — Couvrelles, La Siège et Epritel.
« — Histoire de Paars.
« — Bieuxy et Valpriez.
« — Le Val de Morsain.
« — Le Verguier et les Mulquiniers.
« — Urcel et son église.
« — Montgobert et son château.
« — Mons-en-Laonnois et les Creultes (avec M. Broche).
« — Quessy, passé et présent.
« — Les mille ans de Billy-sur-Aisne.
« — Lizy et sa mairie.
1936 — Mareuil-en-Dôle et sa forêt.
« — Chérêt et la commune de Bruyères.
« — La commune de Chaudardes.
1936 — Histoire de Beaurieux.
« — Petite histoire de Saint-Quentin, préfacée par M. Gabriel Hanotaux.
« — Histoire de Challerange.
1937 — La ville et le comté de Grandpré.
« — Aizy et Jouy.
« — Histoire de Juniville.
« — Histoire de Machault, (ronéographié).
« — Chestres et son enceinte, (ronéographié).

1938 — Sainte-Vaubourg depuis dix siècles, (ronéographié).
« — Histoire d'Ytres.
« — Un village de France, Saint-Pierre-Aigle, 1148 à 1938.
« — Histoire de Sissonne.
1939 — Les hôpitaux de Roye depuis le 13e siécle.
1942 — Noyon à travers l'histoire.

A cette liste, nous ajoutons :

— Inventaire sommaire des archives communales de la Ville de Guise (1933).

— Répertoire des archives hospitalières de la Ville de Laon (1936).

— Un travail sur l'œuvre des coopératives de reconstruction du département de l'Aisne (1937).

— Et un ouvrage plus littéraire, illustré avec beaucoup de talent par M. Bouroux « *Sur les chemins de la victoire* » paru en 1934.

Abordant la grande histoire, M. de Sars a fait également paraître chez Hachette, dans la collection « de l'histoire », en 1942, un livre intitulé « *Le Cardinal de Fleury, apôtre de la paix* », et en 1948 un livre sur « *Le Noir, lieutenant de police,* 1732-1807 ».

Enfin, avant de clôre son œuvre, il a voulu consacrer à sa propre famille une excellente étude, modèle de conscience et de savoir, « *La Maison de Sars* », imprimée en 1956, mais non mise dans le commerce.

Reste encore les très nombreux articles, — nous en avons relevé 182, — que M. de Sars a fait paraître depuis 1908 jusqu'à la veille de sa mort. La Société académique de Laon, puis la Société historique de Haute-Picardie, ont largement profité de son talent. Notons aussi le bulletin de la Fédération départementale des unions de coopératives de reconstruction de l'Aisne, où il a étudié les problèmes posés par la reconstruction après la guerre de 1914-1918, puis des journaux ou des revues locales et régionales, le bulletin de l'Association de la Noblesse française, la Vie à la campagne, la revue du Touring-Club, Vie et langage, etc...

A cette œuvre considérable viennent s'ajouter des travaux qui, bien qu'entièrement achevés, n'ont jamais pu voir le jour pour diverses raisons : Une *Histoire de Choiseul,* qui a cependant été couronnée par l'Académie Stanislas de Nancy, une *Histoire de Villèle,* une *Histoire de la Cour de France,* et une autre série de monographie communales.

Auraient dû ainsi complèter la collection dont nous venons de citer la liste, l'histoire d'Ambrief, de Fressancourt, de Verneuil-sur-Serre, de la Capelle, de Bellenglise, de Germaine, de Mont Notre-Dame et de Villers-Cotterêts, dans l'Aisne — de Brécy-Brières, de Champigneulles-les-Grandpré, de Saint-

Lambert-Mont-de-jeux, d'Attigny, de Novion-Porcien, de Donchery-sur-Meuse, d'Andevanne, de Buzancy et de Chuffilly-et-Roche, dans les Ardennes — de Tilloloy-en-Santerre, de Rollot, de Bray-sur-Somme, d'Ablaincourt, Bovent et Gomiecourt, et de Breuvaignes dans la Somme — enfin de Pontoise-les-Noyon, de Babœuf, de Lassigny et d'Appilly, dans l'Oise.

M. de Sars a, par ailleurs, fait don aux archives de l'Aisne, d'une précieuse et copieuse bibliographie dressée par lui, énumérant tout ce qui a été écrit sur le Laonnois, ainsi qu'un armorial très complet des familles qui ont eu des attaches avec notre département.

Nous devons aussi rappeler l'aide qu'il a toujours si généreusement apportée à tous ceux qui sollicitaient son concours, acceptant parfois d'entreprendre pour eux de minutieuses et absorbantes recherches.

Comment ne pas être stupéfait de l'importance de l'œuvre laissée par M. de Sars, surtout lorsque l'on sait qu'il a dû faire face presque jusqu'à la fin de sa vie à des obligations professionnelles traitées, il n'est pas permis d'en douter, avec la conscience scrupuleuse qui apparaît tout au long de son œuvre d'historien.

En fait, méthodique à l'extrême, travailleur acharné, tous ses moments de liberté ont été consacrés à la lecture ou aux recherches d'archives. Quant à la rédaction de ses livres, elle occupait d'interminables veillées. Sans se laisser distraire par les graves évènements qu'il a vécus au cours de deux guerres et de deux occupations ennemies, jour après jour, jusqu'à ce que ses yeux, usés par tant de travail, lui aient pratiquement refusé tout service, avec la même application et la même opiniâtreté, il accomplissait sans défaillance la tâche qu'il s'était tracée.

Faire revivre ce passé, auquel il était attaché par tradition et par conviction, a été sa raison d'être. Il a recherché les leçons qui exaltent et qui unissent, non celles qui déchirent. De nos ancêtres, dont il se plaisait à reconstituer l'existence, il a voulu mettre en valeur les qualités et les mérites, plus que les faiblesses. Ayant gardé de ses premières études un goût très marqué pour les questions économiques, il a porté des jugements indépendants et très exacts sur l'évolution sociale et politique au cours des siècles qui nous ont précédés, faisant ainsi œuvre de véritable historien.

Il ne fut certes pas indifférent aux témoignages d'estime que lui accordèrent l'Académie des Sciences Morales et Politiques en 1925, l'Académie Française en 1927, puis l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en 1944. Mais un des traits les plus attachants de son caractère fut son extrême simplicité. Il n'a jamais recherché les honneurs, leur préférant son indépendance et redoutant sans doute de trop leur consacrer de ce temps précieux que ses travaux réclamaient sans cesse.

Maxime de Sars nous laisse un magnifique exemple que nous souhaitons ardemment voir suivi par ses compatriotes. Nous savons sa disparition très grave pour l'avenir même de notre société, et sa perte ne sera jamais tout à fait comblée. Mais écoutons au moins la leçon que nous donnent son énergie et sa volonté de servir notre petite patrie. Efforçons-nous de susciter des vocations d'historien et d'archéologue, donnons-leur la possibilité de se manifester et nous aurons ainsi, plus modestement mais utilement toutefois, rendu quelques services et répondu à l'appel de celui qui restera pour nous un modèle vénéré et inoubliable.

René TROCHON DE LORIÈRE.

Découvertes d'archives et fouilles archéologiques dans le département de l'Aisne en 1960.

Chaque année on trouve dans notre département un certain nombre de documents d'archives ignorés ; chaque année, soit par suite de fouilles méthodiques, soit par suite d'évènements fortuits, on fait des découvertes archéologiques.

Il a semblé au bureau de votre Fédération qu'il y aurait intérêt à ce que les uns et les autres soient au courant de ces résultats, d'abord parce qu'ils marquent d'une façon particulièrement vivante l'effort de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de notre région, et aussi parce que chacun peut se trouver amené à participer à une découverte et qu'il peut lui être utile de connaître les problèmes qui se posent en ce cas.

Nous avons pensé qu'à l'avenir chacune des découvertes importantes pourrait faire l'objet d'une communication dans votre bulletin, qui serait faite sous les auspices de la Société la plus directement intéressée. Mais comme il fallait commencer, nous avons prévu cette année de vous soumettre un petit résumé des découvertes faites en 1960.

I. — DÉCOUVERTES D'ARCHIVES.

La découverte la plus curieuse a été faite par M. Raymond Chemin, Secrétaire de mairie de Monceau-le-Neuf, dans l'arrondissement de Vervins. Il y avait un vieux registre de délibérations municipales recouvert avec du parchemin. M. Chemin eut la curiosité de voir si en défaisant la reliure on ne trouverait pas un texte ancien. C'est ainsi que l'on a trouvé intacte une bulle du pape Alexandre III datée du 25 novembre 1178, confirmant les privilèges accordés à l'abbaye cistercienne de Vauclair. Le texte de cette bulle était connu grâce à des copies postérieures, mais l'original était considéré comme perdu depuis la Révolution. Ce document magnifique, qui comporte la rota pontificale et les monogrammes de nombreux cardinaux, a été déposé à la mairie de Monceau-le-Neuf, après que le service départemental des archives en eut fait faire une photocopie.

Il y a encore beaucoup de pièces ignorées dans les archives des communes, soit au titre de l'état civil, soit au titre du cadastre, soit au titre de propriétés diverses. C'est ainsi qu'à Pisseleux, à côté de Villers-Cotterêts, Madame Chandeze, maire, a retrouvé un vieux livre qu'elle a eu l'amabilité de nous montrer et qui n'est autre que les registres de catholicité de la Chartreuse de Bourgfontaine. Comme les registres de baptême, de décès ou de mariage étaient tenus par les paroisses, les abbayes, distinctes des paroisses, avaient les leurs. Ceux de Bourgfontaine qui ne comprennent, bien entendu, ni naissance, ni mariage, nous prouvent que les Chartreux exerçaient une sorte de fonction hospitalière qui fait mieux comprendre pourquoi ils étaient si aimés dans la région, car nombre de personnes âgées ou malades et sans ressources venaient terminer leurs jours à l'ombre de l'abbaye.

Mais ce sont les archives notariales qui semblent recéler les documents les plus ignorés. Je ne voudrais pas m'étendre, en raison des publications auxquelles elles ont donné lieu, sur les découvertes passionnantes faites, au cours de ces dernières années, par la Société Racinienne que dirige avec tant de compétence M. Vaunois. Mais il est assez curieux d'avoir retrouvé ces temps-ci, dans les archives notariales de la Ferté-Milon, tant de pièces précieuses concernant l'histoire de la famille de Racine, et celle de la famille Héricart dont était la femme de La Fontaine. Ces archives notariales ont été déposées aux archives départementales où nous pouvons contempler la signature sereine et modeste de la Fontaine, entourée de toutes les signatures à grands paraphes des Héricart. Grâce à ces recherches, nous comprenons mieux maintenant la vie familiale de ces deux écrivains qui furent la gloire de notre XVIIe siècle.

Au sujet de ces archives notariales , on a posé à nos diverses sociétés certaines questions. Vaut-il mieux qu'elles restent sur place, ou est-il préférable de les déposer aux archives départementales ? Les avis sont partagés car certains désireraient conserver dans leur cité ces anciens documents. Le cas est tout à fait différent de celui des archives communales qui sont soigneusement conservées et classées et qui peuvent être facilement consultées dans les mairies par les chercheurs. Si, en effet, on regarde dans la pratique la question des archives notariales, on constate que les notaires — quel que soit le soin avec lequel ils gardent leurs archives — et l'on ne peut que les remercier à ce sujet de leurs traditions professionnelles — ont peu de place et n'ont pas le personnel nécessaire pour faire un inventaire complet, si bien que le classement ne peut être assuré de façon permanente. On risque donc de voir pour tel ou tel motif, prélever une pièce que l'on n'aura pas le temps de remettre en place. Il peut arriver aussi que dans la suite des temps, on ne se désintéresse de dossiers encombrants, sans rapport avec la clientèle actuelle. C'est pourquoi le bureau de votre Fédération se permet de conseiller le dépôt,

par les notaires, aux archives départementales, au moins des archives notariales antérieures à 1800, de façon à ce que ces pièces puissent être inventoriées, classées, et partant, soient plus faciles à consulter pour des travaux historiques.

C'est dans cet esprit que, en 1960, MMe Desmet et Paquet, notaires à Chauny, ont déposé leurs archives anciennes, dont certaines remontent à 1661. Me Crochet, notaire à Guignicourt, en a fait de même, et nous souhaitons que cette procédure puisse se généraliser pour les documents anciens.

A côté des documents conservés au département, dans les communes, chez les notaires ou dans les paroisses qui possèdent souvent encore des pièces fort intéressantes, il y a les archives privées constituées surtout par des titres de propriété. Il arrive souvent qu'une famille garde, par raison sentimentale, les titres de propriété d'une maison qu'elle est forcée de vendre : mais à la génération suivante, ces titres paraissent souvent sans intérêts et risquent de disparaître, alors qu'ils contiennent parfois d'anciens terriers, d'anciens plans, des descriptions de demeures qui constituent des documents inappréciables pour l'histoire de nos communes. Aussi nous nous permettons de conseiller le dépôt, aux archives, de ces pièces anciennes concernant les demeures dont les familles n'ont pas gardé la propriété.

II. — DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES.

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, il y a actuellement une série de fouilles en cours dans notre département.

Des fouilles préhistoriques ont été entreprises dans une région de carrières, près de La Fère-en-Tardenois ; elles se poursuivent méthodiquement, et à raison de l'intérêt des découvertes faites, la Société historique et archéologique de Château-Thierry veut bien préparer une communication à ce sujet pour l'an prochain.

Des fouilles officielles sont faites au camp des Romains, sous la direction de M. Will, avec le concours de M. Lobjois et du Chanoine Barbier. Sommes-nous en présence de l'ancienne Bibrax mentionnée dans les Commentaires de César sur la guerre des Gaules ? En tous cas il s'agit d'un site très spectaculaire où l'on retrouve d'importants vestiges romains. Aussi nous espérons pouvoir vous communiquer un de ces jours une étude à ce sujet.

Des découvertes importantes ont été également faites en avril 1960 au camp se Sissonne, près de la Malmaison, par MM. Rigaux, Lobjois, M. Avez, Secrétaire de la mairie de Sissonne, et M. Dumas, Directeur des Archives du département, qui veut bien publier dans le bulletin de la Fédération de cette année une étude sur ces fouilles. On a, en effet, trouvé près de l'ancienne ferme de Jeoffrecourt, dont il ne reste plus

que des ruines au milieu d'un petit bois, non seulement des sarcophages mérovingiens, mais également une plaque de ceinturon et un petit vase de la même époque. (1)

Il convient aussi de signaler les découvertes faites à Saint-Jean des Vignes, à Soissons, lorsque l'on a refait des canalisations d'évacuation des eaux, ce qui a permis de mettre à jour, près du parvis, des séries de sépultures mérovingiennes ou carolingiennes qui constituent avec la crypte de St-Médard un des rares vestiges de la période franque dans cette ancienne capitale de royaume franc.

Puisque nous parlons des fouilles de 1960, nous ne saurions omettre la mise à jour, au mois de mars, par les soins de M. le Docteur Muller, propriétaire de Longpré, de l'église de ce monastère qui était restée enfouie, depuis la Révolution, sous un remblai construit par ceux qui avaient acquis l'antique abbaye à titre de biens nationaux ; le remblai avait pour but de permettre d'entrer directement les charettes venant d'une route à flanc de coteau, dans les grandes salles du 1er étage du monastère converties en granges. M. Bernard Ancien, dans sa remarquable histoire d'Haramont et de l'abbaye de Longpré, a d'ailleurs donné les caractéristiques de cette église retrouvée, dont la partie dégagée, longue de 12 m., large de 7m., conserve sur une hauteur de 3 m, 25 toute la fraîcheur qu'elle avait avant un siècle et demi d'enfouissement.

Mais à côté de ces fouilles méthodiques et raisonnées, il y a eu des séries de découvertes fortuites et imprévisibles qui n'en sont que plus utiles pour l'archéologie de nos régions.

1° — C'est ainsi qu'à Soupir, en contrebas du Chemin des Dames, au lieu-dit « La Haute Borne », deux inhumations de l'âge du Fer (la Tène II) ont été fortuitement mises à jour. Leur détérioration involontaire, due aux moyens modernes d'extraction dans les carrières de sables n'a pas permis une étude de ces tombes. Néanmoins, M. Rigaux de Laon a pu sauvegarder une partie du mobilier : poteries, bague en bronze et principalement une ceinture de femme formée d'anneaux en bronze terminée par une agrafe émaillée.

Citons encore la découverte fortuite par cet archéologue, à Variscourt près de Neufchâtel, d'un casque en bronze de l'âge du Fer qui méritait la restauration qu'en a effectuée l'Institut de Recherches et de l'Histoire de la Sidérurgie à Nancy. Cette découverte fera l'objet d'une communication ultérieure.

2° — A Condé-sur-Aisne, les Ponts et Chaussées décidèrent de faire des draguages sur un gisement de pierres qui gênait la navigation. Or nous savons, grâce à M. Bernard Ancien, qu'il s'agissait des pierres d'un gué antique qui était encore en 1865 appelé Pont de César, et qui avait réuni à quelques centaines de mètres deux sites archéologiques connus, l'Oppidum celtique de Condé et le centre de Chassemy qui comporte

(1) Voir l'article page 104.

de multiples gisement néolitiques, gaulois, romains et mérovingiens. Les ouvriers de la drague tirèrent des résidus de leurs boues, des quantités de monnaies antiques, ainsi que des silex et des outils. (1)

Les recherches de M. Ancien l'amènent à constater que ce passage dût être fréquenté sans interruption, depuis les temps néolitiques jusqu'aux derniers empereurs romains, et que l'on se trouve ici en présence d'anciens usages gaulois caractérisés par l'offrande du passant à la divinité de l'eau qui se traduisait par le jet volontaire dans le fleuve d'un objet ou d'une pièce de monnaie. Ces pièces gauloises puis romaines deviennent rares à partir du règne de Néron, ce qui semble prouver qu'à partir de cette époque l'on utilisa de préférence la nouvelle chaussée romaine desservant Soissons qui ne passe d'ailleurs qu'à quelques kilomètres du gué en cause. Nous souhaitons vivement que M. Bernard Ancien publie son étude sur cette question.

Nous voudrions aussi qu'en des cas de cette nature le Service de la Navigation fasse plus de diligence pour éviter la disparition des objets trouvés.

Nous voudrions également que l'on suive d'un peu plus près ce qui sort des ballastières de l'Aisne qui, à 5 kilomètres de Soissons, mordent en ce moment dans une nécropole gauloise.

3° — A Morsain, en février 1960, c'est une nécropole mérovingienne qui a été mise à jour, il s'agit de tombes des VIIe et VIIIe siècles avec des stèles qui ont une particularité fort intéressante et rare dans notre région puiqu'elles comportent des signes chrétiens combinés avec des survivances du paganisme rhénan. Il y aurait intérêt à ce que la notice de M. Bernard Ancien, confirmée par l'examen de M. Salin, le grand spécialiste de l'art mérovingien, puisse également être publiée.

4° — A Mézières-sur-Oise, en travaillant dans le nouveau cimetière, on a constaté que celui-ci se trouvait exactement à l'emplacement d'un ancien cimetière gallo-romain d'où l'on a exhumé un antique sarcophage de plomb.

5° — Enfin, on ne saurait passer sous silence la remise à jour partielle du camp militaire romain d'Arlaines à Ambleny, bien que l'on n'ait pu en préserver les restes.

Ces découvertes fortuites me rappellent qu'étant à Londres où M. Barnett, Conservateur du British Muséum nous montrait les nombreux objets d'ivoire trouvés récemment en Angleterre et remontant du VIIIe au XIe siècle, nous lui avions demandé comment il se faisait que tant de découvertes aient été faites au cours de ces dernières années.

Sa réponse m'a frappé. C'est simplement, nous a-t-il dit, parce que grâce aux engins mécaniques, les socs de charrues

(1) Voir la note de M. Gilbert Lobjois, page 109.

enfoncent plus profondément dans la terre et remuent pour la première fois, depuis des siècles, une couche de sol demeurée jusqu'alors inviolée ; et il a ajouté que l'on avait trouvé également pas mal d'objets dans des zones marécageuses restées incultes que l'on venait de drainer et d'assècher.

C'est pourquoi, dans notre région si riche de passé, il n'est pas anormal que l'on mette brusquement à jour des sépultures, des vestiges de bâtiments ignorés depuis des générations.

Aussi est-il sage de demander à chacun, lorsqu'il apprend une découverte de cette nature, de ne pas la considérer seulement comme un épisode curieux, mais de penser que ce peut être l'indice qui permettra d'éclairer certains points d'histoire et parfois de trouver des éléments archéologiques fort importants.

Il serait donc désirable qu'en ce cas l'on n'enfouisse pas à nouveau ce qui vient d'être trouvé, qu'on fasse un relevé précis des emplacements, que l'on conserve les tessons de poteries qui permettent souvent de donner une date et que l'on prévienne la mairie et la société historique de la région, car, trop souvent, ces découvertes sont négligées et les renseignements que l'on a demeurent trop imprécis pour pouvoir être utilisés efficacement. Nous avons la chance d'avoir en la personne de notre Architecte des monuments historiques, de l'Inspecteur de ce service et de notre Directeur des Archives, des amis et des guides, il convient d'en profiter.

On me dira que ce sont des matières un peu spéciales et qui ne concernent qu'un nombre limité de gens : détrompez-vous, le passé historique de notre pays est le patrimoine de tous, et si l'on regarde quels sont ceux qui, à côté des savants officiels, ont fait au cours de ces dernières années, les découvertes archéologiques les plus importantes en France, on est étonné de la diversité des professions ; les charmants livres de M. Eydoux : Lumière sur la Gaule — et Monuments et trésors de la Gaule — nous le prouvent.

Ce sont des instituteurs qui ont été les animateurs des fouilles de St-Bertrand de Cominge et des restes romans de Montmaurin — des ecclésiastiques à qui l'on doit la résurrection d'Enserune et les recherches à Bavay — des agriculteurs qui ont fait resurgir une église Wisigothique à Montferrand et les ruines romaines de Guiry. Le cas de l'un d'eux, M. Huppe, est particulièrement frappant : en labourant son champ, il vit son cheval tomber dans un trou constitué par un ancien sarcophage dont le couvercle s'était effondré. Il se passionna pour la question et fut à l'origine des fouilles et de la création du musée de Guiry, en Vexin.

C'est un modeste pensionné de guerre invalide qui s'est consacré aux fouilles d'Alba dans l'Ardèche — une épicière grâce à laquelle la villa gallo-romaine de Montcaret en Dordogne est conservée — un caissier retraité des Galeries La-

fayette, qui seconde l'admirable travail de résurrection de l'antique cité de Glanum en Provence, avec l'aide du receveur de l'enregistrement qui s'est arrangé pour servir de conducteur de travaux. C'est enfin un groupe de jeunes du Camping-Club de France qui consacre ses jours de congé aux fouilles du Vexin.

Nous voyons ainsi que les fouilles archéologiques sont une œuvre collective où chacun, quelle que soit sa profession, apporte sa contribution, et nous voudrions que nos modestes sociétés viennent en aide à ceux qui découvrent, car notre rôle est d'être au service de tous.

III. — SAUVETAGES ET RESTITUTIONS

Il y a aussi des opérations de sauvetage qui méritent d'être mentionnées.

A Laon, M. Boutté, Président du Syndicat d'Initiative, a signalé aux Monuments historiques qu'une belle pietà en pierre du XIVe siècle était encastrée dans un mur. Elle vient d'être transportée dans l'église de l'abbaye de St-Martin. On s'est demandé pourquoi cette statue était ainsi placée. Cela provient de ce qu'avant la Révolution elle faisait corps avec l'église Ste-Benoîte, aujourd'hui en grande partie détruite, et elle était restée dans un mur mitoyen.

A Soissons, Mme Lépicier, veuve de l'ancien contremaître des chantiers des Monuments historiques, ayant trouvé dans son grenier une statue de la Vierge, l'a donnée à la Cathédrale. C'est une admirable statue de la Vierge Mère en bois du XIIe siècle, de style auvergnat, qui est un des rares spécimens de ce type, et l'on voudrait maintenant pouvoir en préciser l'origine car elle n'est pas de provenance régionale.

Il y a eu d'autres choses qui, sur le plan du sentiment, sont particulièrement émouvantes, je veux parler des restrictions. Nombre d'objets ont été pillés au cours des guerres et sont restés longtemps dans le secret, mais au soir de la vie certains ont voulu restituer et se libérer d'un remords.

Le cas qui a le plus frappé notre département est celui du retour en 1960 à l'église de Fère-en-Tardenois d'une magnifique madone à l'enfant, de l'école de Van Dyck. Les journaux ont rappelé que cette œuvre avait été emportée par un officier allemand pendant les combats de la guerre 1914-1918, et que dans son testament cet officier avait demandé que cette madone soit remise à l'église d'où elle venait.

On vient de retrouver dans des conditions comparables le registre de catholicité de la paroisse de Vauxaillon pour les années 1675-1701.

C'est également par voie de restitution qu'est revenu un vieil acte sur parchemin concernant une donation entre vifs faite devant deux notaires du baillage de Vermandois et datée du 7 novembre 1620.

Ces cas ne sont pas uniques à notre région. Cette même année, M. Korlinge, docteur à Dortmund, vient, à la suite d'une succession, de remettre à la commune de Sault-les-Rethel le registre des délibérations de cette commune pour l'année 1792, qui avait été pris au moment de l'incendie de ce village en 1914 et emporté en Allemagne.

On m'a cité également le cas de la restitution d'un admirable manuscrit armorié provenant du château de Louverval, près de Cambrai, détruit pendant la guerre de 1914-1918, comportant l'historique de la famille de Mallet de Coupigny qui vient de rentrer, de façon imprévisible, en possession de ces derniers.

Si ces restitutions nous rappellent les souvenirs douloureux des guerres qui ont ravagé notre pays, elles nous marquent aussi, à l'aube du marché commun, un désir d'apaisement et de loyauté qui n'est pas sans grandeur.

Je voudrais seulement, en terminant, ajouter qu'à côté de tous ces efforts pour préserver notre patrimoine artistique et toutes ces recherches, il y a une ombre au tableau, ce sont les destructions qui s'opèrent chaque année.

Nous savons que les vieilles demeures sont lourdes à entretenir, que les municipalités se trouvent en face de graves problèmes d'urbanisme, que les ponts et chaussées doivent aménager certaines voies publiques, et que l'E.D.F. doit compléter son réseau. Mais nous voudrions que les services publics aient également à cœur de préserver les édifices et sites historiques. Entre ces deux groupes de nécessités, il y a des aménagements à trouver pour éviter des destructions. Dans la mesure de nos modestes moyens, nous nous efforcerons d'y contribuer.

Notre région a déjà subi tant de guerres, tant de destructions à des titres divers que nous devons tout mettre en œuvre pour conserver ce patrimoine historique et artistique, afin que nos petits-enfants, quand aurons disparu, puissent goûter comme nous le charme de notre pays et de nos cités, et comprennent la grandeur de notre histoire.

A. MOREAU - NÉRET.

Situation politique, économique et sociale du Département de l'Aisne à la fin du premier empire de 1811-1813[1]

SITUATION POLITIQUE.

Il n'y a qu'un seul préfet du département de l'Aisne pendant toute cette période : le baron Malouet.

Ce qui caractérise la situation de l'Aisne à cette époque, c'est le manque complet d'opposition politique, contrairement à ce qui devait se passer sous le Second Empire Autoritaire. Aucun pamphlet ne circule en cachette et il n'y a aucune campagne de presse, aucune abstention volontaire aux élections. En un mot, aucune hostilité politique ne se manifeste ouvertement ou en cachette.

Pourtant les griefs ne manquaient pas à des opposants éventuels : marasme des affaires industrielles et commerciales dû au blocus continental de 1811 à 1813 ; grave crise alimentaire à la fin de 1811 et surtout dans le premier semestre de 1812, dûe à la cherté excessive du blé ; défaites de Russie à la fin de 1812 et d'Espagne au début de 1813 ; enrôlement d'un nombre toujours plus grand de conscrits, dû à ces défaites et à la nécessité de lutter contre la nouvelle coalition de 1813.

Mais, il n'y avait encore aucun parti d'opposition solidement organisé pour pouvoir lutter, même, en période de dictature et les habitants de l'Aisne comme tous les Français n'avaient encore fait qu'une courte expérience malheureuse de démocratie et de libéralisme politique. Il n'y avait encore eu aucun théoricien du socialisme sauf Babeuf qui n'avait guère fait de disciples. Donc, rien ne s'opposait au despotisme napoléonien.

En moins de 40 ans, de 1814 à 1852, le libéralisme politique et la démocratie devaient réapparaître le socialisme allait être créé et tous trois devaient largement se développer. Les Français en allaient faire une grande expérience, tout au moins dans les villes et ils ne devaient plus se soumettre aussi facilement à la dictature.

---

(1) Article imprimé grâce à une subvention de la Chambre de Commerce de Saint-Quentin et de l'Aisne à la Fédération.

Aussi le préfet Malouet est plus à l'aise que ses successeurs du Second Empire pour parler du très bon état d'esprit du département.

Celui-ci le montre dans de grandes occasions : Au cours du 2me trimestre 1811, la naissance de l' « aiglon » provoque un enthousiasme délirant. Le passage de l'impératrice à Soissons en 1813 donne lieu à des transports d'allégresse. Le peuple montre aussi son grand attachement à l'Empereur lors des anniversaires de son couronnement.

Les appels de conscrits se passent toujours très bien ; en particulier la grande levée du premier trimestre 1813, après le désastre de Russie (rappel de 100.000 hommes des classes 1809 à 1812 et appel des conscrits de 1814). Le département devance même l'appel, en offrant à Napoléon 165 hommes montés et équipés. L'empereur les prend dans sa garde impériale. Les levées de chevaux se font également très bien, que ce soit celle de janvier 1813 ou celle de juillet de la même année.

Les gardes d'honneur (c'est-à-dire les jeunes soldats enrôlés dans la haute société et formés en corps spéciaux), fournis par notre département sont parmi les premiers rendus à Versailles, dans le deuxième trimestre de 1813. Cependant, dit Malouet, il était difficile d'en trouver dans l'Aisne. Car il n'y a jamais eu de hautes magistratures, comme Conseil d'État ou Cour d'appel, dans le pays ; ensuite, les « familles distinguées de l'ancienne noblesse y ont toujours été rares » (il veut sans doute dire par là qu'il n'y avait presque que de la petite noblesse et très peu de grandes familles ou de grands noms dans notre département) et enfin la presque totalité des jeunes gens de notre région était déjà entrée dans la carrière militaire, soit par enrôlement volontaire, soit par la voie des écoles spéciales, polytechnique ou Saint-Cyr que Napoléon venait justement de créer.

Comme lutte contre les mesures prises par le gouvernement et la misère ou la gêne économique qui en résulte, on ne peut signaler qu'une résistance passive de certaines classes de la population ou de certaines générations qui étaient directements touchées par ces mesures. Il faut bien insister sur le fait que ces résistances n'ont aucun aspect politique mais n'ont qu'un caractère social. Aucun parti politique organisé ne les inspire.

La lutte contre la conscription, chez les jeunes gens, donne soit des réfractaires soit des déserteurs. Des chasses à ces insoumis sont organisées dans le département pendant les 2me trimestre 1811 et 3me trimestre 1813 par des colonnes mobiles. Une autre forme de la résistance passive à la conscription est constituée par les nombreux mariages provoqués par les grandes levées de conscrits de 1813 : Les hommes mariés échappaient, en effet, complètement à la conscription et de nombreux jeunes gens, pour éviter d'être appelés, se mariaient le plus rapidement possible et parfois avec des femmes beaucoup plus

âgées qu'eux faute d'en trouver de plus jeunes ! Cela se passait surtout dans les campagnes.

Pendant la grande misère du début de 1812, dont j'indiquerai plus loin les causes, il n'y eut qu'une seule émeute dans la classe sociale la moins favorisée. Elle était provoquée par la famine. Le 27 janvier vers 7 h. du soir, 150 personnes, venant des villages voisins de Jussy, se précipitèrent vers une péniche de grains devant approvisionner Paris et bloquée par les glaces sur le canal de Saint-Quentin près de ce village. Elles voulaient la piller. Le maire de cette commune rassembla la garde nationale, se mit à sa tête et parvint, sans effusion de sang, à disperser les séditieux. Les trois meneurs furent saisis et emprisonnés à Saint-Quentin.

Autrement, pendant cette famine de la fin de 1811 et au début de 1812, les pauvres gens : ouvriers, manœuvres, etc... qui ne gagnaient pas assez pour vivre, se contentaient d'enfreindre la loi en mendiant sur la voie publique. Malouet n'ose pas réprimer cette mendicité quand elle est le seul moyen de vivre de beaucoup de personnes. Celles-ci ne pouvaient plus, en effet, acheter leur pain quotidien avec les seuls gains habituels que leur procuraient leurs travaux. Mais, quand les secours publics furent organisés et que la taxe sur le blé fit baisser le prix du pain, le Préfet fit, de nouveau, arrêter les mendiants. Ceux-ci étaient enfermés dans le dépôt départemental de mendicité de Montreuil-sous-Laon.

Lorsque le blé est taxé dans le 2me trimestre de 1812, c'est au tour d'une autre classe sociale de résister passivement : celle des cultivateurs, fermiers ou propriétaires. Ils font de fausses déclarations de leurs stocks de blé, cachent ceux-ci et vendent cette céréale clandestinement à des prix exhorbitants en l'emportant de nuit à dos de bêtes de somme par des chemins de traverse.

L'histoire étant un éternel recommencement, il se passa à cette époque des choses à peu près identiques à celles qui se passèrent lors des rationnements de la dernière guerre. Pour en revenir à 1811-1812, l'autorité ne disposait pas d'assez de gendarmes et laissait passer la plupart de ces enlèvements clandestins. Quelques contrevenants ont tout de même été pris et condamnés à des peines sévères.

Une grande publicité fut donnée à ces jugements pour rendre moins fréquentes les infractions.

Enfin, comme autres résistances sociales, nous pouvons également signaler trois tentatives de grèves ou de coalitions d'ouvriers ou de fermiers contre leurs patrons ou leurs propriétaires.

En juin 1813, un certain nombre d'ouvriers, employés à la grande filature de coton des Joly de Saint-Quentin, se coalisent pour exiger une augmentation de salaire. Mais les grévistes retournent à leur travail dans la journée même. Cependant,

le procureur impérial n'en poursuit pas moins les auteurs connus, car « leur impunité serait un dangereux exemple pour les fabriques » estime le préfet. On voit donc qu'à cette époque, le droit de grève était loin d'être reconnu !

Pendant le 3e trimestre de 1813, Malouet signale une nouvelle coalition chez des moisonneurs de Cuffies près de Soissons. Ceux-ci engagés chez un cultivateur de Parcy-Tigny pour la durée de la récolte, s'étaient mis en grève. Plusieurs fois, les gendarmes vont les voir pour les contraindre à travailler. Enfin, le 26 août, ils sont traduits devant le tribunal de police correctionnelle.

Les moyens employés par les fermiers du Vermandois étaient beaucoup plus violents et font plutôt partie des crimes de droit commun. Alors que le droit de grève est reconnu à notre époque par la loi, ces moyens ne sont pas plus licites aujourd'hui qu'en 1812. Ces fermiers regardaient les biens qui leur étaient affermés comme un patrimoine et il y avait une coalition secrète entre les fermiers d'un même canton, chacun d'eux s'engageant à ne pas enchérir, lors du renouvellement du bail de son voisin. Si l'un de ceux-ci ne respectait pas cet accord, il devait craindre la vengeance du fermier lésé qui se traduisait le plus souvent par un incendie !

Au point de vue *politique*, la conspiration parisienne du général républicain Mallet est à peine mentionnée : on indique simplement que des mesures ont été prises pour arrêter les individus qui se seraient échappés de la capitale. On voit que cette conspiration a été purement parisienne et n'a eu aucune ramification dans notre département.

Au fond, la seule résistance politique à laquelle se soit heurté Malouet ne vint pas des Français du département mais des prisonniers espagnols qui s'y trouvaient à la suite de la guerre d'Espagne (1808-1813). En septembre 1811, arrivèrent à Soissons en dépôt 390 officiers espagnols prisonniers accompagnés de 88 soldats et de 6 paysans qui les suivaient comme domestiques. Au 31 décembre, ils sont 789 dont 120 soldats et 33 femmes et enfants. Quelques différents avec des soldats d'un régiment revenu d'Espagne ont été vite apaisés. Quatre bataillons d'autres espagnols, cette fois surtout des simples soldats, commandés par des officiers et sous-officiers en partie français, sont employés aux travaux du canal de Saint-Quentin. Tous ces militaires ne provoquent pas d'incidents notables.

Il n'en est pas de même de ceux qui sont arrivés à Laon dans le cours du deuxième trimestre de 1812 : plusieurs s'évadent pour gagner la côte et s'embarquer pour l'Angleterre. Enfin, on découvre un complot organisé par le lieutenant colonel Arragon qui fut arrêté avec plusieurs complices pendant le deuxième trimestre de 1812. Ils devaient soulever les prisonniers de Laon et de Saint-Quentin, les armer et marcher vers la côte en se grossissant des dépôts des autres villes qui se trouvent sur

la route. Puis ils auraient profité de ce que la France était dégarnie de troupes pour opérer ne jonction avec les anglais et favoriser leur débarquement. La « grande armée » de Napoléon était en effet à cette époque soit en Espagne, soit en Pologne et en Prusse Orientale, où elle s'apprêtait à envahir la Russie. Tels sont les aveux de deux soldats émissaires d'Arragon. Mais on ne trouve rien dans les papiers de cet officier pour étayer cette version de ses projets. La plus grande partie des autres officiers de l'ancienne armée espagnole du dépôt de Laon ignorait tout des desseins de ce lieutenant colonel. Du reste, d'après Malouet, ils ne l'aimaient pas et le désavouèrent après son arrestation. Seul, un certain nombre de nouveaux officiers, créés par la junte insurrectionnelle, faisaient partie du complot. La junte était une assemblée extraordinaire créée après la destitution des souverains espagnols légitimes par Napoléon et leur remplacement par son frère Joseph. Elle dirigeait la résistance du peuple espagnol à l'envahisseur. Bien que le préfet dise que la majorité des officiers espagnols prisonniers désavouait Arragon le ministre de la guerre retira, le 24 octobre, la moitié de ceux-ci (400 sur 800) de Laon pour les diriger sur Lunéville, plus éloignée de la mer. C'est donc qu'on se méfiait tout de même de beaucoup d'entre eux.

Au cours du quatrième trimestre de 1812, des prisonniers russes vinrent s'ajouter aux prisonniers espagnols : Mais ils étaient beaucoup moins nombreux : 60 officiers et 50 sous-officiers et soldats à Soissons.

Mais, malgré les défaites des armées napoléoniennes en Russie à la fin de 1812 et en Espagne dans le premier semestre de 1813, les prisonniers de ces deux nationalités se tinrent désormais tranquilles.

A défaut de résistances politiques, voire sociales, le préfet qui a un souci, on pourrait dire maladif, du maintien de l'ordre public, est obligé de se rabattre sur des faits divers : assassinats, vols, incendies, etc..., dont il donne une énumération scrupuleuse mais fastidieuse.

Le seul crime de droit commun qui peut retenir l'attention des historiens est l'affaire de la bande de brigands de Mennevret (canton de Wassigny) en 1811. C'était une bande semblable à celles qui écumaient les campagnes sous le Directoire et le Consulat, en profitant de l'affaiblissement de l'autorité publique et des troubles politiques. Ils étaient souvent appelés des « chauffeurs » parce qu'ils grillaient les pieds des paysans qui ne voulaient pas leur indiquer les cachettes de leurs « magots ». La plus célèbre fut celle d'Orgères dans l'Eure et Loir. Mais la police impériale les avait fait disparaître depuis, à peu près complètement. Aussi ceux de Mennevret en 1811 n'osaient pas opérer sur les grands chemins : ils se contentaient d'envoyer des menaces anonymes d'incendie et d'assassinats accompagnées d'ordres de déposer des sommes d'argent

dans les lieux désignés. Ils volaient aussi des vases sacrés dans les églises. Ils en vinrent même à menacer le maire et l'adjoint de Mennevret. Ces bandits étaient très redoutés dans la commune et même des fonctionnaires n'osaient pas les dénoncer. Le préfet demanda alors au ministre de la police générale (qui à cette époque était distinct du ministre de l'intérieur) une mesure de « haute police » contre neuf individus très soupçonnés de ce village. Ils furent arrêtés le 30 août. Depuis lors la tranquillité régna dans le canton.

Malouet, dans son troisième rapport de 1813, étudie les raisons pour lesquelles l'arrondissement de Vervins est celui qui occupe le plus la Cour d'Assises ou la Cour Spéciale. Il fait ce qu'on appellerait aujourd'hui de la criminologie. Voici les conclusions auxquelles il arrive :

1.) Avant la Révolution, cet arrondissement était frontalier (il n'allait pas tarder à le redevenir). Donc, beaucoup de contrebandiers s'y trouvaient et ils étaient aidés par de nombreux habitants des cantons d'Hirson et d'Aubenton. Il n'y a plus de contrebande depuis 19 ans par suite des annexions de la Révolution et de l'Empire, mais les mauvaises habitudes subsistent.

2.) De nombreux habitants tirent leur subsistance des produits du bois : se sont des bûcherons, des sabotiers , des boisseliers, etc..., en un mot des hommes des bois ayant une grande rudesse de mœurs.

3.) Dans le reste du département, pays de grande culture et de vignobles, les habitations rurales sont rapprochées. Par contre, dans l'arrondissement de Vervins, l'habitat est très dispersé. Donc l'autorité a plus de difficulté pour y exercer sa surveillance.

SITUATION ÉCONOMIQUE
AGRICULTURE

L'époque est caractérisée surtout par une hausse considérable du prix du blé après la récolte déficitaire de 1811.

Par suite de la sécheresse, cette récolte est d'un tiers inférieure à la moyenne. A cause du « blocus continental », on ne peut faire appel à des blés venus par mer et c'est la hausse vertigineuse du prix de cette céréale dans un pays pourtant très producteur, et largement excédentaire en temps normal. On exporte, en effet, de plus en plus de blé du département surtout par voie d'eau, en l'embarquant principalement au port de Soissons. Il est transporté ensuite à Paris, dans la région parisienne, le Nord et le Midi. Voici un tableau des exportations faites par Soissons et Vic-sur-Aisne : 35 à 40.000 hectolitres sont emmenés pendant le 3e trimestre 1811 ; et 55.000 hectolitres pour le 1er trimestre 1812. Pendant ce temps, 168.000

hectolitres sont exportés le 2e semestre de 1811 pour tout le département (soit 84.000 hectolitres par trimestre). L'état lui-même multipliait les achats pour ravitailler Paris et y éviter des émeutes de la faim.

Malouet pense que, bien que la récolte soit déficitaire et que les exportations augmentent dans une forte proportion, ce qui reste doit suffire pour nourrir le département et, de fait, d'après lui, les marchés sont suffisamment pourvus. Il essaye d'en persuader les habitants, mais l'augmentation du prix du blé suscite de l'inquiétude. Les consommateurs pris de panique, veulent s'approvisionner à tout prix et, d'autre part, la demande surpassant nettement l'offre, la cupidité des fermiers et vendeurs ne connaît plus de bornes. Si bien que le prix du blé augmente avec une rapidité incroyable :

Prix de l'hectolitre de blé :

en juillet 1811 : 15 frs 25

fin septembre 1811 : 19 frs 50

fin décembre 1811 : 24 frs

fin mars 1812 : 34 frs 50

(il faut multiplier environ par deux pour transformer ces prix en nouveaux francs de 1961).

Le résultat fut que le prix du pain se trouva hors de la portée d'une foule d'ouvriers et de manœuvres dont le modique salaire ne put subvenir à l'existence de leur famille, ainsi que nous l'avons déjà vu dans la partie politique.

Le gouvernement dut intervenir et le décret du 24 mars accorda des secours aux indigents. Ceux des 4 et 8 mai taxèrent le blé. Nous verrons plus loin, dans le chapitre de la situation sociale, l'application du premier décret. Nous avons vu la réaction des cultivateurs contre les seconds. Parallèlement, le préfet recourut à des mesures administratives pour pourvoir à l'approvisionnement des marchés. Puis la soudure fut faite avec la récolte de 1812.

La deuxième grande caractéristique de l'agriculture pendant cette période fut l'essai de cultiver dans le département des plantes destinées à remplacer les plantes coloniales dont l'importation était limitée et renchérie par le blocus continental.

La culture du tabac était importante dans l'arrondissement de Soissons. Un décret du 29 décembre 1810 l'interdit. On la remplace par celle des betteraves, mais on manque de graines en 1811. La récolte de cette année est donc peu abondante. On recueillit toutes les racines de cette récolte propres à être replantées et à faire des porte graines, pour éviter le même inconvénient l'année suivante. Mais, malgré les précautions prises, il n'y a guère plus de réussite en 1812. Car les agriculteurs savent encore mal cultiver cette nouvelle plante. D'autre part,

beaucoup d'entre eux, éloignés des sucreries encore très peu nombreuses, trouvent que les frais de transports absorberaient trop leurs bénéfices et font consommer leurs betteraves sur place. Les produits de la récolte sont à peine suffisants pour alimenter les six fabriques de sucre qui s'organisent dans le département. En conclusion, les débuts de la culture de la betterave dans le département ne furent pas du tout excellents et n'annonçaient vraiment pas la très brillante destinée que devait connaître cette culture par la suite. Il est assez curieux de constater que le promoteur de cette nouvelle activité agricole, Napoléon, n'en tira pratiquement aucun profit et que ce furent seulement les générations suivantes qui profitèrent de son initiative.

Une autre plante « Ersatz » (suivant le mot employé par les Allemands lors de la dernière guerre) essayée dans notre département à cette époque, fut le pastel pour remplacer l'indigo, comme colorant : Un habitant de Cuffies, Charré, a ensemencé, en 1811, 75 ares de cette nouvelle plante. Ses semis ont réussi. Il en a extrait une couleur bleue qui rivalisait avec l'indigo, venant des colonies. Il l'a utilisé pour teindre les étoffes et a fait un mémoire sur cette culture et les procédés qu'il a employés pour en extraire la teinture. Il continua avec Garnier en 1812. Ils cultivèrent ensemble 6 arpents qui produisirent 50 kgs de pastel. Mais leurs ressources financières ne leur permirent pas de faire tout ce qu'ils voulaient.

Enfin, Malouet s'occupe d'améliorer les cheptels ovin, bovin et chevalin du département.

Il s'intéresse surtout aux ovins producteurs de la laine utilisée par les filatures et tisserands de l'Aisne. On les améliore par l'introduction de béliers espagnols mérinos. Mais ceux-ci coûtent très cher et le dixième seulement des moutons est amélioré, à l'époque du deuxième trimestre de 1811. Un dépôt de tels béliers est créé au Mont-Saint-Martin près du Catelet.

Seuls les propriétaires aisés peuvent élever des mérinos. En effet, les laines communes et métisses, qui sont propres à plus d'usage, se vendent proportionnellement plus cher que les très fines. Par suite, les petits cultivateurs obligés de vendre tout de suite après la tonte pour pouvoir vivre et donc forcés d'accepter les prix que leur imposent les fabricants coalisés contre eux, préfèrent les laines communes. Aussi, ces petits propriétaires améliorent leurs troupeaux uniquement par le métissage.

Malouet met son espoir dans le blocus continental pour sauver l'élevage des moutons mérinos du département. Car les fabricants doivent remplacer les laines étrangères de qualité, principalement espagnoles, par suite de ce blocus et de la guerre d'Espagne. Il faut donc qu'ils achètent désormais plutôt dans le département. On voit, ainsi, que le blocus favorise l'élevage des béliers mérinos, tout comme il suscite la création des cultures des betteraves et du pastel.

Le préfet voudrait bien aussi améliorer l'espèce chevaline de l'Aisne presqu'entièrement dégénérée et employée aux travaux de l'agriculture. C'est pour cela qu'il propose au ministre de l'intérieur de créer un établissement de haras dans les bâtiments de l'ancienne abbaye Prémontré de Braine. Cette création était faite sous la Restauration.

Pendant ce temps, la technique agricole s'améliorait : Les prairies artificielles étaient multipliées et les cultivateurs abandonnaient l'assolement uniforme et les jachères pour varier le genre de culture.

INDUSTRIE ET COMMERCE

Toute cette période est caractérisée par un grand marasme de l'industrie dû essentiellement au blocus continental et à la grande cherté des denrées de premières nécessité ; du blé en particulier. Cette cherté était dûe, elle aussi du reste, en partie au blocus continental, ainsi que nos l'avons déjà vu.

Les consommateurs cherchaient, évidemment, d'abord à se nourrir pour vivre avant de se procurer de nouveaux vêtements et, à plus forte raison, des objets de luxe.

Par suite du blocus continental, les industries dont la matière première venait d'outre-mer, souffraient du grand prix de celle-ci. (En effet le blocus n'était pas total mais raréfiait considérablement le commerce, ce qui augmentait énormément les prix). Tel était le cas de la principale et toute nouvelle industrie du département : celle des tissus de coton.

Enfin, toutes les industries subissaient la conséquence du manque de débouchés outre-mer et à partir de 1813 en Allemagne du Nord.

En contrepartie, le blocus continental et la guerre d'Espagne provoquèrent l'implantation de nouvelles industries de produits de remplacement dans le département : sucreries, soudières, etc..., comme ils furent responsables de la création ou du développement de nouvelles activités agricoles. Certaines de ces nouvelles industries existent encore aujourd'hui.

Nous allons passer maintenant en revue les différentes industries :

Celle du coton, donc, souffrait de ce que nous venons de dire : cherté de la matière première, manque de débouché à l'extérieur, par suite du blocus et à l'intérieur à cause de la cherté du blé. C'était pourtant une industrie toute nouvelle et pleine d'avenir. Les premiers essais en avaient été présentés à l'exposition de 1806. Par la suite, après le retour de la paix, elle allait montrer son dynamisme, les industriels de Saint-Quentin devant perfectionner à l'extrême leur fabrication. Mais pour l'instant, ses premiers pas étaient particulièrement difficiles.

Le 10 octobre 1810, l'empereur autorisa l'introduction de tissus de coton dans le royaume d'Italie (on sait que Napoléon 1er était en même temps qu'empereur des Français, roi d'Italie. Ce royaume ne s'étendait, du reste, qu'au nord-est de la péninsule, le nord-ouest étant annexé à la France et le sud formant le royaume de Naples). Cela aida un peu cette industrie, mais, malgré tout, plusieurs fabriques suspendirent leurs travaux, d'autres diminuèrent le nombre de leurs ouvriers et restreignirent leurs opérations. Ainsi les filatures de Guise et de Bohéries s'arrêtèrent au cours du deuxième trimestre de 1812. Cependant, celles de Saint-Quentin plus solides et les tissages continuèrent à marcher à peu près. De toute façon, cette fabrication était encore, pour sa plus grande partie, à l'état artisanal et beaucoup de ses ouvriers étaient en même temps agriculteurs pendant la belle saison. De telle sorte que si le travail du coton venait à manquer, ils pouvaient toujours vivre à l'aide de l'agriculture, pendant l'été. C'est ce qu'ils firent pendant le 2me trimestre 1812.

Pour comble de malheur, si le blocus continental empêchait l'essor de cette jeune industrie, il n'était pas assez étanche pour empêcher l'introduction de tissus anglais en contrebande. Cela se produisit pendant le troisième trimestre de 1813, et ces tissus étaient répandus dans le commerce à un prix bien inférieur à celui des fabriques françaises.

Les tissus de lin auraient pu bénéficier du blocus continental puisqu'ils tiraient leurs matières premières du département. Le gouvernement était, du reste tout prêt à les aider aux dépens des tissus de coton, en suivant sa politique de se passer des denrées coloniales. Mais, malheureusement, les linons et batistes souffraient des changements que la mode avait introduits depuis vingt ans dans l'habillement des femmes qui leur préféraient les tissus de coton. Le grand empereur, malgré toute sa puissance devait s'incliner devant la mode féminine ! Ces tissus subissaient, aussi, comme les autres industries, les conséquences de l'interruption de la plupart des relations avec les pays d'outre-mer, principalement avec l'Amérique, et de la cherté des subsistances. Certes, dans le 4me trimestre 1812, le gouvernement leur avait accordé des licences d'exportation, mais cela ne suffisait pas à leur rendre de l'activité.

La deuxième grande industrie de l'Aisne à cette époque était la *verrerie doublée de l'industrie chimique naissante*. Pour les *verreries,* il faut distinguer entre les fabriques de bouteilles (bouteilles de Champagne en particulier) et les manufactures de verre blanc, de verre de table, de verre à vitre et de glace.

Les premières souffrent énormément de la cessation de l'exportation des vins par mer (surtout des vins de Champagne). Celles de Folembray et de Prémontré ont leurs magasins très encombrés. (Une verrerie avait été, en effet, installée sous la

Révolution dans l'ancienne abbaye de Prémontré). Celle de Quicangrogne à Wimy suspend ses travaux pendant le 3me trimestre de 1811.

Par contre, les secondes et, en particulier, la manufacture de glace de Saint-Gobain, sont assez prospères. Saint-Gobain subit, certes, les conséquences du manque d'exportation par mer, mais se dédommage par l'innombrable quantité de glaces de petites dimensions qu'elle vend dans l'intérieur du grand empire français et expédie aussi au dehors sur le continent. Par ailleurs, elle a déjà des ressources considérables qui lui permettent de supporter plus facilement le contrecoup du marasme des affaires. En dehors de Saint-Gobain, le propriétaire d'une des fabriques de verre blanc du Nouvion a certes fait faillite pendant le 2me trimestre 1812 mais celui de l'autre manufacture se maintient et désirerait rénir les deux établissements.

Des fabriques de soude, à la manière espagnole, s'établirent dans le département. Il s'agissait de remplacer la soude qui ne venait plus de la péninsule ibérique à cause de la guerre commencée dans ce pays en 1807.

Après un arrêt momentané de ses travaux du premier trimestre au 15 août 1811, la manufacture de soude d'Alicante, établie à Soissons, recommence ses opérations. Elle fabrique 200 quintaux de son produit en un mois et demi et emploie 50 ouvriers. Elle se développe et au cours du 2me trimestre de 1813, elle produit environ 25.000m3 de soude par mois et fait travailler 80 ouvriers, nombre important pour l'époque.

La manufacture de Saint-Gobain a créé une usine de soude dans les environs de cette ville, au cours du 4me trimestre de 1812, pour s'affranchir des soudes d'Espagne. La soude sert en effet à la fabrication des glaces et des verres. C'est ainsi qu'est née la soudière de Chauny.

A cette époque, on fabriquait de l'alun ou sulfate double d'aluminium et de potassium et du sulfate de fer de chaque côté du Chemin des Dames, à Beaurieux et Cuissy au sud et à Urcel, Chailvet et Chaillevois au nord. L'alun est employé de nos jours en photographie. Mais autrefois, il servait à fixer les teintures sur les étoffes, à clarifier les eaux et à conserver les peaux. Les fabriques de ces produits chimiques souffraient également de la guerre. Mais elles subissaient surtout les conséquences de la baisse de leurs produits et elles n'avaient pas réussi à vendre une grande quantité de ceux-ci qu'elles conservaient en stock dans leurs magasins. (3me et 4me trimestre de 1811, 4me trimestre de 1812 et 2me trimestre de 1813). Cela était dû au fait que leurs entreprises étaient trop rapprochées et qu'elles subissaient la concurrence d'une foule de petits établissements qui s'étaient créés sans autorisation. En outre, la réunion à l'empire français de l'ancienne principauté-évêché de Liège et des états-romains avait permis la libre circulation en France des aluns fabriqués dans ces pays. Toutefois, il faut

noter que la Belgique se servait du sulfate de fer de l'Aisne parce qu'elle ne pouvait plus importer ce produit d'Angleterre.

Nous arrivons maintenant à la deuxième nouvelle industrie après les soudières, créée par suite des circonstances : je veux parler de *l'industrie du sucre de betterave.* Nous avons déjà vu, à propos de l'agriculture que les débuts ne furent pas très brillants. Au cours du premier trimestre de 1812, six licences furent accordées pour cette fabrication. Mais ces nouvelles usines subirent les conséquences de la mauvaise récolte de l'année. On créa deux nouvelles entreprises au début de 1813, ce qui porta à huit le total des sucreries. Malgré cela, leur production resta modique.

Le dernier grand fait industriel et commercial, et non le moindre, à signaler pour cette période, est *l'ouverture du canal de Saint-Quentin,* reliant encore actuellement l'Escaut à l'Oise et par suite la région du Nord et la Belgique à la région parisienne. On acheva en 1810 la construction du tunnel de Vendhuile à Bellicourt. Ce souterrain, qui relie le bassin de la Somme à celui de l'Escaut, a 6.676 m. de long et l'on célébrait le 150me anniversaire de son ouverture l'année dernière. Ce canal n'était, du reste, qu'entrouvert : on le ferma à la navigation pendant les étés 1811 et 1812 pour réparation et perfectionnement. On a vu le rôle joué par trois bataillons de prisonniers espagnols dans ces travaux. Malgré tout, le trafic était déjà important : Voici quelques statistiques :

MOIS et ANNÉES	Nombre de bateaux ayant circulé sur le canal	OBSERVATIONS
Avril 1811	138	soit 4 à 5 par jour.
Mai 1811	196	soit 6 à 7 par jour.
Juin 1811	160	soit 5 à 6 par jour.
1ers jours de Juillet 1811	60	dont 47 montants et 13 descendants.
1er Juillet au 20 Août 1812	412	soit 8 à 9 par jour.
Moyenne mensuelle de 1825	149	soit 4 à 5 par jour.

Comme maintenant, les bateaux venant du nord apportaient surtout du charbon. Seulement, à cette époque, il y avait à la fois du charbon de terre et du charbon de bois. Leurs prix baissèrent à la suite de l'ouverture du canal. On transportait aussi, en descendant du goudron, du sel, des pierres de taille. Actuellement plus des 3/4 du tonnage sont constitués par les combustibles.

Les péniches qui remontaient, étaient remplies de vin, de vinaigre et d'eau de vie ; de plâtre et d'engrais : cendres et terres pyriteuses (cendres noires, combinaison de soufre et d'un métal). Actuellement, ce sont surtout des minerais et des matériaux de construction qui remontent le canal de Saint-Quentin : le tonnage des produits agricoles et alimentaires n'est même pas égal au tiers de celui des minerais et matériaux. Enfin la quantité d'engrais transportée est très faible.

De nos jours, ce canal est encore le premier de France pour le trafic.

TRAVAUX PUBLICS

En même temps qu'on travaillait au canal de Saint-Quentin, on répara beaucoup les routes impériales du département (nos routes nationales actuelles) à la fin du Premier Empire.

La situation, au début de 1811, n'était pas brillante. La route de Soissons à Laon était très délabrée entre Soissons et Chavignon et celle de Soissons à Château-Thierry, très abimée jusqu'à Oulchy-le-Château, menaçait d'être tout à fait interrompue.

Il est curieux de voir, ainsi, que Napoléon, depuis qu'il avait pris le pouvoir à la fin de 1799, en 11 ans, n'avait guère fait entretenir les grandes routes de France, même le grand itinéraire Paris-Bruxelles. Mais, cette route qui reliait Paris aux grands ports d'Anvers et d'Amsterdam était partiellement abandonnée depuis l'application du blocus continental à partir du décret de Berlin du 21 Novembre 1806.

Par contre, les routes orientées d'ouest en est, d'intérêt essentiellement continental, devaient se développer grâce à ce même blocus. Comme Strasbourg était devenu l'entrepôt de la France, à destination de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Russie, on employa des fonds considérables à réparer la route impériale n° 8 de Paris à Strasbourg (notre route nationale n° 3), et la route impériale n° 72 de la Ferté-sous-Jouarre à Montmirail (notre route nationale 33) qui la doublait. On reconstruisit également la route impériale n° 70 de la Ferté-Milon à Villers-Cotterêts (notre route nationale 36). Malgré tout, on fit aussi quelques réparations sur la route de Paris-Amsterdam.

On acheva également en 1811 une route secondaire, celle de Château-Thierry à La Ferté-Milon, sans doute la route départementale n° 9. A cette époque là, elle devait avoir plus d'importance que maintenant puisque c'était la route impériale n° 7.

Enfin de 1811 à 1813, on construisit de nouveaux ponts à Marle sur la route Paris-Amsterdam et à Berry-au-Bac sur la route de Cambrai à Châlons-sur-Marne.

En même temps, le préfet poussa vivement les communes à réparer leurs *chemins vicinaux*. Un certain nombre le firent grâce aux prestations en nature et elles eurent parfois des chemins

aussi beaux que des grandes routes. Il s'agit principalement des communes qui sont voisines de l'Oise. Mais de nombreux obstacles s'opposèrent à cet entretien : le défaut de matériaux, le peu de ressources des ommunes, les prestations en nature qui ne pouvaient faire les ouvrages d'art et surtout la grande disette de la fin de 1811 et du début de 1812. Après la fin de cette grande crise, en 1813, les travaux reprirent et 285 communes, soit le tiers de toutes celles du département, ont réparé à cette date, leurs chemins vicinaux pour le prix de 192.868 fr. (400.000 NF environ).

SITUATION SOCIALE

La première chose à noter, au point de vue social, c'est la crise alimentaire du deuxième semestre de 1811 et du premier de 1812. J'en ai déjà parlé dans les parties politique et économique de mon exposé. Nous allons maintenant l'étudier sous l'angle de l'assistance publique.

Afin de venir en aide aux nombreuses familles ouvrières auxquelles le prix du pain était devenu nettement inabordable, le gouvernement donna des vivres par le décret du 24 mars 1812. Ceux-ci furent distribués par des comités de bienfaisance. Des fourneaux « à la Rumfort » (du nom du philanthrope anglais qui avait inventé ces fourneaux qui produisaient beaucoup de chaleur avec peu de combustible) furent établis. On prépara ainsi des soupes populaires pour les indigents dans les villes et principales communes. Dans les villages, on a distribué un pain économique. On voit ainsi quels furent les débuts de l'Assistance publique dans l'Aisne. Sous l'Ancien Régime, en effet, l'État ne s'occupait pas de l'assistance, celle-ci étant laissée à l'Église.

En 1811-1812, la charité privée aida la bienfaisance publique. Des souscriptions furent faites dans plusieurs villes. On fit aussi des dons aux établissements qui se consacraient au soulagement de l'indigence. En particulier, malgré leur cupidité en grande partie responsable de l'augmentation du prix du blés, les paysans donnèrent d'abondantes aumônes dans leurs villages respectifs. Des centaines de malheureux en profitèrent.

Dès que la moisson de 1812 commença, le préfet réserva les distributions officielles aux familles ne pouvant pas travailler.

En dehors de cette activité exceptionnelle dûe à des circonstances extraordinaires, l'assistance publique ne se manifesta guère sous Napoléon 1er que par la création de « dépôts de mendicité » où l'on enferma les vagabonds et les mendiants, pour les faire travailler dans la mesure de leurs moyens. La mendicité était, en effet, formellement interdite. Ainsi que nous l'avons vu dans la partie politique, le dépôt de mendicité du département de l'Aisne avait été installé dans l'ancienne abbaye de cisterciennes de Montreuil-sous-Laon.

INSTRUCTION PUBLIQUE

A ce point de vue, Napoléon organisa surtout l'enseignement secondaire public et laïque par la création de lycées, d'établissements d'état et de collèges ou écoles secondaires communales, à la charge des villes. Il s'en faut qu'il y eut un lycée par département. On n'en avait prévu que 45, et il n'en existait encore que 37 en 1808, nombre qui se maintint à peu près jusqu'à la fin de l'empire. Comme il y avait un lycée à Reims dès le début, il n'y en eut pas dans notre département avant le Second Empire, époque de création de celui de Saint-Quentin.

Par contre, dès 1811, il y eut cinq collèges ou écoles secondaires communales dans l'Aisne : un dans chaque chef-lieu d'arrondissement. Le dernier à être organisé fut celui de Vervins au cours du troisième trimestre de 1811.

D'après Malouet, ceux de Château-Thierry, de Saint-Quentin et de Soissons (ce dernier dirigé par Horlier) sont excellents. Mais, par contre ceux de Laon et de Vervins ne sont pas très prospères en 1811 et en 1812 parce qu'ils subissent la concurrence de pensionnats et d'institutions privées. (Dans les institutions, l'enseignement se rapproche de celui des collèges. Par contre, les études sont moins complètes dans les pensions). Malgré tout, à la fin de 1812 et au début de 1813, ces collèges se développent aussi.

De toute manière, les effectifs des professeurs et des élèves étaient encore très faibles à cette époque. Ainsi ce n'est qu'à partir du 2me trimestre de 1813, qu'il y a un professeur par classe dans le collège de Saint-Quentin, probablement le plus grand du département. Or il n'y a que six années d'études, donc six classes. Par ailleurs, on ne compte que 50 élèves dans l'école secondaire communale de Laon au début de l'année scolaire de 1812-1813 et 100 à la fin de 1812.

Malouet ne donne presqu'aucun renseignement sur les écoles privées du département. Il fait simplement mention de la création d'une école latine à Rozoy-sur-Serre au cours du 4me trimestre de 1812.

Les collèges de l'Aisne, comme tous les lycées et collèges de France sous le Premier Empire, n'avaient aucune neutralité politique mais les professeurs y « inculquaient aux élèves l'amour du prince et de la patrie ».

Si l'enseignement secondaire était déjà assez développé, *l'enseignement primaire* lui, laissait beaucoup à désirer. Napoléon, en effet, se préoccupa uniquement de former des cadres capables dans l'armée et dans l'administration civile. Il se désintéressa de l'instruction du peuple : il laissa la charge de l'enseignement primaire aux municipalités.

Celui-ci ne fut organisé que par Guizot sous la Monarchie de Juillet, par la célèbre loi du 28 juin 1833. Celle-ci créa, en

particulier, une école normale dans chaque département pour la formation des futurs instituteurs. Donc, l'instruction primaire souffrait sous Napoléon 1er de la difficulté de trouver des instituteurs capables surtout dans les campagnes. Outre le manque d'écoles de formation spécialisée, cela était dû aussi à la modicité des traitements de ces maîtres d'école.

Par ailleurs les paysans de cette époque ne se souciaient guère de donner de l'instruction à leurs enfants ; ils les retiraient dès le mois de juillet pour les faire participer à la moisson et les gardaient jusqu'à l'hiver.

Au fond, les seuls progrès accomplis sous le Premier Empire dans l'enseignement primaire du département étaient qu'on y enseignait partout le calcul décimal créé avec le système métrique par la Révolution. Ce calcul remplaçait le calcul fractionnaire : on écrivait, par exemple 3,80 au lieu de 3 4/5. Par ailleurs la vaccination contre la petite vérole ou variole, la première vaccination inventée, y était rigoureusement observée.

Une seule *société savante* existait dans l'Aisne à cette époque : l'Académie de Soissons. Elle avait été créée sous l'Ancien Régime, avait dû cesser son activité sous la Révolution et était réapparue sous le Premier Empire. D'après Malouet, elle n'avait pas donné lieu jusqu'au premier trimestre de 1811 à aucune production d'un grand intérêt.

En conclusion, on voit les améliorations apportées par l'administration napoléonienne ; à l'agriculture avec la création de nouvelles cultures : celles des betteraves sucrières et du pastel, et l'introduction de l'élevage des moutons mérinos ; à l'industrie avec la création de soudières et de sucreries ; aux voies de communication : aux canaux et routes ; à l'instruction publique enfin, surtout dans l'enseignement secondaire. Mais on constate aussi que, sous un aspect très brillant, la domination de l'empereur cachait beaucoup de misères : *disette en 1811-1812* crise économique dûe au blocus continental et à la guerre qui atteignit particulièrement la nouvelle industrie cotonnière et les verreries de bouteilles. Cela constitue un contraste saisissant. Malgré toutes ces misères, l'opposition politique à l'empereur était nulle dans le département de l'Aisne ; il n'y avait que quelques résistances passives de classes sociales ou de générations particulièrement touchées par les mesures prises par le régime ; jeunes gens menacés par la conscription, gens du peuple affamés par la disette de 1811-1812, cultivateurs lésés dans leurs intérêts par le décret de 1812 taxant le blé. Seuls des officiers espagnols prisonniers opposèrent une résistance qui avait un mobile politique.

Bibliographie et Sources

1° — Paris, Archives Nationales : F^lc III Aisne 10 : *rapports administratifs sur le département de l'Aisne,* 1807 à 1843, dont le microfilm est conservé aux archives départementales de l'Aisne sous la cote 1 Mi 116. Seules les bandes 23 à 56, contenant les vues des rapports trimestriels du préfet Malouet de Janvier 1811 à Septembre 1813, ont été utilisées. La plus grande partie de ce microfilm, celle relative à la période 1807 à 1842, a été tirée sur papiers photographiques de format 21 m. × 27 cm. Le dossier constitué par les photocopies des documents allant de 1807 à 1820 est côté J 1.221. Il n'y a pas de rapports de préfet avant janvier 1811. 11 rapports trimestriels sont conservés pour la période allant de janvier 1811 à septembre 1813. Ces rapports ont de 11 à 23 pages. Cela fait au total 224 photocopies avec la correspondance, 188 pour les rapports seuls. Ils sont tous rédigés suivant le même plan que voici :

1) Météorologie, santé publique, agriculture, élevage, prix des denrées.

2) Commerce, industrie, prix des marchandises, taux de l'argent.

3) Police, mœurs publiques, justice.

4) Évènements et faits remarquables.

5) Travaux publics.

6) Culte, instruction publique.

7) Guerre : conscription.

8) Fonctionnaires publics.

9) Sommaire de l'administration, esprit public.

A partir du 4me trimestre de 1812, il n'y a plus d'étude météorologique. Il est curieux de noter que les élections sont reléguées au rang des faits divers ou « évènements et faits remarquables ». C'est donc qu'on les considérait comme de simples formalités.

Évidemment, certains développements, comme ceux sur la météorologie, la santé publique, l'influence du temps sur les récoltes, sont un peu spéciaux et n'ont guère de rapport avec l'histoire, science humaine. Les passages concernant les faits divers : actes de dévouement, crimes, suicides, incendies, accidents, fléaux de la nature, etc..., sont également peu intéressants. Il en est de même de ce qui concerne le zèle des fonctionnaires.

2° — Louis Villat, *La Révolution et l'Empire (1789-1815) - II - Napoléon (1799-1815) - (Paris, 1947)*. Cet ouvrage fait partie de la collection « *Clio, introduction aux études historiques* ».

Georges Lefebvre, *Napoléon* (3e édition, Paris, 1947). Cet ouvrage fait partie de la collection : « *Peuples et civilisations, histoire général publiée sous la direction de Louis Halpen et Philippe Sagnac* ».

G. Pariset, *Le Consulat et l'Empire (1799-1815)* (Paris, 1921), tome troisième de l' « *Histoire de France contemporaine depuis la Révolution jusqu'à la paix de 1919* », dirigée par Ernest Lavisse.

G. DUMAS,
Directeur des services d'Archives de l'Aisne.

Quatrième congrès annuel des Sociétés Savantes de l'Aisne à Saint-Quentin, le 22 mai 1960.

Dimanche 22 mai 1960, se tenait à Saint-Quentin, le quatrième congrès annuel de la Fédération des Sociétés savantes du département de l'Aisne. Les délégués des six sociétés historiques et la plupart de ceux qui sont passionnés par l'histoire dans ce département, se trouvaient rassemblés dans cette ville : on ne comptait pas moins de 70 personnes.

MM. de Sars, Canonne, architecte départemental des monuments historiques, Ancien, Moreau-Néret, Dudrumet et Ducastelle, présidents, vice-présidents ou secrétaires généraux de ces diverses sociétés dirigeaient les délégations.

La journée commença de 9 h. à 10 h. par la réception des congressistes au siège de la société invitante, 9, rue Villebois-Mareuil. On put admirer les magnifiques collections historiques et archéologiques réunies par cette société depuis 129 ans.

De 10 h. à midi, se déroula l'assemblée générale dans une salle de la Chambre de Commerce de l'Aisne, rue de la Sellerie. M. Séret, président de cette Chambre, M. Deguise sénateur, M. Bricout député, M. le président du Tribunal de Grande Instance y assistaient. M. de Sars, Président de la Fédération ouvrit la séance. M. Bacquet, membre de la Société académique de Saint-Quentin, parla d'abord de l'action de « Monsieur Vincent dans le Vermandois vers 1650-1655 (1).

M. le R.P. Dimier, de l'ordre cistercien, fit ensuite un exposé sur les fouilles faites sous sa direction sur l'emplacement de l'ancienne église abbatiale cistercienne de Foigny (Commune de La Bouteille, canton de Vervins). Cette église fut complètement détruite pendant et après la Révolution par les acquéreurs de biens nationaux. C'est vraiment regrettable, car construite au XIIe siècle elle était une des plus grandes de cet ordre monastique très important qui se répandit dans toute la chrétienté, et fonda plusieurs centaines d'abbayes.

Les fouilles de 1959 ont justement démontré qu'elle n'avait pas moins de 98 m. de long et 50 m. de large dans le transept,

(1) Communication publiée intégralement page 130.

alors que la Basilique de Saint-Quentin en a 130 m. sur 47 m. et la cathédrale de Laon 121 m. sur 54 m. Le chevet était très petit par rapport à la nef et au transept, et carré, comme celui de la plupart des églises de cet ordre (2).

M. Moreau-Néret, président de la Société de Villers-Cotterêts raconta ensuite les nombreuses et curieuses vicissitudes des reliques d'une sainte espagnole martyrisée en 303, Léocadie, dont la plus grande partie est conservée actuellement par la grande métropole religieuse d'Espagne, Tolède et par le petit village d'Haramont dans le canton de Villers-Cotterêts. Cette dernière ville et Vic-sur-Aisne en ont également une petite partie. L'abbaye Saint-Médard de Soissons, Saint-Ghislain près de Mons en Belgique, le prieuré de Longpré, disparu en 1709, qui se trouvait à Haramont, et Lorient les ont abritées également au cours des siècles. Ainsi, elles ont échappé successivement aux Arabes, aux protestants d'Henri IV, aux révolutionnaires et enfin aux Allemands (3).

M. Dumas, Directeur des Archives de l'Aisne raconta enfin l'Histoire politique du département de l'Aisne à la fin du Second Empire, de novembre 1865 à juillet 1870, d'après les rapports des Préfets de l'Aisne au ministre de l'Intérieur (4).

Après une réception de la municipalité de Saint-Quentin dans la magnifique et historique salle des mariages de l'Hôtel de ville, et un déjeuner amical, M. Cassine, président du conseil d'administration de l'École de La Tour, présenta aux congressistes les célèbres pastels. Grâce à de nombreuses anecdoctes, il évoqua cette haute société du XVIIIe siècle peinte par le grand artiste et que la Révolution fit disparaître.

Enfin, M. Canonne, architecte départemental des monuments historiques, expliqua la reconstruction de la Basilique de Saint-Quentin après les énormes destructions de la guerre 1914-18. Il parla principalement de la reconstruction des vitraux du moyen-âge qui avaient été déposés par les Allemands et qu'il fallut complètement remonter sans en avoir les dessins.

Par ailleurs, beaucoup de ces vitraux, complètement abîmés, durent être remplacés par des vitraux modernes. Le buffet d'orgue, lui, avait été écrasé par les voûtes de la nef qui s'était effondrées dessus. Si les sculptures ont été remises en place et restaurées, l'orgue proprement dit n'a pas encore été remonté.

Les congressistes se séparèrent enchantés de cette journée, après que M. Leleu, secrétaire de la Société Académique, leur eût expliquer les curieuses et amusantes petites sculptures de la façade de l'Hôtel de ville.

G. D.

---

(2) Communication publiée intégralement dans le « **Bulletin monumental** » t. CXVIII, juillet-septembre 1960, pages 191 à 205.

(3) Communication publiée intégralement, pages 31 à 37 de l'ouvrage de Bernard Ancien, **Haramont et l'Abb. de Longpré**, (Vil. Cott. 1960. in-8°).

(4) Communication publiée intégralement page 112.

Cinquième congrès annuel des Sociétés Savantes de l'Aisne à Villers-Cotterêts, le 26 Mai 1916

Dimanche 28 mai 1961, se tenait à Villers-Cotterêts, le cinquième congrès annuel de la Fédération des Sociétés savantes du département de l'Aisne qui groupe les six sociétés historiques du département.

MM. Moreau-Néret, Canonne, Buffenoir, Trochon de Lorière, Hesse et Beaujan, présidents, vice-président et trésorier de ces diverses sociétés, dirigeaient les délégations. MM. Berry, Architecte en Chef des Monuments historiques et le comte Doria, Membre de l'Institut, avaient bien voulu participer aussi à ce congrès.

Avant l'ouverture du Congrès, M. Leroy, secrétaire général de la Société de Villers-Cotterêts, fit visiter le château, en donnant des commentaires historiques. D'aimables jeunes filles distribuèrent, en même temps que le programme du Congrès, la photographie d'une gravure du XVIIe siècle représentant le château.

Puis de 10 h. à midi, l'assemblée générale se déroula dans la salle des États du château de Villers-Cotterêts, en présence de Monsieur Baur, maire de Villers-Cotterêts et de Madame. Cette salle avait été mise gracieusement à la disposition du congrès par M. Wahlin, Directeur de la Maison de Retraite.

M. Moreau-Néret, nouveau Président de la Fédération et Président de la Société de Villers-Cotterêts ouvrit la séance en rendant hommage à la mémoire du Comte Maxime de Sars, ancien Président de la Fédération. Il remercia au nom de l'ensemble des sociétés de la Fédération, le Conseil Général du département, ainsi que la Chambre de Commerce de Saint-Quentin et de l'Aisne, de leur aide si efficace.

Voici la liste des communications qui suivirent :

1) Louis XIV à Villers-Cotterêts, d'après les notes du Président de Sars, par M. Trochon de Lorière (1).

2) Le bienheureux Jean de Montmirail, moine de Longpont, par le R.P. Dimier (2).

3) Essai sur les mœurs campagnardes dans la région de Braine de 1790 à 1801, par M .Haution, dont on trouvera plus loin une analyse.

4) Découvertes d'archives et fouilles archéologiques dans le département de l'Aisne en 1960, par M. Moreau-Néret (3).

5) Histoire politique et économique du département de l'Aisne sous la Restauration entre 1815 et 1820, par M. Dumas (4).

Après un vin d'honneur offert par la municipalité de Villers-Cotterêts, dans le charmant hôtel de ville, les congressistes purent écouter un concert de cors de chasse donné avant le déjeuner par l'équipage du Rallye de la Forêt de Retz, dirigé par M. Loubet.

Puis ils visitèrent le musée des trois Dumas, le général, le romancier et le dramaturge, sous la direction de M. Depouilly, conservateur, et le ravissant manoir de Noue avec l'autorisation de M. André, propriétaire. M. Ancien retraça l'histoire de ce dernier monument.

Vers 16 heures, tout le monde se retrouva à Longpont, dans les ruines de l'ancienne abbaye cistercienne. M. le Comte de Montesquiou eut l'amabilité de guider les congressistes, à travers les ruines de l'ancienne église abbatiale, dans l'ancien chauffoir dont il expliqua la restauration après la guerre de 1914-18 et enfin dans l'ancien cellier, transformé pour une partie en église paroissiale et pour l'autre en salon. C'est là qu'il montra, la vénérable relique constituée par le couteau anglo-saxon, qui servit au comte de Soissons pour couper la viande du roi Saint-Louis et de sa mère Blanche de Castille, lors de la dédicace de l'abbaye, le 24 octobre 1227.

G.D.

---

(1) Communication publiée page 79.

(2) Communication publiée page 182.

(3) Communication publiée page 11.

(4) Communication qui sera publiée dans le tome VII. en 1962.

Essai sur les mœurs campagnardes Région de Braine entre 1790 et 1801

par Roger HAUTION

L'auteur commence par indiquer la source de sa communication : les archives bien conservées d'une éphémère Justice de Paix, celle de Bazoches qui fut chef-lieu d'un canton de 1790 à 1801.

Outre les conciliations et les sentences, on trouve aussi des actes extra-judiciaires. Par eux, on obtient une foule de renseignements sur la vie sociale, la filiation, l'habitat, le faire-valoir, la composition des municipalités, le langage même.

Déjà sous l'ancien régime on observe à Bazoches des enfants nés en dehors des liens du mariage. L'une s'appelle « La Trouvée ». Certains sont abandonnés au détour de quelque chemin ou sur les marches de l'église. Les curés les baptisaient, mais rédigeaient l'acte en latin.

Remettant en vigueur un édit d'Henri II tombé en désuétude, les « déclarations de grossesse » se font devant le Juge de Paix. Elles décèlent des filiations naturelles et parfois adultérines.

Certaines filles confessent « qu'elles ont fait ce qu'elles n'auraient pas du faire » ou bien qu'elles ont eu « une conjonction illicite », ou un « commerce illicite », c'est presque le « nous avons mélangé nos sabots » d'un conte de Maupassant.

L'auteur narre l'histoire assez sordide d'un riche fermier de Vasseny qui engrosse sa servante uniquement « pour avoir un enfant qui put hériter de son bien, n'en ayant pas eu de sa femme et voulant écarter des collatéraux éloignés ».

Sur un autre plan, c'est le fait d'un Empereur et d'une archiduchesse...

Un gros bonnet de Paars est le héros d'une farce cocasse. Il est injurié par un mari qui ne veut pas le laisser « subtiliser » son épouse « dans les ci-devant fêtes de la Pentecôte ».

Le mari, caporal de la Garde Nationale poursuit son rival, « comme un furieux » le sabre à la main.

Le séducteur penaud et confus bat prudemment en retraite.

Le juge ne badine pas avec l'amour, même vénal : il inflige aux deux antagonistes une forte amende et les frais.

En semblables circonstances, remarque finement l'auteur, Orgon montre plus d'alacrité.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE CHATEAU-THIERRY

La place de Château-Thierry et de sa région dans l'histoire de la Champagne

Partons de la géographie. Il n'y a pas de base plus solide.

Et, pour commencer, rappelons brièvement comment se présente, aux yeux d'un géographe, le visage de la Champagne historique.

La province de Champagne se compose de quatre grandes zones naturelles, — de quatre auréoles, en forme de croissant, — qui correspondent chacune à des formations géologiques très particulières :

de l'Est à l'Ouest, la *Champagne meusienne,* dont les terrains jurassiques s'apparentent à ceux de la Lorraine et de la Bourgogne ;

la Champagne humide, avec les argiles et les sables du Crétacé inférieur ;

la Champagne pouilleuse, qui doit son caractère à la craie du Crétacé supérieur, et qui bute contre les terrains anciens du *Massif schisteux ardennais ;*

enfin, une *zone de terrains tertiaires,* dont on peut situer le centre à Château-Thierry et dont nous nous occuperons spécialement aujourd'hui.

⁂

Jetons les yeux sur la carte.

On voit tout de suite que les pays qui se groupent autour de Château-Thierry occupent *l'extrême Ouest de la Champagne.* — Ils sont relativement éloignés des centres vitaux de la province : à quelque 60 km de Reims, à 110 km de Troyes, à 125 km de Sens. — Pour comble, ces distances correspondent en grande partie à des espaces vides, à de véritables steppes.

C'est assez dire qu'ils ne se trouvent pas immédiatement dans l'orbe des deux capitales traditionnelles de la Champagne : Reims et Troyes.

C'est dire aussi qu'au cours des siècles, notre région a dû subir, — beaucoup moins que la Champagne meusienne, la Champagne humide ou la Champagne pouilleuse, — la pression des robustes provinces du Nord-Est, de l'Est et du Sud-Est, — Lorraine, Franche-Comté, Bourgogne, — et qu'elle a ressenti seulement par contre-coup le choc des invasions venues de l'Europe centrale. En résumé, elle échappe au rôle de poste avancé, elle n'a rien d'une « marche ».

D'où l'on devine qu'elle est restée, dans une large mesure, à l'écart de la rivalité des ambitions, de l'activité haletante de l'une et l'autre Champagnes historiques, Champagne de Reims et Champagne de Troyes. Condition toute particulière, qui lui a valu de mener une vie personnelle, de jouir d'une sorte d'autonomie.

Voilà donc le premier fait, un premier fait proprement géographique : *la situation excentrique de notre région par rapport à l'ensemble de la province de Champagne.*

⁂

En voici un autre.

Par sa bordure occidentale, notre région voisine de tout près avec le Valois et l'Ile-de-France. — Mieux encore, par ses formations tertiaires, par son sol, par ses aspects, par ses aptitudes naturelles, elle est plus proche de leur rythme d'existence que de celui de la Champagne pouilleuse ou de la Champagne humide, et ce sont, d'autre part, des pays singulièrement attirants que ceux-là, doués d'une forte personnalité, comblés de ressources, et mêlés depuis les origines aux crises de croissance de l'autorité royale.

Par là, il apparaît clairement que Château-Thierry et sa région sont pris entre deux pôles d'attraction : Parisis et Champagne. Il y a là quelque chose comme une zone de transition.

***

Cette Champagne intermédiaire, regardons-la maintenant d'un peu plus près ; examinons-la en elle-même et nous allons découvrir un *troisième fait,* qui n'est pas moins important.

Elle se divise en quatre sous-régions, nettement individualisées :

1° — *La Brie Champenoise,* qu'on nomme ainsi pour la distinguer de la Brie totale, et, plus précisément, de la Brie française, qui se prolonge jusqu'au sud de la Seine.

Cette Brie champenoise, c'est un plateau entaillé de vallées, un plateau dont l'argile de Brie, avec ses meulières, constitue l'assise. Son sol, abondant en marnes et en glaises, est généralement imperméable. — L'eau s'amasse dans les fonds, s'étale en étangs, entretient des forêts humides.

L'altitude y est plus forte que dans la Brie française, et le relief plus heurté. Les vallées s'enfoncent profondément, leurs flancs sont fréquemment abrupts. Les villages, les hameaux, les fermes isolées, particulièrement nombreuses ici, sont pour la plupart perchés sur les corniches qui bordent ces vallées, et le préfixe mont domine dans la toponymie : Monthurel, Montlevon, Montigny, Montchevret, Montbazin, Montfaucon, etc...

Mais en contre-partie de cette rudesse, d'épais et larges revêtements limoneux parsèment le pays, de plus en plus accentués à mesure que le plateau de Brie s'incline vers le centre du Bassin parisien. Là, l'horizon se dégage, les arbres se réfugient sur les marnes des versants, les prés se cantonnent au bord des rivières. Le sol tend à l'horizontalité, prend forme d'amples ondulations et se couvre de cultures.

Ainsi se dessine un paysage très varié : des champs, des herbages, des forêts, des vergers, des côtes que la vigne a jadis tapissées, et qui gardent, dans leurs amas de pierres arrachés au sol, dans leurs « murgers » de couleur grise, la trace émouvante de la peine des ancêtres.

2° — Entre la Marne et l'Ourcq, l'*Orxois* ou, comme son nom l'indique, le pays de l'Ourcq. La géologie de l'Orxois est fort complexe et tourmentée. Elle aboutit à faire prédominer des noyaux de calcaire de Brie, régulièrement entourés d'une large auréole où se mêlent, à doses diverses, l'argile verte, les marnes et le gypse.

Ces noyaux sont, par endroits, surmontés de dépôts de limon qui peuvent atteindre plusieurs mètres d'épaisseur, mais qui, dans l'ensemble, sont moins étendus que dans la Brie Champenoise.

En somme, ce qui l'emporte dans l'Orxois, ce sont les sols imperméables, qui favorisent le ruissellement et qui accumulent l'eau dans les parties basses. Du même coup, l'érosion, fort active, a brutalement dégagé les éléments résistants et modelé un relief capricieux, par endroits presque brutal.

Tout cela fait de ce pays une curieuse mosaïque de buttes morcelées, de petits plateaux cultivés, de bocages touffus et de marécages encombrés de roseaux, d'où jaillissent en rangs serrés des peupliers.

3° — A l'Est de l'Orxois, le *Tardenois.*

Là, tout change brusquement. C'est un autre monde. On se trouve en présence d'une vaste surface, tabulaire ou mollement vallonnée, largement découverte, et garnie de ce précieux limon des plateaux dont la fertilité saute aux yeux.

C'est là un bon exemple de ce qu'on a pris l'habitude d'appeler, d'un terme anglais, l' *openfield,* c'est-à-dire le pays ouvert, découvert, aux horizons dégagés, la rase campagne.

En réalité, l'openfield du Tardenois n'est pas absolument continu. Çà et là, des sables s'emparent de la surface du sol par larges pans et provoquent la formation de nappes forestières, comme la forêt de Fère et la forêt de Ris, ou même, comme aux environs immédiats de Fère et de Coincy, l'étalement de landes, tout en bruyères, fougères et bouleaux.

Mais ce ne sont là que nuances, et, quand on a traversé le Tardenois, l'image qu'il laisse en nous, c'est celle d'une sorte de désert qui, sous un ciel sans limites, s'anime comme par miracle au temps des semailles et des moissons.

Enfin, 4° — *La Vallée de la Marne,* qui sert d'axe à cet ensemble et qui, par elle-même, compose une région bien à part.

Par le couloir d'Épernay, la Marne s'enfonce dans les calcaires et les travertins et s'y imprime en vigoureux méandres. De chaque côté de son lit, le sol se relève, tantôt par larges terrasses étagées, tantôt par pentes raides, assez, dans tous les cas, pour encadrer franchement la vallée et la séparer des plateaux d'alentour.

Au premier regard, région pauvre en ressources que cette étroite vallée, mais qui doit à la présence de la rivière un puissant attrait. Depuis des millénaires, l'homme s'est ingénié à la plier à ses desseins. Sur les crêtes, il a laissé subsister les peuplements sylvestres et même reboisé ; sur les côtes, il a planté de la vigne ; dans les bas, il a aménagé des prairies, des vergers, des champs, cependant que la rivière elle-même lui apporte l'appoint d'une fonction commerciale.

Ainsi, tandis que les amples croissants homogènes de la Champagne humide ou de la Champagne pouilleuse gardent grosso-modo, du Nord au Sud, les mêmes aspects, les mêmes genres de vie, ces quatre pays que nous venons de survoler —

Brie champenoise, Orxois, Tardenois, Vallée, — disposent d'une économie variée, pourvue de ressources complémentaires et propre à diversifier les activités. Cette complexité les amène à vivre dans une large mesure, de leur propre substance, à se ramasser sur eux-mêmes. On peut attendre d'eux qu'ils soient *moins portés que les autres parties de la Champagne à s'agglomérer au noyau de la province, à se fondre dans une grande unité territoriale.*

Et voici, pour en finir avec cet aspect géographique. un dernier fait, particulièrement incontestable : de bonne heure, *un centre a marqué sa place au point de jonction de ces quatre pays.*

C'est une bourgade romaine, avec un pont sur la Marne. Puis, c'est la métairie de Charles Martel aux Chesneaux et le château qu'il fait construire pour garder à vue son royal pupille. Ce sera bientôt toute une ville qui s'édifiera dans l'ombre du château, descendra jusqu'à la Marne et la franchira pour s'étendre plus à l'aise sur la rive gauche.

Le site de cette position centrale (et je note au passage qu'il y aurait là une question à reprendre dans le détail) était tout indiqué par la nature.

Un relief qui, dans le temps troublé des origines, offrait de remarquables facilités de défense.

Au pied des hauteurs, un espace assez large pour qu'une population puisse se grouper sous la protection de la forteresse.

Une rivière propice à la navigation et rejoignant, en amont comme en aval, des régions actives.

Sur la rive gauche, un important dépôt d'alluvions anciennes, qu'on peut désigner sous le nom de Plaine de Nogentel, — le plus important qui se rencontre entre Épernay et Meaux, — assurant à la ville naissante des possibilités exceptionnelles d'installation humaine et d'approvisionnement.

De surcroit, une position d'étape sur les routes qui reliaient le centre du Bassin parisien et les régions de l'Est à Soissons, à Laon, aux pays du Nord, et dont le tracé s'est amorcé par des chemins gaulois, par des voies romaines, par des chaussées Brunehaut.

C'est ainsi qu'apparaît, dans sa situation excentrique, dans ses relations de voisinage avec le Valois et le Parisis, dans sa physionomie et son économie particulières, dans ses quatre pays groupés autour d'un centre séculaire, en marge de la Champagne de Reims et de la Champagne de Troyes, une troisième Champagne, une Champagne aux caractères moins tranchés que l'ensemble de la province, si l'on veut, une « Champagne atténuée », et que, pour ma part, je proposerai de dénommer « *la Champagne de Château-Thierry* ».

C'est, vous le voyez, à quelque chose comme un baptême que je vous ai conviés.

⁂

De ces données géographiques, on ne prétend pas déduire, à la façon des géomètres, des tendances, des séries de faits fatalement déterminées. L'histoire est moins rigoureuse. Il suffit souvent de menus incidents pour changer, de façon fort inattendue, le cours des évènements. On entend donc simplement maintenir, entre le sol et les hommes, une liaison dont l'existence, sinon la force et la constance, ne peut être mise en doute, et, par là, projeter quelques lueurs sur ce qui nous occupe.

Remontons aux siècles obscurs où la France se cherche dans les ruines de la Gaule romaine et le tumulte des invasions barbares.

A la mort de Clovis, son royaume est partagé entre ses quatre fils : à Thierry, échoient les pays de l'Est, dont relèvent Reims, Troyes et Châlons-sur-Marne ; à Clodomir, l'Orléanais et les cités voisines, dont Sens ; à Childebert, Paris et les pays de l'Ouest jusqu'à la Somme et la Manche ; à Clotaire, un royaume de Soissons, qui s'étend jusqu'à la mer du Nord et dont dépend Château-Thierry. On voit donc qu'à ce moment-là, la Champagne de Château-Thierry se trouve officiellement séparée du reste de la Champagne : Troyes, Sens, Châlons et Reims.

A la mort de Clotaire (561), nouveau partage, et séparation réaffirmée entre Château-Thierry et les autres cités champenoises.

Au traité d'Andelot (587), Château-Thierry fait partie, avec Reims et Châlons, du royaume de Childebert II, mais Troyes et Sens rentrent dans le royaume de Gontran.

A travers ces remaniements, que nous nous contentons d'évoquer, le royaume franc tendait à se répartir entre trois grandes régions politiques : l'Austrasie ou Gaule de l'Est, la Neustrie ou Gaule du Nord-Ouest, la Bourgogne ou Gaule du Sud-Est. Si les caractères de chacune de ces trois régions étaient assez marqués, leurs limites étaient fort instables. Or, la Champagne de Château-Thierry se trouvait à la rencontre des trois Gaules, et on la voit passer successivement de l'une à l'autre au hasard des traités et des conquêtes.

En somme, tandis que la Champagne de Reims et la Champagne de Troyes, en dépit d'une histoire très tourmentée, demeurent généralement encadrées dans de grandes unités territoriales, la Champagne de Château-Thierry passe de mains en mains et, dans tous les cas, ne s'agrège jamais de façon un peu suivie à ce qui sera la province de Champagne.

Sous les Carolingiens, c'est la même situation qui se constate. Elle apparaît même plus accusée, car des pays ont acquis une valeur administrative très précise, avec des limites arrêtées, et les partages successoraux, bon gré mal gré, tiendront compte de cette organisation sous-jacente. — Or, dans la liste des *pagi* distribués par provinces ecclésiastiques, les diocèses de

Sens et de Troyes relèvent de la IVe Lyonnaise ,tandis qu'à la IIe Belgique appartiennent les diocèses de Reims et de Soissons, ce dernier comprenant notamment les pays du Tardenois, de l'Orxois, du Valois et de l'Ormois.

Ainsi, une fois de plus, la coupure est franche, du moins avec la Champagne de Troyes, et elle s'aggravera de ce fait que Château-Thierry, avec Charles-Martel et à la veille de l'avènement de la dynastie carolingienne, est né en tant qu'être historique : c'est Château-Thierry qui est devenu le chef-lieu d'un des *pagi* dépendant du diocèse de Soissons, l'Ormois.

Aussi n'est-il pas surprenant que, dans le démembrement de l'Empire Carolingien, la Champagne de Château-Thierry ait subi un sort qui l'éloignait plus que jamais de la souche champenoise. Vers la fin du IXe siècle, la monarchie aux abois en fait don à la maison de Vermandois qui avait entrepris, entre Flandre et Bourgogne, un énorme rassemblement de territoires.

Dès lors, et pendant près d'un siècle, elle va suivre les destinées du Comté de Vermandois, et notamment servir de champ de bataille ou d'enjeu dans les luttes confuses qui mettent aux prises les partisans respectifs et d'ailleurs changeants des rois Eudes et Charles le Simple.

Puis, quelque temps après la mort du comte de Vermandois Héribert II, — peut-être en 945, — elle échappe, on ne sait trop à la suite de quels évènements, à la maison de Vermandois et tombe aux mains d'un seigneur nommé Thierry. Tant qu'elle sera en la possession de cette famille, la Champagne de Château-Thierry connaîtra, autant qu'on puisse l'affirmer, une existence relativement paisible, mais — retenons-le, — une existence qui une fois de plus, n'a rien de commun avec celle de la province de Champagne.

***

Nous voici parvenus à la fin du XIe siècle.

Du point de vue qui nous intéresse, tout ce qui vient d'être dit peut se résumer en ces mots : *depuis les origines jusqu'au dernier quart du XIe siècle, la région de Château-Thierry est demeurée étrangère à l'histoire de la Champagne essentielle.* Elle a été absente de cette lente germination, de ce dur et patient travail de soi sur soi, comme dit Michelet, qui, des espaces rémois et troyens, a fait surgir une province. Quand elle sera incorporée à la province champenoise, ce ne sera qu'avec un long retard et, si l'on peut dire, par voie d'adoption.

Il est vrai qu'au 8me siècle, les comtes de Vermandois, de qui dépendaient alors Château-Thierry et sa région, avaient hérité du comté de Champagne : mais leur avidité de conquête, leur politique terriblement remuante, leur dédain des œuvres de

paix, ne leur avaient pas permis d'opérer une soudure effective entre leur ancien patrimoine et ce nouveau domaine. Au surplus, dès le début du XIe siècle, en 1.019, le comté de Champagne cessait de leur appartenir pour passer sous l'autorité d'Eudes, comte de Blois.

C'est donc seulement vers la fin du XIe siècle, en 1.076, selon toute vraisemblance, que les trois Champagnes finirent par être réunies en un seul bloc, au profit des descendants de ce même Eudes, comte de Blois et comte de Troyes. Désormais, la Champagne de Château-Thierry peut être regardée comme partie intégrante de la Champagne centrale.

Mais ne nous y trompons pas : il y a loin de cette annexion à la fusion qu'on serait tenté d'imaginer. On ne supprime pas d'un trait de plume les différences qu'ont créées des siècles de vie séparée.

Que la Champagne de Château-Thierry, depuis les Carolingiens, ait acquis quelque consistance et bénéficié de courants de civilisation qui lui venaient surtout du Parisis et du Valois, il faut en convenir. Que d'autre part la Champagne de Reims et la Champagne de Troyes ne soient pas encore devenues ces ardents foyers d'activité économique, intellectuelle et artistique qui brillèrent d'un si vif éclat au siècle suivant, on ne peut le nier. Il reste, pourtant, que dans tous les sens, le développement s'affirme très inégal.

Cependant que Château-Thierry au pied de son acropole, ne parvient que lentement à faire figure de ville, Reims, Troyes, Châlons, Sens, Provins sont déjà des cités florissantes et de large renommée. L'existence de grandes foires à Châlons et Reims en atteste dès 963. Les écoles de Reims sont célèbres depuis l'épiscopat de Foulques (883-890). La construction d'une première cathédrale à Reims est entreprise vers 820 par l'archevêque Ebbon, et c'est à Troyes en 878 que le pape Jean VIII vient tenir un concile et couronne le roi Louis le Bègue.

Le décalage est manifeste, et l'avance qu'ont prise les Champagnes de Reims et de Troyes sur la Champagne de Château-Thierry va se traduire aux XIIe, XIIIe et XIVe siècles par un splendide épanouissement dans tous les domaines.

C'est alors que les grandes Foires de Champagne exercent une fonction internationale, suscitent un intense mouvement industriel et donnent l'essor à une bourgeoisie d'affaires singulièrement puissante.

C'est à la même époque que la Cour comtale de Troyes s'attribue une place prépondérante dans l'organisation et la conduite des Croisades, que, par ses poètes, ses chroniqueurs, ses érudits, par la littérature réaliste qui jaillit des sources populaires, elle représente un des sommets de l'esprit du temps, et que, de Clairvaux, rayonne sur toute la Chrétienté le mysticisme raisonnable de Saint-Bernard.

Toujours en vertu de cet exceptionnel dynamisme, la cathédrale de Reims, cette merveille des merveilles, marque l'apogée du style gothique, et, dans la Champagne de Troyes, se crée un art proprement champenois, appliqué jusqu'à l'excès à faire triompher les principes d'équilibre et d'élasticité, mû par un idéal d'élégance nerveuse, de légèreté, d'amincissement des volumes, de réduction systématique des pleins, tous caractères qui font, par exemple, du croisillon sud de la cathédrale de Sens, ou du jubé de l'église de la Madeleine à Troyes, des œuvres un peu subtiles peut-être, mais étonnantes de délicatesse et de grâce.

Rien de tel, nous le savons, dans notre Champagne de Château-Thierry. Une structure industrielle et commerciale réduite à sa plus simple expression, pas de grandes foires, pas d'entreprises qui dépassent les dimensions de l'atelier familial. Au point de vue intellectuel, pas de centres dignes de ce nom. Des monuments religieux fort nombreux, certes, et d'un incontestable intérêt, mais qui sont dus surtout à l'initiative des ordres monastiques, et qui, dans l'ensemble, fidèles aux tendances fondamentales du roman et du gothique, s'abstiennent de prétendre à l'originalité d'un art régional.

Quant au rôle politique, il reste purement occasionnel. Le bon abbé Poquet s'évertue bien à démontrer que tels ou tels comtes de Champagne ont eu pour Château-Thierry une tendresse particulière, que leur château des bords de la Marne était une de leurs résidences préférées, et qu'ils ont comblé la ville de bienfaits : au vrai, et si l'on s'en tient aux faits solidement établis, il semble bien que cette dépendance, éloignée de leur centre habituel d'action, n'ait été pour eux qu'un relais commode sur la route de Paris, voire un refuge dans les moments difficiles. Pour être bons princes, et pour éviter de faire par trop figure d'iconoclastes, convenons que la comtesse Blanche — Blanche d'Artois — nous a témoigné un attachement plus sensible, mais son cas demeure une exception.

***

Ces réserves faites, la réunion de notre Champagne à la Champagne comtale, c'est tout de même un évènement de grand poids, un tournant décisif de notre histoire.

Si les comtes de Troyes n'ont pas fait de notre ville et de notre région une des bases de leur action, ils ne les ont pas moins fait entrer dans leur sphère d'influence. Ils ont octroyé à la ville une charte communale ; elle a bénéficié de leurs libéralités, ils se sont souciés de l'urbaniser. Sans doute, à la longue, ce Far-West où nous sommes se serait-il, si j'ose dire, plus franchement, plus profondément « champagnisé ».

Mais cela n'a duré, ne l'oublions pas, que de 1.076 environ à 1.300, soit en tout un siècle un quart, et ce n'est pas beaucoup dans la vie d'une collectivité. Surtout, la suite de cette histoire va recreuser le fossé qui était en train de se combler entre notre région et le reste de la province.

Tout au début du XIVe siècle, en effet, le mariage de Philippe le Bel et de Jeanne, héritière du comté, fait passer la Champagne dans le domaine royal. Par là même, la Champagne de Château-Thierry se trouve rejetée dans l'attraction du Parisis. Guerre de Cent ans, luttes de Louis XI contre la maison de Bourgogne, guerres de Religion : cette longue série de violents conflits l'entraîne inévitablement dans le sillage de la politique royale, cependant que la Champagne proprement dite trouve le moyen de reprendre, au moins par moments, une attitude personnelle.

Aussi, quand, au XVIIe siècle, l'ordre se rétablit, est-elle préparée à subir tout spécialement les effets de l'absolutisme et de la centralisation monarchiques. Elle n'est plus qu'une banlieue de la capitale. Oh ! ce n'est pas qu'elle manque de sève, puisqu'elle est capable de produire un La Fontaine et un Racine ; mais Racine et La Fontaine, dès que leur génie s'est décidément éveillé, ont compris qu'il était indispensable de le réchauffer au soleil de Versailles.

Au demeurant, la vieille Champagne tout entière, la Champagne de Reims et de Troyes, est logée à la même enseigne, et le temps n'est plus où l'on pouvait songer à se tourner vers elle.

En 1652, le duc de Bouillon reçoit de la Royauté le duché de Château-Thierry, en échange de la principauté de Bouillon. L'absolutisme monarchique est alors si fermement établi que cette nouveauté reste sans influence appréciable sur la vie générale de notre région. C'est, en tout cas, — et voilà ce qui importe, — un changement qui, loin de rapprocher la Champagne de Château-Thierry du noyau de la province, contribuerait plutôt à renforcer son isolement.

Un isolement que la division en départements, sous la Révolution, ne laissera pas que de consacrer brutalement. En effet, avec les départements de la Marne, de l'Aube, de la Haute-Marne et des Ardennes, la Champagne de Reims et la Champagne de Troyes conservent à peu près leur ossature sous le tracé des circonscriptions nouvelles ; quant à la Champagne de Château-Thierry, elle se trouve accolée au département de l'Aisne comme un élément disponible et sans parenté définie, comme si elle n'avait rien de champenois et n'offrait quelque relation appréciable qu'avec l'ancien domaine vermandois.

En dépit de ce rattachement, qui date de plus d'un siècle et demi, on peut même dire qu'elle n'est pas parvenue à sortir de sa solitude et que, reléguée tout au sud du département, dans une sorte d'ilôt triangulaire, elle a vraiment l'air d'un enfant perdu : pour ne citer que ces deux faits, aucune voie

ferrée ne la relie aux autres arrondissements, et, dans le régime électoral actuel, aucun candidat de son cru ne réussit à la représenter au Parlement.

***

A présenter ainsi, en face d'une province qui a connu de grandes heures, une Champagne à tous égards atténuée, il pourrait nous venir une crainte, doublée d'un remords. La crainte d'avoir amoindri, assombri les fastes de notre petite patrie. Le remords d'avoir blessé une fierté citadine fort légitime, en replongeant dans l'ombre quelques légendes flatteuses. Mais voici qui sera de nature à nous réconforter.

Les événements historiques, comme les médailles, ont toujours un revers et un avers. L'avers de notre médaille à nous, c'est surtout le XIXe siècle qui va nous le découvrir.

Grâce aux grandes Foires de Champagne, fort intelligemment soutenues par les comtes, la Champagne de Reims et la Champagne de Troyes étaient devenues dès le Moyen-Age, nous l'avons noté, des pays de grande industrie, et ce mouvement n'avait fait que s'accentuer au cours des siècles. Ce fut d'abord la draperie, qui ne pouvait que prendre une importance accrue avec l'apparition du machinisme. Puis ce fut, sous le Premier Empire, la marche du vin de Champagne à la conquête de l'Europe, et, sur ce point encore, une industrialisation massive, surtout sous l'impulsion de Jean Moët, maire d'Épernay, baron de l'Empire, et de madame Veuve Cliquot, fille du maire de Reims Ponsardin.

L'avantage économique était éclatant : dans ces pays au sol maigre, un Pactole roulait désormais ses flots d'or. Mais les effets sociaux étaient d'un bénéfice plus discutable. C'était, d'une part, la prééminence d'une bourgeoisie plus riche et plus puissante de jour en jour, prompte à prendre dans la Champagne moderne la place de la Noblesse d'Ancien Régime ; d'autre part, la formation d'un prolétariat ouvrier de plus en plus nombreux, de plus en plus enclin à s'entasser dans les villes. Rien qu'entre 1851 et 1872, — soit en une vingtaine d'années, — la population de Reims passe de 47.000 âmes à 72.000, celle de Troyes, de 27.000 à 38.000. Entre 1872 et 1911, la crue démographique se poursuivait sur le même rythme : pour Reims, de 72.000 à 110.000 ; pour Troyes, de 38.000 à 59.000.

Or, les crises économiques, qui, dès avant la Révolution, étaient graves et fréquentes, se sont multipliées depuis le début du XIXe siècle. Crises de mévente, chômages prolongés, journée de travail de 14 heures sous le Premier Empire et qui ne s'humanisera que lentement, salaires insuffisants, et ceux des femmes de 50 % plus bas que ceux des hommes, exploitation de l'enfance et désastreuse mortalité infantile, la faim, le

taudis, la misère sous ses formes les plus dégradantes, et, conséquence inévitable, — un malaise social persistant, un vent de révolte qui à chaque instant tourne à l'orage. A Reims, en 1.832, flotte, comme à Lyon, le drapeau noir avec la devise : « Vivre en travaillant ou mourir en combattant », et c'est à Troyes qu'Eugène Buret se documente pour publier en 1.840 son livre *De la misères des classes laborieuses.*

Comment ne pas remarquer qu'en ce même XIXe siècle, et jusque dans les moments les plus difficiles, la Champagne de Château-Thierry ne laissait apparaître rien de comparable à cette accumulation de souffrances, à cette démoralisation, à cette brutale opposition des classes ? On n'y était pas riche, on n'y voyait pas s'édifier de colossales fortunes, et, dans les campagnes, le vigneron, le laboureur, l'artisan avaient souvent bien de la peine à joindre les deux bouts. Du moins le régime de la vie y échappait-il à cette allure de catastrophe, et l'ouvrier n'y était-il pas cet être sans racines que rien ne retient sur la pente des gestes désespérés.

Sous la Restauration, à Château-Thierry, l'industrie n'était représentée que par une filature de coton qui employait de 80 à 90 hommes et femmes, une filature de laine avec 12 ouvriers, un lavoir de laine avec une quinzaine. A Neuilly Saint-Front, une fabrique de bas et de chaussons, d'ailleurs en décadence, occupait 200 personnes des deux sexes. A Fère-en-Tardenois, une autre fabrique de bas et chaussons en comptait 300. Encore doit-on noter que nombre de ces ouvriers travaillaient chez eux, ce qui communique au problème du travail un tout autre aspect. Nous voilà loin des foules prolétariennes de Reims ou de Troyes.

Quant au vin brut qui ne s'écoule pas vers les caves d'Épernay, ce sont de petits ateliers familiaux qui se chargent de le champagniser, et il n'est pas plus mauvais pour cela. En somme, d'un point de vue économique et social, c'est encore une Champagne atténuée que la nôtre, moins trépidante que l'autre, mais plus stable, plus paisible, et d'existence plus harmonieuse.

L'avantage n'est pas mince, sauf, bien entendu, aux yeux de ceux pour qui le profit économique prime tout. Tout compte fait, nous sommes ici au cœur d'une région qui a été épargnée par les excès d'une civilisation de quantité et qui, du même coup, est restée plus près de la vieille France que le reste de la Champagne.

Dira-t-on que sa personnalité est moins certaine parce qu'elle a moins bâti, moins lancé d'entreprises commerciales, moins troué le ciel de cheminées d'usines ?. Les personnalités les plus fortes sont fréquemment les plus discrètes ; la nôtre a d'illustres répondants, et le mieux que nous ayons à faire, c'est, à l'exemple de Candide, de cultiver avec amour notre jardin.

Georges HARDY

Compte-rendu des séances de 1960

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

Président	M. CHALOIN.
Vice-Présidents	M. DUDRUMET. M. HARDY.
Secrétaire	M. LEFEBVRE.
Trésorier	M. BEAUJEAN.
Bibliothécaire	M. DUPONT.
Conservateur des collections	M. CHEVALLIER.
Membres	M. DERUELLE. M. LATOUR.

Membres décédés depuis Décembre 1959

Mlle Denise Collin.
Mme Veuve Henry.
MM. le Vicomte d'Ainval.
le Général Bonneau.
Champbaudet.
Louis Collin.

Membres admis en 1960

Mmes Albouy.
Dr Kieny.
Nicole.
Leveau.
Rivière.
Mtre Nocly Watin.
MM. Bachelet.
Dr Bocquet.
Fermé.
Floiras.
Nicole.
Comte Jacques de la Pérouse.
Pichard.
Plavinet.
Richon.
Rivière.
Triet.

Année 1960

Séance du 30 Janvier : Assemblée Générale annuelle :

Le rapport moral du Président et le compte-rendu financier du Trésorier sont approuvés.

Le Bureau de la Société est réélu. Deux nouveaux membres sont nommés : MM. Deruelle et Latour.

M. BÉRA : « *A propos de la Tour Balhan* ». Un acte de vente de 1910 fait connaître les servitudes imposées depuis 1678 aux successifs propriétaires de la Tour :

L'horloge Balhan, placée dans une tourelle de la maison, devra y rester aussi longtemps qu'il plaira à la Ville et aux habitants de Château-Thierry ;

il est dû aux gens chargés du service de cette horloge un passage par la grande-porte et le grand escalier de ladite maison ; mais, pour raison de cette servitude, pour le loyer de l'emplacement de l'horloge et d'une chambre dans laquelle passent les cordes et les poids, la Ville et les habitants de Château-Thierry sont tenus de payer au propriétaire de ladite maison la somme de 40 livres tournois le 6 janvier de chaque année (réduite depuis à 34 francs anciens).

Ces obligations résultent :

d'un traité fait entre les maire et échevins et habitants de Château-Thierry, d'une part, et M. Jean Pintrel de Montoury, alors propriétaire de ladite maison, d'autre part, le 31 juillet 1678, confirmé par arrêt du Parlement de Paris en date du 22 décembre 1705 ;

d'une délibération des communautés et habitants de Château-Thierry à laquelle a pris part le sieur Fernand Gaullier, alors propriétaire de cette même maison, en date du 6 juin 1728.

Séance du 27 Février :

M. R. DERUELLE : « *Guillaume de Flavy et Blanche d'Aurebruche seigneurs de Nesles-en-Tardenois* ». Guillaume de Flavy, né en 1498 à Flavy-le-Martel, village picard, fait ses études à Paris et entre au service de Regnauld de Chartres. qu'il accompagne dans ses ambassades successives de Rome et d'Angleterre. Il ne se montre nullement enclin à la diplomatie : le sang bouillant

de ses ancêtres s'était transmis dans ses veines : il était bien fait pour la guerre, les coups durs des champs de bataille, dur pour lui-même comme pour les autres, sans scrupules, insensible aux élans du cœur.

Il s'était révélé d'ailleurs un brillant capitaine en ces années historiques de la Guerre de Cent ans, 1429-1430. C'est lui qui organisa la résistance de Compiègne, cette position clef, contre les Anglo-Bourguignons qui l'assiégeaient, et qui promit à la Pucelle de rallier ses partisans ; c'est sa farouche énergie qui donnera le signal du soulèvement général des populations contre l'occupant.

Mais sa gloire s'arrêtera là ; nous le verrons désormais se consacrer à assouvir ses vengeances personnelles en recourant aux pires exactions. Il devint un chef de bande redoutable, la terreur des campagnes, n'hésitera pas auprès des paysans à exercer le pillage et les pires sévices. Le Connétable, gouverneur de Compiègne, réussit à s'emparer de sa personne et l'enferma dans la grosse tour du Château, mais Guillaume réussissait bientôt à fuir et put à loisir se venger sur le propre neveu du Connétable, le Maréchal de Rieux, en le faisant prisonnier et jeter dans un cachot sombre et glacial de son château de Nesles où il devait trouver la mort.

Le château de Nesles, à 5 km de Fère-en-Tardenois, était alors une redoutable forteresse plantée parmi les marécages. Le propriétaire en avait été Gui le Personne, époux de Jeanne de Nesles, dont la fille, Blanche d'Aurebruche, était l'héritière. En 1436, cette Blanche d'Aurebruche était devenue l'épouse de Guillaume de Flavy, alors âgé seulement de 40 ans, mais déjà vieux et usé ; il espérait trouver dans cette union, outre les avantages de la jeunesse (elle avait à peine 15 ans) et de l'argent, la sécurité et les bons soins : car notre Blanche était une riche héritière et nous verrons son mari user des moyens les plus barbares pour s'approprier la succession et éliminer les prétendants naturels, en tout premier lieu ses beaux-parents. Il avait été décidé qu'une rente viagère de 300 livres tournois, serait versée à ces derniers contre la cession à son profit de leurs propriétés. Ce contrat fut sans effet et le père de Blanche, réduit à la faim et à la misère, devait trouver la mort dans un cachot du château de Pernant.

Au début de son mariage, la vie de Blanche se partageait entre Compiègne et ses châteaux de Pernant et de Nesles, mais la santé de Guillaume s'altérant de plus en plus, ses rhumatismes le rivant désormais à son fauteuil, le couple se fixe finalement à Nesles. La toute jeune Blanche doit se résoudre bien malgré elle à évoluer dans une ambiance aussi glaciale et austère, n'ayant pour compagnon qu'un époux croulant, débauché, violent, hargneux, toujours la menace à la bouche, en quête de ses propres biens, exigeant d'elle sans cesse des procurations pour en trafiquer à sa guise. C'est ainsi que, poussée au désespoir, elle s'adonne à la boisson et essaye de trouver dans les

vapeurs de l'alcool un remède à sa détresse. Son mari, qui s'en aperçoit, pour plus de sûreté, la flanque d'un majordome, Simon d'Aubigny, chargé de l'administration de ses biens, et d'une unique servante pour ses soins domestiques.

Sur ces entrefaites, Charles VII nommait Pierre de Louvain gouverneur de Noyon, puis de Soissons. C'était un gentilhomme jeune, viril, de fière allure, et les châteaux de Pernant et de Nesles, à la recherche de distractions, s'empressèrent de lui ouvrir toutes grandes leurs portes.

Notre Blanche fut très sensible aussitôt à la beauté de son physique et au charme de sa conversation. Des relations sentimentales s'en suivirent ; une correspondance assidue était acheminée par le fidèle Nicaise, sergent de Pierre de Louvain, et de fréquents rendez-vous se donnaient dans les forêts de Pernant et de Nesles. Malgré leur souci de discrétion, leur liaison fut connue de tout le monde et même du mari, ce qui donna lieu, de la part de ce dernier, à des inquisitions constantes, à des interrogatoires orageux.

Mais nos deux amants, bien décidés à poursuivre coûte que coûte l'évolution de leurs amours, se résolurent au moyen le plus radical qui soit : faire disparaître le gêneur, le mari.

Le moyen d'exécution choisi consistait à l'étouffer à l'improviste sous un oreiller pendant son sommeil. La première tentative devait échouer piteusement, la peur ayant eu raison au dernier moment de leur détermination. C'est alors qu'ils se décidèrent à recourir au poison ; on en saupoudre largement le potage de Guillaume qui, rendu méfiant depuis quelque temps et le trouvant amer et salé, le rejette prestement, se précipite aussitôt chez son barbier qui lui administre le contrepoison adéquat. Devant ce deuxième échec, nos tourtereaux en reviennent au coup de l'oreiller. Cette fois, tout est préparé minutieusement. Tandis que Blanche, usant d'une diplomatie toute féminine, cajole son époux, le caresse et lui fait entendre des ritournelles, les compères à l'affût — le barbier et le batard d'Orbendas — sortent de leur cachette, appliquent l'oreiller sur la face du malheureux, lui assènent une bûche sur le crâne et lui plongent un coutelas dans le cœur. Il va sans dire que tous ces efforts eurent enfin raison de sa vie.

L'opération ne fut pas exécutée sans cris, et l'alerte fut donnée aux alentours. Pierre de Louvain, averti dès le lendemain du meurtre de son rival, accourait en libérateur avec ses hommes d'armes et entrait fièrement au château de Nesles. Son mariage avec Blanche, deux jours après, y était célébré clandestinement.

Des poursuites furent intentées contre les meurtriers. Finalement, le couple de Louvain fut incarcéré à Compiégne le 26 Mai 1449. Le procès devait durer plusieurs années pour se terminer finalement par la libération des prisonniers. Pierre de Louvain recouvrait même sa charge de capitaine, et devait, dans la lutte contre les Anglais, se distinguer en Normandie

et en Guyenne. Il devait revenir ensuite, rentrer au château de Nesles, pensant y trouver le repos et la quiétude en l'adorable compagnie de Blanche, mais c'était sans compter sur le désir de vengeance des Flavy, frères de Guillaume, qui, finalement, l'exterminèrent dans une embuscade en forêt.

Alors Blanche, n'ayant guère réussi auprès des militaires, essaye de se consoler auprès des gens de robe ; c'est ainsi qu'elle épousait Pierre Puy le 9 septembre 1464. Cette union se révéla désastreuse et se termina par une séparation à l'amiable. Tandis que Pierre Puy conserve le château de Nesles, Blanche va se retirer dans sa terre de Montalmas. Pierre Puy, comme Pierre de Louvain, devait succomber sous l'effet de la vengeance des frères de ce dernier : il est enlevé, enfermé dans les cachots du Château, dénoncé auprès de Louis XI comme traître et vendeur des secrets du Roi, et transféré finalement à la prison de Dreux. Et les Louvain recouvrent Nesles.

Que devient parmi ces déchirements Blanche d'Aurebruche ? On perd sa trace : on sait seulement qu'elle vit encore en 1492, et qu'elle est toujours Mme Pierre Puy.

Références : Pierre Champion : Guillaume de Flavy. Ed. Champion.

Duclercq : Mémoires. Livres V. ch. X.

Mathieu d'Escouchy : Chronique publiée par G. du Fresne. 3 vol. (Collection de la Société de l'Histoire de France. 1863-64).

Pierre Champion : Une affaire criminelle.

Séance du 26 Mars :

M. BEAUJEAN : « *La Jacquerie dans les campagnes de l'Aisne* ». M. Beaujean s'est inspiré d'un ouvrage publié par le Syndicat des Instituteurs de l'Oise : « La Jacquerie », qui, par la plume de M. Maurice Dommanget, retrace l'histoire de cette révolte brève, mais terrible, qui eut précisément pour théâtre principal, avec le Valois, l'Orxois et le Tardenois. Mouvement très limité dans le temps (28 mai - 18 juin 1358), mais qui, au moment où il fut brisé, était sur le point d'embraser la Picardie, la Normandie, l'Ile-de-France, la Champagne, et aurait pu avoir d'immenses conséquences historiques, économiques et sociales.

C'est que les Jacques (on disait aussi les Hurons) étaient profondément malheureux en ce milieu du XIVe siècle : pilleries, viols, exactions abominables des gens de guerre et routiers des grandes Compagnies, impôts et corvées abusifs, mépris dans lequel les tenaient les grands, peur atroce des loups, famines incessantes, épidémies épouvantables les réduisaient à un désespoir sans nom.

Après Poitiers, leur aversion pour les nobles devint une terrible haine. Et, lorsqu'après la réunion des États du Vermandois, le 4 mai 1358, le Régent ordonna qu'on relevât les forteresses, qu'on se réunît et s'armât pour garnir et défendre les châteaux, les paysans, délibérément, ne retinrent qu'une partie de ces ordres : se rassembler et s'armer, non pas pour relever les châteaux, mais pour abattre ceux qui restaient debout.

Qui étaient ces Jacques ? Des paysans pour la plupart, des artisans, des vagabonds, quelques bourgeois, des curés, des clercs, des femmes, des militaires. Leur chef fut Guillaume Calle, paysan de Mello, près de Clermont, « bien sachant et bien parlant ».

L'orage éclata à Saint-Leu d'Esserent, près de Creil, par le massacre d'une dizaine de gentilshommes qui acheminaient un convoi vers Paris. L'explosion s'étendit, immédiate, d'une violence torrentielle, atroce, marquée par d'innombrables actions sans grande liaison entre elles.

Dans le Tardenois, furent attaqués les châteaux de Fère, de Muret ; celui de Coulonges, dont le seigneur, Gérard de Châlons, était alors absent, fut complètement détruit, « rongnacq ». On connait les noms de paysans de Chacrise, St-Thibaut-Bazoches, Arcy-Sainte-Restitue, qui prirent part au mouvement.

Au sud du Soissonnais, à Dhuisy, Charentigny-Villemontoire, des forteresses furent pillées de fond en comble par des paysans venus notamment d'Arcy et de Vailly.

Dans l'Orxois, si les serfs des religieux de Marizy-Sainte-Geneviève ne bougèrent pas, des troupes venues de Neuilly-Saint-Front et de La Ferté-Milon s'attaquèrent avec succès aux châteaux de Milon et de Passy-en-Valois, pourtant formidables. La vallée du Clignon vit un soulèvement presque général des gens de Bézu-les-Fèves, Belleau, Givry, Torcy, Lucy-le-Bocage, qui s'assemblèrent en grand nombre à Gandelu dont le château ne fut sans doute pas épargné.

Les alentours de Villers-Cotterêts furent de particuliers foyers de révolte. Les Jacques saccagèrent et brûlèrent de nombreux châteaux : Montgobert, Noroy, Maucreux, Puiseux, Oigny, Coyolles, Vivières, Largny. Mais on épargna le château de Villers-Cotterêts, « maison d'un Roy secourable et miséricordieux aux pauvres manants ».

En général, les villes, quoique assez sympathiques à la cause des paysans, qu'elles connaissaient bien, ne contractèrent pas d'alliance formelle avec eux. Château-Thierry resta en dehors de la révolte grâce, prétend l'abbé Poquet, à la présence de Jeanne d'Evreux, fille de Louis le Hutin. Compiègne, Dormans, leur furent franchement hostiles. Ermenonville capitula le 6 juin. Meaux, dont la municipalité était amie d'Étienne Marcel, laissa entrer les paysans ; mais les seigneurs, mieux armés, arrivèrent en force, et les massacrèrent sauvagement. Par contre, les nobles échouèrent piteusement devant l'énergique défense de Senlis.

Ce succès des paysans et des bourgeois sympathisants arrivait trop tard. Quelques jours auparavant, Guillaume Calle, sur le point de livrer bataille à Charles le Mauvais, roi de Navarre, près de Catenoy, sur la route de Compiègne à Clermont, trop confiant en la parole de son adversaire, avait accepté de parlementer ; il était saisi et exécuté. Les Jacques, désormais sans chef, pris de panique, avaient été presque tous « occis ». La Jacquerie était terminée.

Alors commença la contre-Jacquerie, beaucoup plus longue, plus atroce. Et la condition paysanne ne s'améliora pas...

Ceux qui créèrent véritablement notre pays, ceux qui travaillaient déjà le sol de France à l'époque du néolithique avec des houes de pierre, 40 siècles avant que les hommes d'armes y fondent leurs fiefs et y bâtissent leurs donjons, ceux qui, somme toute, constituent la vraie noblesse, celle du travail, se soulevèrent encore bien souvent au cours de l'histoire, presque toujours en vain.

Aujourd'hui, petits propriétaires et salariés des campagnes ne se révoltent certes plus. Découragés par la médiocrité de leurs profits, l'impossibilité d'envisager un avenir prometteur, ils se contentent d'abandonner les villages, dont la population a baissé en un siècle de 30 à 70 %, parfois 100 %. Les plateaux, les vallées du Valois, de l'Orxois, du Tardenois vont-ils constituer un semi-désert perdant jusqu'au souvenir des Jacques ?

M. CHALOIN : « *A travers le passé* ». Au milieu du siècle dernier, trois affaires criminelles émurent la population de notre ville : celle de Barbier qui, en août 1847, tua son beau-frère à coups de hache, fut condamné aux travaux forcés à perpétuité et, avant de partir pour le bagne, fut « exposé » une heure sur le Champs de Mars ; celle de Lacour, de Tréloup, condamné à mort pour l'assassinat d'une veuve dont il se croyait l'héritier et qui désirait se remarier, et exécuté sur la Place de la Rotonde (Place Carnot), non sans avoir proclamé son innocence ; celle enfin d'un berger de 19 ans, Josset, de Cierges, assassin de deux vieillards, exécuté sur la même place.

Le tremblement de terre qui, le 6 avril 1580, secoua le château et le bourg, le passage du premier bateau à vapeur sur la Marne le 5 octobre 1841, la transformation de la « terrasse » du château en promenade publique en 1841 furent alors des événements d'importance sur lesquels M. Chaloin donne de curieux détails.

Séance du 23 Avril :

M. BÉRA : « *Les auxilaires de justice au début du XIXe siècle* ». L'avoué est le mandataire légal et obligatoire du plaideur devant la juridiction civile, l'auxiliaire précieux des magistrats et une garantie de sécurité pour les justiciables.

La Révolution, en août 1790, donne aux plaideurs le droit

de se présenter devant les tribunaux sans Procureur, puis supprime ces mêmes Procureurs qu'elle remplace par des Avoués dont le ministère est facultatif.

La Convention, plus radicale, constatant de nombreux abus, remplace les Avoués par de simples Fondés de pouvoir munis d'un certificat de civisme ; elle pense ainsi établir la gratuité et la simplification de la Justice. C'était bien ambitieux !

Le 18 mars 1800, le Consulat rétablit en fait la corporation des Avoués et consacre leur monopole. D'emblée, 8 sont nommés à Château-Thierry : Claude Aubry, Jean Mangin, Jean Darvillers, Jacques Ferval, Edme Jérome, Louis Dalican, Antonin Lefevre, Louis Pierrot, qui admettent que leur caisse paye les frais de l'instance dus par les « impécunieux ».

8 Avoués auxquels il faut bientôt ajouter quelques avocats, c'est beaucoup pour notre ville. Aubry, devenu Juge titulaire, abandonne sa charge. En 1815, une autre étude est supprimée, rachetée par la caisse commune.

Les Avoués se gardent précieusement de manifester des opinions politiques. Néanmoins, le 14 juin 1816, à l'occasion du mariage du duc de Berry, héritier présomptif de la Couronne, ils proclament leur attachement aux Bourbons, protecteurs d'un « ordre de choses stable et tranquille ».

En 1863, un troisième office est supprimé.

En 1914, restaient en place 5 avoués, souvent appelés à exercer les fonctions de juges suppléants. Leur largeur d'esprit, leur générosité sont indéniables : la loi sur l'assistance judiciaire n'était pas née qu'ils assumaient depuis longtemps les frais de procès des indigents.

En mars 1959, Château-Thierry ne comptait plus que 3 avoués qui, comme leurs prédécesseurs, continuaient à mériter la confiance de leurs concitoyens par leur talent, leur courtoisie, leur conscience professionnelle. La récente réforme judiciaire faite, non pas contre eux, mais en dehors d'eux, a considérablement modifié leurs conditions de vie. Qu'en adviendra-t-il ?

Me MATHIEU : « *En consultant une carte* ». En se penchant sur la carte de Cassini, nous y voyons inscrite toute l'histoire de notre pays. La Plate Pierre, Pierre-levée, Pierrefitte ou Pierre-frite, l'Allée couverte ne sont en effet que d'anciens monuments mégalithiques. Nous connaissons tous le chemin des Romains, le Chemin de Barbarie, la Chaussée Brunehaut (qui ne rappellerait nullement la victime de la cruelle Frédégonde, mais un roi de la Gaule Belgique nommé Brunehaldus).

Voici le Moyen-Age avec ses Tours, ses Motte et ses Château-Gaillard, dont certains ne sont d'ailleurs que le prolongement de la période romaine ; puis les Croisades avec Plaisance, Romény, Romandie, Soudan (qui a fait plus tard Sultan). Ce sont aussi tous ces lieux de pélerinage, ces couvents qui n'ont pu

survivre à la Révolution : l'Hermitage, le Reclus, la Grâce, la Commanderie, la Mission, la chapelle Ste Eulalie, la Maison-Dieu...Quel est le pays tant soit peu important qui n'ait son quartier de la Juiverie, sa Maladrerie, son faubourg de la Madeleine ?

Les vieilles coutumes ont aussi laissé leurs traces : les Essarts, les Usages, les Villeneuve et les Villefranche ; hélas aussi Montcoupot, la Coupenderie, la Potence, la Roue, et l'on en passe ! Un peu plus tard, le Champs de l'Arquebuse, les Berceaux (déformation de Bersaut, butte de tir).

Plus près de nous, voici Chamblon détruit par les Lorrains, la Folie, souvenir du XVIIIe, le pré du Télégraphe et les noms à jamais fameux de Champaubert, Montmirail-Marchais, les Caquerets, Château-Thierry et Vauchamps. La Tafna n'est autre que la maison d'une ancienne cantinière de l'armée d'Afrique.

Une carte nous renseigne aussi sur l'industrie et les productions du pays : les Forges, les Minières, Grain d'acier, les Chauffours, la Verrerie, le Fondoir, les Vignes, mais aussi la Croix Vinaigre et les Egremonts. Citons encore les Roises (rouissage du lin), la Cardonnerie à proximité de quelque fabrique de drap, car c'est à l'aide de têtes de chardons que l'on « cardait » la laine. Sans nul doute les troupeaux de moutons étaient nombreux puisque voici la Butte aux Bergers, les Bergiers, Bergères et leurs corollaires : la Fosse aux Loups, Retourneloup, le Loup Pendu ; mais Chanteloup rappelle le chant de l'alouette.

Nous nous imaginerons aussi ce que peut-être la configuration et le climat de la région : Montfaucon, Montmirail, Montlevon, Monte-à-peine et tant d'autres... Heurtebise, les Quatrevents, la Froidure, le Gouffre, le Perthuis, les Marnières et les Noües.

Mais combien de noms cachent encore leur origine : les Aulnes Bouillants, la Galère, la Belle Idée, Frotte au Bord, etc...

28 Avril : Réouverture du Musée Jean de La Fontaine.

La réouverture du Musée a revêtu beaucoup d'éclat. De hauts fonctionnaires des Beaux-Arts étaient venus se joindre aux personnalités régionales, locales, et aux membres de la Société historique. Ils ont visité les aménagements réalisés, pour les bâtiments, par M. Berry, architecte en chef des Monuments historiques, pour les collections, par Mlle Colette Prieur, conservateur du Musée.

Pour la première fois depuis bien longtemps, Jean de La Fontaine reprenait possession de sa maison. Dans une présentation chronologique — qui retrouve actuellement une grande faveur — les objets les plus variés provenant de collections publiques ou privées montrent la popularité qu'a toujours rencontrée le fabuliste auprès des artistes les plus divers : du

17e siècle, autographes, portraits, éditions originales ; du 18e, gravures, peintures, mobilier, grandes éditions illustrées ; des 19 et 20e, art populaire, jeux, céramique, estampes, etc...

4 Juin : « Ve Exposition de l'École des garçons de la Madeleine, à Château-Thierry : « En la Ville du bon La Fontaine ».

Monographie de notre Cité présentée au public avec l'aide de la Société historique et archéologique, du Musée Jean de La Fontaine, et le concours des services administratifs intéressés, de nombreux particuliers, des établissements industriels et commerciaux de la Ville.

Des estampes, gravures, tableaux, documents divers, des maquettes du Vieux-Château, du Pont François 1er, de la Maison Jean de La Fontaine, de la Tour Balhan remarquablement exécutées par les élèves de la 2e classe, constituent un rappel historique d'une rare qualité.

Une étude géographique, démographique, administrative de la Ville est présentée en graphiques fort précis. La vie économique et sociale fait le sujet d'enquêtes reportées sur de nombreux panneaux par les élèves de la 1re classe. Le visiteur est exactement renseigné sur l'actuelle activité des établissements Couesnon, Belin, Saunal, Deneuville, sur la COOP, la Sucrerie, l'Usine à gaz, la Laiterie coopérative, les Élevages de volailles, visons, etc... en attendant que d'autres nécessaires industries viennent s'implanter en notre Ville pour doubler son activité au profit des salariés de toute la région.

L'exposition, officiellement inaugurée par les Notables et les Amis de l'École, reçoit ensuite de très nombreux visiteurs d'abord surpris, puis intéressés, charmés.

5 Juin : Exposition d'Épaux-Bézu. « L'École d'hier à aujourd'hui ».

Pour leur 7e exposition, les « Amis des Arts » ont choisi un sujet toujours actuel, toujours « brûlant » : l'École.

Il ne s'agissait pas de dresser un inventaire des cent et une méthodes d'enseignement que les maîtres appliquent selon leur tempérament. Il fallait mettre en valeur le long effort des pionniers de l'instruction publique, les vicissitudes de la profession de « Magister » au cours des âges, les grands hommes qu'on vénère comme les fondateurs de l'École pour tous.

Cinq salles du château présentaient aux visiteurs venus nombreux des documents originaux prêtés par le Musée Pédagogique, des reproductions, des illustrations. Le matériel d'hier n'était pas oublié et la collaboration interscolaire trouvait une application de circonstance grâce aux envois de quinze écoles réparties sur l'ensemble du territoire.

M. l'Inspecteur d'Académie avait bien voulu accepter de présider à la visite d'inauguration. Il apporta aux personnalités et aux membres de l'enseignement les précisions les plus utiles sur l'avenir de l'École en France.

Une partie de l'exposition fut présentée au cours de l'hiver, dans les centres de documentation pédagogique de Charleville et de Lille.

5 Juin : Exposition de peinture.

La dix-septième exposition de peinture de la Société historique de Château-Thierry a été présentée à l'occasion de la Quinzaine Commerciale. Deux nouveautés dans cette exposition ; d'abord le cadre : elle a eu lieu dans la grande salle des fêtes de l'Hôtel-de-Ville de Château-Thierry ; ensuite la participation active de l'École du Val-de-Marne. Cette association, dénommée au départ : « Art et Enseignement », et qui groupait alors surtout des Instituteurs, compte maintenant de nombreux peintres régionaux. Tous chantent les beautés de ce Val-de-Marne qui a déjà inspiré tant d'artistes. Beaucoup d'exposants, beaucoup de tableaux intéressants et de nombreux visiteurs : un réel succès.

Séance du 2 Juillet :

M. DYKE : « *Nos amis au Village d'Auteuil* ». A l'ouest du grand Paris, entre la Seine et le Bois de Boulogne, se situe une succession de plans dont le centre est l'église d'Auteuil et la vieille rue d'Auteuil sinueuse et presque villageoise. On remarque une enseigne vieillotte et charmante : l'Auberge du Mouton-Blanc, non loin du début de la rue Boileau. Au cœur même de cette paroisse de vignerons administrée jadis par les abbés de Ste-Geneviève, nous retrouvons la trace des pas de Molière qui habitait tout près de là, de Boileau qui, plus tard, y tint maison ouverte, de Racine et ses premières amours, et de notre Jean de La Fontaine qui hanta continuellement ces paysages.

Il est intéressant de reconstituer le décor de ce village. L'ancienne église d'Auteuil est une construction romane ; du côté sud, nous la voyons dominer la pente douce qui monte des rives de la Seine où le coche d'eau circule, souvent emprunté par nos bons amis. Pour 5 sols, et deux fois par jour, de Pâques à la Toussaint, on pouvait le prendre du Pont Royal au Pont de Sèvres, avec escale à Passy et ensuite Auteuil. Notons que, d'après la légende, Jean Racine louait une maison au faîte du chemin qui montait du débarcadère. Le paysage y était pastoral : des vergers, des pâtures, des vignes aussi cultivées par les Génovéfains. Suivons maintenant la Grand'Rue. Les « amis » se réunissaient au Mouton-Blanc avec Lulli, l'abbé

Furetière, le jeune Baron et l'indispensable Chapelle. Un tableau de Mignard a immortalisé la fin d'un de leurs repas, alors que Molière donne une première lecture du Misanthrope et que chacun l'écoute dans une attitude qui lui est familière. Molière aimait tant les ombrages de ce village d'Auteuil qu'il loua le rez-de-chaussée d'une gentilhommière appartenant à Jacques de Grou, sire de Beaufort et porte-manteau de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII. C'est dans cette maison qu'eurent lieu les fameux soupers d'Auteuil. Le loyer annuel était de 400 livres. Moyennant un surplus de 20 écus, Molière obtint une chambre d'ami dans le corps de logis principal. Son ami Chapelle en fut l'occupant attitré.

Des anecdotes se situent dans le cadre enchanteur de ces jardins. Le meilleur confident du grand comédien fut toujours son ami Chapelle qu'il connut sur les bancs du Collège de Clermont. Cet aimable écrivain fut le consolateur efficace des déboires conjugaux de Molière. Jean de La Fontaine faisait partie de toutes les réunions des fidèles du grand Poquelin.

Grâce à des gravures de l'époque conservées à la Mairie du XVIe arrondissement, nous pénétrons dans l'intimité de la maison d'Auteuil. Le ton des conversations est de haute qualité. Les convives sont égayés par Martine, servante malicieuse, native du village et qui devait jouer son rôle au naturel dans Les Femmes savantes. Nous voyons ensuite la Bibliothèque comprenant surtout les ouvrages des Anciens ; un dessin montre les amis compulsant des manuels, assis de chaque côté de la fenêtre à meneaux.

Il ne faut pas oublier l'histoire fameuse du « souper d'Auteuil » dont voici l'essentiel : Boileau, Lulli, de Jonsac et Nantouillet, conduits par l'indispensable Chapelle, avaient dîné chez Molière sans la présence du maître de maison souffrant et demeuré dans sa chambre. Après de nombreuses libations, les convives, s'inspirant de cet adage que le premier bonheur est de ne pas naître et le deuxième de mourir promptement, décident d'en finir avec la vie et de s'aller noyer ensemble dans la Seine toute proche. Le jeune Baron court prévenir leur hôte qui les dissuade d'accomplir leur projet sans lui. Il sera préférable de plonger en plein jour et la tête lucide. Évidemment, le lendemain, tout est oublié !...

Cependant Molière est devenu un notable d'Auteuil et un ami de François Loyseau, curé de la paroisse. Les vignes réputées de ce village étaient exploitées par les chanoines de Ste-Geneviève et leur vin vendu jusqu'au Danemark. Mais les eaux ferrugineuses des sources de l'endroit attirent aussi maints visiteurs, dont la toujours belle Ninon de Lenclos descendant à un cabaret du 25 de la rue d'Auteuil. Son goût est sûr, sa culture étendue. Molière la consulte au sujet de ses œuvres, mais elle raille l'ami La Fontaine sur ses amours rustiques. Sachons encore que Molière, Boileau et La Fontaine ont pris

l'habitude d'aller boire du lait fraîchement trait à la ferme Magu touchant l'Abbaye de Longchamp ; cette promenade sylvestre est une joie pour eux.

Hélas ! Molière meurt en 1673 et ses amis se dispersent tristement. La Fontaine, très affecté par cette disparition, compose ses vers célèbres dont nous rappelons la fin : « Térence et Plaute et Molière sont morts ». Il faut attendre que Boileau achète une maison à Auteuil, rue des Garennes, en 1685 (au numéro 26 de l'actuelle rue Boileau) pour voir à nouveau se grouper les amis fidèles dont certains, comme Racine et La Fontaine, avaient pris l'habitude de se rendre chez les Champmeslé, acteurs célèbres habitant rue Pavée, au centre de Paris. La charmante maison de Boileau, encadrée de vigne, nantie d'un potager cultivé par le jardinier Antoine Riquié auquel son maître dédia malicieusement les vers de son Épitre XI, accueille maints visiteurs célèbres dont le ménage Racine. On boit le café sous une tonnelle du délicieux jardin ; ensuite on joue aux quilles et aux boules. La Bruyères se joint à ce groupe, ainsi que le Chancelier d'Aguesseau qui habitait près de l'église, ami de Racine et de sa femme, Catherine de Romanet. Quand celle-ci fut veuve, Boileau lui vint en aide avec sollicitude et s'occupa affectueusement de ses fils. Puis il vendit sa maison en 1709 à son ami le Verrier et mourut moins de deux ans après.

Nous évoquons maintenant la touchante et fort édifiante fin de la Champmeslé qui termina sa glorieuse carrière de comédienne et rendit le dernier soupir le 15 mai 1698 chez le maître à danser Jacques Rocque assisté de sa femme, dans l'une des premières maisons de la rue d'Auteuil. Elle avait aimé Racine et elle en avait été chérie. Elle fut sa plus admirable interprète. L'échec de Phèdre, en 1677, dont son auteur l'avait rendue injustement responsable, les avait séparés. Sa conduite avait prêté aux critiques, mais sa conversion et sa mort émurent Boileau qui en fit la relation à Racine déjà plongé dans les mortifications de Port-Royal. Ainsi s'éteignirent, en ce village, les plus éclatantes lumières du siècle.

Séance du 30 Juillet :

M. DUDRUMET : « *Les pérégrinations d'un Saint* ». S'inspirant des travaux de Monseigneur Delbez, Monsieur Dudrumet conte les pérégrinations de Saint Céneric.

Né en Ombrie vers 608, Céneric vient à Rome avec son frère. Après avoir renoncé tous deux à leurs biens, ils se consacrent à la vie religieuse. Bientôt, ils quittent Rome, gagnent la Gaule, se séparent, et Céneric construit une cabane dans la boucle de la Sarthe, près d'Alençon, pour y vivre en ascète. Son prestige est tel que l'ermitage devient vite un monastère florissant. Il meurt en 669, et son corps est déposé sous l'autel de l'église de Saint-Martin de Sées.

Vers 910, les moines s'enfuient devant les Normands, emportant les reliques du Saint. Ils arrivent à Château-Thierry, obtiennent l'hospitalité du château dont la chapelle reçoit les précieux ossements.

Désormais, chaque année, pendant neuf jours, les fêtes religieuses et civiles se succèdent en l'honneur du Saint. On l'invoque en faveur des jeunes enfants qui tardent à marcher et des malades atteints de « fièvre pernicieuse ». En 1791, la chapelle seigneuriale tombant en ruines, les reliques sont transportées en grande pompe à Saint-Crépin.

Elles sont dispersées en 1793. Quelques os sont recueillis et enterrés dans le cimetière proche, mais leur emplacement exact n'a jamais été retrouvé. Un nommé Pannier prétend avoir sauvé quelques phalanges et les remet plus tard à l'abbé Boyot qui les enferme dans un nouveau reliquaire. En 1918, un obus réduit le tout en poussière.

Vers 1804, une statuette en bois doré représentant le Saint avait été remise par Molin, de Nogent l'Artaud, à l'archiprêtre qui la fixa sur un reliquaire en bois noir contenant un os du poignet de Saint-Céneric trouvé on ne sait guère où. Ce reliquaire existe encore à Saint-Crépin.

M. CHALOIN : *Un livre récent : « La Fontaine n'est pas un imbécile »*. L'auteur, M. André Martel, qui se dit « le Martélandre, Papapafol du Paralloïdre », a adressé à M. Chaloin son livre « La Fontaine n'est pas un imbécile », récemment paru dans l'édition « Le soleil dans la Tête ».

En dépit de son titre au moins surprenant, de son curieux style, de certaines affirmations plutôt hasardeuses sur le poète et son œuvre, ce livre se lit d'abord avec curiosité, puis avec un vif intérêt.

M. Martel n'a rien écrit que nous ne sachions déjà sur les Fables, sur la vie du Fabuliste, hormis, toutefois, sur ce qu'il appelle les *intuitions* de La Fontaine. Il montre que, par son style, par ses idées, La Fontaine est véritablement un précurseur. Ainsi, avec « la Cigale et la Fourmi », il crée une forme de poésie que d'autres, deux siècles après, prétendront avoir inventée. Son « Discours à M. de la Sablière » contient en germe les découvertes surprenantes de la psychologie actuelle.

Ce n'est qu'aujourd'hui que ses intuitions commencent à pénétrer dans les arts, dans les sciences, dans la pensée individuelle.

Avant Rimbaud, avant Claudel, La Fontaine est le plus « voyant » de nos poètes, et peut-être de tous les poètes.

Livre qui fait sourire, qui fait réfléchir ensuite.

Séance du 24 Septembre :

M. BERA : « *A Égalité-sur-Marne : Liberté, Égalité* ». La ville de Château-Thierry avait adopté, dès le début de la première République, le nom de « Égalité-sur-Marne ». Les imprimés officiels utilisés par l'Agent national de la Commune portaient en tête, en gros caractères : Liberté-Égalité. Le mot Fraternité n'y figurait pas. Pourtant la Fraternité était proclamée oralement et dans les écrits des particuliers. Mais existait-elle réellement dans les cœurs ?

Le régime des dénonciations avec abandon des amendes au profit de leurs auteurs, les restrictions alimentaires dues aux circonstances économiques nuisaient souvent aux généreux élans de fraternité. C'est ainsi que fut injustement dénoncée à la police la veuve Dast, de Saint-Martin, pour avoir, dit-on, accaparé illégalement du blé chez elle ; elle fut acquittée. Par contre, la citoyenne Beaumont, dénoncée, fut bel et bien condamnée pour avoir voulu vendre ses cervelas au-dessus du cours. Le dénonciateur toucha l'amende et les pauvres de l'Hôpital mangèrent les cervelas. De même fut poursuivi Lamy, boulanger, pour avoir cuit du pain trop blanc et l'avoir vendu au-dessus de la taxe. Mais ses collègues en avaient fait autant ! Embarras du Tribunal. Tous ayant juré leurs grands dieux qu'ils se conformeraient désormais à la taxe et à la fabrication imposée, ils furent relaxés sans peine ni dépens. Les dénonciateurs en furent pour leurs frais.

Les soldats de l'armée révolutionnaire, qui stationnaient en notre Ville cet an II, avaient assez mauvaise réputation : ils aimaient en particulier consommer le pain blanc et ne le payaient généralement point. Plainte fut envoyée à la Convention par la Société Populaire d'Égalité-sur-Marne contre cette « infernale » troupe de « coquins » et de « scellerats ». Ceux-ci protestèrent violemment et la querelle en resta là. Où était cette Fraternité si souvent invoquée ?

Ce n'est qu'en 1900, que les 3 termes : Liberté, Égalité, Fraternité, seront officiellement réunis sur les timbres-poste du type Blanc bien connus des philatélistes. Mais la Fraternité règne-t-elle actuellement dans nos cœurs et dans nos actes ?

M. CHALOIN : « *A travers le passé* ». M. Chaloin entraîne ses auditeurs dans le faubourg d' « Oultre-Marne », dont il esquisse l'histoire depuis l'époque gallo-romaine. Il le décrit particulièrement tel qu'on pouvait le voir au XVIe siècle, du Pont François 1er à la sortie de la Ville, d'où la route se continuait à travers la forêt d'Anjou jusqu'au pied de la côte de Nesles. Il le montre parcouru par des personnages illustres : La Hire, François 1er, Charles-Quint, Mayenne, Louis XIII et Richelieu, La Fontaine, Louis XVI, Napoléon, Louis-Philippe, sans oublier les troupes françaises, alliées, étrangères de 1914, 1918, 1940, 1944.

Il évoque ensuite la fermeture de l'église du château en 1792, la procession solennelle au cours de laquelle les objets saints et les reliques furent transportés à Saint-Crépin, seule église restant ouverte après la fermeture des nombreuses chapelles que renfermaient la Ville au Moyen-Age : celles des Cordeliers, des Capucins, des Minimes, de la Barre, de Balhan, du Bourg, de Saint-Nicolas, de la Benoîte Magdeleine, de Saint-Martin, etc.

Enfin il conte rapidement l'histoire de la vigne en Champagne, depuis son implantation, 600 ans environ avant J.C., son développement au 3e siècle, la célébrité acquise par son vin qu'estimaient le pape Urbain II et la plupart de nos rois, jusqu'à 1670, date à laquelle le moine Dom Pérignon inventa le procédé qui en fit le vin le plus apprécié du monde.

Séance du 27 Octobre :

M. BOURGEOIS : « *Joseph Michel, Instituteur, Patriote et écrivain du Terroir* ». Joseph Michel (1892-1952) est décédé à Épieds, après de longues souffrances. Lui qui était la vie même, qui participait sans réticences aux joies et aux combats qu'elle impose, avait connu la misère du corps sans pouvoir donner pleinement sa mesure d'homme et d'écrivain.

Né à Villefranche-sur-Saône, au cœur du Beaujolais, il avait après la première guerre mondiale, fixé son foyer sur la terre briarde. Instituteur à Marchais, puis à Courboin, il y a laissé l'image d'un éducateur de grand mérite, scrupuleux et conscient de l'importance de cette mission. Des générations de petits Briards n'oublieront pas celui qui meubla de mots choisis leur jeune enfance.

Mais une autre vocation, aussi impérieuse, allait naître en cet humaniste. La fréquentation des paysans, la connaissance du passé de cette terre tourmentée firent de J. Michel un écrivain du terroir. Son style naturellement élégant, l'intérêt qu'il porta aux légendes et aux coutumes de la région lui donnent une place de choix dans le monde des lettres provinciales. Citons de lui : « Une monographie de Courboin », qui pourrait servir de modèle à ceux que tente cette expérience, « La Fontaine du Rémouleur » drame évoquant les malheurs du pays sous la Fronde, et des nouvelles et des poèmes qu'il faudra bien réunir et publier un jour.

Ancien Combattant de 14-18, Michel eut, durant la dernière guerre, l'attitude ferme et résolue du résistant. Emprisonné en 1944, il ne transigea jamais sur ce qu'il croyait être l'honneur de sa vie.

Le prix qu'il accorda à l'amitié achève d'ennoblir cette figure éminemment humaine, éminemment française.

M. BEAUJAN : « *Le mot Fraternité, qui était sur les lèvres, était-il dans les cœurs?* ». Lu dans le Registre des Procès-Verbaux du Conseil Municipal de Chaury à la date du 26 janvier 1789 :

« Ce jour, les Maire, Échevins et autres Officiers municipaux de la Ville de Château-Thierry, assemblés en l'Hôtel-de-Ville, après que ladite assemblée a été convoquée en la manière ordinaire, convaincus que si la vertu trouve quelquefois sa récompense en elle-même, la reconnaissance publique ne doit pas moins au mérite ignoré une justice éclatante.

Jean-Baptiste Nolin, né en 1739, a servi de 1758 à 1764 en qualité de Sergent provincial de Soissons et a fait 4 campagnes au Hanovre avec distinction. Puis il succéda à son père comme Maître des Ponts de la Ville de Château-Thierry.

C'est dans cette place que, sans calculer ni les saisons ni la dépense, il n'a cessé de rendre des services les plus signalés à l'humanité : 7 personnes sauvées des eaux, à différentes époques au péril de sa vie ; 16 orphelins qu'il a recueillis, nourris, élevés, mis en métier, sont les moindres actions de ce brave homme heureux de voir partager par sa vertueuse femme ses soins et sa bienfaisance.

En mars 1784, une inondation subite submerge le faux-bourg de Château-Thierry. J.B. Nolin brave les dangers les plus éminents, risque tout pour sauver ses concitoyens, et leur porte pendant 4 jours entiers la subsistance qui devient abondante par ses soins parce qu'il la leur procure par ses propres deniers. On l'a même vu emprunter des fonds. Ce n'est qu'à lui et à sa générosité que 400 personnes durent la vie qu'elles auraient infailliblement perdue sans son zèle et son intrépidité. On lui offrit le remboursement de ses avances ; il le refusa avec simplicité.

M. l'Intendant, sur le compte-rendu qu'on lui fit, fit demander à ce brave homme ce qu'il désirait en récompense d'aussi signalés services. « L'habit et le Brevet de Bas-Officier invalide sans appointements » fut la réponse de cet ancien militaire.

Le départ de Soissons de M. Pelletier de Mortfontaine, la trop générale insouciance de J.B. Nolin rendirent infructueuses les premières démarches de la Ville et de M. le Subdélégué, et ses belles actions restèrent sans récompense.

Mais de nouveaux services doivent dans ce moment ranimer la reconnaissance de ses concitoyens en sollicitant soit la grâce qu'il a déjà demandée, soit une médaille, soit telle autre distinction honorable qu'il plaira à Sa Majesté lui accorder.

En effet, le 8 décembre dernier, Marie-Anne Guyot, femme de Simon Pelletier, compagnon maréchal, tombe dans la rivière en puisant de l'eau dans un trou fait à la glace. Rien n'arrête notre brave marinier. Il sauve cette infortunée qu'il accueille après l'avoir rappelée à la vie et adopté son enfant qu'il joint aux deux autres qu'il a encore.

Le 17 du même mois, le nommé Nicolas Bossin, vénérable sexagénaire, était au bord de la rivière au moment du dégel. Il tomba dans le courant et dut la vie à J.B. Nollin qui l'en retira.

Tous les infortunés qu'il reçoit et nourrit en ce présent moment de malheur et avec lesquels il partage ses modestes ressources rappellent à ses concitoyens les obligations qu'ils lui ont dues depuis mars 1784. Si rien n'a pu diminuer la bienfaisance de J.B. Nollin, rien non plus ne doit ralentir les sollicitations de la Ville en faveur d'un citoyen vertueux qui mérite une récompense qui puisse non l'encourager, mais engager à l'imiter.

En conséquence, et pour donner à J.B. Nollin une preuve de bienveillance, avons arrêté qu'il sera fait registre des faits ci-dessus exposés pour servir de témoignage honorable au sieur Nolin, et que M. le Maire sera autorisé à faire les démarches nécessaires pour obtenir une récompense qu'il mérite à tant de titres.

Fait et arrêté et signé en l'Hôtel-de-Ville ce jourd'hui 26 janvier 1789, à 5 heures du soir ».

Suivent les signatures de

M. le Vicomte d'Aumale, maire,
Grandidier de Cantraine, lieutenant de Maire,
Philippe de Mouchelon, 1er échevin,
Dufresnoy, 2e échevin,
Fache, 3e échevin,
Ozanne, 4e échevin,
Crapart, Receveur de la Ville,
Mangin, Secrétaire-Greffier.

Séance du 26 Novembre :

M. COLINON : « *Quinze ans de journalisme : aventures et souvenirs, de la tour de St-Crépin aux Saintes-Maries de la Mer* ». M. Maurice Colinon, après de fortes études au Collège Jean de La Fontaine, a acquis une flatteuse notoriété de journaliste, écrivain, conférencier. Le Bureau lui a demandé de venir mettre ses collègues au courant de ses nombreuses et si diverses activités.

Il dit son plaisir de revenir à Château-Thierry où il rêva, enfant trop sage, trop « protégé », d'aventures merveilleuses.

Ces aventures, il les vécut, sinon dans l'espace, du moins dans l'esprit, en appliquant une naturelle curiosité à tout ce qui paraît bizarre, mystérieux, surnaturel.

C'est ainsi qu'il fut amené à étudier l'occultisme sous toutes ses formes, moins difficile à pratiquer qu'on ne le croit généralement, et pénétra chez les guérisseurs, les fakirs, les para-

psychologues, les voyants, les hypnotiseurs. Il y rencontra des gens très habiles, certes, quelques uns d'une absolue conscience professionnelle, mais aussi beaucoup de charlatans qu'il dénonça sans pitié, sinon sans péril. Il montra au bon public que sa crédulité faisait la force et la fortune des escrocs. Par contre, il reconnut les remarquables qualités de quelques psychologues, les services que la chirurgie pouvait tirer de l'hypnose et des expériences de fakirs authentiques (entre autres, nouvelles méthodes de cicatrisation des plaies internes).

Sous l'impulsion de M. Daniel Rops, il étudia les petites églises, sujet généralement mal connu. Il fréquenta ainsi les Mormons de Paris, les adeptes de certaines sectes religieuses. Il rencontra, particulièrement chez les catholiques, des fidèles extraordinaires par leur ardeur d'un autre temps, par leur action évangélique dans les milieux les plus divers : cirques, roulottes de saltimbanques, « pionniers en soutane et curés de choc ».

Au cours de ses enquêtes, il eut l'heureuse surprise de rencontrer des compatriotes, et eut même l'occasion de rompre allègrement des lances en l'honneur de La Fontaine, à Quimper, où « le Destin adresse les gens quand il veut qu'on enrage ».

Actuellement, il étudie les Gitans, peuple mystérieux qui, venu des Indes il y a sept siècles, a conservé ses mœurs, son langage, sa musique, toutes choses extrêmement curieuses qui ne justifient aucunement l'aversion presque générale dont il est l'objet. Et pour mieux comprendre ces réprouvés, il s'est fait tout simplement Gitan !

M. Colinon comprend ainsi sa tâche : rechercher la vérité, éclairer l'opinion, défendre ce qui mérite de l'être et fustiger les dupeurs. Œuvre éminemment noble.

Mᵉ MATHIEU : « *Saint-Vincent de Paul à Montmirail* ». (Communication terminée le 22 décembre). Au printemps de 1613, Mme de Gondy, femme du comte de Joigny, général des Galères, vint à Montmirail pour y attendre la naissance de son troisième enfant. Peu de temps après, venait la rejoindre celui qui devait être le précepteur de ses deux jeunes fils : Pierre et Henry. Ce prêtre, âgé d'une trentaine d'années, à la démarche un peu lente, et pour tout dire, un peu rustre, était-il bien celui qui conviendrait pour des enfants appelés à de hautes destinées ?...

Dès la naissance de François-Paul, le futur et trop célèbre cardinal de Retz, on reprit le chemin de Paris. Mais, pendant quelque temps, la révolte des Princes rendit peu sûres les routes de Champagne. En 1616, on put enfin revenir à Montmirail et M. Vincent, qui déjà avait orienté Mme la Générale vers les œuvres de charité pour calmer sa nature scrupuleuse et sa nervosité, prit l'habitude de l'accompagner dans ses visites charitables ; ensemble ils s'efforçaient de soulager les

misères causées par la guerre et de faire rendre à tous une exacte justice. Malgré son aspect sévère, ses manières familières avaient mis à l'aise les plus timides, et le sourire si bon qui éclairait parfois sa physionomie avait fait le reste.

Au cours d'un voyage à Folleville, dans une région privée de prêtres, Mme la Comtesse et le Précepteur furent appelés au chevet d'un mourant que tout le monde croyait homme de bien... Quelle confession entendit M. Vincent ! Que d'âmes se perdent ! Quel remède à cela ? se demandaient avec angoisse Mme de Gondy et M. Vincent. Sentant que sa vraie vocation était d'évangéliser le peuple, le Précepteur, au début de juillet 1617, sans avertir personne de crainte d'être retenu, prit le chemin de Châtillon-les-Dombes, dont la paroisse était fort déshéritée. La famille de Gondy, désolée, entreprit de multiples démarches ; M. Dufresne, secrétaire du Général et ami personnel de M. Vincent, entreprit le voyage, chargé d'un volumineux courrier et, finalement, la veille de Noël, M. Vincent était de retour, pour être non plus précepteur, mais aumônier et missionnaire.

Dès le 1er octobre 1618, Mme la Générale sollicita de M. de Soissons l'autorisation de fonder dans sa baronnie de Montmirail des « charités » sur le modèle de celle que M. Vincent avait organisée lui-même à Châtillon pour soulager la misère du peuple. Le 11 novembre, la Confrérie fut organisée à Montmirail et l'on nomma une prieure, une trésorière et une gardemeuble ; toutes les associées devaient avoir une solide dévotion, beaucoup de prudence et une « tendre compassion pour la misère des pauvres ».

Mme de Gondy reprit ses visites charitables, mais elle rentrait le soir harassée, car ses forces déclinaient rapidement. Quant à M. Vincent, il marchait déjà bien difficilement et supportait mal notre air « subtil » qui le congestionnait. Quand il était trop fatigué, il entrait dans une chaumière et demandait un morceau de pain ; il remerciait d'un conseil amical ou d'un encouragement. De retour au château, il catéchisait les domestiques et les préparait aux grandes fêtes. C'est vers cette époque qu'il fit placer une statue de la Vierge à chacune des portes de la ville.

L'année suivante, M. Vincent, de retour, réussit à convertir deux hérétiques que Mme la Comtesse faisait venir chaque jour au château ; un troisième refusa de se laisser persuader ; mais lorsque M. Vincent revint peu après, accompagné de plusieurs ecclésiastiques, car il avait l'intention de donner des missions dans toute la baronnie, notre huguenot, touché par leur zèle, demanda le baptême et on lui assigna, pour abjurer, la paroisse de Marchais où se donnait pour lors la mission. Devant une nouvelle objection, M. Vincent ordonna un délai et, finalement, le huguenot fut baptisé et persévéra toujours depuis.

Pour soutenir la Charité, Mme de Joigny lui fit adjoindre, en 1622, les biens de la maladrerie St Lazare et, dans le même

temps, fondait à Courboin, avec son aumônier, une autre « charité ». Peu après, Mme la Générale perdit son second fils Henry, tué d'un coup de pied de cheval au cours d'une partie de chasse. On devine les pieuses consolations que lui prodigua son aumônier.

Mais, sentant que sa propre vie touchait à sa fin, Mme de Gondy profita de la venue à Paris de son mari, en 1625, pour faire signer à M. Vincent, angoissé mais heureux, l'acte de fondation de cet ordre de missionnaires dont tous deux rêvaient depuis longtemps, et dont il acceptait d'être le premier supérieur : il devait évangéliser de cinq ans en cinq ans les terres des fondateurs.

Un mois plus tard, Mme de Gondy mourait, âgée de quarante-deux ans, et M. Vincent installait la nouvelle congrégation au Collège des Bons Enfants que venait de lui donner l'Archevêque de Paris, frère du Général.

Mandé par ce dernier, qui était devenu le Révérend Père de Gondy, M. Vincent revint à Montmirail en 1629 pour l'aider à solutionner quelques affaires et, l'année suivante, il y envoyait une jeune veuve qui s'était mise sous sa direction, et qu'il avait également orientée vers les œuvres de charité : Louise de Marillac, veuve de M. Legras. Il l'avait chargée de visiter toutes les « charités » fondées par Mme de Gondy et de catéchiser les petites filles.

Cette même année entrait dans la Congrégation le premier missionnaire originaire de Montmirail : Francisque de Souffliers, fils du procureur fiscal, qui devait particulièrement bien réussir dans la conversion des hérétiques.

L'année suivante, Mlle Legras revint à Montmirail, accompagnée du Père de Gondy, et devait également visiter ses terres du comté de Vertus, au diocèse de Châlons ; mais l'Évêque, en tournée dans la région, s'émut de cette catéchiste d'un nouveau genre, et elle dut regagner Paris sans avoir accompli sa mission.

Si M. Vincent était désormais retenu à St Lazare par des charges écrasantes, et souvent aussi immobilisé par sa « petite fiévrotte », ses Missionnaires ne manquaient pas de venir remplir régulièrement leurs obligations dans la région. Mais la guerre sévissait de nouveau au nord de la Marne et les fréquents passages de troupes avaient tout désorganisé : aucun espoir de rétablir les « charités » ; l'immoralité régnait partout, et les Missionnaires se désolaient. De Paris, M. Vincent les conseillait et les encourageait. La peste exerçait aussi ses ravages et plusieurs de ces Messieurs tombèrent malades et durent regagner St Lazare.

C'est vers cette époque que le seigneur de Champmartin (paroisse de Corrobert) entra dans la Congrégation : Charles Nacquart devait être l'un des deux premiers Missionnaires envoyés à Madagascar.

Le jeune François-Paul, qui venait d'être nommé coadjuteur de son oncle, dut prendre les Ordres et faire une retraite à St Lazare ; mais devant cette âme perverse, M. Vincent dut s'avouer impuissant.

Son frère aîné, au contraire, devenu duc de Retz et seigneur de Montmirail, fidèle au souvenir de sa mère, méditait d'y installer une maison de la Mission. Il obtint de l'Évêque de Troyes l'autorisation de transférer à la Congrégation les biens de l'Hôtel-Dieu de La Chaussée, et bientôt M. Vincent envoya deux prêtres et un frère. Finalement ils s'installèrent, faute d'une maison convenable dans la ville, dans la ferme de Fontaine-Essarts que venait de leur léguer en mourant M. Toublanc, l'ancien secrétaire de Mme la Générale.

Entre temps, M. Vincent avait autorisé Mlle Legras à former des filles de la campagne pour seconder ou remplacer les dames de la Charité et faire l'école aux petites filles : l'Ordre des Filles de la Charité était né.

En 1650, alors que la Fronde avait plongé tout le pays dans une effroyable misère, M. Vincent envoya à Montmirail deux Sœurs pour y tenir l'Hôtel-Dieu. Chaque jour elles préparaient « le pot », avec la recette économique qu'il avait lui-même rédigée, pour tous les malheureux qui accouraient des pays dévastés. Mais, en 1652, toute la région fut la proie des Lorrains ; Montmirail, seule, obtint une sauve-garde grâce à l'Intendant du duc de Retz : M. Husson. L'année suivante, M. Vincent allait l'envoyer à Tunis pour y remplir la charge de Consul ; mais en butte aux persécutions du Dey, il dut s'en revenir...

Si Montmirail ne devait plus jamais revoir M. Vincent, rien pourtant ne s'y faisait sans lui, et c'est aussi à Fontaine-Essarts qu'il envoyait prêtres ou frères ayant besoin de grand air ou de repos.

Malgré le bien que ses fils et ses filles faisaient à notre ville, les habitants, désireux, sous l'impulsion de la nouvelle châtelaine, la duchesse de Noirmoutier, de rétablir l'ancienne Charité, réclamèrent les biens de la Maladrerie St Lazare que le duc de Retz, outrepassant ses droits, leur avait également adjoints du temps où cette Charité n'existait plus. M. Vincent se désista, se refusant à plaider pour des questions d'argent, bien que la guerre ait ruiné les fermes de l'Hôtel-Dieu et que Paris ait dû payer toutes les réparations.

Quelques mois plus tard (27 septembre 1660) M. Vincent s'éteignait doucement après avoir vu mourir Mlle Legras et son premier collaborateur M. Portail, que l'on avait vu à Montmirail du temps de Mme de Gondy.

Signalons en terminant que l'un des miracles retenus pour la canonisation eut lieu au couvent des Bénédictines de Montmirail.

St-Vincent de Paul - Correspondance, de Pierre Coste.
Vie de St-Vincent de Paul, de Mgr Abelly.
St-Vincent de Paul et les Gondy, de R. Chantelauze.

Séance du 22 Décembre :

M. HARDY : « *Note sur le site de Château-Thierry* ». Il convient de rappeler avant tout que la butte du château, si elle constitue la partie la plus apparente, n'est pour rien dans la naissance de la Ville. Sans doute, le château a-t-il attiré dans son orbe des habitants que son voisinage pouvait intéresser à divers titres ; sans doute aussi, dans les temps troublés, a-t-il servi de refuge aux populations d'alentour, mais il n'a jamais représenté l'élément dominant du plan générateur.

On sait du reste que le premier groupement urbain n'était pas là, mais sur un amphitéâtre de coteaux qui a pour centre Les Hérissons. Pour l'époque gauloise et gallo-romaine, le fait a été suffisamment prouvé par des découvertes archéologiques. Il l'est plus encore, pour les époques suivantes, par la présence de monuments ou de centres d'activité qui formaient une Ville haute de beaucoup antérieure à la Ville basse : église de la Madeleine, chapelle Saint-Crépin, place Vuide-Bourse, halles et marchés.

A ses débuts, et comme toutes les villes naissantes qui sont dans le même cas, elle se tient à bonne distance de la rivière, à la fois pour échapper aux risques d'inondations et aux risques d'invasion par la voie fluviale.

Malgré tout, elle n'échappe pas à l'attraction de la rivière, s'en rapproche peu à peu et finit par chercher le supplément d'espace dont elle a besoin sur la rive gauche, dans les larges formations de sédiments anciens qu'on désigne couramment sous le nom de Plaine de Nogentel. Mais là comme ailleurs un contraste apparaît nettement entre le mode d'occupation de la rive droite, en rang serré, et celui de la rive gauche, qui a pris longtemps et garde encore dans certaines de ses parties une allure rurale.

Par la traversée de la rivière sur un pont qui se réalise dès l'époque romaine, Château-Thierry devenait décidément une ville-carrefour, le point de croisement d'une voie fluviale fort active et de voies terrestres dessinées depuis les origines. Par là-même, elle était tout naturellement désignée pour servir de métropole aux sous-régions (Tardenois, Vallée, Orxois, Brie) dont les aptitudes complémentaires concourent à conférer à la Champagne de Château-Thierry, avec une relative indépendance économique, une incontestable individualité.

Tout compte fait, bien des avantages semblaient promettre à Château-Thierry plus d'importances qu'elle n'en a. Peut-être, pour expliquer ce manque à gagner, faut-il remonter jusqu'au temps de la conquête romaine qui mit surtout en relief la capitale des Suessions, Soissons, et ne laissa aux peuplades de notre région, subordonnées aux Suessions, qu'un rôle effacé,

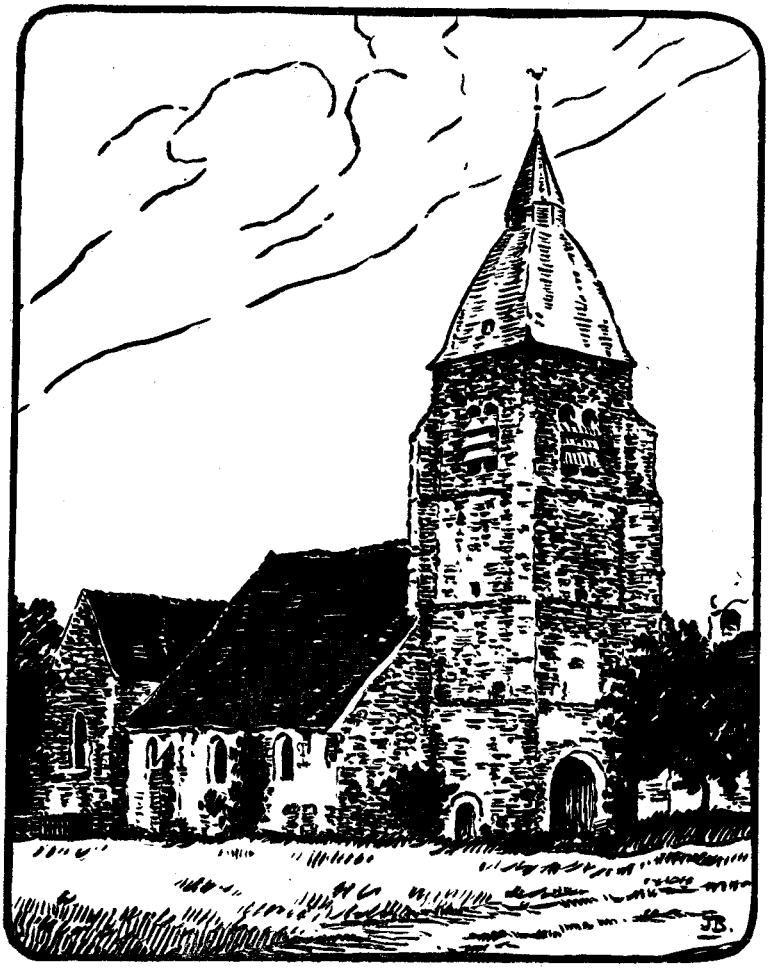

L'église de l'*Épine-aux-Bois* (canton de Charly), il y a quelques années, vue par M. BROCHE.

Aujourd'hui, le clocher seul subsiste et ne tardera pas à s'écrouler à son tour.

avec un retard de développement qui devait peser sur toute l'histoire de Château-Thierry.

Mais ce n'est là qu'une fragile hypothèse, et d'autres faits, notamment l'incorporation de Château-Thierry à la province de Champagne, où depuis longtemps déjà deux autres cités, Reims et Troyes, rivalisèrent d'influence, ne sont pas non plus étrangers à ce refoulement.

M. BERA : « *Établissement de deux foires à Château-Thierry en 1788* ». C'est un arrêt du Conseil d'État du 11 octobre 1788 et un règlement du lieutenant-général Pintrel de Louverny du 4 novembre qui instituèrent ces deux foires annuelles, l'une le lendemain de l'Ascension, l'autre le 15 novembre.

Elles devaient durer 3 jours consécutifs « non compris le jour pour déballer et celui du remballage », et se tenir de chaque côté de la Levée, « le chemin du milieu étant réservé pour la circulation ».

Cet emplacement devait être peu confortable, la Marne s'étalant alors sur les côtés de la Levée et les eaux, au Nord, étant stagnantes et polluées.

Le Tiers-État du Baillage souhaita d'ailleurs, le 23 mars 1789, dans son Cahier de doléances, voir combler les mares « contraires à la salubrité de l'air et à la santé des citoyens ». En 1813 seulement, l'emplacement du parcage actuel, près de l'Hôtel des Postes, sera comblé par la convention dite « de la Mare Prévost ». Celle-ci interdit aux propriétaires de la Mare Prévost de construire à une hauteur supérieure à 1 m. 63 et crée une servitude de vue au profit de certains propriétaires de la rue St-Crépin.

La foire actuelle du premier vendredi de novembre rappelle celle prévue pour le 15 novembre. On ignore la date à laquelle fut supprimée celle du lendemain de l'Ascension.

Robe Verte

Glauque, comme un miroir verdi par les autans,
Reflétant adoucis et troubles les visages,
La Marne, ce matin, nous offrait ses mirages,
Retournant les objets tout en les estompant.

Et par ce double aspect, le réel, le flottant,
Les maisons près du bord et, dans l'eau, leur image
Étrécissant le fleuve et changeant le rivage,
Nous fûmes fascinés. Ainsi, malgré le temps

Qui nous faisait l'esprit autant que lui morose,
Malgré ce ciel si lourd ternissant chaque chose,
Rien n'était enlaidi, mais changé de couleur.

Et nous, rendus joyeux par cette découverte,
Restions là près du pont, charmés par la valeur
Des gris doux et moirés et la Marne si verte.

Jeanne FOURMENT-BROCHE.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ACADÉMIQUE DE HAUTE-PICARDIE

Louis XIV à Villers-Cotterêts

Une partie de l'œuvre du Comte Maxime de Sars est restée inédite et parmi ces travaux, qui se signalent toujours par une très grande érudition, figure un ouvrage qu'il avait intitulé « Le Château de Villers-Cotterêts et ses chasses ».

Cette histoire a été écrite en 1938. Elle était destinée à être publiée, puisque son auteur avait même fait choix des gravures qui devaient illustrer le livre.

Mais la guerre est venue interrompre ce projet et, après la Libération, les prix de l'édition avaient tellement augmenté que M. de Sars en avait été découragé. Puis, il faut bien le dire, son attention avait été attirée par d'autres études et, une fois de plus, il s'était contenté de la satisfaction de la recherche des documents et de leur étude. Pourtant, il avait conservé un attachement particulier pour ce travail, puisque, dans ses dernières volontés, il a demandé à ses héritiers de le déposer après sa mort aux archives de l'Aisne, où il peut être facilement consulté.

L'ouvrage comporte quatre chapitres :

1. — *La Malmaison,* qui traite du château depuis ses origines jusqu'à la mort de Louis XII.

2. — *La Maison Royale,* qui va du règne de François 1er, si important pour l'histoire de Villers-Cotterêts, à celui de Louis XIII.

3. — *L'apanage d'Orléans,* qui nous conduit jusqu'à la Révolution de 1789.

4. — *Déchéance,* qui s'achève avec le glorieux souvenir de la victoire de 1918.

De plus, sous la rubrique « Sources », l'auteur donne pour chaque chapitre, la liste des très nombreux ouvrages consultés par lui.

C'est du chapitre III que sont extraites les pages qui suivent dans le but de reconstituer le souvenir de Louis XIV à Villers-Cotterêts.

Nous ne le verrons pas dans sa gloire, à la tête de ses armées, puisqu'il venait le plus souvent chez son frère pour se délasser et pour chasser, mais nous n'oublierons pas pour autant que ce grand roi fut avant tout homme de guerre, le bâtisseur de la France moderne, qui lui doit Lille, Strasbourg, Besançon et des frontières solides derriére lesquelles notre pays a vécu à l'abri des invasions jusqu'aux mauvais jours de 1814.

Louix XIII avait donné en 1630 à son frère, Gaston d'Orléans, le duché de Valois et avec lui Villers-Cotterêts, en augmentation d'apanage. Lorsque ce prince mourut en 1660 ne laissant qu'une fille, la Grande Mademoiselle, ces terres revinrent à la couronne.

Louis XIV intervient pour la première fois dans l'histoire de Villers-Cotterêts lorsque, par l'édit de mars 1661, tous les apanages de Gaston d'Orléans furent confiés par lui à son frère cadet, Philippe d'Orléans. Monsieur, qui venait d'épouser Henriette d'Angleterre, devint ainsi le maître de cette belle demeure.

« Louis XIV, écrit M. de Sars, aimait le séjour de Villers-« Cotterêts qui s'embellissait sur ses avis et souvent à ses « frais. Il vint à plusieurs reprises dans sa jeunesse pour pren-« dre part à des fêtes brillantes. Par la suite, il trouva commode « d'en faire un relai au retour de ses conquêtes. Peut-être s'y « trouva-t-il en 1663.

« Madame de Motteville raconte que le roi quitta Vincennes, « à l'automne de l'année suivante (1664), pour y rejoindre son « frère, après un rapide séjour d'Anne d'Autriche. La reine, qui « était enceinte, ne put l'accompagner ; mais elle aurait préféré « qu'il eût désigné une compagnie moins agréable que celle « de Mademoiselle de la Vallière, l'une des filles d'honneur « d'Henriette d'Angleterre, qui avait fixé le cœur du roi. Louis « trouva Marie-Thérèse toute en larmes dans son oratoire « la veille de son départ, et lui dit assez naïvement qu'il pre-« nait part à ses peines. Il lui promit de renoncer à ses galan-« teries à trente ans et de devenir alors un bon mari. Savait-il « qu'il se trompait de seize ans ? Comme d'habitude, le retour « de l'époux toujours aimé guérit la reine de tous ses maux ».

Nous rappelons que Louise de la Vallière était alors au faîte

de la faveur royale. Saint-Simon nous la montre « modeste, désintéressée, douce, bonne au dernier point » et l'abbé de Choisy dit d'elle : « Elle avait le teint beau, les cheveux blonds, le sourire agréable, les yeux bleus et le regard si tendre et en même temps si modeste qu'il gagnait le cœur et l'estime au même moment ; au reste, assez peu d'esprit qu'elle ne laissait pas d'orner tous les jours par une lecture continuelle. Point d'ambition, point de vues, toute renfermée en elle-même et, dans sa passion, qui a été la seule de sa vie, préférant l'honneur à toutes choses et s'exposant plus d'une fois à mourir plutôt qu'à laisser soupçonner sa fragilité ; l'humeur douce, libérale, timide, n'ayant jamais oublié qu'elle faisait mal, espérant toujours rentrer dans le bon chemin ».

En effet, dès les premiers mois de sa liaison avec le roi, Louise, au mois de février 1662, s'était enfuie de Versailles une première fois pour se réfugier dans un couvent de chanoinesses de Chaillot. Louis XIV lui-même était allé la rechercher.

Au mois de mai 1664, La Vallière avait été à Versailles l'héroïne des fêtes fameuses connues sous le nom de « Plaisirs de l'Ile enchantée » qui durèrent du 7 au 13 de ce mois et dont nous possédons une relation détaillée, illustrée par des gravures d'Israël Silvestre. De cette fête, l'Ambassadeur de Venise a dit que la fleur du monde avait été servie par les dieux eux-mêmes, descendus tout exprès de l'Olympe pour faire honneur aux hôtes du Roi.

Nul doute que Monsieur, en recevant son frère quelques mois après à Villers-Cotterêts, ne voulût à son tour donner une fête brillante dont nous possédons également un récit, grâce à un livre d'Édouard de Barthélemy intitulé « Philippe de Courcillon, Marquis de Dangeau, sa vie, son journal et la cour de Louis XIV (Paris, 1862 - in-8° - 21 pages). M. de Sars a connu cet ouvrage, puisque nous avons trouvé copie du passage ci-dessous parmi ses notes, mais semble-t-il, après la rédaction de son travail ; ainsi n'a-t-il pas été utilisé.

A la page 17 de l'ouvrage de M. de Barthélemy, nous lisons :

« Parmi les papiers de Conrart, on retrouve tout le libretto d'un ballet composé par Dangeau, sous le titre de « l'Impromptu de Villers-Cotterêts ».

« Le roi voulant se délasser de ses grandes occupations et « choisissant pour cela le désert de Villers-Cotterêts, après y « avoir pris tous les plaisirs de la promenade et de la saison, « souhaite le soir de danser un ballet ; le lendemain, on com- « mande au capitaine du château de rassembler les gens de la « province qu'il croirait propres à contribuer à ce divertissement.

« *RÉCIT*. Le gouverneur à qui le roi a donné commission de « la fête (M. de Frémenteau) :

Il ne faut point hésiter
Sur ce qu'un tel maître ordonne.
Dans le monde, il n'est personne

Qui puisse lui résister.
Songeons à le satisfaire ;
Obéissons promptement
Dès qu'il s'agit de lui plaire.
Soyons prêts en ce moment.
Depuis qu'il est en ces lieux
La saison en est plus belle ;
Et d'une clarté nouvelle
Nous voyons briller les cieux.
Nous n'avons point de bergère
Qui ne lui cède aysément
Dès qu'il s'agit etc...

Première entrée : Les nymphes de Villers-Cotterêts

Madame, Mme de Menars, Mlle d'Elbœuf, Mlle de La Vallière, Mlle de Longueval.

Pour Madame

Cette nymphe est si belle et de si bonne mine,
Tant de feux brillent ses yeux,
Qu'on comprend aysément qu'elle descend des cieux
Et qu'elle est de race divine.

Pour Mlle de La Vallière

Qu'elle a des charmes dans les yeux ;
Qu'elle est douce, qu'elle est honneste.
En pourrait-on trouver qui méritassent mieux
De faire une illustre conquête.

Seconde entrée : Deux gentilhommes de la province venant assister à la fête. (Le roi et M. de Villeroy).

Pour le roy

Je ne parle pas de sa race.
Mais sachez seulement, quoiqu'il dise ou qu'il fasse,
Qu'il sait charmer le cœur ; et qu'enfin, aujourd'huy,
Nous n'avons pas de demoiselles
Si riches, si jeunes et si belles
Qui ne veulent fort bien s'allier à luy.

Troisième entrée : Un officier d'armes qui se trouve dans la garnison voisine vient faire la révérence au roi (M. d'Armagnac).

Il a déjà donné de belles espérances
Qu'il suivra le chemin par ses ayeux battus.
Je crois que de son père il aura les vertus
Comme il en a les survivances.

Quatrième entrée : 3 bergers et 3 bergères (Monsieur, MM. de Louvigny et de La Vallière, Mlles d'Elbœuf, d'Arquiers et de Longueval).

Pour Monsieur

On ne voit quasy point de bergers si fidèles.
Mais leur vouloir donner des brebis à garder
Quand elles sont jeunes et belles
C'est pourtant, ce me semble, un peu trop hasarder.

Pour Mlle d'Elbœuf

Cette bergère, elle sait trop bien se défendre.
En vain, on tâche de la surprendre :
Jusqu'ici, sans profit, on la presse, on la prie.
Heureux le loup qui le premier
Entrera dans sa bergerie.

Cinquième entrée : La femme du gouverneur du château (M. de Roquelaure, la représentant).

L'employ qu'on m'a donné satisfait mon envie,
Et je le méritais par de bonnes raisons
Car j'ay passé toute ma vie
A garder de bonnes maisons.

Sixième entrée : 3 courtisans aydant aux gens de la province à divertir le Roy (MM. d'Armagnac, de Villeroy, le S. Coquer).

Pour M. d'Armagnac

On ne voit point de courtisans
Ni plus adroits ni plus galans,
Et je croy qu'ils auraient tout ce qu'il faut pour plaire
S'ils estoient un peu plus discrets.
Si l'on ne les craint pas pour les maux qu'ils ont faits
On doit les craindre, au moins, pour ceux qu'ils peuvent faire.

SECOND RÉCIT. 3 vieux seigneurs qui, après avoir vieilli à la Cour, se sont retirés en province, en venant faire la révérence au roy, ne peuvent s'empêcher de louer les plaisirs de la campagne et chantent. (MM. de Grignan, de Frémonteau).

Il est vray, Paris a des charmes ;
Mais ce désert a des beautés.
La paix règne en ces lieux ; or nos félicités
Ne coûtent point de larmes.
Il est vray, etc.
Les cœurs de nos bergers n'y sont point agités
De soupçons n'y d'alarmes.
Il est vrai, etc.

Septième entrée : 4 bohémiens et 4 bohémiennes qui estaient dans la ville (MM. de Lude, de Villequier, de Soyecour, de Lavardin ; Mlles d'Arquiers, de Calazon, de Fienne, de Dampiers).

Pour les bohémiennes

Nous savons de fort beaux sonets
Que nous a montrés la nature.
Amans, consultez nos attraits,
Pour apprendre, par là, votre bonne aventure.

Pour les bohémiens

Pour le dire, sans doute, elles n'en savent rien
Mais pour le faire, hélas ! qu'elles le feraient bien

Huitième entrée : 4 chasseurs (M. le duc, MM. de Sery, de Puymachis et le S. Croquet).

Pour le duc

D'un tel chasseur, il faut se défier.
Il sait, par un décret étrange,
Prendre très souvent son gibier
Quoiqu'il prenne toujours le change.

Neuvième et dernière entrée : Le gouverneur de la province se rendant à Villers avec sa femme, son frère et sa sœur. (Le roy, Madame, M. de Villeroy et Mlle de La Vallière).

Pour le roy

Jamais il ne fut gouverneur
A qui l'on redit tant d'honneur.
Il est, de ses voisins, la terreur et l'estime.
Aussi, dans son gouvernement,
Loin de lui reprocher d'avoir fait un seul crime,
On ne l'accuse point du moindre manquement.

M. de Barthélemy ajoute :

« Ce ballet est évidemment de l'année 1663 ou 1664, puisque c'est en 1662 que Dangeau revenait d'Espagne, et que nous y voyons figurer Mlle d'Arquiers qui épousa, en 1663, le roi Jean Sobieski. Il est donc aussi une des premières compositions avec lesquelles le jeune colonel attira l'attention de Louis XIV ».

Reprenons le récit de M. de Sars :

« Le roi avait quitté son frère le 24 ou le 25 septembre, « n'osant pas enfeindre d'une façon formelle les ordres de l'au- « torité religieuse qui proscrivait encore un des chefs-d'œuvre « de Molière. Monsieur avait fait venir les comédiens de « l' « Illustre Théâtre » qu'il protégeait. Une brillante assis- « tance réunie à Villers-Cotterêts applaudissait, le 25 septembre « 1664, le *Tartuffe,* interdit à Paris.

« Une précieuse facture, conservée dans une collection par- « ticulière, nous fait connaître qu'il était « redû à Blavier, « marchand hostelain au bourg de Villers-Costerest, treize « livres six sols trois deniers par les gens et compagnons du « sieur Pauquelin-Maulière, hébergés en la maison de la « *Licorne,* sur le cresdit et recommandation de messire Jean de « la Fontaine, demourant à Paris, cousin du sieur de la Fon- « taine, propriétaire du fonds de la *Licorne,* qui en respond ». « Les auteurs locaux ajoutent que l'hôtellerie de la *Licorne* « s'élevait aux n°s 16 et 18 actuels de la place du Docteur « Mouflier.

« Si l'on en croit une « Vie de Mademoiselle Lavallière », « publiée à Leipzig en 1680 sous les initiales J. de V., la favo-

« rite revint secrètement à Villers, au mois de septembre 1665,
« faire ses premières couches, qui ne furent connues que de
« Monsieur, des chirurgiens, du curé, du gouverneur du châ-
« teau, de son écuyer, enfin du clerc laïque qui signait les re-
« gistres de baptême ».

Ce détail de la vie de Louise de La Vallière ne semble pas avoir retenu l'attention de ses historiens. Ils admettent que Louise a mis au monde quatre enfants. Le premier, Louis, mort avant trois mois, serait né le 20 décembre 1663 à l'hôtel Brion, modeste demeure proche du Palais Royal où elle cachait sa grossesse ; naissance clandestine puisque, après cinq jours, la mère dut assister à la messe solennelle de la nuit de Noël. La naissance d'un second fils, Philippe, qui ne vécut pas, aurait eu lieu également à l'hôtel Brion le 7 janvier 1665. Mlle de Blois, la future et charmante princesse de Conti, dut naître, vraisemblablement à Paris, le 2 ou le 17 octobre 1666 ; et le Comte de Vermandois, qui sera amiral de France, naquit à Paris le 2 octobre 1667.

Il est certain que les accouchements de Mademoiselle de La Vallière ont toujours été entourés de mystère. L'auteur de la relation de 1680 ne s'est-il pas trompé d'un an ? Et alors ce serait Mademoiselle de Blois qui serait née à Villers-Cotterêts ; ou bien s'agit-il d'une naissance prématurée survenue accidentellement à Villers-Cotterêts huit mois après celle de Philippe ? Ce petit point d'histoire ne sera, sans doute, jamais éclairci. En tout cas, il ne s'agissait pas de la naissance d'un premier enfant, mais d'un troisième.

M. de Sars relève la trace d'un autre passage de Louis XIV, cette fois en 1667 ; et, à ce propos, nous conte un amusant épisode de la vie à Villers-Cotterêts.

« Les deux frères, nous dit-il, (le roi et le Duc d'Orléans)
« prenaient part à la campagne de Flandre, à la prise de
« Tournai et à celle de Duisbourg. Après le siège de Lille,
« Monsieur quitta la cour à Péronne pour aller se délasser à
« Villers, où il retrouva Madame, la reine d'Angleterre, sa
« mère, la princesse de Monaco, surintendante de sa maison,
« la maréchale du Plessis, Mme de Saint-Chaumont, gouver-
« nante des enfants d'Orléans, la marquise de Thianges, la
« comtesse de Fiennes, la comtesse de Gourdon, dame d'hon-
« neur, et Seiglière de Boisfranc, trésorier du prince. On par-
« lait des exploits glorieux de Monsieur. Le héros était désolé
« d'avoir été devancé à Villers-Cotterêts par sa femme. Tout
« se trouvait en place. Il y perdait le plaisir qu'il trouvait à
« meubler les pièces à son goût. Excédé de son inutilité, il
« fit placer toutes les chaises sur une même ligne, « fortifia
« les ruelles de tableaux, tablettes, plaques », plaça des mi-
« roirs aux endroits les plus avantageux, flanqua chaque table
« de quatre guéridons, et toute la Cour s'extasia à cet ordre
« merveilleux. L'évêque de Valence ne put s'empêcher de dire :

« En attendant que Monsieur fût en état de ranger une armée « en bataille, il apprend à ranger les fauteuils ». Le propos « fut rapporté au prince et ne manqua pas de brouiller des re- « lations qui étaient déjà tendues. Une insulte faite publique- « ment au prélat devait l'engager enfin à se défaire de sa « charge et à regagner son diocèse. Louis XIV était attendu. « Il fit oublier le broquart en promettant à son frère le com- « mandement d'une armée pour la campagne prochaine.

« L'auteur anonyme d'une « *Relation des amours de la du- « chesse de la Vallière* », parue à Cologne, rapporte qu'au mois « d'octobre 1668, Louis XIV se rendit à Villers avec la reine, « Mme de Montespan et Mlle de la Vallière, pour visiter Ma- « dame, « et se réjouirent ensemble sans ombre de mauvaise « humeur ».

Il est ainsi fait état dans le récit de M. de Sars de la présence de Madame de Montespan aux côtés du Roi. En fait, l'étoile de la Vallière baissait. Au mois de mai 1667, elle avait encore paru avec éclat à Versailles au Ballet des Muses mais aux côtés de Mme de Montespan. Au même mois de mai, elle était faite duchesse de Vaujours, et sa fille Marie Anne était légitimée. Mais en juillet, le roi partait pour Tournai avec la Reine et madame de Montespan, sans la nouvelle duchesse qui, folle de chagrin, contre les ordres du roi, se jeta dans un carosse pour rejoindre la cour où elle reçut un accueil glacial. Quelques semaines plus tard, à Avesnes, Madame de Montespan serait pour la première fois parvenue à ses fins. Ainsi le comte de Vermandois, né en octobre suivant, a été le dernier fruit d'un amour déjà défunt.

Nous reprenons encore une fois le récit de M. de Sars qui signale que le Duc d'Orléans, veuf depuis moins de 18 mois d'Henriette d'Angleterre épousait à Châlons-sur-Marne, le 21 novembre 1671, la fille de l'électeur palatin.

« Des fêtes brillantes marquèrent l'arrivée à Villers-Cotterêts « d'Elisabeth-Charlotte de Bavière. L'affluence fut si grande « qu'une partie de la domesticité dut chercher un logement « dans les hôtelleries. Le roi lui-même se fit un devoir de venir « saluer sa nouvelle belle-sœur ; il passa une nuit et repartit « le lendemain pour Saint-Germain, d'où il venait. Ce déplace- « ment défrayait toutes les conversations, en même temps que « le mariage des époux. « Je n'en veux plus entendre parler, « disait crûment Madame de Sévigné, qu'ils n'aient couché et « recouché ensemble ».

« Dans une lettre à la spirituelle marquise, Madame de « Villars annonçait, le 25 août 1673, que Monsieur et Madame « partaient le lundi suivant pour Villers ; leur voyage avait été « retardé par la maladie de la surintendante, Madame de « Monaco. Le 11 octobre, Louis XIV coucha au château en re- « venant de son voyage en Lorraine.

« On parla beaucoup, dans les salons, à l'automne de 1676,

« d'une brillante Saint-Hubert qui devait avoir pour cadre la « demeure de François 1er. Madame de Grancey annonçait une « toilette des plus magnifiques, et qui osait critiquer cette dé- « pense était traité de vieux rêveur et de Pantalon. Madame « d'Heudicourt ne se cachait pas d'avoir reçu 400 livres du roi « pour s'habiller. La fête fut décommandée au dernier moment. « J'ai toujours cru, disait Madame de Sévigné, qu'il n'y auroit « de sûr que la dépense des dames, qui est excessive ». Le roi « eut la « bonté » de les autoriser à porter leurs beaux juste- « au-corps en broderie à Versailles.

« D'un séjour des princes qui débuta le 7 juillet 1677, nous « ne savons rien. Trois ans plus tard, une fête incomparable « défraya la presse mondaine : la *Gazette de Francfort*. Le roi « quitta Saint-Germain, le 26 février 1680, ayant la reine, le « dauphin, Mademoiselle de Guise et la duchesse de Créquy, « dame d'honneur, dans son carosse ; il dîna au Bourget, soupa « et coucha à Dammartin, où le duc de Gesvres lui offrit « l'hospitalité. Le lendemain, il était reçu à Villers-Cotterêts « par son frère et sa belle-sœur qui avaient quitté Paris à six « heures du matin. Pendant cinq jours, des divertissements « de tous genres occupèrent la Cour. Il y eut bal masqué, « ouvert par la reine et Monsieur. Après une première danse, « Marie-Thérèse sortit pour se déguiser en masque, et fit une « brillante rentrée, accompagnée du Dauphin, de Monsieur et « du Prince de Condé. De sa retraite de Livry, Madame de Sé- « vigné envoyait à sa fille de piquants détails, qu'on ne lisait « pas dans la *Gazette*. C'est Madame de Montespan qui s'oc- « cupa de parer brillamment sa jeune rivale, Mademoiselle « de Fontagnes. On admira sa façon de danser. Quant à la « nouvelle étoile, qui avait plus de beauté que d'esprit, elle « avait négligé de s'exercer : lorsqu'elle voulut attaquer un « menuet, « il y parut, ses jambes n'arrivèrent pas comme vous « savez qu'il faut arriver ». La courante n'alla pas mieux. « Confuse, la malheureuse ne fit plus qu'une révérence. Le 2 « mars, toute la cour prenait la route de Châlons, allant au- « devant d'une cousine de Madame qui devenait Dauphine.

« Revenant de son triomphal voyage d'Alsace, le Roi-Soleil « coucha à Villers-Cotterêts, le 4 novembre 1681. On ne le « revit plus pendant dix ans. Une expédition en Flandre lui « permit de dîner à la maison de poste de Vertefeuille qui se « trouve à l'orée de la forêt, le 12 novembre 1683, et de passer « la nuit chez son frère.

« En 1692, Monsieur accompagna le roi au siège de Namur. « On en revint à petites journées. Philippe quitta la cour à « Laon, le 12 juillet et la devança à Villers, où l'attendaient « Madame et Mademoiselle, sa fille aînée. Après une nuit passée « à Soissons, Louis XIV retrouva pour son dîner la petite mai- « son de poste de Vertefeuille ; les dames mangèrent dans leur « carrosse. Le monarque fut reçu par les princes au bas du

« degré et daigna dire qu'il trouvait Villers-Cotterêts plus à « son gré que jamais. On était le dimanche 13 juillet ; Monsieur « alla au salut avec les dames et s'y trouva mal. Il y eut le « lendemain conseil des ministres, le dernier avant le retour « à Versailles. Vers six heures, le roi, le Dauphin, Monsieur, « Madame et les princesses montèrent à cheval et se promenè- « rent dans le grand parterre et l'allée percée par François 1er « jusqu'à la forêt. La cour partit le lendemain et mit deux jours « pour gagner Versailles, en s'arrêtant à Dammartin.

« Le dernier séjour royal que notent les mémorialistes eut « lieu le 24 juin 1693. Le roi avait été visiter ses troupes con- « centrées dans la vallée de la Meuse ou de la Sambre. Il « revenait par Reims et Soissons. Un orage avait éclaté, si « furieux qu'il faillit ne pouvoir quitter cette dernière ville. « Les chemins étaient devenus si impraticables, dit Dangeau, « qu'il fallut en accomoder un nouveau. On parvint de bonne « heure au château de Villers qui était inhabité. Le duc d'Or- « léans avait envoyé Monsieur de Béchameil pour le meubler « et en faire les honneurs en son nom ; Monsieur de la Rongère, « chevalier d'honneur de Madame, fit ses compliments au roi. « Dès le lendemain, on prit la route de Dammartin ».

Dans son étude, M. de Sars ne cite plus Louis XIV qu'une seule fois pour nous dire, Monsieur étant mort en 1701, que le jeune prince d'Orléans qui lui succéda à Villers-Cotterêts était médiocre chasseur. Cependant il entretenait un équipage de lévriers, ainsi qu'une meute pour le cerf qu'il mettait facilement à la disposition de Louis XIV.

On sait en effet que jusqu'à la fin de sa vie, survenue en 1715, le Roi s'est adonnée à ce noble sport, malgré ses infirmités, malgré les soucis dont son règne a été abreuvé et les luttes continuelles qu'il a dû subir pour protéger son royaume.

C'est donc sur la vision du vieux roi lancé au galop de son cheval à travers les halliers de la forêt que nous achèverons cette lecture, en disant à la mémoire de notre ancien président, notre reconnaissance pour l'important travail qu'il nous a laissé sur Villers-Cotterêts, un des hauts lieux de l'ancienne France.

RENÉ TROCHON DE LORIÈRE.

Les Fêtes à Laon au Moyen-Age

Au Moyen Age, l'hiver est l'époque des réjouissances et les laonnois, clercs ou bourgeois, qui ne sont pas gens moroses, s'en donnent à cœur joie. Pendant un mois, à partir de Noël, ce ne sont que jeux qui se succèdent : fête des Bourgeois avec le roi des Braies les 14, 15 et 16 janvier, Fête des Petits Clercs avec l'évêque des Innocents le 27 décembre, fête des Chanoines le 6 janvier avec le Patriarche des Fous. Défilés, cortèges burlesques se répandent sur la voie publique tandis que se déroulent dans la cathédrale même des offices paraliturgiques fastueux, tant et si bien qu'il est malaisé de distinguer le profane du sacré.

La fête du roi des Braies semble la seule fête essentiellement laïque. C'est la fête des Bourgeois porteurs de braies c'est-à-dire de pantalons. A cette occasion les Laonnois élisent un roi auquel la municipalité offre des braies neuves. Mais il est de règle que le roi perde ses pantalons au cours de la fête d'où son nom de Roi débraillé ou Roi des mauvaises braies. Cette majesté « mal culottée » distribue des méreaux de plomb, espèce de jetons sur lesquels est gravée une paire de culotte avec cette devise : « le roi des braies forge ces monnaies ».

Le roi s'offre pour débuter les festivités, un diner à l'abbaye Saint-Martin, puis un cortège se forme avec des chariots précédés de clairons, trompettes et ménétriers qui traverse la ville. Sa Majesté avec les pots de vin octroyés par la municipalité régale ses amis dans les tavernes. Or les amis sont nombreux et affluent de toutes les cités voisines, avec qui on entretient « société et amour ». C'est ainsi que notre roi des Braies assisté de son connétable, reçoit le Roi des Ribauds de Péronne, le Cardinal des Joyeux de Reims, la Rhétorique (gens d'Église) le Prince des sots (laïcs) de Soissons, Monsieur Saint-Quentin de Saint-Quentin, les enfants Malduit de Vailly et les fameux aventuriers de Chauny.

Rabelais les recommande en ces termes à Pantagruel « allez voir les bateleurs, les danseurs de corde, les vendeurs de panacée ; considérez leurs gestes, leurs ruses, leurs soubresauts et beaux parlers. Singulièrement ceux de Chauny en Picardie, car ils sont de nature grands jaseurs et beaux bailleurs de baliverne en matière de singerie verte ».

Nous pouvons faire confiance à Rabelais, et décerner le premier prix à nos Adventuriers lorsqu'ils viennent jouer pour la joie des Laonnois des « moralités, farces, ébatements et autres pieusetés », qui, les dernières du moins sont choses sérieuses, telles « les beaux secrets de la Grande Passion Notre-Seigneur » de 35.000 vers en 3 journées à Mons en 1501 devant le duc de Bourgogne et rejoué à Laon l'année suivante dans nos halles qui sont « les plus belles du royaume » avant qu'Henri IV ne les fasse abattre.

Ont été joués ici également d'autres drames comme la « passion Monsieur Saint-Denis », « Mme Sainte-Barbe », et le « miracle de la dame de Chivy » cette phèdre laonnoise, vigneronne de son état, et qui avait « meurtrié » son gendre et que Notre Dame de Laon sauva du feu en l'an 1096. La version du XVe porte le titre du « miracle de la Dame qui fut arse » c'est-à-dire brûlée.

Mais, la fête des Innocents est la première de la saison. Elle est organisée par les étudiants et les jeunes clercs de l'Église de Laon qui se réunissent la veille de la Saint-Nicolas pour élire leur « petit évêque ». Après avoir chanté une antienne et récité un de Profundis pour leurs camarades défunts ces jeunes gens se recommandent à leur Saint Patron Nicolas protecteur des étudiants. Car chacun sait que Nicolas a ressucité 3 pauvres bacheliers lâchement assassinés par un aubergiste cupide, alors qu'ils allaient étudier les lettres en terre lointaine. Comme ces enfants mis dans un saloir, beaucoup d'étudiants ont dû affronter maints dangers très réels pour venir à Laon écouter les maîtres de l'Université. Nos étudiants savaient que récemment Teudegaud, homme préposé par Thomas de Marle jetait à l'eau, au pont de Crécy sur Serre, les étudiants ne pouvant payer le lourd péage imposé par le cruel Seigneur. Chacun aussi, a en mémoire l'incarcération par le chevalier laonnois Gérard de Quierzy dans sa prison de Barizy, jusqu'à paiement d'une rançon (un manteau en peau de rats qui n'était que du vison) de deux jeunes flamands venus apprendre le français.

Nos étudiants après ces prières, procédent à l'élection de leur évêque qui reçoit du châpitre, mitre, crosse, chape, et du vrai évêque pain, vin et 8 livres parisis pour festoyer dignement. Comme le roi des Braies, l'Innocent bat monnaie — sur une face la pièce de plomb s'orne d'une mitre, sur l'autre on lit autour de 2 cœurs une maxime pieuse ou leste. « Innocent vous aidera, ils sont immaculés, l'évêque met tout en liesse, le nombre des imbéciles est infini, passe moi ta grue, j'ai belle hure, jeune nonnain n'a cure de vieil abbé ».

Aux premières vêpres des Innocents le 27 décembre les jeunes clercs s'assoient par terre à même le pavement du chœur et au moment où l'on entonne le verset du Magnificat : Deposuit de sede « il déposera les puissants de leur trône et exaltera les humbles », tous les jeunes gens bondissent, chassent les cha-

noines de leur stalle et installent le petit évêque dans la cathédrale. On chante alors l'épitre farcie des Innocents. M. Cohen pense que ces épitres farcies sont les premières formes des drames paraliturgiques de nos églises. A Laon il y a des épitres farcies totalement latines comme celle du Pater, du Credo, d'autres sont mi-latine, mi-picarde, telles celles des Innocents et celle de Saint Étienne le Baron.

Dans le texte sacré est inséré 4 vers assonnancés picards, qui alternent avec les phrases latines, et les traduisent. Ainsi dans l'épitre des Innocents nous avons Gloria laus et honor tibi sit...

« Or loons tous notre Seigneur
Ce jour lui doit los et honneur
Les Innocents ont le meilleur de la fête,
la joie est leur

puis c'est le récit de l'Apocalypse ponctué d'un petit commentaire,

ce sont bons compagnons
tous ont le nom sur front écrit
du Saint Père de Jésus-Christ...
... Par l'agnel à Dieu sont présentés
tous restent avec Jésus-Christ
où ils chantent sanctus sanctus »

et le Sanctus était repris par toute la foule massée dans la Cathédrale.

L'Évêque des Innocents bénit le peuple, singeant en cela le véritable évêque de Laon lors des grandes fêtes. De plus comme ce dernier au 1er janvier il distribue à ses ouailles qui s'agenouillent devant lui en faisant mille grimaces non des nummos d'argent mais des méreaux qui sont une vraie monnaie de singe ; la distribution s'accompagne d'indulgences bouffonnes « maladie de foie, rage de dents, gale au menton, coliques vertes, etc...

Puis toute la gente estudiantine se répand dans la cité pour le « charivari » avec « vielles, tambours, crécelles, marmites, tintins à vache et grosses sonnettes ».

Ils sont déguisés « de grand manière, on le devant derrière », affublés de peaux de bêtes, portant hotte et marotte ; pour mieux « sauter, courir chacun trousse ses panniaux », car tous ces « philosophiens sont assemblés, fous ratés, cornus, harnachés, fous de cours qui font grimaces, fous tondus, éraillés, échaudés, fous salés sortant du saloir tiennent leur consistoire », dans des tenues peu décentes, si bien qu'à la réforme la fête n'est plus autorisée que si l'évêque porte habit long.

Au diner sont chantés mille « atruperies, risées, gab et truferies ; des sons (chansons) et sonnez, des fables, des faintes car ils aiment mieux cela que vie de saints et de saintes ». Sur le rythme grégorien du dies irae, dies illa, qui est un chant

funèbre, évoquant la fin du monde on entonne une grivoiserie : bibet ille, bibet illa, « qu'il boive celui-ci, quelle boive celle-la, que boive le serf avec sa servante », on chante aussi des poésies goliardes « je veux mourir à la taverne, là où les vins sont près de la bouche du mourant, les chœurs des anges descendront en chantant, au bon buveur Dieu soit clément ».

*
**

Le 6 janvier à Primes folles, c'est le tour des chapelains, vicaires, choristes et chanoines qui élisent leur Patriarche des fous. Qui s'abstient d'aller voter est tenu de payer une amende. Chacun se couronne de lierre, signe de folie.

Il y avait aussi au moment de Noël, le défilé des prophètes, qui se termine par la fête de l'âne. Pour cette occasion, un certain Herbert fait dans l'obituaire Notre Dame un legs de 17 muids de vin à prendre dans ces vignes, pour régaler ses amis chanoines à la fête de l'âne ; 17 muids cela faisant 4.000 litres de rouge !

La fête de l'âne nous ramène aux fêtes paraliturgiques qui se déroulent dans la Cathédrale et dont nous possédons encore les textes avec indications des personnages, de leurs costumes, de leurs jeux de scènes et d'un minimum d'accessoires. A l'origine c'est une procession devant le jubé, avec quelques phrases brèves qui ne sont que le texte sacré dialogué, auxquelles s'ajoutent quelques séquences connues de tous et reprises en chœur par le public tout entier : litanies, Sanctus, Gloria Laus, Te Deum, Victimae paschali. Pour Noël, il y a le défilé des prophètes annonçant le Messie, la procession des bergers, l'office de l'étoile avec les rois mages, Hérode et les Innocents. Pour Pâques la procession des Maries, et au cours de l'année sans que nous puissions déterminer l'époque, des textes bibliques comme l'office de Joseph à Laon, l'office de Daniel à Beauvais, chaque personnage est costumé et porte l'insigne qui le fera reconnaître des spectateurs. Tous les rôles sont tenus par des hommes, même les personnages féminins : sages-femmes de la crêche, saintes femmes au tombeau, Sybille Erythrée « décoiffée, couronnée de lierre qui simulera la folie », Rachel la mère des Innocents qui se fera « soutenir par 2 consolatrices » comme dans les chœurs antiques. Elisabeth la mère de Jean Baptiste qui « sera comme une vieille femme enceinte », enfin Mme Putiphar audacieuse et impudique. Les rois « magnifiquement vétus seront couronnés et ils s'assieront sur des trônes », qu'ils soient Hérode, Nabuchodonosor, David ; les Rois mages montreront l'étoile, Moïse tiendra les tables de la loi, Virgile sur son écritoire écrira l'églogue à Pollion. Les jeunes hébreux seront dans une fournaise. Quant à Balaam il sera monté sur un âne caparaçonné pour cacher un enfant. Balaam furieux devant l'ange « piquera les éperons tout en retenant la bête pour qu'elle se cabre » et il criera : « Pourquoi

t'arrêtes-tu bête têtue, attends que je te laboure les flancs de mes éperons », et l'enfant caché répondra « je vois debout, devant moi l'ange avec son épée, il m'empêche d'avancer, je tremble qu'il ne me transperce ».

Les drames ne sont ni figés, ni statiques, la psychologie du personnage se traduit dans ses gestes, ses attitudes. Nous découvrons l'anxiété d'Hérode dans sa hâte à appeler ses serviteurs pour quérir les scribes de l'ancienne loi cherchant dans les livres l'indication du lieu de naissance du Messie. Nous assistons à sa colère, excitée par son écuyer, lors de la découverte de la fuite des Mages, et Hérode « frappe du baton ».

Ailleurs ce sont les scènes dramatiques : Rachel pathétique, soutenue par ses servantes gémit : « ma joie n'est plus, car mes petits ne sont plus ; jusqu'au fond de mes entrailles je suis ébranlée ; ma joie en douleur s'est tournée, mes soupirs et mes plaintes sont justes ; la douleur est là ; nul ne sera consolé d'une si amère détresse ».

Jacob apprenant la mort de son fils Joseph s'arrache les cheveux, tire sa barbe, et se lamente : « Ah pourquoi t'ai-je envoyé ? Quelle bêtise fut celle de ton père ! Les bêtes sauvages t'ont cruellement dévoré ! ». Et Jacob se pâme par terre, ses fils se précipitent pour le relever « Cher Père, ne vous laissez pas dominer par la douleur avec une telle force, personne ne peut rendre vie à ce qui est mort ». Mais Jacob continue de crier : « Mon fils, mon fils, chéri entre tous ».

Au drame succède la farce, les scènes comiques nous dépeignent les personnages, avec une fine pointe d'ironie.

Ainsi la scène des Marchands vendant Joseph à l'officier de Pharaon où les vendeurs vantent leur marchandise humaine : « C'est un enfant remarquable, son visage n'est pas ordinaire, il sera plaisant au service de Pharaon ! ». Le marché conclu, la somme touchée, nos marchands se précipitent sur une balance pour s'assurer qu'ils ont bien été payé en bonne monnaie sonnante et trébuchante.

Mais le plus drôle est certes le passage relatant les démêlés de Joseph, de Mme Putiphar et du mari trompé. D'abord la scène est muette, entièrement mimée ; Mme Putiphar vient parader devant Joseph, pour se faire remarquer, appelle Joseph, l'attire dans un coin et se presse contre lui et comme Joseph résiste elle lui arrache la chemise. Joseph s'enfuit, mais elle, avec mille simagrées singe devant le mari, l'épouse outragée « Oui ce Joseph, celui à qui vous avez donné tant de puissance, oui, lui, et bien il vous offense, et la grande majesté royale il l'offense avec ! par débauche et en cachette, il a voulu me presser contre lui, mais voila la chemise qu'il a perdue ». Gesticulant, pleurant Mme Putiphar outragée, sort en poussant des cris. Naturellement le benet de mari est gonflé de colère et fait emprisonner le pauvre Joseph.

Toute la pièce de Joseph, (dont hélas il manque les dernières scènes) est nettement antiféministe. En effet tous ces petits drames débutent par un exorde débité par un meneur de jeu et dans celui de Joseph, il est dit aux spectateurs « hommes, suivez le conseil de Joseph, évitez les femmes, leur nature est pleine de vices ».

Par contre l'exorde du drame des prophètes est chargé de lyrisme et de grandeur : « célébrons aujourd'hui la fête du roi de gloire, réjouissons-nous. L'annonce de sa naissance, c'est pour nous la vie.

Voici le roi qui apporte la loi nouvelle à la terre entière, tous les peuples entonnent des chants de joie « et se tournant vers la droite, le meneur de jeu appelait le peuple juif : « O juifs, qui niez que le Verbe de Dieu se soit fait chair, écoutez les témoins de votre loi ». Puis se tournant vers la gauche, le meneur criait : O païens, qui ne croyez pas en la Vierge qui enfante, par vos propres écrits, chassez l'obscurité ».

Ces drames dont les textes, qui nous sont parvenus dans des manuscrits de la fin du XIIe, se jouaient dès le début du siècle au jubé de la Cathédrale, comme en témoigne Guibert de Nogent dans son « de vita sua ». Mais il est certain que le drame de Pâques, dans ses parties essentielles, doit être daté du IXe siècle.

Les antiphonaires laonnois prescrivent en effet : « après qu'on aura chanté les litanies des Saints, on chantera le Gloria, l'épitre, le trait et l'Alleluia, mais au lieu de porter les cierges devant l'Évangile et de l'encenser, les Saintes femmes porteront leurs aromates au tombeau, car la lumière de la vérité ne peut être donnée aux hommes par Jésus-Christ, tant qu'ils ne croient pas au Seigneur ressuscité. Pendant que la procession des Maries se forment, précédée des cierges et encensoirs, un ange s'approche rapidement du tombeau, il foudroie les 2 soldats qui tombent inanimés sur le sol et il s'assied sur le rebord du sépulcre. Les Maries s'approchent et chantent : « Notre cœur est ardent, le pasteur est frappé, les brebis errent misérables, allons au tombeau pour oindre son corps très sacré. Nous l'avons aimé vivant, chérissons le mort, mais qui soulèvera la pierre de l'entrée ? ». C'est alors que commence l'antique dialogue chanté :

L'ange : Que cherchez-vous au Sépulcre. O Servantes du Christ ?

Les Maries : Jésus de Nazareth, le Crucifié, O habitant du ciel.

L'ange : Il n'est plus ici, il est ressuscité comme il l'avait prédit ; venez et voyez le lieu où il fut déposé. Allez et annoncez qu'il est ressuscité.

2 femmes s'en vont en chantant : « Vraiment le Seigneur est réssuscité. Alleluia.

Mais Madeleine restera en arrière et dira « Il faut que je

pleure de ne pas trouver mon Seigneur. Mon cœur brûle d'amour, je désire voir mon Seigneur, je cherche et ne trouve pas où ils l'ont déposé, Alleluia ».

Dans le manuscrit d'Origny-Sainte-Benoite (bibliothèque de Saint-Quentin) s'intercale alors la complainte magnifique de Madeleine « Dolente sa mort au cœur grand deuil me plante ».

— LES ANGES : « Douce dame qui si pleurez
Dites-nous où voulez aller
Je crois moult bien si Dieu vous garde,
De vrai amour le cœur vous arde

— MADELEINE : « Lasse dolente que ferai
de mon Seigneur que perdu ai
Je crois de deuil me tuerai
Dolente « Ta mort au cœur grand deuil
[me plante ».

— LES ANGES : « Douce Dame qui ci venez
Et si très fort vous lamentez
Bien sais, Jésus allez quérant
Pour qui souffrez si grand tourment.

— MADELEINE : « J'ai le cœur de deuil abreuvé
Tot m'ont de mon Seigneur sevré
Ceux qui me l'ont à mort livré
Dolente ! Ta mort au cœur grand deuil
[me plante.

— LES ANGES : « Douce Dame ne pleurez plus
Vous le verrez le roi Jésus
Prochainement viendra à toi
T'allègera ta grand douleur.

— MADELEINE : « Certes, si or croyais trouver
Celui que tant fait bon aimer
Le chercherais delà la mer
Dolente ! Ta mort au cœur grand deuil
[me plante.

— LES ANGES : « Bonnes nouvelles vous apport
Que relevé est de la mort
Jésus-Christ, le doux Fils, Marie
Ne pleurez plus ma douce amie.

— MADELEINE : « N'est pas merveille si je pleure
Car j'ai perdu mon doux Seigneur
Qu'avait pitié de mes douleurs
Dolente, Ta mort au cœur grand deuil
[me plante ».

— Le CHRIST apparaît sur la gauche, mais Marie ne voit mi icelui.

— FEMME pourquoi pleures-tu ? Qui cherches-tu ?

— MADELEINE s'incline : Seigneur, si tu l'as enlevé, dis-moi où tu l'as déposé, Alléluia, et moi je l'emporterai, Alléluia !

— LE CHRIST - Marie

— MADELEINE - Raboni, elle tombe aux pieds du Christ.

— LE CHRIST - Ne me touche pas, je ne suis pas encore monté auprès de mon Père.

— Le CHRIST s'avance vers la foule : Salut vous mes bien aimés et soyez surs dans la foi que de mort suis ressuscité.

— Allez annoncer à mes frères, alléluia !
Qu'ils se rendent en Galilée, où ils me verront, alleluia ! alleluia ! alleluia !

Alors le Christ s'éloigne et 2 apotres accourent tirant Madeleine par la manche :

— PIERRE et JEAN : Dis-nous Marie qu'as-tu vu sur ta route ?

— MADELEINE : J'ai vu le sépulcre du Christ vivant et la gloire de celui qui est ressuscité.

— Les 2 Maries s'approchant : les témoins angéliques, le suaire et les vêtements, Christ est ressuscité.

— MADELEINE - Christ notre espérance est ressuscité.

Il vous précédera en Galilée.

— Les 2 apôtres au tombeau disent : Il faut croire plutot Marie seule digne de foi que la troupe menteuse des juifs.

— Les MARIES ensemble : Nous savons que CHRIST est ressuscité en vérité d'entre les morts. Roi vainqueur aie merci de nous.

Le prêtre qui fait Pierre alors sort du sépulcre avec dans un calice le corps du Christ, le porte jusqu'au centre du transept, devant la Croix, et le montre au peuple, puis le dépose sur l'autel majeur et l'on chante — Le Seigneur est vraiment ressuscité, la chair glorifiée du Christ a triomphé de la mort, il nous donne l'espoir de la vie sans fin.

Tous ces textes que nous avons évoqué trouvent dans l'iconographie laonnoise leur traduction plastique pour qui s'arrête aux détails des attitudes dans le vitrail de Pâques (lancette centrale du chevet de la cathédrale). Nous voyons l'ange assis sur le tombeau, les soldats terrassés à ses pieds, les saintes femmes qui approchent craintives, Madeleine sur la gauche tombe à genoux devant le Christ apparaissant sur la droite

comme dans le drame. Au tombeau, Jean tire par la manche la Sainte femme qui montre du doigt le sépulcre vide — geste recommandé dans le texte du drame — Les pélerins d'Emmaüs portent bâtons et besace de pélerins, tels qu'on les voyait le lundi de Pâques.

— Même réminiscence au vitrail de Noël (lancette de droite) ; un écuyer se penche sur Hérode pour l'exciter à condamner les Innocents.

Dans la nativité, les sages-femmes « ayant tiré les rideaux, l'une prend l'enfant dans ses bras pour le montrer à la foule et s'écrie « voici l'enfant » exactement comme dans le drame des bergers joué dans la nuit de Noël entre la messe de Minuit et celle de l'aurore.

Enfin l'adoration des rois mages dans la façade occidentale de la Cathédrale (portail gauche) est encore plus probante.

« Le premier roi se mettra à genoux et dira : « nous sommes venus de terres lointaines pour t'adorer avec 3 présents, vénérons Dieu qui est trois ». Or la Vierge tient l'enfant sur ses genoux, mais au-dessus de sa tête, la colombe du Saint-Esprit et au-dessus Dieu le Père bénit la scène. De plus nous avons à gauche de la Vierge un ange et Saint-Joseph assis ; or, dans le drame Saint-Joseph, ajoutait : « beaucoup auraient voulu voir ce que vous voyez, et cela ne leur fut pas accordé », et l'ange concluait : « toutes les prophéties sont accomplies ».

Cette concordance étroite des thèmes iconographiques de notre cathédrale, avec les textes de nos manuscrits est extrêmement émouvante puisqu'elle permet de saisir vivant dans la pierre et le verre ce passé qu'on aurait pu croire définitivement révolu.

S. MARTINET
Bibliothécaire de Laon.

Cathédrale de Laon et Philatélie

Avant d'aborder le sujet de cette causerie, permettez-moi de vous rappeler quelques souvenirs dont le plus ancien remonte à la fin du siècle dernier.

En 1898, en effet, une ville de la Province du Nébraska aux États-Unis, ville qui porte le nom d'une tribu de Peaux-Rouges « Omaha » organisa une exposition. (1)

Omaha est non seulement une ville d'affaires pour le Grain, la Viande, le Bois, les Pelleteries, un très important centre pour le ravitaillement des Grands Plateaux et des Montagnes Rocheuses, mais également une ville intellectuelle dont la Bibliothèque possède 100.000 volumes.

En 1898, une émission de 9 timbres est donc faite à l'occasion de l'Exposition. Ces timbres auront même cours jusqu'en 1907. Tel timbre représente un Indien chassant le bison, tel autre un troupeau dans la tempête, un autre un Pont sur le Mississipi à Saint-Louis.

Le souvenir de notre compatriote le grand Explorateur et Missionnaire, le R.P. Marquette (1637-1675), — dont la Statue représente au Capitole de Washington l'État du Wisconsin, — est rappelé ici dans un timbre vert de 1 cent. (2)

Comme l'a très bien montré Monsieur Bruneau (3), ce timbre nous présente l'instant pathétique où en juin 1673 les Indiens Miamis veulent persuader le Père Marquette d'abandonner son entreprise, refusant quant à eux d'aller plus avant. Le Père doit renoncer à son projet, et deux ans plus tard il meurt le 18 mai 1675 sur la rive occidentale du lac Michigan.

Un timbre de 30 francs — (ardoise brun violet) — timbre français cette fois, rend hommage, en octobre 1954, à l'initiative française dans l'application du système métrique. C'est l'occasion de rappeler que la mesure de la méridienne entre Rodez et Barcelonne fut réalisée par un astronome Laonnois qui vécut de 1744 à 1803 : Pierre François André Mechain. (4)

Dans la collection « Timbres Croix-Rouge », deux détails ont été tirés de tableaux exposés au Louvre, œuvres du plus réputé des frères Le Nain, mondialement apprécié apprécié le Laonnois Louis Le Nain (1593-1648)

En 1953, c'est le timbre de 15 fr. avec surcharge de 5 fr. pour la Croix Rouge rappelant « Le retour du Baptême ».

En 1956, c'est le timbre de 12 fr. avec surchage de 3 fr. pour la Croix Rouge rappelant « Le jeune Paysan ». (5)

Tournons-nous désormais du côté de la Cathédrale.

A partir de 1929 nous voyons, à diverses reprises, des oblitérations mécaniques faites au bureau de Poste de Laon Plateau ou à celui de Laon Gare. Suivant le moment, ce sera :

« Visitez Laon, Sa Cathédrale, Ses Promenades ».

ou « Visitez Laon Cité Historique, Cathédrale XII° ». (6)

Puis, lors de la Foire de Laon des 30 juin - 4 juillet 1949, le Groupe Philatélique du Laonnois fait paraître une carte postale due au talent de Monsieur Gaston Jovet et représentant la Cathédrale, carte qui sera mise, de nouveau, en valeur lors de l'Exposition Régionale des 18-19 octobre 1958.

Les journées des 16 et 17 janvier 1960 furent, à Laon, pour la Municipalité, le Groupe Philatélique du Laonnois, le Syndicat d'Initiative et les Laonnois, des jours fastes. La vieille cité voyait, en effet, s'ajouter, — à ceux qu'elle possédait déjà, — un nouveau fleuron qui allait être apprécié aussi bien au point de vue Français qu'au point de vue Étranger :

L'Émission du Timbre Poste « CATHEDRALE de LAON ».

Une magnifique Exposition Philatélique concernant, bien entendu, la Cathédrale de Laon, une imposante étude sur les Postes dans le Département de l'Aisne des origines à nos jours et d'autres aspects passionnants, assuraient encore un attrait supplémentaire à l'intérêt de ces journées. (7) Ce timbre représente la Cathédrale « avec toutes ses tours ». Il est dû à une photographie prise du toit des Archives Départementales de l'Aisne, en novembre 1958, par Monsieur Roger Ravaux. Il a été gravé par l'artiste bordelais Robert Cami. Ce timbre est bleu foncé, il permet l'affranchissement de la carte postale ordinaire : 0,15 NF. L'oblitération du jour d'émission était ainsi conçue : « Premier Jour Laon. Cathédrale de Laon 16 janv. 60 ».

A la Poste de la Gare de Laon, dès la vente générale de ce timbre, les oblitérations étaient faites avec flamme sous cette forme : Vue de la Cathédrale semblable à celle du Timbre avec les mots « Laon, Ville d'Art ».

Par la suite (8) une autre flamme est également employée au Bureau de Laon Plateau. C'est une autre vue de la Cathédrale, celle du côté nord avec ces mots : « Laon. Cité Féodale ». — Ainsi il y a actuellement deux flammes en usages à Laon.

Par ailleurs, depuis le 6 mars de cette année sur le 15 centimes Cathédrale de Laon a été émis un timbre poste de 7 fr. C.F.A. pour l'Ile de la Réunion (9). Donc notre petit timbre initial « Cathédrale de Laon » — je veux dire petit par le format — mais grand, même très grand par la propagande qu'il fait, gagne les plus lointains Pays et répond parfaitement au désir qu'on avait eu de le voir paraître.

Pour nous, nous ne ferons pas un long périple à l'étranger, nous nous rendrons à « Trèves » puis nous gagnerons, dans l'endroit le plus pittoresque de la Basse Sarre, une cité de 3.000 habitants la ville de Mettlach. Elle nous intéressera doublement : Par son caractère actuel, Ville industrielle, elle est le siège d'une fabrique de solide et mondiale réputation : la firme « Villeroy et Boch » qui s'occupe de faïences, carrelages, mosaïques...

Par son passé, car Saint-Lutwin évangélisa ce pays jadis et le souvenir de son œuvre demeure encore aujourd'hui vivace.

Au milieu du VIIe siècle naquit dans le Pays d'Austrasie, qui comptait comme villes importantes Trèves et Reims, Saint-Lutwinus, Saint-Lutwin, Saint-Lievin. Il dota très généreusement les monastères de Trèves et par ailleurs, fonda à Mettlach une Abbaye Bénédictine qui eut un grand renom.

S'étant marié, il eut un fils qui s'appela Milon. Puis, ayant perdu sa femme, Lutwin se retire à Mettlach, devient moine et par la suite Abbé du monastère. L'Archevêque de Trèves Saint-Basin était son oncle. A la mort de celui-ci, en 697, il lui succède. Lui-même aura pour successeur son propre fils Milon. (10)

Mettlach abritait donc à la fin du VIIe siècle une grandiose abbaye bénédictine qui devait connaître sa dernière période de prospérité au XVIIIe siècle. A cette époque, en effet, le grand architecte saxon Christian Kretschmar préside à la construction en style baroque de nouveaux bâtiments conventuels. Ces bâtiments qui datent de la période 1728-1771 sont bien conservés (11). En 1809 cette propriété perd son caractère religieux et la Direction Générale, le Réfectoire, la Salle des échantillons, les Ateliers de la faïencerie Villeroy s'installent. A l'arrivée on est frappé par le magnifique portail baroque. (12) Derrière l'aile droite dans le parc se trouve la vieille tour c'est à dire les ruines bien conservées de l'église remontant à l'époque carolingienne. De forme octogonale elle rappelle la Chapelle Palatine de Charlemagne à Aix-la-Chapelle, l'église Saint-Géréon de Cologne. Cette tour fut batie pour abriter les restes de Saint-Lutwin. (13) Après avoir signalé l'existence d'une croix reliquaire datant vraisemblablement de 1220 avec volet droit représentant Saint-Lutwin, volet gauche représentant Saint-Pierre, (14) il y a lieu de poursuivre la visite en gagnant le versant de la montagne. Là on entre dans l'église paroissiale qui a remplacé en 1901 celle de 1847 et qui se trouve au-dessus de l'abbaye. Dix mosaïques murales se trouvent dans la nef principale de l'église, elles retraçent la vie de Saint-Lutwin. Les artistes Bernhard Gauer de Dusseldorf et Alfred Gottwald de Bonn ont confectionné chacun cinq mosaïques. La présence de ce travail d'art va être utilisée en 1950 lors d'une émission de cinq timbres poste au profit des œuvres populaires. (15) Les sujets retenus sont les suivants :

16-1-1960
Timbre
Cathédrale de **LAON.**

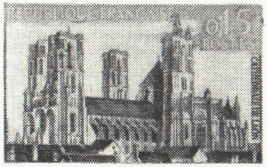

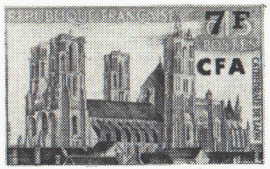

6-3-1961
Timbre
Ile de La Réunion.

L'Évêque LUTWIN confirme à Reims, à sa priére le Soleil s'arrête jusqu'à ce qu'il ait aussi conféré les Ordres Sacrés à Laon.

Mosaïque N° 5 de Gottwald à Mettlach - Timbre de La Sarre 1950.

Lutwin édifie l'abbaye de Mettlach
Lutwin demande à être reçu au couvent
Lutwin abbé du couvent
Lutwin console les pauvres et les malades.

Le cinquième timbre va, pour nous, présenter un intérêt encore supérieur aux quatre précédents. (16) Ce timbre illustre un miracle de Saint-Lutwin. De Trèves, il s'est rendu à Reims pour procéder à la collation des Ordres Sacrés. La cérémonie vient de se terminer. A ce moment surviennent des personnages qui l'abordent avec émotion. Venez aussi chez nous, disent-ils. Venez nous vous en supplions. Il n'est pas possible que vous refusiez d'accéder à la démarche que nous faisons. Ému Lutwin se confie à Dieu et par miracle le Soleil arrête immédiatement sa course. Lorsque le soir arrive Saint-Lutwin a accompli la même cérémonie « à Laon ». C'est en effet, la Cathédrale de Laon qui figure dans la portion droite du timbre.

De l'exposé artistique, pièce d'orfévrerie, mosaïque, timbre, passons à l'aspect historique.

Le grand érudit Saint-Quentinois Luc d'Achery relate, à la fin du XVIIe siècle, conformément à la thèse traditionnelle, le miracle de Saint-Lutwin. (17)

La bibliothèque de la Ville de Laon possède une Histoire Manuscrite de Laon écrite par le Chanoine Claude Leleu, Archidiacre de la Cathédrale au début du XVIIIe siècle. Il s'exprime en ces termes : « Environ l'an 706 Saint-Lutwin Archevêque de Trèves fut appelé par les clergés de Reims et de Laon pour gouverner leurs églises qui étaient vacantes et par un miracle inouï disent ses auteurs il fit en un même jour les ordres à Reims et à Laon ». (18)

Un peu plus tard, un jésuite nommé Joanne Periero, en 1762, dans une autre édition d'Acta Sanctorum s'en prend à la thèse traditionnelle, disant que les miracles invoqués font partie du fonds hagiographique habituel et que, d'autre part, le nom de Saint-Lutwin ne figure pas dans les listes des évêques de Reims et Laon. (19) L'Allemand Ernest Winheller soutient, en 1935, — dans son ouvrage consacré à la « Vie des Évêques précarolingiens de Trèves », — cette manière de voir. Il écrit : « Nous ne savons pas grand chose sur Laon à cette époque. Nous savons seulement que Madelgarius a été évêque à l'époque de Pépin-le-Bref et nous ne savons pas combien de temps ». (20) Le fait que la vie de Saint-Lutwin a été écrite 300 ans après sa mort ne lui plaît pas.

Mais en 1783, donc postérieurement à l'ouvrage de Perier, Dom Lelong reprend, dans son Histoire... du diocèse de Laon, (21) la thèse traditionnelle du miracle. Puis ce seront des Allemands,qui, en 1954 et 1959, se penchent sur l'Histoire de Saint-Lutwin. Roman Koll (22) et Euger Ewig (23) soutiennent le même point de vue. Ewig n'hésite pas à écrire ces mots :

« Charles Martel a confié à Lutwin après la victoire de Vinchy (24), en mars 717, l'administration des diocèses de Reims et Laon situés en Austrasie Occidentale, comme le rapporte la Vita Lutwini d'une manière irréfutable ».

Ainsi ces divers auteurs n'adoptent nullement la manière de voir de Périer et Winheller. La recherche historique éclairera-t-elle mieux dans l'avenir certains points ? il est évidemment difficile de le dire, mais une très importante remarque s'impose : Quand un siège épiscopal devient vacant (mort du titulaire, destitution, démission, etc...) le Pape confie parfois l'administration du diocèse en question à un autre évêque qui assure ainsi les fonctions épiscopales dans deux diocèses, mais QUI N'EST PAS ÉVÊQUE NOMMÉ DU DIOCÈSE DONT IL ASSUME LA CHARGE ET QUI PAR CONSÉQUENT NE FIGURE PAS DANS LA LISTE DES ÉVÊQUES DE CE DIOCÈSE. Il peut même arriver qu'un évêque soit ainsi chargé de plusieurs diocèses, dans des périodes troublées cela s'explique facilement.

C'est à Reims que meurt Saint-Lutwin en 713. Son fils Milon lui succède à Trèves et à Reims. Milon ramène le corps de Lutwin à l'abbaye de Mettlach. (25) La mosaïque N° 7, œuvre de Gottwald, représente la mort de Saint-Lutwin à Reims. 713 -

Pour Flodoard (26) et Dom Marlot (27) Milon a bien cumulé l'évêché de Trèves avec celui de Reims, après, nous dit Flodoard, l'expulsion violente de Saint-Rigobert.

Cet Archevêque de Reims, Saint-Rigobert, ainsi chassé de son siège va se réfugier dans une commune de l'Aisne située près de Berry-au-Bac dénommée : Gernicourt. Voulant assurer le souvenir des événements passés, l'abbé Poquet, Doyen de Berry-au-Bac, — d'accord avec la municipalité et les habitants de Gernicourt, — aménagea, au siècle dernier, par une plantation d'arbres la Promenade de prédilection du saint, la Source lieu de ses délassements et de ses méditations. Un pélerinage annuel fut organisé à la Chapelle construite au-dessus de la Source. Un accès en fer à cheval permettait de gagner la Chapelle, qui quelques années plus tard fut surmontée d'un magnifique Calvaire grandeur naturelle. Quelle surprise de retrouver encore aujourd'hui dans cette région si meurtrie, ce coin absolument épargné. (28)

Milon n'eut rien d'épiscopal que la tonsure. il fut tué à la chasse d'un coup de dent d'un sanglier. (29)

Vous savez maintenant pour quels motifs sur un timbre de la Sarre figure la Cathédrale de Laon.

On peut signaler encore, bien que ce ne soient pas des Timbres Poste, les 10 vignettes émises lors du 8e centenaire de Notre-Dame de Liesse en 1934 ; 3e Congrès Marial, et représentant des vues intérieures et extérieures de la Cathédrale de Laon.

J'exprime ma gratitude à ceux qui ont facilité la réalisation de cette causerie, lien d'amitié entre la Société Historique et Académique de Haute-Picardie et le Groupement Philatélique du Laonnois.

(1) Cestre (Charles). Les États-Unis. Paris Larousse 1927 - Gottmann (Jean). L'Amérique. Collect. « Les cinq parties du Monde » Paris. Hachette 1949.

(2) Catalogue de Timbres Poste Yvert et Tellier pour 1961 T. III p. 499.

(3) La Dépêche de l'Aisne, 4 mars 1954 p. 2.

(4) Westercamp (Charles). Le Laonnois Pittoresque T. I Laon p. 287-288. Méchain, Directeur de l'Observatoire de Paris.

(5) Catalogue Thiaude des Timbres de la France.

(6) Monde des Philatélistes N° 91 Mai 1959 p. 8.

(7) La Dépêche de l'Aisne 20 janvier 1960 p. 3. L'Union 15 janvier 1960 p. 2 et 16-17 janvier p. 2.

(8) A dater du 30 septembre 1960.

(9) Le Monde 17 février 1961 p. 11. Chronique Philatélique N° 644.

(10) Dictionnaire Hagiographique... publié par l'abbé Migne. T. 2, colonne 326. - Dom Calmet. Histoire Ecclésiastique et Civile de Lorraine. Nancy. Cusson 1728 L.V. cnes 463-4. - Koll (Roman). Mettlach in seinen Heiligtümern aus alter und neuer Zeit. Mettlach 1959. Im Selbstverlag des Verfassers.

(11) André Michel. Histoire de l'Art depuis les Temps Chrétiens jusqu'à nos jours. Paris, A. Colin T. VII p. 260. - Koll (Roman) Mettlach in seinen...

(12) Catalogue Villeroy et Boch - Koll (Roman) ouv. cit.

(13) La Revue Française. Août 1951 N° 29 p. 47 - Koll (Roman) ouv. cit.

(14) André Michel. Ouvrage cité T. II 2 p. 936. - Koll (Roman) ouv. cit.

(15) Catalogue de Timbres Poste. Yvert et Tellier I France et Colonies 1954 p. 293. Alfred Gottwald est né en Silésie à Tarnau le 11 juin 1893. Il quitta Bonn en juin 1940 pour regagner Tarnau.

(16) La firme possède des usines à l'étranger ; en France il faut mentionner Bourg Saint-Andéol, La Ferté-Gaucher et dans le Nord Feignies, Haubourdin et Lambersart. L'importance des intérêts Français et des intérêts Allemands est voisine. Suivant les époques l'un ou l'autre groupe est prépondérant. A cet égard il n'est pas interdit de penser que la présence en Sarre en 1950 d'un Haut-Commissaire Français a pu faciliter le choix de ce cinquième sujet.

(17) Acta Sanctorum ordinis S. Benedicti... Collegit Domnus Lucas d'Achery. Venetiis 1734 T. IV p. 554-555.

(18) Manuscrit 551 T. I fol. 132.

(19) Acta Sanctorum. Septembris. Antverpiae Apud Bernardum 1762 T. VIII p. 164 et suiv.

(20) Winheller. Vie des Évêques précarolingiens de Trèves. Bonn 1935. (Rheinisches Archiv. N° 27).

(21) Lelong (Dom Nicolas). Histoire Ecclesiastique et Civile du Diocèse de Laon. Châlons 1783.

(22) Koll (Roman). Mettlach in seinen Heiligtumern aus alter und neuer zeit. Mettlach 1958. Im Selbstverlag des Verfassers.

(23) Ewig (Euger). Trèves dans le royaume mérovingien. Trèves 1954.

(24) Petit hameau entre Le Catelet et Cambrai. Charles Martel y battit Chilpéric II roi de Neustrie.

(25) R. P. Dom Augustin Calmet. Histoire Ecclésiastique et Civile de Lorraine. Nancy. Cusson 1728 LV Cnes 463-464.

(26) Flodoard. Historia Remensis Ecclesiae, citée par Fliche. Histoire de l'Église depuis les origines jusqu'à nos jours. T. V. p. 361-362.

(27) R.P. Dom Guillaume Marlot. Histoire de la Ville, Cité et Université de Reims. T. II p. 322-323.

(28) Manuscrit 140. Bibliothèque de Laon.
Poquet (abbé). Vie de Saint-Rigobert, Archevêque de Reims. Berry-au-Bac. Reims 1876 vol. in-8°. VIII 175 p. - Archives du Département de l'Aisne. Collection Piette : Commune de Gernicourt.

(29) R. P. Dom Augustin Calmet. ouv. cit. Cnes 463-464.

Pierre LEFEVRE
Ancien Bibliothécaire
de la Ville de Laon.

Fouilles de Jeoffrecourt dans le camp de Sissonne en Avril 1960.

Des militaires, en faisant des trous dans le champ de tir de Sissonne, ont mis à jour, le 13 avril 1960, des sarcophages. Ils ont dégagé sept fonds ou couvercles. Le lieu de la trouvaille est situé sur le versant nord d'une petite colline, à 20 mètres environ du sommet marqué par un signal géodésique. La cote de cette colline : 120 m 3, est indiquée sur la carte d'Etat-major au 1/20.000e, Château-Porcien n° 5-6. Voici les coordonnées du sommet : X 717, 84, Y 205, 12. Les coordonnées de la trouvaille sont donc environ X 717, 84 et Y 205, 14. Le lieu-dit est « Terre à Luziaux » (expression picarde pour désigner un champ de cercueils).

Ce lieu de découverte est tout près (à 160 m. au sud) d'anciennes fermes, se trouvant à l'altitude de 100 m. environ, qui ont été détruites vers 1900, lors de la formation du camp de Sissonne. Ces fermes s'appelaient Jeoffrecourt et dépendaient de la commune de Sissonne. M. de Sars parlait déjà de ce site

archéologique dans son « *Histoire de Sissonne* » (Laon, 1938), p. 7 : « Au-dessus des fermes de Jeoffrecourt, près d'un chemin que l'on croit avoir été tracé par les Romains pour unir Nizy-le-Comte à leur camp de Saint-Thomas, la charrue s'arrêtait souvent au contact de sarcophages en pierre tendre, où l'on trouvait des ossements rangés en demi-cercle, presque à fleur de terre, la plupart orientés du levant au couchant ».

Les militaires ont heureusement prévenu le secrétaire de mairie de Sissonne M. Avez qui m'a averti. Comme les tirs étaient interrompus pour quelques jours dans cette partie du camp, j'en ai profité pour faire un sondage, en compagnie de M. Avez, avec l'autorisation du Commandant du camp. La municipalité de Sissonne nous a fourni deux ouvriers et j'ai prévenu MM. Rigaux et Lobjois, archéologues laonnois.

Nous sommes allés fouiller deux après-midi, les 15 et 19 avril 1960. Nous avons mis à jour sans doute six sarcophages et trois couvercles. Nous les avons numérotés de 1 à 9. Tous étaient presque à fleur de terre et faits dans le calcaire très tendre du pays. Nous nous sommes aperçus très vite que ces tombes avaient été toutes violées de très nombreuses années auparavant : elles étaient toutes remplies de terre. Ces sarcophages, rangés un peu en désordre (ils avaient peut-être été dérangés lors de la violation) étaient néanmoins orientés, en général, d'est en ouest. Ils étaient tous semblables à des trapèzes isocèles, la plus grande base de ceux-ci étant tournés vers l'occident. Les longueurs de ces sarcophages étaient normales : 1 m. 90 environ en général. Entre eux, des squelettes se trouvaient à même la terre. Peut-être s'agissait-il simplement de corps rejetés en dehors des tombes lors de la violation. Nous en avons trouvés dans l'angle constitué par les sarcophages 2 et 3, ainsi que le long du côté nord du sarcophage 8.

Nous avons soigneusement dégagé le squelette du sarcophage 6 à l'aide de crochets, de petites pelles et de brosses. Nous avons mis à jour et photographié un squelette en place, dont malheureusement il ne restait qu'un fragment du crâne. Ce squelette était allongé dans le sens est-ouest, la tête à l'ouest. Nous avons ensuite ramené ces ossements à Laon et M. Rigaux les a donnés au docteur Augeix, médecin légiste, pour qu'il les examinat. Bien que le squelette ne fût pas complet, ce docteur pensa que certains indices pouvaient faire supposer un homme jeune. D'après la mesure des os longs, l'individu devait avoir une taille de 1 m. 62. Cette taille pouvait être considérée comme certaine en raison de la similitude des divers os. Le docteur ajoutait que s'il s'était agi d'une femme, la taille aurait été de 1 m. 59.

En passant soigneusement la terre du sarcophage au tamis, nous avons trouvé sept petits bouts de poterie en terre brune, un seul étant peint en noir sur l'une de ses faces entièrement plate. C'était le plus grand : il avait 4 cm de long. En outre, dans le reste du champ de fouilles, nous avons découvert six

morceaux de tuiles d'un rouge plus ou moins vif, dont l'un semble très nettement un fragment de « tegula » ou tuile romaine. Il est plat, a 11 cm de long et 2 cm 2 d'épaisseur.

Mais les deux trouvailles les plus intéressantes sont certainement celles faites le long du côté nord du sarcophage 8. Outre douze petits fragments de poterie en terre brune, dont trois portent des traces de coloris noir, le plus grand n'ayant pas 5 cm de long, on a découvert un petit vase presque intact, de 9 cm de diamètre d'ouverture, de 10 cm 5 de diamètre de panse, de 4 cm 5 de diamètre de base et de 9 cm de hauteur. Il est en terre brune foncée avec quelques taches brunes claires. Il a été fait manifestement au tour. M. Rigaux l'a restauré en recolant 7 morceaux et en ajoutant un peu de plâtre médical pour compléter une lacune. (fig. 1).

Au même endroit, nous avons trouvé quatre morceaux de fer très rouillés. M. Rigaux a frotté avec une petite brosse de fer et légèrement décapé, à l'aide d'un acide très dilué, le principal, cassé en deux morceaux, de forme à peu près rectangulaire (11 cm 5 × 5 cm), mais se terminant d'un côté par un arrondi et une patte où devait être accrochés une boucle et un ardillon. Il a été rapidement trouvé des filets jaunes cachés sous la rouille. Un de ces filets, montré à un bijoutier, a été identifié comme étant du laiton. M. Rigaux a aussitôt porté ce morceau de fer à un médecin radiologue de Laon, le Dr Villoutreix. Celui-ci en a pris plusieurs radios. Toutes ont fait apparaître, sous la rouille, un réseau de damasquinage. La meilleure de ces radios a été transférée aux Archives départementales sur papier photographique. M. Rigaux a fait un dessin d'après cette photographie (fig. 2). Sur ce dessin, on voit la plus grande partie du damaquinage. On y distingue un motif central rectangulaire, dessiné par un gros trait doublé d'un petit et formant une série de festons. On aperçoit assez mal le cloisonnement à l'intérieur de ce motif central, mais il a l'air d'être constitué par une série de croix de Saint-André, parsemée d'un pointillé.

A l'extérieur de ce motif central, on distingue six cercles Quatre sont situés autour de quatre attaches. Une seule de ces attaches en laiton (le petit rectangle en bas et à gauche du dessin) est restée. Elles devaient servir à fixer la plaque à la ceinture. Les deux derniers cercles plus grands se trouvent, l'un autour de la patte, et l'autre à l'extrémité opposée.

Entre ces six cercles et le motif central, on aperçoit des lignes soit rectilignes, soit ondulées, se coupant à l'angle droit et formant une série de petits rectangles. Il est évidemment probable que la rouille a fait jouer légèrement la damasquinure. On le voit, en particulier, sur la gauche à côté de la cassure de la plaque : l'encadrement du motif central a l'air de disparaître. Mais il est fort probable qu'il devait exister puisque le décor a bien l'air d'être symétrique.

Fig. 1. Vue et coupe de la moitié du vase (Dessin de M. Rigaux)

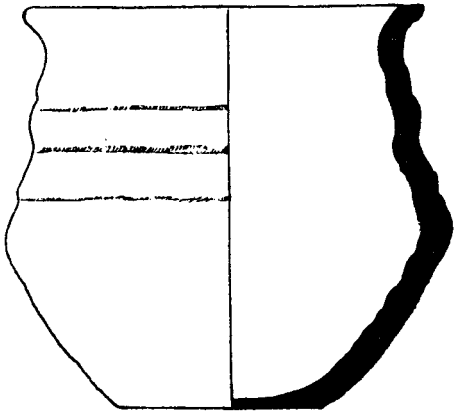

Fig. 2. Damasquinage de la plaque de ceinturon (Dessin de M. Rigaux)

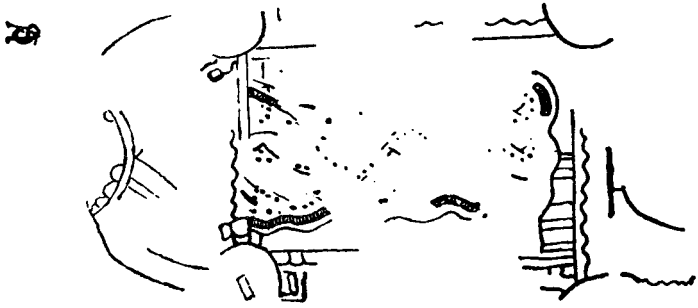

Le deuxième morceau de fer rouillé est un fragment de pointe creuse. Enfin, les deux derniers sont informes et tout petits.

Au fond de la tombe 6, où nous avons dégagé un squelette, ainsi que je l'ai dit plus haut, on a trouvé de nombreuses traces d'oxydation, sans découvrir d'objets de fer. On a fouillé la tombe 8, mais le squelette qui s'y trouvait avait déjà été déplacé en partie. Le fond des tombes 6 et 8 était rempli de grève calcaire, comme si on avait placé les morts sur une couche de grève.

On a regardé s'il n'y avait rien au-dessous du sarcophage n° 1, mais on a rien trouvé si ce n'est la couche calcaire en place. En effet, la région de Sissonne est le commencement de la Champagne pouilleuse, où la couche de terre arable est très faible. On a, par ailleurs, fait un trou à une certaine distance, mais on n'a rien découvert.

La plaque de ceinturon avec damasquinage date ce cimetière de l'époque mérovingienne. Du reste, le toponyme des anciennes fermes voisines : « Jeoffrecourt » est mérovingien, lui aussi. Voici ce que dit Mlle Marie-Thérèse Morlet au sujet des toponymes terminés par « court » dans la « *Toponymie de la Thiérache* » (Paris, 1957, mémoire de l'École pratique des Hautes-Études), p. 49 : « Les noms de domaine, composés à l'aide du nom commun « corte ». doivent dater en grande partie de la fin de l'époque mérovingienne et les plus tardifs ne doivent pas être postérieurs à la fin de la première période des carolingiens, car au Xe siècle, « court » devait être tombé en désuétude ». Par ailleurs, M. Charles Rostaing, dans « *Les noms de lieux* » (Paris, 1945, collection « *Que Sais-Je ?* »), donne les précisions suivantes, page 73, sur les toponymes terminés par « court » : « Le latin « cohors » (enclos, cour de ferme, basse-cour) était devenu en latin vulgaire *curtis* ; ce mot qui a signifié « cour de ferme », puis « ferme » et « village », paraît avoir été employé surtout en pays francique : le maximum de densité est en Lorraine et en Artois-Picardie. Le nom de personne est parfois un nom latin... la plupart du temps, un nom germanique... ». C'est le cas de Jeoffrecourt ou « Jeoffre » vient du nom germanique « Gautfrid » qui a donné les noms de personnes suivants en français moderne : « Geoffroy, Geoffray, Geuffroy, Geffroy » ; dans le midi : « Gaufré, Gaufre » ; dans le Massif-Central « Geoffré, Geoffre » ; dans le Limousin et la Catalogne : « Joffre ». Pourquoi des noms de personnes germaniques étaient-ils rentrés en composition avec un appellatif roman ? C'est que « les envahisseurs ne représentaient qu'une minorité qui ne parvint pas à imposer sa langue au peuple soumis, celui-ci possédant une civilisation supérieure à la leur...». M. Rostaing ajoute ceci, qu'a répété Mlle Morlet, ainsi que nous l'avons vu plus haut : « Ce type de noms ne se conserve pas au delà du Xe siècle : c'est qu'à cette époque, la langue de l'aristocratie conquérante avait été complètement absorbée par celle des vaincus... ».

BIBLIOGRAPHIE

Édouard Salin, *La Civilisation mérovingienne d'après les sépultures, les textes et le laboratoire.* (Paris, Picard, 1950, 52, 57 et 59. 4 tomes in-8°).

Marie-Thérèse Morlet, *Toponymie de la Thiérache.* (Paris, d'Artrey, 1957. In-4°, 137 p.).

Charles Rostaing, *Les noms de lieux.* (Paris, Presses Universitaires de France, 1954. In-8°, 136 p.).

Albert Dauzat, *Dictionnaire étymologique des noms de familles et prénoms de France.* (Paris, Larousse, 1951. In-8°, XV - 604 - 16 p.).

Georges DUMAS.

Dragage de l'Aisne à Condé-sur-Aisne

En octobre 1959, eut lieu à Condé-sur-Aisne le dragage d'un gué antique de la rivière d'Aisne au lieu-dit du cadastre : « Les Pouilleuses » (indications cadastrales : C. 240). Ce lieu-dit est plutôt désigné par les habitants du village sous le nom de « Le Perré ».

Ce gué est situé à une cinquantaine de mètres en amont du confluent de la Vesles et de l'Aisne à proximité du camp préhistorique du « Chatelet » de Chassemy.

De nombreux documents archéologiques ont été exondés au cours des travaux, en particulier des pièces Gauloises et Romaines (plusieurs milliers d'après certaines personnes). Ces documents sont dispersés dans plusieurs collections particulières.

Au cours d'une visite de collection particulière, nous avons eu l'occasion de voir quelques documents intéressants ; leur propriétaire M. Bernard Ancien de Soissons et un de ses amis ont bien voulu avoir l'amabilité de nous confier ces objets pour étude et publication ; nous les en remercions bien sincèrement.

Nous publierons ici le matériel lithique, nous nous réservons de publier ailleurs une hache à talon en bronze.

FIGURE 1.

Fragment de hache polie en roche verte étrangère à la région, objet de luxe importé.

Polissage parfait, présence de méplats latéraux.

Longueur du fragment : 83 mm.

Largeur au tranchant : 90 mm.

Largeur à la cassure : 48 mm.

Cette hache pouvait originellement dépasser 200 mm de longueur (propriété de M. Ancien).

FIGURE 2.

Joli poignard en silex brun cire foncé de technique pressignienne.

Longueur : 138 mm.

Largeur maximale : 22 mm.

Épaisseur maximale : 10 mm.

(Propriété de M. Ancien).

FIGURE 3.

Hachette polie en roche verte étrangère à la région, vraisemblablement une diorite.

Objet parfaitement poli.

Longueur : 67 mm.

Largeur au tranchant : 40 mm.

Largeur au sommet : 15 mm.

Épaisseur maximale : 17 mm.

Ces trois objets de facture parfaite, objets d'importation, nous incitent à les classer au chalcolithique final voire plutôt au bronze ancien.

Gilbert LOBJOIS
Certifié d'Archéologie Préhistorique.

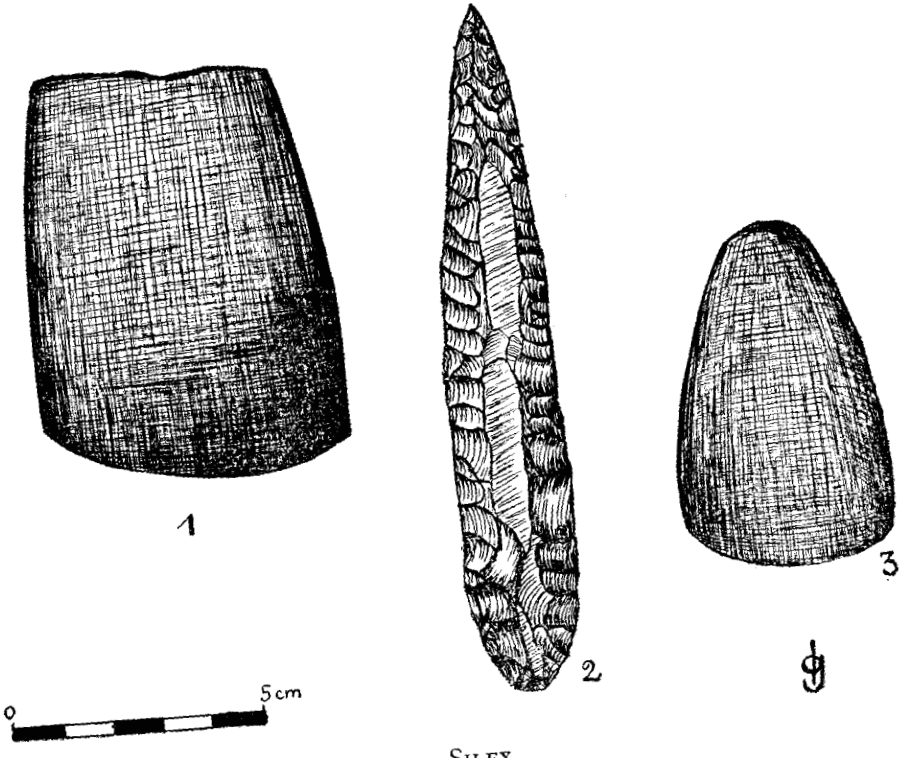

SILEX.

La situation politique du département de l'Aisne à la fin du Second Empire (1865-1870)

Castaing et J. Ferrand furent tout à tour préfets de l'Aisne à cette époque : le premier jusqu'en décembre 1866 et le second de cette date au 9 décembre 1870.

Ils s'occupent en tout premier lieu, de l'état d'esprit des populations et des partis politiques.

Quelle est d'abord la réaction des habitants de l'Aisne aux *grands problèmes de politique étrangère* ? *La question italienne* est la seule qui se pose sans arrêt pendant toute cette période, d'octobre 1864 à juillet 1870. L'unité italienne s'était réalisée très vite entre 1859 et 1861. En 1866, la Vénétie fut rattachée à l'Italie. Seule la province romaine restait en dehors du nouveau royaume. C'est qu'en effet, elle était le symbole de la puissance temporelle du Pape, à laquelle étaient très attachés la plupart des catholiques. Une armée française occupa Rome jusqu'à la fin de 1866 puis revint à la fin de 1867 et resta jtsqu'en 1870. Elle repoussa Garibaldi et ses troupes à Mentana à la fin de 1867.

Mais dans l'Aisne, la question italienne ne passionnait personne (Rapports des préfets de déc. 1864, nov.-déc. 1866, fév. 1867, mars 1867). On peut mettre en parallèle le manque d'intérêt pour la question romaine et l'influence politique nulle du clergé, sur laquelle les préfets reviennent souvent. Ce qui prouve la tiédeur religieuse des habitants de l'Aisne à cette époque.

Ainsi, en juin 1867, on ne se préoccupe pas de la réunion des évêques à Rome et le coup de main de Terni contre les états de l'église est passé inaperçu. Par contre, en novembre 1867, l'arrestation de Garibaldi au moment où il pénétrait sur le territoire romain a été accueillie avec faveur (affaire de Mentona). Pourquoi cette volte face ? Parce que le département, assez indifférent en ce qui touche les intérêts de la Papauté, avait vu dans la nouvelle intervention à Rome, une nécessité d'honneur national (déc. 1867). On voit le patriotisme ou chauvinisme, comme on veut l'apprécier, du département qu'on retrouvera à propos de la question de l'unité allemande.

Avant avril 1866, la seule autre affaire extérieure qui intéressait les gens du département était la *guerre de Sécession américaine*. En décembre 1864, le nord du département s'en préoccupait à cause de l'industrie cotonnière. Mais cette guerre s'arrêta au début de 1865.

Dès avril 1866, on parle de la *question allemande*. En juin, c'est la guerre entre la Prusse et l'Autriche pour savoir sous quelle direction se ferait l'unité allemande. Dans l'Aisne, on désire une paix honorable, mais on ne voudrait pas une politique d'abaissement et d'humiliation. Voilà de nobles sentiments patriotiques ! Mais il y a le revers de la médaille : les paysans voient d'un bon œil la guerre de la Prusse contre l'Autriche par suite de l'élévation des prix des produits agricoles et les chefs de l'industrie sucrière se réjouissent de la pertubation apportée dans les états de la Confédération germanique : la guerre éliminait leurs concurrents !

Malgré tout, en août 1866, nos populations sont contentes de la fin de la guerre en Allemagne, car l'industrie de la laine des arrondissements de Saint-Quentin et de Vervins, qui travaillait surtout pour l'exportation, en avait beaucoup souffert. Mais toutefois, ceux-là même qui voulaient la fin de la guerre, auraient aussi souhaité que la France grandisse jusqu'au Rhin. On voit apparaître de nouveau le chauvinisme des habitants.

En septembre, le Préfet note que la nation prussienne est antipathique aux habitants de l'Aisne à cause des horreurs des deux invasions de 1814 et 1815, bien que 51 ans se soient écoulés depuis. Aussi, nos populations sont péniblement impressionnées par l'agrandissement de la Prusse. Il revient sur ce point en novembre. En mars 1867, il signale, de nouveau, que les habitants de l'Aisne sont de parti pris et instinctivement peu favorables à la Prusse. Comme compensation à l'agrandissement de cette dernière, on souhaite *la cession du Luxembourg* à la France. Toutefois, le mois suivant, le département, malgré son hostilité à la Prusse, approuve l'esprit de conciliation de l'empereur et espère que la conférence de Londres assurera la paix et une solution digne de la France. Et en mai, le dénouement pacifique de cette question est accueilli avec satisfaction.

Ainsi, malgré leur patriotisme et leur esprit annexionniste, les gens de l'Aisne sont pacifistes. C'est, qu'en effet, leurs intérêts les poussent à celà. Ils sont inquiets des bruits de guerre qui provoquent une gêne du commerce et de l'industrie. En novembre de la même année, Ferrand note qu'on doit surtout à la situation extérieure indécise, la crise que traverse l'industrie et le malaise général qui en résulte.

En novembre 1867, les habitants de l'Aisne, comme du reste Napoléon III, ont abandonné l'idée des compensations à donner à la France par suite de l'agrandissement de la Prusse en août 1866. Ils en ont pris leur parti. *Mais ils désirent absolument le statu-quo* : ils ne sont pas hostiles aux aspirations de la nation

allemande sur la base du traité de Prague qui avait divisé l'Allemagne en trois morceaux : *la Confédération de l'Allemagne du Nord,* dont le roi de Prusse est le Président (Prusse, Saxe, les villes hanséatiques et plusieurs petits états, en Thuringe et Meklembourg principalement) ; les quatres états du sud (Bavière, Würtemberg, Bade, Hesse Darmstadt) liés à l'Allemagne du Nord simplement par le Zollverein ou union douanière et enfin l'Empire d'Autriche, complètement coupé du reste de l'ancienne confédération germanique. Mais le sentiment public de l'Aisne serait froissé si la Prusse cherchait à étendre violemment sa domination sur l'Allemagne du Sud. On sent qu'il y avait là, pour la France, un amoindrissement et on croit à un conflit au printemps prochain.

En août et en septembre 1868, le gouvernement de l'empereur ne cesse de donner des assurances pacifiques qui tendent à dissiper les appréhensions de guerre, et cela favorise la reprise des affaires industrielles dans le département. De son côté, le roi de Prusse prononce des discours tantôt belliqueux, tantôt pacifiques. Mais en octobre 1868, la paix semble définitivement rétablie, ainsi qu'en témoignent le renvoi des classes dans leurs foyers et la délivrance de congés provisoires.

En janvier et en février 1869, le préfet constate que la paix s'affermit de plus en plus et par suite, la situation commerciale et industrielle du pays s'est sensiblement améliorée.

Depuis ce mois de février 1869, jusqu'en juin 1870, Ferrand ne parle plus dans aucun de ses rapports de la tension franco-allemande et des menaces de guerre. On peut donc dire que la guerre de 1870 fut une véritable surprise, tout au moins dans le département de l'Aisne. La guerre, on l'attendait de juillet 1866 à novembre 1867, mais pas après ! Malgré tout, les dispositions des habitants de l'Aisne à l'égard de la guerre sont des plus favorables, le 6 août 1870. L'appel de la garde mobile doit s'opérer sans difficultés. Les souscriptions de toutes natures pour les blessés et les familles des soldats affluent. On organise des ambulances provisoires. 2 à 3000 lits sont mis par des particuliers de l'Aisne à la disposition de l'administration de la guerre.

En dehors de ces deux questions essentielles, question romaine et surtout tension franco-allemande, les autres affaires extérieures sont tout à fait secondaires, dans l'opinion publique de notre département. Il s'agit essentiellement de la *révolution espagnole de 1868* chassant la reine Isabelle du trône : d'une crise gréco-turque, et de *la fin de l'aventure du Mexique.* De cette dernière, Castaing ne parle pas et Ferrand la mentionne à peine. Il dit simplement, en juin 1867, que le public éprouve de la douleur pour la fusillade de l'empereur Maximilien. En juillet 1867, il note que les attaques rétrospectives de Jules Favre, relatives aux affaires du Mexique, ont été, en général, jugées comme peu patriotiques et blâmées. Donc cette affaire a été considérée comme tout à fait secondaire dans le département.

A partir de septembre 1868, on commence à s'occuper de l'Espagne. Une révolution vient d'en chasser la reine Isabelle de Bourbon. Dans l'Aisne, on ne suit l'affaire qu'avec curiosité sans intérêt réel. On ne se doute vraiment pas qu'elle amènera la guerre de 1870. En octobre, tous les esprits approuvent la neutralité de l'empereur à propos de cette question. En décembre de la même année, on ne se préocupe plus des événements d'Espagne. Puis le préfet n'en parle plus, même en 1870.

Citons, enfin, pour mémoire, le différent gréco-turc de décembre 1868 qui a peu préoccupé la masse du pays. Mais les gens qui suivent les incidents de la politique extérieure se sont montrés très satisfaisants du succès de la conférence qui s'est réunie à Paris en vue du règlement diplomatique du conflit.

En matière de politique intérieure, la grande affaire entre 1864 et 1870 est *l'évolution vers l'empire libéral*. Cette évolution fut précipitée par les échecs de la politique extérieure de Napoléon III en 1866 (triomphe de la Prusse en juillet-août) et en 1867 (rembarquement des troupes françaises du Mexique). Elle fut marquée principalement par le décret du 19 janvier 1867 sur le droit d'interpellation du corps législatif, les deux lois sur les libertés de presse et de réunion votées au début de 1868, les élections législatives du printemps de 1869, le sénatus-consulte du 6 septembre 1869 réformant la constitution et le plébiscite du 8 mai 1870 approuvant toutes les réformes libérales faites par l'empereur depuis 1860.

Le préfet indique les réactions du département à chacune de ces réformes libérales. Il en profite pour donner à chaque fois son idée sur l'opinion publique dans l'Aisne.

Avant janvier 1867, l'empereur se contente des réformes de 1860 et 1861 sans aller plus loin (droit d'adresse accordée au corps législatif ; vote du budget par section ; obligation de faire voter une loi pour engager des crédits supplémentaires ou extraordinaires). En mai 1865, le prince Napoléon, chef du parti démocratique anticlérical, mais favorable à l'empire, fut disgracié. Le 9 novembre 1865, le Conseil des ministres et le Conseil privé, réunis, se prononcèrent contre le droit d'interpellation et l'envoi des ministres devant les chambres.

D'après Castaing, les habitants de l'Aisne approuvent ce coup d'arrêt dans la série des réformes libérales ; ils en sont même rassurés (janvier 1866). Du reste, les gens de notre pays ne font pas de politique ; ils se préoccupent uniquement de leurs intérêts industriels et agricoles (déc. 1864). Ils « préfèrent la sécurité dans le travail à toutes les théories décevantes qui s'agitent dans le vide ». (mars 1866). On approuve le ministre Rouher, champion de l'empire autoritaire.

Mais, le 19 janvier 1867, l'empereur accorde au Corps législatif le *droit d'interpellation*, ce qui est un commencement de régime parlementaire. Alors, le nouveau préfet Ferrand constate que, quoique quelques personnes regrettent la suppression du

droit d'adresse, l'immense majorité est favorable à cette nouvelle réforme. Cette constatation contredit quelque peu celles de son prédécesseur Castaing, disant que les habitants de l'Aisne redoutaient les réformes libérales. En faut-il conclure que l'un des deux préfets a menti par courtisanerie ou que les populations de l'Aisne sont tellement dévouées à l'empire qu'elles approuvent tous les actes de l'empereur, qu'il fasse des réformes ou qu'il n'en fasse pas !

Mais si notre département approuve désormais la politique libérale, il souhaite que ce développement libéral soit concilié avec les garanties d'ordre et d'autorité que doit posséder un pouvoir fort (février, mars, mai 1867). On souhaite que le gouvernement soit à la fois libéral et conservateur ! Donc le département est de tendance libérale modérée, tout au moins à ce qu'en dit le préfet pour faire plaisir au gouvernement.

Mais Ferrand doit tout de même reconnaître que notre pays est très *indépendant* et plutôt porté à l'opposition (mars 1867) et qu'il est essentiel d'éviter tout ce qui peut le froisser dans ses habitudes d'indépendance (août 1867). Il note, encore, en décembre 1868 que cet esprit de vive indépendance exige de l'administration des efforts de tous les instants : elle doit ne pas donner prise à des critiques fondées, tenir compte du courant de l'opinion, s'occuper des affaires locales et y occuper le plus possible le pays (pour qu'il s'intéresse le moins possible à la politique générale).

Au début de 1868, le gouvernement fit voter les *lois sur les libertés de presse et de réunions*. Le projet de loi fut bien accueilli dans le département, car si on souhaite un pouvoir fort, on désire qu'il s'accorde avec les nécessités et les aspirations du temps et satisfasse l'opinion. C'est pour cela que les attaques violentes des orateurs de l'opposition trouvent peu d'échos dans le département (février 1868). Ainsi, notre département s'intéresse à la loi sur la presse, quoique le même Ferrand, un an plus tôt, ait dit, qu'en dehors des classes supérieures on n'accordait qu'un intérêt minime à ce qui touchait au régime de la presse ! (février 1867). Il est vrai qu'en mai de la même année 1867, il écrivait que l'opinion souhaitait le vote des lois sur la presse et le droit de réunion. Il n'avait donc pas attendu février 1868 pour se contredire !

Si la loi sur la presse est bien accueillie, on conteste beaucoup plus le projet de loi sur le droit de réunion et l'on se demande si nos mœurs politiques et administratives et l'état des esprits en France permettent l'exercice d'un tel droit. De toute façon, ce droit de réunion ne pouvait guère intéresser que les gens des très grandes villes et surtout de Paris qui, depuis les clubs de 1789 et 1848, aimaient les réunions politiques. Les gens de province et surtout des campagnes n'avaient pas encore l'habitude de se réunir en meeting. Seule, donc, la liberté de presse pouvait leur plaire.

A Paris, les libertés de presse et de réunions avaient provoqué deux violentes campagnes d'opposition : la souscription pour ériger un monument à Baudin, ce jeune député républicain tué sur les barricades en décembre 1851, et la publication du pamphlet périodique : « *La Lanterne* » de Rochefort. Les populations de l'Aisne sont non seulement indifférentes mais ont peu de sympathie pour les promoteurs de cette souscription Baudin. Aucune souscription de cette nature n'a d'ailleurs été faite dans le département. Par ailleurs, une surveillance est faite au sujet du colportage de La Lanterne. En novembre 1868, elle est déjà beaucoup moins recherchée. Toutefois, un commis de librairie de Saint-Quentin est poursuivi pour vente de numéros prohibés de ce pamphlet.

Cependant, *pour lutter contre l'opposition* qui est de plus en plus active et virulente, le préfet essaye d'organiser et de faire agir, surtout lors des élections, *le parti des conservateurs libéraux* assez endormis jusqu'alors. Ferrand constate que « la masse du pays est pénétrée de l'intérêt qu'elle a au maintien de ce qui existe, mais elle manque d'initiative ». Un ministre avait déjà réclamé le 18 mars que le parti conservateur fût beaucoup plus militant ; le préfet remarque que cela est plus que jamais nécessaire à la suite des deux nouvelles lois sur la presse et le droit de réunion. Il faudra ensuite établir une véritable solidarité entre le gouvernement et le parti conservateur ainsi rénové (Rapports de mars, mai, novembre, décembre 1868). Si l'on avait employé cette méthode à plus tôt, Malézieux n'aurait pas été élu à Saint-Quentin en 1863 et le préfet aurait pu trouver un candidat plus satisfaisant pour le gouvernement que de Tillancourt à Soissons - Château-Thierry en 1865. Les hommes dévoués à l'Empire et « réfléchis » du département sont de cet avis.

En 1869, l'année fut dominée par *les élections du 24 mai* qui furent un net succès pour l'opposition. Ferrand souhaite en mars que les élections aient lieu le plus tôt possible, car plus le débat restera ouvert et plus les passions auront de prise, plus il craint qu'il soit difficile de maintenir la cohésion parmi les hommes d'ordre qui n'aiment pas les luttes de ce genre. Il s'efforce d'obtenir que les journaux locaux ne parlent qu'avec grande réserve des questions électorales, et il modère les esprits dans ses conférences avec les maires. Il ménage, en même temps, l'esprit local qu'il note toujours susceptible et ombrageux et il pousse dans la lutte les éléments conservateurs qui restent indifférents. Malgré tous ces efforts, les élections ont donné lieu dans l'Aisne à une certaine excitation, même dans les arrondissements de Laon et de Vervins, les plus conservateurs, et Malézieux et de Tillancourt ont été réélus, respectivement à Saint-Quentin et à Soissons - Château-Thierry.

Après ces élections, toutefois, *l'agitation s'est très promptement apaisée dans le département.* On réprouve vivement les

scènes de tumulte qui se sont produites à Paris et dans les grandes villes. On a loué l'attitude ferme du gouvernement dans ces circonstances. Donc, le département est modéré. En octobre, nos populations réagissent de plus en plus sensiblement contre les violences de la presse que le préfet appelle « démagogique ». Certains hommes « sérieux » se demandent si les attaques de cette presse contre l'empereur et la famille impériale ne finiront pas par porter atteinte au prestige dynastique. Les deux députés du département de l'opposition se modèrent, grâce aux efforts de Ferand.

Malgré tout, deux députés seulement sur quatre : Hébert à Laon et Piette à Vervins, sont vraiment acquis au gouvernement. Par contre, Ferrand ne peut attendre de de Tillancourt, député de Soissons - Château-Thierry, et républicain modéré, une attitude solide en faveur du gouvernement. Quant à Malézieux de Saint-Quentin, Ferrand le traite d' « idéologue », sur lequel on peut juste compter pour maintenir l'opposition dans les voies constitutionnelles. C'est, en effet, un républicain qui ne transige pas avec l'Empire. Ainsi, *bien qu'assagie, l'opposition demeure forte et active dans le département.* Et pendant ce temps-là, les conservateurs libéraux, les « classes éclairées », comme dit le préfet, sont toujours endormis. Cela est d'autant plus grave que depuis les élections, il existe dans le pays une sorte de désarroi auquel il faut remédier le plus tôt possible en donnant une direction nette et précise au régime qui s'ouvre. Sans cela, le suffrage universel serait entraîné vers ceux que Ferrand appelle des « agitateurs », c'est-à-dire les républicains et les royalistes. Car, eux, ils sont organisés et disciplinés. En mars 1870, on ne sait encore où l'on va, car les partis extrêmes continuent à entretenir de l'agitation au Corps législatif.

Voici, en substance, le raisonnement du préfet à cette époque : « Quand une direction précise sera donnée au régime, et que les conservateurs libéraux seront devenus plus actifs, ils s'allieront au gouvernement. De même cette droite conservatrice se liguera avec le tiers-parti (c'est-à-dire avec les royalistes). Ainsi, l'influence du gouvernement sur le suffrage universel se renouvellera et l'empire libéral sera affermi. Alors, et seulement alors, on pourra avoir de nouveau recours aux élections législatives, mais surtout pas avant». Ainsi, Ferrand n'est pas sûr du tout du corps électoral de l'Aisne et essaye de persuader le gouvernement de différer toute consultation populaire.

Ce qui ajoute au désarroi, c'est la mauvaise santé de l'empereur (août, septembre 1869). Toutefois en septembre ces inquiétudes sont dissipées.

Pendant ce temps, l'empereur *s'efforce de réformer les institutions de l'empire dans un sens libéral.* Après avoir bien laissé comprendre sa méfiance du corps électoral de l'Aisne, Ferrand se contredit une nouvelle fois en disant que l'immense

majorité du département est très favorable au projet de sénatus-consulte du 2 août 1869. La presse locale a été unanime à louer ce projet, sauf quelques réserves des deux journaux d'opposition de Saint-Quentin.

Dans le département, ce qui satisfait le plus dans le projet, c'est que le sénat soit associé au pouvoir législatif. Les « Classes éclairées » pensent que c'est là un gage du libéralisme et de conservation. Ce sénatus-consulte est adopté le 6 septembre 1869.

Nous ne pouvons guère ajouter plus de crédit à la déclaration du préfet selon laquelle on a accueilli avec confiance et sympathie la composition du nouveau ministère d'Émile Ollivier, formé le 2 janvier 1870.

A la suite du plébiscite du 8 mai 1870, la situation général du département est très satisfaisante. Ce plébiscite a été, en effet, un grand succès pour l'Empire qui obtenait 83 % des suffrages exprimés. Dans toute la France, près de 2 millions de voix s'étaient déplacées, depuis les élections de 1869, au profit du gouvernement.

Après l'évolution vers l'Empire libéral, la deuxième grosse affaire de politique intérieure fut le vote de la *loi sur la conscription,* consécutive à la victoire de la Prusse en juillet 1866. Il s'agissait d'utiliser dans une garde mobile tous ceux qui échappaient au recrutement de l'armée, soit qu'ils aient tiré un bon numéro, soit qu'ils aient payés un remplaçant. L'opinion publique de l'Aisne s'en préoccupa dès octobre 1866. En décembre de cette année, Castaing note que le projet est repoussé par la bourgeoisie et accepté par les classes laborieuses. On reconnaît qu'il faut faire quelque chose, mais les classes aisées et moyennes sont attachées au remplacement dans l'armée active. Elles font preuve ainsi d'un grand égoïsme. Le corps législatif représente beaucoup plus les idées et les préventions de la classe moyenne. De toute manière, l'affaire préoccupe beaucoup plus les journaux et la population de Paris que la province et en particulier l'Aisne (mars 1867).

Une fois votée, la loi n'a pas produit dans le département l'impression qu'ont signalé pour le pays tout entier, les députés de l'opposition et la plupart des journaux de Paris. On s'attendait à cette loi depuis les événements d'Allemagne. On la considérait comme indispensable, au moins pendant quelques années. Le préfet souhaitait seulement qu'elle fût mieux expliquée dans la presse pour les masses ouvrières, qui ne pouvaient qu'être favorables au projet puisqu'il établissait une plus grande égalité entre les différentes classes de la société vis-à-vis de ce service militaire. Car jusqu'ici, les commentaires parus n'étaient compris que par les gens cultivés.

Le préfet parle de cette loi jusqu'en juin 1868, où il dit que toutes les préventions que la presse hostile avait cherché à exciter contre la loi nouvelle sont entièrement dissipées.

Après cette loi militaire, l'attention de Castaing comme celle de Ferrand, sont surtout retenues par *les affaires économiques, c'est-à-dire la conséquence des traités de libre-échange de 1860 sur l'agriculture et l'industrie du département.*

Conséquence *sur l'agriculture d'abord :*

En 1866 la situation de celle-ci était tellement mauvaise en France que le gouvernement avait décidé de faire une enquête.

Mais dans l'agriculture de l'Aisne, on se préoccupe peu de cette enquête et des souffrances qu'une opposition, que Castaing appelle « de mauvaise foi », a beaucoup exagérées. La liberté du commerce a peu d'adversaires parmi les agriculteurs que le préfet appelle « intelligents » (Rapports d'avril, juin 1866). En septembre 1866, l'enquête agricole qui s'est déroulée avec calme, démontre que, si l'agriculture éprouve des difficultés, elles ne peuvent être attribuées aux lois douanières.

La crise industrielle était beaucoup plus importante que la crise agricole. Elle se fit surtout sentir et eut une répercussion politique en 1868 et 1869 :

En janvier 1868, Ferrand constate qu'il y a surtout dans l'arrondissement de Saint-Quentin, une tendance marquée de la part des industriels qui souffrent de la situation, à rejeter sur le gouvernement, auprès des intéressés (actionnaires et ouvriers) la responsabilité du mal. Il cite, en particulier, le cas d'une circulaire, purement d'affaires, donnant le bilan de l'année 1867. Elle émane d'une des maisons les plus considérables de Saint-Quentin. Celle-ci y dit expressément que l'insuccès de ses affaires est dû au gouvernement.

En mai de la même année 1868, on a suivi dans les arrondissements de Saint-Quentin et de Vervins, et même dans celui de Laon, avec un grand intérêt la discussion du Corps législatif au sujet des Traités de commerce. On a pensé généralement que cette discusion a fait justice de beaucoup d'exagérations. On a surtout applaudi la déclaration de Rouher que le gouvernement soumettrait de plus en plus la question des tarifs douaniers au Corps législatif. Ainsi l'empereur lui-même se dégagerait de toute responsabilité en cette matière. C'est l'avis de la plupart des « hommes sages et dévoués ».

Malgré cela, à la veille des élections législatives, en mars 1869, le préfet reconnaît que beaucoup de fabricants, principalement dans les filés et tissus sont hostiles aux traités de commerce et en feront un grief contre le gouvernement au moment des élections. En effet, les filés de coton anglais meilleurs marchés, font une concurrence terrible aux filés français de Saint-Quentin. Toutefois, il y a des partisans sérieux et convaincus de ces traités.

En novembre de la même année, Ferrand note que l'enquête industrielle a été, dans le département de l'Aisne, comme dans tous ceux du nord, un sujet de récriminations. Il a même dû prendre part aux réunions de la Chambre de Commerce de

Saint-Quentin et utiliser ses relations particulières avec les industriels notables de cette ville pour éviter meetings et manifestations. Il répète que l'opinion des hommes dévoués à l'Empereur est que le gouvernement atténue ses responsabilités en cette matière, fasse des accommodements et saisisse le corps législatif de ces questions. Il prêche donc la capitulation de l'État à ce point de vue, ou tout au moins la politique de Ponce Pilate.

Mais en janvier 1870, les questions économiques ont cessé, grâce à l'enquête parlementaire, d'être un sujet d'embarras.

En dehors de la grande question des traités de commerce, quelques affaires économiques et sociales secondaires sont également mentionnées par les préfets :

En novembre 1865, l'opinion publique approuvait *les économies* de l'empereur dûes à la réduction de l'armée et à la suppression des payeurs généraux.

Un *emprunt* en août 1868 a très bien marché dans le département de l'Aisne. On a souscrit pour un capital de près de 37 millions ce qui montre la confiance de la population dans le gouvernement impérial.

En juillet 1868, la population se préoccupe beaucoup de tout ce qui se rapporte à la loi pour l'achèvement des *chemins vicinaux*. Un tiers des délibérations municipales parvenues à la Préfecture en octobre 1868, comprennent des votes de ressources extraordinaires et des demandes de subventions de l'État et du département. Cette politique en faveur des chemins vicinaux qui se rattache à la politique des grands travaux du 2me Empire, était très favorablement vue des classes laborieuses. Cette question offre pour l'Aisne une grande importance (déc. 1868).

De janvier à mars 1868 se produisit *une crise alimentaire*. Mais le département la traverse sans complication. Le préfet distribue, en associant le pays à la répartition, les fonds de secours mis à la disposition par le ministre de l'Intérieur. Cette crise s'apaise en mars.

En février, mars 1868, le préfet mentionne un projet de loi sur les *ventes judiciaires* qui alarme beaucoup les avoués et qui pourraient les engager dans la voie de l'opposition à la veille des élections législatives du printemps 1869. Mais il conseille au ministre de faire des efforts pour les rassurer et de leur donner certaines garanties.

Il ne reste plus à mentionner dans la partie politique de ces rapports que les nombreuses manifestations de fidélité à l'empereur.

La fidélité à l'empereur s'est surtout manifesté lors de l'attentat manqué du Bois de Boulogne à Paris, le 6 juin 1867 qui était en fait, dirigé par un polonais exilé contre le tsar Alexandre II. Celui-ci se trouvait dans la même voiture que

Napoléon III. 300 adresses à l'empereur ont été spontanément signées par des conseils municipaux, des corps de fonctionnaires, des associations diverses, des notables.

En temps normal, la fidélité à l'empereur se manifestait surtout le 15 août, date de la Saint-Napoléon, qui pendant les deux empires fut une fête nationale comparable au 14 juillet des 5 républiques. Elle était toujours célébrée avec empressement (rapports d'août 1867-1868).

LES JOURNAUX entre NOVEMBRE 1865 et JUILLET 1870

Jusqu'en décembre 1868, les 9 puis 10 journaux de l'Aisne se montrent tous favorables au Gouvernement. Ils sont, du reste, très surveillés par l'administration, jusqu'à la promulgation de la loi sur la presse, votée le 9 mars 1868 par le Corps législatif.

Ainsi, en novembre 1865, Castaing trouve que c'est une « prétention » que le désir du *Journal de Saint-Quentin* de publier sous sa responsabilité les délibérations du conseil municipal.

Le « *Nouvelliste de Vervins* » qui avait reproduit « par mégarde » comme dit le préfet, des nouvelles publiées dans quelques feuilles de Paris, s'est vu adresser deux communiqués par le ministre de l'Intérieur.

Le « *Courrier de l'Aisne* » nouveau journal fondé par Édouard Houssaye en juin 1867, s'engage au début dans la voie de l'opposition royaliste ou tiers-partie. Aussitôt, Ferrand adresse au gérant Houssaye des représentations et des conseils et le Courrier obéit tout de suite. Houssaye est si docile que deux mois après, il obtient l'autorisation de rendre son journal quotidien. Il veut ainsi augmenter son tirage qui n'était que de 400 abonnés au début.

La fidélité de la presse locale se montre en particulier dans son unanimité à approuver la politique de l'empereur relative au Luxembourg (avril 1867). De même, en août de la même année, elle loue l'initiative impériale au sujet des chemins vicinaux. Toutefois, en février 1867, Ferrand trouve que les journaux, malgré leur bonne attitude, n'ont pas une action assez militante en faveur du gouvernement. Il s'efforce d'obtenir, avec discrétion, d'eux qu'ils chantent les louanges du décret législatif.

libéral du 19 janvier 1867 sur le droit d'interpellation du Corps législatif.

L'élève le plus docile du préfet et celui qui savait le mieux prodiguer la flatterie à l'égard du pouvoir impérial, était certainement le « *Journal de l'Aisne* » édité à Laon.

A la suite de la remarque de Ferrand de février 1867, sur la mollesse des journaux de l'Aisne à soutenir le gouvernement, le directeur de cette feuille n'hésita pas à modifier son personnel de rédaction afin d'imprimer à son journal une direction tout à fait gouvernementale. Il fut le premier à défendre le projet de la nouvelle loi militaire. Malgré cela, une brebis galeuse qui s'était glissée dans la rédaction, osa écrire en décembre 1867 un article moins favorable à cette loi, que celui qui était publié le même mois par le « *Courrier de l'Aisne* ». Cela provoquera une explication entre Ferrand et les directeurs des deux journaux Coquet et Houssaye qui renvoyèrent les auteurs des deux articles incriminés.

Après la promulgation de la nouvelle loi sur la presse, rien ne change, tout d'abord dans le département. Les dix journaux politiques existant dans l'Aisne, à la fois indépendants et dynastiques, suffisent à satisfaire l'esprit politique du pays.

Toutefois, dès juillet, Hourdequin, directeur-gérant d'un journal existant déjà, « *Le Glaneur* » de Saint-Quentin, a annoncé son intention de rendre à cette feuille son ancien titre « *Le Guetteur* », qui a été supprimé en 1858 par arrêt de la Cour impériale. Cependant, le mois suivant sur les représentations de Ferrand, Hourdequin abandonne son projet. Et en novembre 1868, le préfet constate que les principaux journaux locaux ne se sont occupés de l'affaire Baudin que pour en blâmer les promoteurs et qu'ils n'ont reproduit aucune liste de souscription.

Mais en décembre, à la suite d'un article assez violent du « *Glaneur* » qui se montre de plus en plus libéral avancé (le préfet n'employait pas le mot de « républicain » dans ses rapports), Ferrand menace de lui retirer le bénéfice des annonces judiciaires. Aussitôt Hourdequin proteste de son dévouement à l'empereur.

La première moitié de 1869 fut entièrement occupée par les *élections législatives*. On peut en profiter pour dresser un tableau complet de la presse de l'Aisne de cette époque, en indiquant les nuances politiques des divers journaux.

On distingue trois grands partis en France : le parti conservateur ou impérialiste, le parti d'opposition libérale ou radicale (en fait républicain), le tiers-parti (en fait royaliste). Les préfets n'employent jamais les mots républicain et royaliste, qui sont, évidemment, des mots tabous.

A Laon, est publié le « *Journal de l'Aisne* », conservateur libéral, le journal le plus important de l'Aisne. Il soutient ouvertement les candidats gouvernementaux : Hébert à Laon, Piette à Vervins, Desains à Saint-Quentin. Le *Courrier de l'Aisne,* tiers-parti avancé, c'est-à-dire royaliste, recommande naturellement la candidature de son directeur Édouard Houssaye pour Laon et défend celle de Turquet (indépendant dynastique) pour Vervins.

Le *Messager de l'Aisne,* ancien journal d'annonces, devenu journal politique, tiers-parti accentué, en décembre 1869, était encore neutre pour les élections. Il était sans influence. Le propriétaire gérant en était Guillaume.

A Saint-Quentin, paraissent « *Le Journal de Saint-Quentin* » conservateur impérialiste et le « *Courrier de Saint-Quentin* », conservateur libéral. Ils appuyent nettement le conservateur Desains contre Malézieux. Celui-ci, qui appartient au « parti avancé », « radical », ou à « l'extrême gauche » (c'est-à-dire au parti républicain), est soutenu à la fois par l'ancien journal *Le Glaneur* et par le nouveau, *le Guetteur* qui reprend le titre d'une feuille supprimée par arrêt de la cour impériale en 1858. *Le Glaneur* avait déjà eu l'intention de reprendre ce titre en juillet 1868, ainsi que nous l'avons vu plus haut. *Le Glaneur,* d'opposition accentuée, s'était déclaré en mars pour Malézieux, malgré les efforts de Ferrand. *Le Guetteur,* créé spécialement en mars, malgré l'action du préfet, pour soutenir la candidature de Malézieux n'est pourtant classé que dans l'opposition constitutionnelle.

Les autres journaux, très modérés, sont neutres dans la campagne électorale, ou accueillent les communications des divers concurrents. Il s'agit du « *Nouvelliste* » de Vervins, conservateur avec nuance libérale, du « *Journal de Vervins* », tiers-parti modéré ; des journaux de Soissons : « *L'Argus soissonnais* » et « *Le Progrès de l'Aisne* » et du journal de Château-Thierry, « *l'Écho de l'Aisne* », tous les trois conservateurs avec nuance libérale. Du reste, le député de Tillancourt n'a pas de concurrent dans la circonscription de Soissons-Château-Thierry.

Après les élections de mai, en juin, l'attitude des deux journaux d'opposition de Saint-Quentin est de plus en plus agressive : leur polémique est surtout dirigée contre la personne même de l'empereur. Ferrand regrette qu'il ne puisse opposer à ces attaques la répression judiciare. Mais, il réussit à modérer ces deux journaux à la fin de l'année 1869, ainsi que le *Courrier de l'Aisne* à Laon.

Et il ne signale plus que ceci : *Le Glaneur* et *Le Guetteur* ne prennent part à la lutte électorale, pour les élections au Conseil général, en mai 1870, que dans le canton de Saint-Quentin. Ils y soutiennent la candidature d'*Henri Martin,* le célèbre historien. Pour tous les autres cantons, ces journaux et, avec eux,

les 10 autres du département, se bornent à reproduire, sans observation, les circulaires des divers candidats.

A la déclaration de guerre, tous les journaux soutiennent pour ainsi dire unanimement, la politique du gouvernement.

En conclusion, il est évidemment difficile de dégager exactement la vérité dans le langage du préfet, toujours empressé à dire ce qui satisferait le gouvernement, même en déformant cette vérité.

Mais pendant ces cinq ans, de novembre 1865 à juillet 1870 exactement, les rapports des préfets nous donnent tout de même une idée des opinions des habitants de l'Aisne, sur les grands problèmes de politique extérieure : questions italienne et allemande en particulier ; et de politique intérieure : évolution vers l'empire libéral, élection législative de 1869, loi sur le recrutement, répercussion des traités de libre échange avec l'Angleterre et les autres états de l'Europe, surtout. On y voit les mobiles de ces opinions, tantôt très patriotiques, voire même chauvins, tantôt très intéressés. Les habitants de l'Aisne s'y montrent, tour à tour, très épris de liberté, très indépendants et très flagorneurs, très partisans d'un pouvoir fort, voire autoritaire, pourvu que leurs intérêts économiques soient sauvegardés.

Mais, en cela, il faut faire une distinction entre l'arrondissement de Saint-Quentin, industrialisé, dont, à la fois, les patrons et les ouvriers font preuve d'une activité très hostile à l'empereur, pour des raisons différentes toutefois, et le reste du département, à prédominance rurale, apathique mais plutôt favorable au régime, malgré une opposition royaliste à Laon et dans sa région et une opposition républicaine modérée dans le sud. La même opposition se retrouve dans toute la France, à cette époque, entre les grandes villes et les campagnes et petites villes de province.

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES

1° — Paris, Archives nationales : F^lc III Aisne 11 (comptes rendus administratifs de 1844 à 1870) dont les microfilms sont conservés aux Archives départementales de l'Aisne sous la cote 1 Mi 118 (seules les bandes 196 à 240 ont été utilisées et dans ces bandes, les rapports des préfets, à l'exclusion de ceux des sous-préfets). Les rapports des préfets d'octobre et décembre 1864 et de novembre 1865 à juillet 1870 ont été agrandis sur papier photographique de format 21 cm × 27 cm. Le dossier constitué par ces photocopies est coté J. 1220. Il comprend 164 pages.

Ces rapports sont mensuels. Ils se présentent sous la forme d'imprimés d'une page jusqu'en juillet 1867 puis de quatre pages

par la suite. Il suffisait de remplir ces imprimés, dont voici le plan :

1re page ou 1re colonne : *Situation politique :*
paragraphes : a) Esprit des populations. b) Attitude des divers partis politiques. c) Propos séditieux et fausses nouvelles. d) Presse départementale.

2me page ou 2me colonne : *Situation morale :*

a) Clergé. Son attitude, son influence. b) Cultes non catholiques. c) Moralité publique. d) Débits de boissons.

3me page ou 3me colonne : *Situation administrative :*

a) Attitude des fonctionnaires. b) Travaux départementaux et communaux. c) Extinction de la mendicité. d) Institutions de bienfaisance.

4me page ou 4me colonne : *Situation économique et matérielle :*
a) Commerce et industrie. b) Situation des ouvriers, salaires, grèves, chômage, etc... c) Agriculture, apparence des récoltes. d) Prix des denrées alimentaires. e) Faits divers, épidémie, épizootie, incendies, etc...

Les notations des 2e et 3e pages ne sont guère développées. Souvent les paragraphes de celles-ci comportent simplement la mention : « rien à signaler ». Par ailleurs les passages relatifs à la moralité publique (où sont énumérés les faits divers) aux débits de boissons et au zèle des fonctionnaires, ne sont guère intéressants. Par contre, la partie politique est infiniment plus longue. A partir de janvier 1868, le préfet a même éprouvé le besoin de développer cette partie sur des pages spéciales : 18 au total, qui s'ajoutent au 37 pages 1/2 ordinaires. Cela fait donc 55 pages consacrées à la politique. C'est celles que nous avons étudiées.

2° — Jacques Droz, Lucien Genet et Jean Vidalenc, *L'époque contemporaine I. Restaurations et révolutions* (1815-1871). Paris, 1953. Cet ouvrage fait partie de la collection « *Clio, introduction aux études historiques* ».

Henri Hauser, Jean Maurain, Pierre Benaerts, *Du libéralisme à l'impérialisme* (Paris, 1939). Cet ouvrage fait partie de la collection : « *Peuples et civilisations, histoire générale publiée sous la direction de Louis Halpen et Philippe Sagnac* ».

Ch. Seignobos, *Le déclin de l'Empire et l'établissement de la 3e République (1859-1875)*, tome septième de l' « *Histoire de France contemporaine depuis la Révolution jusqu'à la paix de 1919* », dirigée par Ernest Lavisse.

G. DUMAS,
Directeur des services
d'Archives de l'Aisne.

Notes sur l'Epitaphe de l'Evêque Adalbéron de Laon

L'épitaphe d'Adalbéron, évêque de Laon, inscrite sur son tombeau au milieu du chœur de Saint-Vincent, (1) est souvent citée comme l'évidence de ses bienfaits à cette abbaye. (2) Je suis pourtant convaincu que les dons et les bienfaits énumérés dans cette épitaphe ne se réfèrent pas à l'abbaye mais à la cathédrale. Je me rends compte que je ne suis pas le premier de cet avis, (3) mais j'ai jugé à propos de donner mon opinion là-dessus, parce que la question semble controversée. (4)

En dehors de l'épitaphe, il est évident que la bienfaisance d'Adalbéron s'est exercé à l'égard de la cathédrale et à l'égard de Saint-Vincent. Selon Guibert de Nogent, Adalbéron, quand il est devenu évêque, a distribué toutes ses vastes richesses, et en a fait des dons énormes à son évêché, surtout en ornements pour les églises et en dons au clergé. (5) A Saint-Vincent, il a donné l'église de Pierrepont, dont son prédécesseur l'évêque Didon avait fait son siège épiscopal, avec les reliques de Saint-Boëtien qui y étaient déposées, à condition que les moines se souviennent de lui, de ses prédécesseurs et successeurs, du roi Lothaire, (6) de la reine Emma, et du jeune roi associé Louis, et il a ajouté à cette donation quelques serfs, en 978. (7) Il a aussi donné deux maisons de Nanteuil à cette abbaye, et il a restitué des droits sur une partie de la montagne de Laon, que ses prédécesseurs avaient usurpés. (8) Il s'est enfin servi de son influence à la cour de Hugues Capet pour obtenir la confirmation de tous les biens de Saint-Vincent, en 987. (9)

---

(1) Dom Robert Wyard, **Histoire de l'abbaye de Saint-Vincent de Laon** (Saint-Quentin, 1858) p. 522.

(2) **Histoire Littéraire**, VII, p. 292 ; **Gallia Christiana**, IX, 574 ; Lelong, **Histoire du diocèse de Laon**, p. 174 ; Wyard. op. cit., p. 128.

(3) Voir Bouxin. **La Cathédrale de Notre-Dame de Laon** (Laon, 1890) p. 7-8, et Hanna Adenauer, **Die Kathedrale von Laon**, (Düsseldorf, 1934) p. 13.

(4) Lucien Broche, **La Cathédrale de Laon** (Paris, 1926) p. 1, dit que le texte de Guibert est « le plus ancien texte qui concerne l'édifice ».

(5) **De vita sua**, III, 1., ed. Bourgin (Paris, 1907) p. 129.

(6) Wyard, op. cit., p. 129. « Carta Adalberonis ex parvo cartul. St. Vinc. ».

(7) Wyard, op. cit., p. 130-131.

(8) Wyard, op. cit., p. 133.

(9) Bouquet, X, 549-50. Original dans la Bib. Mun. de Laon.

L'épitaphe a été copié pour la première fois à notre connaissance dans le nécrologe du chapitre de la cathédrale de Laon, (1) qui est un martyrologe du XIIIe siècle avec des notes obituaires. M. Claude Leleu (2) et M. Bouxin (3) ont recopié ce texte dans leurs travaux, tandis que Dom Wyard (4) et la *Gallia Christiana* (5) l'ont pris sur le tombeau. Le nécrologe de Saint-Vincent dit seulement, (6) « Obit Adalberonis Laudunensis episcopi ».

La description des bienfaits d'Adalbéron que donne son épitaphe convient bien mieux aux faits décrits par Guibert qu'aux autres, cités pour Saint-Vincent. Il est vrai qu'Adalbéron a été enterré, non à la cathédrale, mais à l'abbaye, ce qui fait croire aux historiens que « huius loci » (l. 3) désignait Saint-Vincent Mais presque tous les évêques de Laon y ont été enterrés. Il me semble aussi que celui qui a gravé l'épitaphe peut avoir eu un but politique en ne précisant pas d'avantage.

Mais ce qui me paraît convaincant est la suite de l'épitaphe dans le ms. 341 : « Donc il a été décidé dans le chapitre qu'à son anniversaire chacun des chanoines présents au service aura trois deniers au vigile, trois à la procession à Saint-Vincent et trois à la messe après le retour du service. « Il est bien évident que les chanoines de la cathédrale comprenaient le « huius loci » de l'épiphanie comme se rapportant à la cathédrale, et non à l'abbaye. Il est vrai que la cathédrale d'Adalbéron, avec peut-être tous les fruits de ses bienfaits, avait été détruite au temps de la confection du nécrologe (7) ; mais le tombeau était resté à Saint-Vincent, et si les chapes, les châsses et le trésor avaient été donnés à cette abbaye, même s'ils avaient tous disparus, il me semble incroyable que tout souvenir en aurait été effacé.

On peut faire des remarques textuelles aussi à l'appui de notre avis. L'objection que « fratres » (l. 12) veut dire *moines* n'a pas beaucoup de valeur, parce qu'il peut aussi être employé en un sens plus large, signifiant des frères spirituels, en ce cas-ci, les chanoines. Il y a pourtant quelques autres mots plus importants : « Tresque dedit cappas » (l. 10) et « Pontificalem habitum struxit, mira arte peractum ». Il s'agit ici sans doute de chapes liturgiques et d'une cathèdre d'évêque, toutes très ornées, pour qu'elles soient notées ici. (8) Or, ces dons-ci con-

---

(1) Bibl. Mun. Laon, ms. 341, fo. 31.

(2) Bibl. Mun. Laon, ms. 551, p. 323. Il l'a pris de « l'ancien martyrologe de Laon », et les variantes textuelles conviennent au ms. 341, non au texte du tombeau.

(3) op. cit., p. 8.

(4) op. cit., p. 273.

(5) IX, 522-3, « a Sammarthanis transcriptum ».

(6) VI Karl. Febr.

(7) Le ms. est du XIIIe siècle.

(8) Dom Wyard le traduit « habit pontifical », mais « struxit » semble signifier quelque chose de plus considérable.

viennent-ils plus à une abbaye du Xe siècle, récemment réformée, qu'à une cathédrale ? Je crois bien que le bon abbé Berland n'était fait ni pour l'un ni pour l'autre.

L'épitaphe donc devient la première notice sur l'architecture de la cathédrale ancienne. Nous pouvons dire qu'Adalbéron a fait beaucoup d'additions à l'intérieur, et qu'il a embelli et mis à neuf les parties anciennes ; il a donné des « *dorsalia* », des tapis, des chasses pour les reliques des saints, et bien d'autres choses encore ; et il a construit un trésor dans la tour droite, qui s'y trouvait encore au XIIe siècle. (1) Cette dernière donnée mérite quelques remarques, parce qu'elle signifie que la cathédrale d'Adalbéron a eu deux tours au moins, ce qu'on ne voit pas, selon Mlle Adenauer, (2) avant son temps. Pour cette raison, et parce que vers cette époque on a construit beaucoup d'églises, elle affirme que c'était Adaléron lui-même qui a construit la cathédrale que l'incendie de 1112 a détruite. Cela ne me paraît pas vraisemblable, parce que ce fait serait certainement mentionné dans l'épitaphe. « Omne vetus reparavit » peut signifier beaucoup de choses, mais pas une cathédrale toute nouvelle, ou même, à mon avis, une tour. Cela ne devrait pas nous surprendre que la cathédrale de Laon eût deux tours au Xe siècle, puisque cette ville était la capitale royale. Sa cathédrale pourrait donc devoir sa deuxième tour à Roricon, ou même à Didon. et elle pourrait être ainsi la première à porter deux tours.

Il faut dire que je soumets ces dernières remarques comme une hypothèse possible, car je ne prétends pas être historien de l'art, mais seulement un étudiant des problèmes compliqués posés par les sources des règnes des derniers Carolingiens et des premiers Capétiens, surtout ceux de l'histoire ecclésiastique, et en ce cas-ci, de la vie d'Adalbéron de Laon.

Enfin, je dois maint remerciement à Mme Martinet, la Bibliothécaire de la Bibliothèque Municipale de Laon, pour son aide, son service, et ses renseignements donnés tant pour ce petit mémoire que pour mes autres travaux.

Laon, le 7 Août 1961.

Robert COOLIDGE, M. A.,
Oriel College, Université d'Oxford.

---

(1) Hermann de Laon, **Miracles de Notre-Dame de Laon** (Bibl. Mun. Laon, ms. 166 bis, fo. 117) dit que la « turrim in qua thesaurus repositus est près de la rue du Cloitre (« domos clausis »), donc dans la tour droite.

(2) op. cit., p. 15, note 2.

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE
DE SAINT-QUENTIN
(fondée en 1825)
Reconnue par Ordonnance Royale du 13 Août 1831
renouvelée par décret du 15 Juin 1889
3, Rue de Villebois-Mareuil, SAINT-QUENTIN

L'Action de « Monsieur Vincent » dans le Vermandois vers 1650-1655

Mes Chers Collègues,

Il n'entre pas, dans mon propos, de vous décrire dans toute son ampleur et son horreur, ce que fut la famine en Picardie, aux alentours de la moitié du XVIIe siècle.

Néanmoins, je pense que vous serez intéressés par la communication de relations presque contemporaines à cette époque calamiteuse et au cours de laquelle « Monsieur Vincent » vint en aide aux misères matérielles et morales, tant dans le Vermandois qu'en Thiérache.

Je prends pour guide un « Auteur anonyme » qui écrivit une « Vie de Saint-Vincent de Paul en 1748, et surtout Louis Abelly », évesque de Rodez « qui retraça la « Vie de Monsieur Vincent » dans un ouvrage édité l'an 1664, c'est-à-dire moins de 15 ans après les faits que nous allons évoquer.

Monseigneur Abelly, Évêque de Rodez, intimement lié d'amitié avec « Monsieur Vincent », en conte la vie de ce qu'il en connut par sa fréquentation avec le Saint mais encore par la correspondance des Prêtres de la Mission avec Monsieur Vincent qui en était le Fondateur et Supérieur.

Tout d'abord, il nous paraît indispensable de décrire la situation de la France en 1649 et celle du Vermandois en particulier.

« L'Auteur anonyme » nous la décrit fort bien :

« L'esprit de discorde, qui agitait la France, souflait avec plus d'impétuosité que jamais. Mazarin, qui avait toujours beaucoup d'ennemis, s'en fit de nouveaux en faisant arrêter les Princes de Condé, de Conté et le Duc de Longueville. Il fit perdre, par cette action, au parti du Roy, le Vicomte de Turenne, et un onmbre de braves gens qui auraient pu servir l'État ; il se perdit enfin lui-même pour un tems, aïant été obligé l'année suivante ( ) de sortir du Royaume.

« Nos ennemis profitèrent de ces funestes divisions et les Espagnols, qui, surtout depuis le Traité de Paix (traité de Wesphalie) fait à Munster (1648) entre l'Empereur et le Roi Très-Chrétien, ne nous eussent pas donné beaucoup d'inquiétudes, continuèrent à en donner de très sérieuses.

« Après s'être emparés de St-Venant (1649) et d'Ypres (1649) ils s'avancèrent vers nos frontières et prirent le Câtelet (1650) La Capelle et Rethel. Leurs armées et celles qu'on leur opposa, ravagèrent une grande partie de la Picardie et de la Champagne, et mirent bientôt ces Provinces infortunées dans un état assez semblable à celui où nous avons représenté la Lorraine ». (1)

Abelly écrit, en 1664 :

« Ce fut l'année 1650, que par un secret jugement de Dieu, le fléau de la guerre qui affligeait depuis de longues années la plus grande partie de l'Europe (Guerre de Trente ans) commença à faire ressentir plus vivement ses atteintes à la France, laquelle ensuite en a toujours tét agitée jusqu'à la conclusion de la Paix Générale (Traité des Pyrénées 1659).

« Or, entre toutes les Provinces de ce Royaume, La Picardie et la Champagne ont été les plus exposées à cet orage, et en ont éprouvé longtemps la violence, particulièrement depuis que les ennemis de l'État ayant voulu assiéger la Ville de Guise, les troupes qui s'étaient avancées au secours les obligèrent de changer ce dessein ; car la demeure assez longue des deux Armées sur cette frontière y causa une extrême désolation ; et lorsqu'elles se retirèrent des environs de Guise, elles y laissèrent un très grand nombre de soldats languissants de faim et attaqués de diverses maladies, lesquels voulant s'efforcer de marcher pour chercher quelque soulagement, tombaient de faiblesse sur les chemins et mouraient misérablement privés des Sacrements et de toute consolation humaine ». (2)

---

(1) A. Ame tome I. p. 479-480.

(2) Abelly. Livre II. ch. IX. p. 391.

Le Service de l'Intendance n'existait pas encore à cette époque (1650) ou, s'il fonctionnait, c'était sous la forme de Fermages à la tête desquels étaient des Fournisseurs aux vivres. Aussi, dans une lettre du 22 août 1650, le Maréchal d'Hocquincourt dit : « Qu'une grande partie des soldats envoyés à Guise déserte par le peu de subsistances qu'ils rencontrent dans cette place. Cette mauvaise situation devint de plus en plus déplorable — Le Maréchal Duplessis écrivit le 12 décembre suivant, au Cardinal Mazarin : « Tous les capitaines ont vendu jusqu'à leurs habillements pour entretenir leurs soldats et, de ma part, j'ai fait ce que j'ai pu ; mais comme je suis réduit à n'avoir pas de quoi entretenir ma famille il m'est impossible que je nourisse un régiment ; le manutentionnaire ne veut plus donner de pain ». (1)

Ainsi donc, les troupes en présence, allant et venant d'un Château Fort à une Ville Forte, vivaient sur le pays. Les blés étaient mangés verts par les chevaux, quand le paysan avait eu loisir et audace de faire les semailles. Bientôt, il ne put labourer, ni ensemencer, n'ayant plus de cheptel, ni d'instruments oratoires. De plus, le paysan quittait sa terre, abandonnait son logis pillé et ruiné par les soldats réguliers de l'une ou l'autre armée, ou par les soulards déserteurs et voleurs. Cette population rurale venait se réfugier dans les villes fortifiées, ajoutant ainsi un surcroît de bouches à nourrir lorsqu'il manquait déjà le nécessaire à la population urbaine. Des scènes de désordres s'en suivirent, ainsi qu'à Guise lors du siège de 1650.

En résumé, on peut, sans paraître outrer la vérité, dire que le Vermandois était, à cette époque, plus ruiné qu'il le fut durant la guerre 1914-1918. La population ne connut pas la déportation ; elle mourut de faim. Cette grande misère était ignorée, et ceux qui la connaissaient n'en étaient pas émus.

Abelly écrit : « Quelques passants ayant vu ce triste spectacle, en portèrent la nouvelle à Paris où tout le monde se réjouissait alors de la retraite des Ennemis ; mais peu de personnes se mirent en peine de ces pauvres abandonnés qui périssaient si misérablement sans aucun secours ». (2)

« Il n'en fut pas ainsi de Vincent de Paul, à qui Dieu avait donné des entrailles de miséricorde, et qui ne pouvait voir souffrir son prochain sans souffrir lui-même par contre-coup. Une si triste nouvelle le toucha, et ayant pris des arrangements avec la Présidente de Herse..., il fit partir aussitôt deux de ses Missionnaires avec un cheval chargé de vivres, et environ Cinq Cents livres en argent ». (3)

« Monsieur VINCENT » était l'appellation courante de celui que l'Église a mis au nom de ses Saints, et que nous connaissons tous, Saint-Vincent de Paul ».

---

(1) Mathon. Histoire de Guise. tome II. p. 54-55.

(2) Abelly. p. 392.

(3) Abelly. tome II. p. 392.

Figure moins fruste qu'en général, et bénévolement on lui attribue. Intelligence profonde, servie par une science certaine : Monsieur Vincent était bachelier en Sorbonne et licencié en droit. Il fut lié avec Monsieur de Port-Royal, et disputa théologie avec l'abbé de St- Cyran ; correspondance extraordineirement intéressante où la connaissance de la Foi le dispute à la beauté littéraire. Ame ardente et éprouvée, Vincent avait souffert en captivité chez les Barbaresques — Décision prompte : Le secours, pour être efficace ne doit pas attendre. Inépuisable confiance en la Providence, ce qui lui permit de dépenser des sommes fabuleuses pour soulager les misères, ce, sans s'inquiéter des ressources. Prudent cependant, car dès qu'une misère secourue pouvait disparaître par le courage et la volonté du bénéficiaire, il portait autre part ses efforts. Organisateur émérite ; Ne venait-il pas de le prouver par son Institution de Saint-Lazare et la Fondation des Filles de la Charité, Œuvre qui suppléait à celle des Dames de Charité fondée en 1634 sur une proposition faite par Madame la Présidente de Goussault.

Monsieur Vincent était donc en possession des organismes qui lui permettraient de secourir la Champagne et la Picardie. Dèjà, peu d'années avant, il avait secouru la Lorraine. Il se lança donc hardiment dans cette nouvelle Entreprise, sans se douter qu'il devrait la soutenir plusieurs années durant, ni qu'il lui faudrait recueillir plus de Douze Millions de Livres, soit Cent Quarante Millions de frances or. La livre valant 12 f. 50 de 1902 en 1956, soit près de 50 Milliards de notre actuelle monnaie.

Toujours prudent, Monsieur Vincent fit procéder sur place à des enquêtes.

L'un de ses collaborateurs, le père Jacques Soudien fut envoyé à Saint-Quentin.

A Saint-Quentin, la situation était un peu moins mauvaise pour la Troupe que celle signalée pour Guise ; mais elle était pire pour la population civile qui n'était plus ravitaillée par la campagne. On ne pouvait entrer ni sortir librement de la ville. tenu où l'on était à une grande prudence à cause du voisinage de l'ennemi.

Après avoir signalé à Monsieur Vincent l'état des doyennés qu'ils avaient parcourus dans le Laonnois, le Marlois et la Thiérache, les missionnaires lui décrivent la situation dans laquelle ils ont trouvé la ville de Saint-Quentin et le Vermandois.

Penchons nous un instant sur cette misère :

« Ceux à qui les Villes de Guise, de Laon et de La Fère, étaient échues en partage, écrivirent au Saint-Prêtre : qu'ils ne voyaient de toutes parts que des objets de compassion ; que de quelque côté qu'ils allassent, ils n'entendaient que des cris pitoyables ; qu'ils ne trouvaient partout qu'une multitude de gens accablés de diverses maladies ; qu'ils faisaient horreur,

(1) A. Ame. p. 483. Années 1650 et suiv.

et dont je crois devoir supprimer le détail ; que la source de tous ces maux venait des mauvais aliments auxquels ces pauvres gens avaient été réduits ; que pour toute nourriture, ils n'avaient eu que de méchants fruits, des racines d'herbes, et quelques uns du pain de son dont les chiens ne s'accommoderaient pas ; que, malgré leur langueur, malgré les pluies et les mauvais chemins, l'excès de leurs besoins leur faisait faire deux ou trois lieues pour avoir un peu de potage ; que parmi tant de choses fâcheuses, il y en avait une qui l'était encore plus : C'est qu'un grand nombre mourait sans confession et sans sacrements ; qu'ils ne se trouvait même personne qui leur donnât la sépulture après leur mort ; qu'ils ne disaient, en celà, que ce dont ils avaient été témoins et qu'étant entrés au village de Lesquielles, pour y visiter des malades, ils avaient trouvé, dans une maison, une personne morte sans secours et dont le corps avait été à demi mangé par les bêtes ».

« Nous venons, disaient-ils dans une autre lettre, de visiter Trente cinq villages du doyenné de Guise. Nous y avons trouvé près de six cents personnes dont la misère est si grande, qu'ils se jettent sur les chiens et sur les chevaux après que les loups en ont fait leur curée ».

« Il y a un très grand nombre de gens de la Thiérache qui, depuis plusieurs semaines, n'ont point mangé de pain — non pas même celui qu'on fait avec du son d'orge et qui est la nourriture des plus riches. Ces malheureux n'ont pour vivre, que des lézards, des grenouilles et l'herbe des champs. Les plus considérables habitants de quantité de Villes ruinées sont dans la même honteuse nécessité. La pâleur de leurs visages annonce assez bien leurs besoins ; il faut les assister secrètement, aussi bien que la pauvre Noblesse de la campagne, qui, privée de pain et réduite à coucher sur la paille, a encore honte de mendier ce qui lui est nécessaire pour vivre ; et d'ailleurs, à qui pourrait-elle le demander, puisque le malheur de la guerre a mis partout une égalité de misère ? ».

« Ce qu'écrivirent les missionnaires qui avaient été envoyés à Saint-Quentin, était encore plus effrayant. Ils portaient en substance : qu'il y avait dans cette ville Sept ou Huit cents pauvres qui mourraient de faim, sans compter Douze cents personnes des environs qui s'y étaient réfugiées ; qu'à trois cent cinquante malades du lieu, et qui avaient besoin de bons aliments, il s'en était joint quatre cents du dehors ; que la Ville, qui, bien loin de pouvoir les secourir, ne pouvait secourir ses propres citoyens, en avait fait sortir la moitié, qui, les uns après les autres, étaient morts sur les chemins, que ceux qui étaient restés dans la Place n'osaient, à cause de leur nudité, sortir de la paille qui les couvrait, pour aller trouver les Missionnaires ; qu'il y avait trois cents familles honteuses qu'il fallait assister secrètement, soit pour tirer du dernier naufrage des

filles de condition, soit pour arrêter le désespoir de quelques particuliers qui avaient été sur le point de se tuer eux-mêmes ; qu'à tant de malheureux il fallait joindre cinquante prêtres, et qu'un d'eux, qui n'avait pas osé demander du pain, avait été trouvé mort de faim dans son lit. (1)

« Les Missionnaires recueillaient les enfants abandonnés malgré les lourdes dépenses que cette charge leur imposait. En décembre 1650, ceux de Saint-Quentin prenaient soin de 35 orphelins encore à la mamelle. La relation extraordinaire de mars 1651 parle de 500 orphelins de père et de mère au dessous de sept ans. (2)

Bien plus nombreux que les orphelins étaient les malades.

Un missionnaire de Saint-Quentin raconte que, parcourant le faubourg, il entra dans 25 chaumettes et découvrit dans chacune deux ou trois malades ; dans l'une d'elles étaient couchées à terre, sans linge et dans le plus complet dénuement, deux pauvres veuves et leurs huit enfants. (3)

Le même jour, un autre Prêtre, en tournée à St-Quentin ou aux alentours, trouvait devant lui plusieurs portes closes ; il avait beau frapper, personne ne venait ouvrir. Un serrurier fut mandé. A l'intérieur gisaient sur un tas de paille à moitié pourrie, des malades à jeun depuis l'avant veille (septembre 1650). (4)

Ces découvertes se renouvelaient souvent.

Dans les meilleures maisons, on vivait de pain d'orge ou de seigle et de viande bouillie. Et encore pas toujours.

Un père de famille vint un jour supplier la Mission de vouloir bien donner de la confiture pour sa fille malade. — « Je regrette, répondit le Prêtre ; vous êtes l'un des Bourgeois les plus fortunés de Saint-Quentin, et ce que nous recevons n'est que pour les pauvres » — « Ne suis-je pas du nombre des pauvres ? répondit le malheureux père, voilà deux jours que ma fille n'a pris d'autre nourriture qu'un peu d'eau ». (5)

« La famine est telle, écrivaient les Missionnaires, que nous voyons les hommes manger la terre, brouter l'herbe, arracher l'écorce des arbres, déchirer les haillons dont ils sont couverts, pour les avaler ; mais ce qui fait horreur et que nous n'oserions dire si nous ne l'avions vu : ils se mangent les bras et les mains, et meurent en ce désespoir ». (6)

Le fait est attesté par une inscription gravée sur la pierre, dans la cave profonde d'un immeuble situé sur la Place de

---

(1) A. A^me^. p. 485. Années 1650 et suiv.
(2) A. A^me^. p. 648.
(3) A. A^me^. p. 649.
(4) A. A^me^. p. 649.
(5) A. A^me^. p. 640. Relation de décembre 1650.
(6) A. A^me^. p. 485 et Abelly. p. 395.

l'Hôtel de Ville, non loin d'ici ; inscription qui m'a été signalée en 1938 par le propriétaire dudit immeuble, Monsieur Maurice Leleu.

Voici le texte que j'ai relevé : (1)

« En l'année 1650,

« Plusieurs sont morts de faim — Lanoux.

Non loin de cette inscription, nous en avons relevé une autre, prouvant pire situation.

En voici le texte, (2) laconique, mais combien poignant :

« En l'année 1650, le homes ont
esté contrains de se manger
et manger les bêtes.

1651.

« L'excès du mal avait étouffé jusqu'aux sentiments de la nature, dans un peuple qui a de la piété et de la religion ; et les Borgeois, accablés de leurs voisins qui s'étaient retirés chez eux, et ne sachant plus quel parti prendre dans la crainte où ils étaient d'être assiégés avaient résolu de jeter par dessus les murailles de la Ville, cette foule de pauvres étrangers qui s'étaient retirés dans leur ville. Le secours qui arriva fort à propos de Paris, empêcha l'exécution de ce cruel projet ». (3)

Il est inutile de continuer un si triste détail.

Par l'état et les besoins de la Picardie, on peut juger de ceux de la Champagne.

Cette situation dura près de 10 ans, pendant lesquels Monsieur Vincent déploya une immense activité servie par une incommensurable Charité.

Il fut secondé, en cette tâche écrasante, par les Pères de la Mission et par les Filles de la Charité, ainsi que par les Dames de Charité, lesquels se dévouèrent sans compter, ne recherchant, pour toute récompense, que celle que leur donnera leur Maître : le Christ.

Il nous paraît également inutile de vous narrer comment Monsieur Vincent organise tout cet ensemble charitable ; comment il le fit mouvoir, comment il réveilla les énergies lassées de toujours faire et d'avoir toujours à faire ; comment il entretint la flamme qui anime et réconforte....

Ce nous entraînerait trop loin, et je ne voudrais pas lasser votre patience.

Tant de si importants services rendus méritèrent à Monsieur Vincent, et aux Dames de son Assemblée, l'éloge et la bénédiction des Pasteurs, des Magistrats et des Peuples.

(1-2) Inscriptions relevées le 7 novembre 1938. Cave profonde n° 11 Place de l'Hôtel de Ville, à Saint-Quntin.

(3) A. A^me^. p. 485-486.

Je ne citerai qu'une lettre :

Elle fut adressée à Vincent, l'année 1650, par le Mayeur de Saint-Quentin, Nicolas de la Fons, lequel écrivit :

« Les Charités qui sont, par la grâce de Dieu et par vos soins, envoyées en cette Province, et si justement distribuées par ceux qu'il vous a plus d'y commettre, ont donné la vie à des millions de personnes, réduites par le malheur des guerres à la dernière extrémité, et je suis obligé de vous témoigner les très humbles reconnaissances que tous ces peuples en ont. Nous avons vu, la semaine passée, jusqu'à Quatorze cents réfugiés en cette ville durant le passage des troupes, qui ont été nourris chaque jour de vos aumônes ; et il y en a encore dans la ville plus de mille, outre ceux de la campagne qui ne peuvent avoir d'autre nourriture que celle qui leur est donnée par votre charité. La misère est si grande, qu'il ne reste plus dans les villages d'habitants qui aient seulement de la paille pour se coucher ; et les plus qualifiés du pays n'ont pas de quoi subsister. Il y en a même qui possèdent plus de Vingt mille écus de biens et qui, à présent, n'ont pas un morceau de pain et ont été deux jours sans manger. C'est ce qui m'oblige, dans le rang que je tiens, et la connaissance que j'en ai, de vous supplier très humblement d'être encore le Père de cette Patrie, pour conserver la vie à tant et tant de pauvres moribonds et languissants, que vos Pères assistent et qui s'en acquittent très dignement ». (1)

SAINT-VINCENT DE PAUL n'est plus — Son œuvre subsiste qu'il anime, réconforte et soutient du haut du Ciel où l'a reçu Celui qui a dit : « Ce que vous ferez en mon nom à l'un de ces petits, c'est à moi-même que vous l'aurez donné ».

Les Pères de la Mission, les Lazaristes, continuent la tâche que leur a assignée leur Fondateur ; ils parcourent les campagnes, évangélisant ; ils missionnent aux Colonies.

Les Filles de la Charité ! Est-il besoin de vous dire ce qu'elles sont, et particulièrement tout le bien qu'elles ont fait en cette Cité depuis Trois siècles que Saint-Vincent les y a envoyées et qu'elles y séjournent ?

Les Dames de l'Assemblée ont fait place aux Dames de la Providence. Sous une dénomination différente, ce sont les mêmes ayant le même esprit d'amour envers ceux qui souffrent. Depuis un siècle, ici-même, elles exercent un inlassable apostolat.

Jaloux, les hommes, pourtant durs en général, s'émurent, et, à la suite de Frédéric Ozanam, sous l'égide de Saint-Vincent de Paul, s'organisèrent en conférences de Charité, qui existent à Saint-Quentin depuis 1846.

Ainsi, sous l'action de Saint-Vincent de Paul, des cohortes ont été levées.

---

(1) A. Ame. p. 488.

Cohortes charitables, non seulement comme le monde l'entend, au seul sens matériel du mot, mais dans son sens vrai, qui est le don de soi, le don de son cœur, le don de l'âme, comme le fit Monsieur Vincent, pour l'amour du Christ qui est l'Amour.

A. Ame. « La Vie de Saint-Vincent de Paul. Instituteur de la Congrégation à la Mission des Filles de la Charité. « Auteur Anonyme » à Nancy, chez A. Leseure. Imprimeur ordinaire du Roy. 1748.

Abelly. « La Vie du Vénérable serviteur de Dieu Vincent de Paul. Instituteur et premier supérieur général de la Congrégation de la Mission, par Messire Abelly, évêque de Rodez, chez Florentin Lambert. 1664.

Augustin BACQUET.
Architecte

Les loges maçonniques Saint-Quentinoises du XVIIIe siècle

SUITE DE LA SECONDE PARTIE

La loge « l'Humanité » atteignait l'apogée de sa renommée provinciale. L'heureuse naissance d'un Dauphin lui donna bientôt l'occasion de manifester avec éclat son loyalisme monarchique. Elle fit régner une véritable liesse dans la ville, grâce à « *une ample distribution de comestibles* (sic) *de boissons et d'argent qu'un grand nombre de maçons des deux loges réunis avec quelques profanes* (sic) *également charitables avaient fait transporter dans deux chariots sur la grande place...*»

Si l'ancienne L.⁂ de Saint-Jean avait pour sa part contribué aux dons en nature et en espèces on déplora son absence en tant que corps constitué, du fait que la plupart de ses f⁂ f⁂ furent obligés d'assister aux festivités dans les « *corps de Bourgeoisie* » dont ils étaient aussi membres.

D'autre part l' « Humanité » avait fait déposer avec solennité par des députés porteurs de leurs attributs maçonniques une somme de 300 livres entre les mains des officiers municipaux « *pour être employée à l'assistance des pauvres femmes en couches* » tout en soulignant cette manifestation d'un discours grandiloquent exaltant la philosophie de J.J. Rousseau.

Sans vouloir renchérir, c'était renouveler pour le compte des f⁂ f⁂ la fondation antérieure du « *frère* » de la Tour créant l'assistance *permanente* aux accouchées dès 1776.

Il est présumable que l' « ami Rigaut » ait pu être l'instigateur de cette nouvelle libéralité. Son influence s'avéra de bonne heure fort prépondérante au sein de la loge où il allait, jusqu'à la fin, occuper sans interruption l'un ou l'autre des grades rituels — y compris celui de Vénérable.

Demeurant néanmoins dans la coulisse il eut toujours l'habileté d'inspirer aux riches f**, ses compagnons d'atelier, plusieurs de leurs largesses, de plus en plus réitérées au cours des années qui précédèrent la Révolution. — Au demeurant celles-ci entretinrent par émulation, les manifestations bienfaisantes de la loge Saint-Jean, naturellement moins généreuses et moins claironnées !

Incontestablement elles furent prodiguées dans l'intention d'atténuer le paupérisme qui régnait dans l'artisanat de la cité ; c'était, par une sorte de paternalisme, orienter les gros manufacturiers huguenots, fort ménagers de leur fortune, vers un humanitarisme plus pragmatique qu'idéaliste.

Que nous importe, si pour l'ambitieux « conseiller » c'était se faire valoir avec les largesses des « payeurs » !

Car il y a lieu d'insister sur cette assertion étayée par une constatation qui n'a pas encore été relevée jusqu'ici : la paternité du même Louis-François Rigaut est *prouvée* pour la seconde et plus importante des fondations du pastelliste : l'École gratuite de Dessin. Inspirée par l' « ami Rigaut » à la Tour, celui-ci la dôta de son argent. — Le fait explique au surplus la genèse assez laborieuse, de cette institution. Sa mise au point dura en effet plus de deux ans et provoqua un conflit saugrenu entre la municipalité saint-quentinoise et le mandataire permanent du fondateur. Tout failli être rompu, par la « subversivité » (1) que l'Hôtel de Ville crut déceler dans cet « enfant » (2) de Rigaut.

Sa paternité fut à la base d'autres fondations après son installation à Saint-Quentin, et il demeura jusqu'au bout le dispensateur délégué des bienfaits du pastelliste, intronisé par ses soins à l' « Humanité ».

En retour celle-ci ne laissera plus échapper la moindre occasion de se faire le thuriféraire du pastelliste, Providence de sa ville natale.

---

(1) A cet égard le texte fort explicite d'une délibération prise le 16 avril 1779 par l'assemblée générale municipale, publié in-extenso dans l'ouvrage de A. Besnard sur la Tour (éd. Van Oest, Paris, pages 95 à 98) demeure un document significatif. Les **Latourisans** qui voudront bien s'y reporter verront les allusions à peine voilées s'éclaicir à la lumière de l'opinion exprimée par les contemporains. Qui est-ce, en effet sinon Rigaud qui se trouve visé par la longue mercuriale votée par 17 voix contre une et allant provoquer l'esclandre qui retentit jusqu'à Paris ?

Par ailleurs, Pierre, Directeur de l'Académie royale de Peinture écrivant au Comte d'Angivillier, le 17 août 1779 (op. cit. p. 98i résume la situation par une seule phrase : « **Il appert que la ville a fait un procès-verbal qui blesse un ami du fondateur. Lcttres et répliques. Ainsi tout est suspendu** ».

(2) Terme propre employé par M. Q. de la Tour dans sa lettre à Rigaud, du 19 mai 1783 (op. précité p. 113 : «... **puisque l'École est votre enfant** »...

Cependant, ses « frères » saint-quentinois savaient bien qu'ils ne pourraient se flatter de l'espoir de le voir venir prendre séance parmi eux. Sa présence n'aurait d'ailleurs rien ajouté à la ferveur de leurs hommages.

Bientôt ses plus chauds laudateurs allaient solliciter de ce « Mentor », son portrait pour orner leur temple, en lui députant le Vénérable en exercice.

C'était trop demander au vieillard qui, entiché de la perfection de son art et gâchant tout ce qu'il retouchait, avait délaissé ses pastels ! Le V.**f.** Néret ne put ramener de Paris qu'une gravure « *rare, d'un des meilleurs portraits du f.** de la Tour* » (celle de Schmidt peut-être !) ainsi qu'une lettre autographe du pastelliste datée avec componction : « *A l'Or.** de Paris, le 3e jour du 6e mois 1781* » (1) et d'une banalité décevante !

Cadeau trop humble pour les murs d'un temple aussi fastueux. Il fut décidé dès l'année suivante que l'on demanderait au f.** de la Tour son buste « *quand ses fondations seroient faites* », ou plutôt parfaites. (2)

La requête, toujours délicate à présenter avec l'ombrageux et fantasque la Tour, incomba cette fois au « *cher f.** Rigaut* » (sic) qui ramena l'effigie en buste désirée mais (hélas !) coulée en *Plâtre* ! ! A la plus prochaine séance on décida néanmoins que le buste serait placé dans le parvis du temple, en face de celui de Savalette de Lange, fondateur et Vénérable perpétuel (en place dès 1781) et que le f.** secrétaire enverrait une « *planche à tracer de remerciement* ». A cette occasion la Tour, par acclamation, fut aussi élevé à la dignité de « *Vénérable honoraire* », la loge n'ayant plus guère d'autre moyen de l'honorer au maximum qu'en l'élevant à la même hauteur que son « *V.** perpétuel* » *!!!*

On sait que M. Q. de la Tour désigna comme professeur de l'École gratuite de dessin un certain Delaval, peintre, d'un talent dont il ne reste aucune trace mais de qui il avait dû s'enticher. Ce personnage, f.**m.** lui aussi, initié à Paris fut naturellement agrégé à l' « Humanité » pour complaire à l'illustre artiste qui l'avait patronné. Aussitôt la loge lui commanda deux statues destinées à embellir son jardin.

En vain l' « Humanité » les attendit plusieurs années avec une longanimité touchante jusqu'à la disparition subreptice de ce premier maître de dessin et — apprenons-nous — (3) personnage indélicat et fort endetté.

---

(1) Copie transcrite au folio 8 du « 2me **Registre d'Architecture** » conservé à la Bibl. de Soissons.

(2) C'est-à-dire l'École gratuite de Dessin, laquelle ne reçut ses statuts définitifs, par lettres patentes publiées à l'audience du Bailliage, que le 29 avril 1782.

(3) du « Registre d'Architecture ».

***

Il y a lieu de souligner enfin, qu'au delà de l'horizon local, les événements de politique extérieure aussi retentissants que ceux de la phase terminale de la guerre de l'Indépendance américaine ne pouvaient manquer de susciter un très vif intérêt chez les maçons saint-quentinois de l' « Humanité ». L'initiative de cette élite, engagée dans le mouvement des idées généreuses de cette fin de siècle, peut être qualifiée de spectaculaire.

Le 13 juin 1782, dans une « *tenue* » de la loge extraordinairement convoquée, le Vénérable propose « *que vu le malheureux échec éprouvé en Amérique par l'escadre aux ordres du Comte de Grace* (sic) *il convenoit de prier le t**H**f** duc de Luxembourg de faire agréer par le G**O** une somme de six cent livres qui sera donnée par les membres de la R.L. dans le cas où toutes les L. régulières consentiroient à contribuer selon le nombre et faculté de chacun de leurs membres à la construction et équipement d'un vaisseau de guerre* ». —. On délibèra de soumettre ce projet au G**O** en même temps qu'au duc de Luxembourg qui avait autrefois, « *fait la faveur de présider notre L*** » et était regardé de ce fait « *comme notre instituteur* » ! —

Quant à la lettre adressée à l'autorité hiérarchique maçonnique on en cisela les périodes oratoires en les enrobant de compliments. Un extrait nous donne le ton : «... *Tous les f** qui composent lad. R.L.** de l'humanité ne peuvent entendre sans l'émotion la plus vive la voix de la patrie affligée. La qualité de français ajoute à leur zèle maçonnique l'enthousiasme de l'honneur de la patrie ; ils désirent voir tous les maçons réguliers de France concourir avec eux par des efforts combinés à offrir le tribut de respect et d'amour dû à un Roi digne de tous leurs hommages. Ils seront flattés de voir leur plan accueilli par le G.O. et le comble de leur bonheur sera de pouvoir faire parvenir au pied du trône l'expression des sentiments qui animent des maçons françois... etc* ».

Se ravisant toutefois, la loge fait ajouter à la « Planche » destinée au duc de Luxembourg un billet le priant de « *regarder comme non avenus le vœu et l'offre de la R.L. dans le cas où il ne les trouverait pas susceptible d'être agréés* » — !

De fait, quinze jours s'étaient à peine écoulés lorsque parvint la réponse du G**O**, brève et péremptoire. Elle informait sa subordonnée que « *le Roy a déclaré qu'il ne recevrait rien des particuliers pour des vaisseaux et que Sa Majesté n'accepterait que les offres de Compagnies, Corps et Communautés,...* soulignant encore que ... « *le G.O. n'étant point un corps civil et ne pouvant espérer de faire agréer les marques de son zèle* ».

Notifié au cours de la tenue du 26 juin le refus ne semble pas avoir trop mortifié les frères dociles à la voix de l'obédience ; du moins, le registre de leurs délibérations n'en laisse rien paraître.

On était à trois jours des festivités de la Saint-Pierre qui furent très brillantes et réussies, tant par le nombre des participants et invités du dehors que par les toasts chaleureux au cours du banquet. Une délibération prise trois jours auparavant avait de surcroit érigé, comme règle, et d'un commun accord, que désormais cette fête rituelle réunirait chacune des deux loges alternativement dans le local de l'autre, tant pour y participer aux travaux que pour y festoyer dans l'allégresse motivée par la cordialité et l'harmonie retrouvées.

Cependant moins d'un mois après la notification officielle à la loge du refus de son offrande patriotique la surprise des f∴ ne dut pas être feinte de se voir convoqués pour entendre lecture d'un appel similaire. Celui-ci émanait de la loge « *la Candeur à l'O. de Paris.* Daté du 31 mai sinon antidaté (!) il invitait « *tous les Maçons françois à concourir avec elle pour offrir au Roi un Vaiseau de premier rang qui seroit nommé le franc Maçon et commandé par un Maçon.* » Naturellement il fut docilement acquiescé avec « *l'expression des sentiments de joie et le vœu de voir se réaliser un projet déjà conçu dans le sein de l'atelier.* » — Par les « *acclamations les plus vives* » on décida cette fois de rédiger bénignement une adresse à Louis XVI signée des cotisants « *ses fidèles sujets* .» De plus on s'affaira pour rassembler *sept cent quarante quatre livres*, par la contribution volontaire de tous les membres de la loge, présents ou absents et de cinq *frères anciens* » ne fréquentant plus la loge depuis longtemps. « *M.Q. de la Tour V∴H∴* » et son frère, le « *Chevalier de la Tour* », avec enthousiasme, s'étaient aussi joints à eux et l'on s'était empressé d'aller recueillir leurs signatures au bas de l'Adresse.

Le f∴ Cottin se chargea sur le champ de faire parvenir la somme au f∴ Girardin notaire à Paris, désigné pour être dépositaire des deniers recueillis et il avait, dès son retour, rendu compte de l'exécution de cette commission.

Cependant, tôt après, une lettre (1) du G.O. annonçait derechef le rejet de la proposition, la motivant pour cacher sa déception, par des raisons pseudo-humanitaires, jointes à l'insuffisance de la somme (!) « *pour pouvoir offrir même un vaisseau de 3e rang* » Il était donc proposé *à toutes les loges de donner à ce don gratuit une destination aussi respectable que pleine de patriotisme, en consentant qu'il seroit offert à Sa Majesté pour le soulagement des veuves et orphelins des soldats et matelots qui ont péri dans le combat du 12 avril dernier* ».

En réalité, (*ce détail historique est peu connu*) le monarque, à 12 ans de sa décapitation, n'avait pas voulu, pour rehausser le prestige de la France, se rendre tributaire des générosités de la F∴M∴ et surtout de l'égide du G∴O∴ où perçait déjà la turbulence de la branche d'Orléans.

---

(1) et non une Circulaire, comme l'a écrit R. Priouret dans : **« La F∴ M∴ sous les lys »** - page 109.

Il n'en reste pas moins que l'initiative tout à fait originale de la loge saint quentinoise de « l'Humanité », cénacle de la R.P.R. progressiste caractérise son loyalisme envers Louis XVI par sa spontanéité et sa délicatesse d'intention.

Et voici rétablie l'origine exacte de cette initiative dont le G**O**, sans vergogne, s'attribua le mérite.

(TROISIÈME PARTIE)

Les deux loges et les prodromes de la Révolution Française

Vers 1780, les loges maçonniques saint-quentinoises déployaient le plus grand zèle en faveur de la sentimentalité rousseauiste dont la société mondaine s'était entichée. Les initiatives d'avant-garde de la F**M** de ces années là, telles les loges d'adoption ouvertes aux femmes (principalement aux épouses des f** maçons) débordaient dans les salons comme les loges militaires avaient auparavant absorbé les gentilshommes les plus brillants des régiments et des états-majors de l'armée royale. Toutefois, la loge de St-Jean, fidèle au rite ancien et à l'esotérisme se tenait plus en retrait de l' « *Humanité* » qui, résolument éxotérique, s'était muée en véritable société de pensée et multipliait ses activités humanitaristes. Propagandiste des *Philalèthes,* elle saisissait toute occasion propice, pour insérer dans la vie publique de la cité les manifestations philanthropiques spectaculaires qu'elle attachait à ses œuvres de bienfaisance par des dons nombreux en faveur des misères les plus dignes d'être secourues.

Entr'autres donations de l'*Humanité,* nous retiendrons comme exemple celle d'un prix permanent se montant à 60 livres, déposé entre « *les mains du Corps municipal et affecté à la récompense de quiconque aura arrêté les progrès d'un incendie ou sauvé son semblable de quelque péril imminent* », — ce prix étant assorti d'une médaille d'argent que la loge se réservait de conférer elle-même !

Un banal « fait divers » donnait prétexte à une pompeuse cérémonie commémorative. Ainsi le 10 mars 1785, un jeune homme de 15 ou 16 ans, glissant sur la glace « *du grand abreuvoir du faubourg Saint-Jean* » tomba à l'eau. Il se serait noyé sans l'intervention prompte et résolue de deux lavandières qui le sauvèrent. Et ces deux jeunes femmes furent même « *jugées si dignes* » qu'au lieu des 60 livres prévues, ce fut 90 livres qu'elles se partagèrent, nous dit le narrateur (1) auquel nous cédons la plume :

(1) Mémoires secrets de Bachaumont - tome XXXII sous la date du 20 mai 1786, pages 53 à 55.

« *Les officiers municipaux ont choisi le 2 de ce mois, fête de Saint-Quentin, jour de la Distribution des Prix de l'École Royale gratuite de Dessin,... durant laquelle la musique du régiment d'Artillerie en garnison à La Fère jouait des fanfares...* » La célébration de cet acte courageux eut donc lieu après la distribution précitée et, bien entendu, après un discours « *aussi éloquent que patétique* » (sic), du Mayeur en charge. (C'était précisément Colliette, avocat en Parlement, membre de la L.*. l'Humanité). (1) Ayant ensuite reçu de ses mains la somme en argent « *la femme Langlet et la fille Roche* » accompagnées de « *leur Pasteur* », M. l'abbé Marolle (2) furent conduites par ledit curé et deux f.*. revêtus de leurs insignes maçonniques dans la « *salle à manger* » de la loge où elles furent décorées chacune d'une médaille d'argent « *attachée à un ruban bleu céleste* », « *au bruit des fanfares* » puis conviées à une collation préparée. — Ici, ce fut le f.*. orateur qui les accueillit en ces termes : « *Conduites en ce lieu respectable par le plus digne des pasteurs dans lequel vous trouvez un père et un protecteur, vous paraissez devant des hommes qui sont vos semblables* (sic) *et qui sont sensiblement touchés de l'action courageuse... etc...* Après quoi nous relate « *le registre d'Architecture* » : « *M. le curé, accompagné de tous les f.*. f.*. a reconduis les deux femmes chez elles en traversant la ville, la musique militaire jouant des airs de triomphe ; une foule immense de peuple les suivoit et on entendoit de tous côtés des cris d'admiration de joie et d'attendrissement* ». (3) Nous apprenons, d'autre part, qu'outre ces honneurs officiels, quatre des plus zélées maçonnes : « *Mesdames Chauvel et Nordingh et Mesdemoiselles Fromaget aussi aimables que vertueuses* » (sic) gratifièrent les deux héroïnes « *chacune d'une croix d'or à la Jeannette* » et les conduisirent à *la Comédie où on les a placées dans la loge du Roi* spécialement décorée ! — « *Applaudies avec enthousiasme* », elles durent encore affronter un discours à leur éloge du « *sieur d'Orfeuille* », (4) *Directeur de la Comédie* » et une autre adresse en vers, avant d'être quittes du fardeau de tant d'honneurs.

Certes, de pareilles cérémonies réjouissaient les « cœurs sensibles » comme ils savaient l'être en cette fin du XVIIIe siècle.

---

(1) Charles-Henri Pasquier Coulliette (sic) marié le 24-1-1764 avec Marie-Anne-Françoise Mégret (Reg. paroissial de St-Thomas de Saint-Quentin).

(2) L'abbé Claude Eustache François Marolle né à St-Quentin le 4 avril 1753 et curé de St-Jean alors **« un profane »** puisqu'il ne fut reçu apprenti maçon dans la loge **l'Humanité** que le 24 juin 1786. A cette occasion, la Loge, d'une **voix unanime**, consentit à **« faire passer légèrement sur les épreuves physiques** (sic), **ce profane ayant donné comme Pasteur tendre et zélé les preuves les plus convaincantes de son intrépidité et de son humanité à l'occasion d'une maladie contagieuse qui moissonnoit ses Paroissiens il y a peu d'années...».**

(3) Procès-verbal de la séance du 2 mai 1786.

(4) Plus exactement, R.P. Dorfeuille, comédien librettiste.

La population artisanale de la manufacture (la plus souvent secourue) de la ville appréciait avec faveur les dons et secours divers en argent ou les distributions de blé ou de combustibles, au cours des hivers rigoureux, prodigués par les loges, et il faut le dire, avec un discernement remarquable des détresses cachées. — Cette générosité bien dirigée suggérait d'ailleurs aux secourus des témoignages souvent émouvants de leur reconnaissance tel celui que la loge relate au procès-verbal de sa tenue extraordinaire du 14 novembre 1781 où se célébra la naissance du Dauphin. « *Des femmes grosses indigentes... de ménages voisins du local [de la loge] s'attendant... à quelques charités... avoient illuminé leurs portes tant pour éclairer les ff*** qui arrivoient que pour annoncer par des cris de Vive le Roi, la Reine et le Dauphin et les francs maçons* ». — Une autre fois, sous la date du 24 juin 1784 ce fut « *le présent d'un mirthe* [myrthe]... *par les femmes des huit pauvres ménages du voisinage de l'atelier ; à ce mirthe étoit attaché l'inscription* : « *Receves ce Mirttier* » (sic) *comme un témoignage de notre vive Reconnoissance. En restant toujours vert, il sera le symbole de celui que nous inspirent vos bienfaits ! !* — Et la loge décida de faire établir *un pied d'estal* (sic) *en pierre sur lequel seroit placé le Mirthe qui a été recommandé aux soins de l'inspecteur du jardin* » (1). Après quoi une quête produisit 32 livres à partager entre ces humbles — qui, par le don de cet emblème, renouvelaient le geste des Grecs couronnant les statues des héros ! ! —

Les largesses maçonniques, se superposant aux legs et fondations de M. Q. de La Tour (suggérées en partie par le f** Rigaud comme nous l'avons vu) trouvaient un vaste écho dans la ville. Bien qu'étroitement associés à la dispensation de ces bienfaits, MM. du Corps de Ville, si pointilleux sur leur autorité et les préséances, allaient prendre ombrage d'en partager l'honneur et surtout de n'en pas avoir l'initiative exclusive. Ceux qui, avec la plupart des officiers royaux du Bailliage, continuaient à bouder les loges ne manquaient pas d'insinuer que toute cette bienfaisance « *sentait trop le fagot* ». (2)

La mort de l'illustre concitoyen promu « célébrité locale » allait donner occasion à la rancœur municipale de se déclarer ouvertement.

Depuis le 20 juin 1784 que le « *Vénérable Honoraire* » de la L** l'Humanité était rentré dans sa patrie en liesse, il est avéré que le pitoyable vieillard, bientôt « *interdit civil* » n'assista à aucune séance ni manifestation de la loge, bien qu'il logeait à proximité. Ce fut le plus grand sujet d'affliction pour ses f**f** et le « *Registre d'Architecture* » témoigne, durant tout l'ultime

---

(1) on a lu précèdemment la description de ce jardin de la loge.

(2) c'est-à-dire provenait de « *ceux de la R.P.R.* ».

séjour de M. Q. de La Tour, à Saint-Quentin, d'un silence... déjà sépulcral.

Décédé dans la nuit du 16 au 17 février 1778, le célèbre pastelliste fut, comme on sait, inhumé dès le 18 dans le cimetière de l'église St-André, bien que l'église St-Rémi ait été sa paroisse. Les funérailles, fort simples, furent conduites par les derniers proches du défunt : les Duliège au complet et le « *Chevalier de La Tour* » en tête.

Celui-ci, curateur aux biens de l'interdit depuis 1785, estima-t-il que l'ouverture de la succession requérait d'urgence sa présence à Paris ou bien voulut-il se dérober au prestigieux cérémonial posthume pour lequel deux partis s'affrontaient en vue de s'annexer chacun le « *grand homme* » défunt. C'est la seconde alternative qu'il y a lieu de retenir.

Forte de son bon droit à la primauté, « l'*Humanité* » entendait rendre à son « *Vénérable honoraire* » les honneurs les plus solennels, avec un apparat qui en ferait une sorte d'apothéose à sa propre gloire.

Pour en arrêter les minutieux détails, en fixer le coût, prélevé par cotisation sur chacun et en régler l'ordonnance, la loge convoqua ses membres le 21 février en séance extraordinaire (dont le P.V. nous est conservé).

Du programme adopté, nous ne retenons que les points essentiels :

1° — Un service religieux solennel serait célébré, pour lequel le « *f*** Marolle* » offrait « *son église et son ministère* », car ce jeune maçon, « *apprenti* » frais émoulu et brûlant du zèle le plus vif n'était autre que le curé desservant l'église St-Jean.

2° — Une « *oraison funèbre* » (sic) ou panégyrique, destiné au public serait prononcé du haut de la chaire de cette église St-Jean, après la messe et la quête effectuée par des f** f** désignés, etc...

3° — l' « *éloge funèbre* » rituel, pour l'intérieur de la loge serait confié au f** Néret, particulièrement éloquent et qualifié. Les f** f** de la Loge St-Jean seraient instamment conviés et priés de venir en grand nombre, plus encore, si possible, qu'aux grandes solennités maçonniques célébrées depuis la réconciliation des deux ateliers St-Quentinois et la concorde régnante (à partir de 1780-81).

4° — Pour la cérémonie prévue en l'église St-Jean, une députation désignée irait inviter, dans les formes, tous les chefs des principaux Corps constitués de la Ville « *avec leur compagnie* » *et 1500* « *billets de convocation commandés chez l'imprimeur seroient distribués dans toutes les maisons* » (sic) !

En ce qui concerne l' « *raison funèbre* » à l'usage public qu'on souhaitait émouvante en même temps que d'une haute tenue

littéraire, le f∴ Marolle proposait de la faire composer par le « *profane* » (sic) Duplaquet, ecclésiastique comme lui, dialectitien et orateur disert, « *espérant bien l'y faire consentir* ».

Tout était pour le mieux, ce chapelain-bénéficier de la Collégiale et prieur dans l'Ordre de Malte étant précisément Censeur royal. La proposition rallia tous les suffrages.

Ainsi, la loge l' « *Humanité* » prenait hardiment l'initiative et réglait souverainement le programme des cérémonies, devançant et paralysant l'élaboration de celles que les autorités municipales et civiles envisageaient aussi.

Toutefois, un peu de délai étant nécessaire à l'abbé Duplaquet et ayant résolu d'attendre le retour de Jean-François de La Tour, les f∴ f∴ n'avaient pas fixé de date pour les cérémonies arrêtées.

Bien entendu leur annonce vite répandue en ville suscita le conflit des préséances, toujours si jalousement défendues. L'Hôtel de Ville jugea l'ingérence intolérable et la taxa de manifestation publique séditieuse (nous dirions « utilisée à des fins de propagande ».

Accepter les invitations n'était-ce pas consacrer la primauté de l'idéal maçonnique sur l'autorité temporelle souveraine et méconnaître les droits politiques consacrés du Corps municipal, seule autorité reconnue et comme telle, seule responsable de toute manifestation à caractère public ?

Alertée par le parti dévôt, l'autorité épiscopale arrivait aussi à la rescousse en interdisant que l'église St-Jean puisse devenir l'indécent théâtre d'une pompe impie et elle morigéna d'importance le curé-maçon Marolle, sans doute fort marri d'avoir soulevé pareille tempête.

Grande fut la consternation chez les f∴ f∴. Rigaud surtout allait endosser l'opprobe puisque, dès son retour, le « chevalier » de La Tour, lui infligea une cuisante mortification, sur l'origine de laquelle le « *Registre d'Architecture* » est naturellement discret.

Par une lettre, le frère de La Tour déclinait absolument toute invitation « *en témoignant à la R∴ L∴ son chagrin de ne pouvoir assister à ses travaux ayant formellement à se plaindre de notre f∴ Rigaud qu'il désigne dans sa lettre et nomme* (1)... ! ! ».

Le Compte-rendu du 14 avril 1788 assure que les « *griefs... n'étant point motivés, il a été décidé qu'on ne répondroit point au f∴ de La Tour...* ». Et, par ailleurs, il fut aussi « décidé que le *jour pour le service public du f∴ de La Tour se feroit le jeudi*

(1) L'ingérence du « factotum » dans les fondations et peut-être dans les affaires familiales du pastelliste pendant l'absence de son frère et durant l'interdiction civile fut sans doute cause de cette discorde.

*15 may dans l'église St-Jean et que les f**f** Colliette, Marolle et Néret auroient la complaisance de prévenir le prophane* (sic) *Duplaquet* (1) *qui PRONONCERA L'ORAISON FUNÈBRE à L'HOTEL-DE-VILLE à l'issue de l'Office de l'église ; MM. les Administrateurs de l'École de Dessin et MM. de l'Administration municipale AYANT DÉSIRÉ ÊTRE LES PREMIERS à rendre un hommage PUBLIC aux vertus civiques du f** de La Tour, il a été arrêté que la L** CONDESCENDROIT à leurs désirs.*

***

Plaisante « condescendance » qu'on doit plutôt qualifier de résipiscence contrainte puisque :

1°) l'hommage purement maçonnique déroula ses fastes, sans être honoré de la présence du frère de La Tour, le 15 avril, date convenue.

2°) l'hommage public ne put être prononcé dans l'église Saint-Jean, l'Évêque de Noyon, malgré des démarches pressantes ayant maintenu son refus formel.

3°) ce ne devait être que le 2 mai et à l'issue d'un office religieux payé par les *autorités civiles* que l'abbé Duplaquet, s'étant rendu au balcon de l'Hôtel de Ville, face à une foule nombreuse et recueillie, déclama l' « *oraison* » qu'il avait eu tout le temps de parfaire et que nous connaissons sous sa forme imprimée avec le titre : « *Éloge historique de M. Q. de La Tour* ». (2)

Pour autant, le cycle des solennités ne fut pas clos car « *l'Administration de l'École gratuite de Dessin* » offrit un « *repas funéraire* » (sic) dans les jardins décorés de Bagatelle, aux portes de la ville, au « *Chevalier de La Tour* ».

Quant à la loge l' « Humanité », elle se résigna à commander au curé de St-Jean un service chanté pour le repos de l'âme de son « *Vénérable honoraire* » porté en terre depuis quatre mois, en fixant à la fin-juin la date de ce service, « *après le retour du f** chev. de La Tour présentement à Paris* » ! ! (3)

---

(1) Charles Vincent Duplaquet né à Beauvais le 20-1-1730, élu le 13 mars 1789 en tant que député du Tiers-État aux États-Généraux. Contrairement à ce qui a été affirmé, cet abbé n'était pas f** f** — comme le prouve d'ailleurs la qualification de profane que lui réserve le « Registre d'Architecture », à maintes reprises. — On sait qu'en séance du 11 avril 1790 à l'Assemblée Constituante, il avait fait l'abandon de son prieuré **« s'en remettant à la générosité de la Nation »**. Il devait se retirer à Saint-Quentin après la session de cette première assemblée.

(2) Édité chez F.T. Hautoy en 1789.

(3) Délibération prise en loge du 14 juin 1788. Le service eut effectivement lieu avant le 11 juillet, date à laquelle il est relaté que **« les f** f** Tribert et Possel [iraient] remercier la maçonne de notre f** Néret de sa peine et des fatigues qu'elle avoit éprouvé lors de sa quête pour les pauvres à l'occasion du service du f** Delatour »**. — Le montant de cette quête s'éleva à 228 livres.

***

Dans le cours des années prérévolutionnaires qui suivirent l'échec des notables (1787) pour aboutir à l'admission, en décembre 1788, par Louis XVI, du « doublement du Tiers (1) on cherche en vain dans le « *Registre d'Architecture* » de la L** l'« Humanité » un écho ou la moindre allusion à la politique déroutante de cette période. On serait, au surplus, naïf de croire que les f** eussent confié à un registre pourtant secret l'analyse de leurs débats au sein de l'atelier, supposé qu'ils en eurent ?

Ces libéraux prudents ne redoutèrent, en effet, rien tant que de voir suspecter leur loyalisme monarchique.

Par ailleurs, le G** O** par sa bureaucratique omniscience faisait régner un silence total, surtout après le Convent réuni de mars à mai 1787 à Paris par Savalette de Lange. S'il est exact que cet adepte chevronné fut l'un des « *Deus ex machina* » engagé dans d'occultes machinations en faveur de la famille d'Orléans, rien évidemment n'en put transpirer dans les loges de province, c'est-à-dire à l'échelon de base.

Toutefois, le désarroi des f** apparaît manifestement à la lecture des procès-verbaux de séances de la L** l'« *Humanité* ». L'ardent prosélytisme est caduc et même la régularité des « tenues » ordinaires, voire des bureaux de permanence comporte de fréquentes lacunes.

Enfin la déception s'exprime librement dès le P. V. du 24 mai 1788 relatant l'installation des nouveaux dignitaires (le f** Néret, réélu V** une nouvelle fois). Le f** orateur prononça « *un discours bien capable de ranimer le zèle trop refroidi de beaucoup de membres de la R** Loge* ». Cet aveu mortifiant est tiré du contexte même du compte-rendu.

Au cours de la même séance, le f** Marolle, candide adepte de la dernière heure, est reçu au grade de *maître* avec des égards — qui n'étaient pas encore dûs à sa mitre de futur évêque-jureur « *de la Constitution civile du Clergé* ». L'acte spécifie, en effet, qu'en considération de « *son zèle charitable et ses autres qualités morales* » évidentes, on abrégea exceptionnellement le cérémonial de la réception ! — Mais le banquet d'obligation « *à cause de la fête de l'Ordre* » (sic) ne compta plus, à cette date, qu'une douzaine de f** et cette carence incita le V** *Néret à exhorter de la manière la plus touchante les f** f** présens à assister régulièrement aux bureaux, ce qu'ils ont tous promis avec un empressement qui fait autant d'honneur aux frères que la proposition en fait au vénérable* » !

Or 3 semaines plus tard, ce V** en exercice : Joseph-Marie Néret, Receveur au grenier à sel, « *crypto-calviniste* » notoire,

---

(1) Sur le conseil de Necker rappelé en août 1788.

l'un des fondateurs de la L*** l'Humanité, se voyait porté à la magistrature la plus honorifique de la ville et par un élan bien symptomatique de sa popularité. Ce fut le dernier « mayeur » de la monarchie. Ce philanthrope convaincu avait, il est vrai, un passé garant de sa droiture. Véritable « honnête homme » du siècle, aux bons jours à présent révolus, il allait, en plein bouleversement politique, n'épargner ni ses efforts ni son temps ni sa fortune pour les consacrer au bien public. Par son modérantisme, il apaisa ainsi les factions rivales et les émotions populaires avant leur exacerbation par la misère et la famine. (1) Pour lui témoigner leur gratitude, ses concitoyens lui rendirent même un hommage public le 5 juillet 1789 au théâtre de St-Quentin et dans la manière du temps par une « *scène et un Vaudeville* (*sic*) *composés à sa louange* ». — Celle de Madame Néret y fut associée et le tout se termina par le couronnement du buste du Mayeur par la Troupe des acteurs.

Mais aussitôt la prise de la Bastille, ce furent les jours de troubles et « émotions » du 23 juillet (comme en mai précédent), en contre-coup de l'émeute parisienne. A Saint-Quentin, elle donna sujet à la création d'une milice bourgeoise de 600 hommes avec officiers élus, le 6 octobre 1789 — dont trois drapeaux furent bénis le 25 octobre dans la Collégiale. Puis l'anarchie s'instaurant, le f*** Néret, dernier Mayeur de St-Quentin, se déclara démissionnaire avec tous les échevins ulcérés des cabales des factieux (2) (5 novembre 1789). Précédemment, (le 12 octobre) désabusé de sa philosophie, le V*** en exercice avait remis sa démission « *priant la L*** de recevoir tous ses regrets mais que des circonstances le forçoient de s'éloigner de ses f*** f*** ».

Ceux-ci, malgré leurs instances, ne purent le décider à changer d'avis et l'on ne le revit plus. Ainsi privé d'un adepte des plus convaincu, dynamique, zélé et représentatif, l'atelier consterné n'allait plus être convoqué durant sept mois, au cours desquels la liquidation de la L*** l'Humanité allait, dès lors, être sérieusement envisagée.

(A suivre).

Paul BRAZIER.

---

(1) Il faut déplorer que sa biographie complète reste à écrire et que la place qui lui reviendrait nous soit ici mesurée.

Madame Néret (Marie-Madeleine née Le Sérurier) maçonne aussi zélée que son mari le seconda dans sa tâche ardue en s'affairant pour soulager les misères nombreuses de ces années si troublées.

(2) Spécialement au sujet de leur intervention pour « taxer les blés ». Cf. l'article de Ch. Journel, dans Mém. de la Soc. Académ. de St-Quentin, tome 51, 1935, pages 246-247.

Compte-rendu des Séances de la Société Académique de Saint-Quentin.

ANNÉE 1960

Président : M. Ducastelle ; *Vice-Président :* M. Hesse ; *Secrétaire Général :* M. Gorisse ; *Secrétaire des séances :* M. Leleu ; *Trésorier :* M. Top ; *Trésorier Adjoint :* M. Chenault ; *Bibliothécaire :* M. Flayelle ; *Conservateur du Musée et archiviste :* M. Vitoux.

Janvier. — M. Gérard Hesse fait une communication sur les structures de l'agriculture en Israël. Le gouvernement construit des villages modernes. Les immigrants y sont installés, ils peuvent en partir quand il leur plait. La vie est communautaire « à chacun suivant ses besoins ». Les terres sont cultivées suivant les méthodes scientifiques. Les habitants jouissent de la sécurité et de la liberté ; ils ont un moral élève.

Février. — Compte-rendu d'un voyage de M. Élie Fleury sur le front de Saint-Quentin en juillet 1917. Il vit la ville de l'observatoire militaire de Contescourt. Elle avait peu souffert la cathédrale était intacte. Devant s'étendait la plaine recouverte de verdure, de coquelicots, de boutons d'or, silencieuse, déserte, bien qu'occuper par des milliers de soldats.

Mars. — M. Buffenoir fait part d'une étude sur Monseigneur de Garsignies, évêque de Soissons 1848-1860. Prélat entreprenant, ami du faste et du bruit, il créa de nombreuses institutions et sauva de la ruine les vieilles abbayes de St-Léger de Soissons, de Prémontré, de St-Vincent de Laon. Il tenta l'impossible et ses œuvres s'effondrèrent après sa mort.

Avril. — La guerre de 1648-1659 dans le Vermandois par M. Bacquet. Les Espagnols continuèrent la lutte après le traité de Wesphalie. Ils mirent à sac Ribemont, Guise, ravagèrent la contrée ayant à leur tête le grand Condé, traitre à son pays. La misère, la famine étaient totales. Saint-Vincent de Paul suscita à Paris un mouvement de charité qui permit à la population de survivre.

Mai. — Quatrième Congrès des Sociétés Savantes de l'Aisne.

Septembre. — La vie à Saint-Quentin au XVIIIe siècle par M. Gorisse. La Ville était le chef-lieu du baillage du Vermandois. Elle avait 8000 habitants. Enserrée dans ses remparts, elle se développait peu. Le commerce principal était celui de la batiste et du linon, dont le lin était récolté et tissé dans les campagnes. Tous les salaires, tous les prix étaient taxés par l'Intendant. Les fêtes étaient nombreuses. Elles consistaient surtout en libations dans les cabarets et guinguettes.

Octobre. — Les réparations de la Basilique au XVIIIe siècle par M. Bacquet. L'incendie de 1669 avait détruit la flèche et fait tomber partie des voutes. La remise en état dura un siècle. Les chanoines qui estimaient peu le gothique firent disparaitre ou remplacer bien des vitraux et aménagements du Moyen-âge.

Novembre. — M. Ducastelle fait un exposé du château de Dioclétien à Salone (Yousgoslavie). C'est un monument grandiose sur la côte de l'Adriatique. Il occupe une surface de trois hectares. Les ruines permettent de reconstituer par la pensée ce que fut ce palais avec ses portes décoratives, ses cours bordées de colonnes élancées dont les chapiteaux foisonnent de sculptures pleines de vie.

Décembre. — Le Musée de La Fère par M. Depouilly. Il contient les tableaux de la collection du général d'Aboville. Les peintures viennent des Pays-Bas. Plusieurs sont des chefs-d'œuvre. Ce sont notamment celles des Vierges folles et des Vierges sages du XVIe siècle, le triptyque sur bois : sortie de Lazare du Tombeau. Les natures mortes de l'école flamande avec leur harmonie de couleur, les buissons et étangs de Hollande frissonnant sous le vent.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE DE SOISSONS

L'Odyssée du Rubens de la Cathédrale pendant la Révolution

L'authenticité du tableau de la Cathédrale de Soissons « dit l'ADORATION des BERGERS » semble démontrée ; il est de RUBENS nous dit notre Collègue Monsieur le Procureur Foucart se basant sur des conclusions d'un éminent critique. Le séjour à Soissons du peintre reste à déterminer.

Cette œuvre qui ornait la salle principale des Pères Cordeliers connut bien des vicissitudes au cours des années 1792-1805.

Il a été beaucoup dit sur la toile et sur le cadre qui l'ornait.

Nos recherches permettent d'apporter quelques précisions.

***

Nous sommes en mars 1793, le 28, les officiers municipaux de Soissons assistés du Procureur François Paillet, déclarent que la commune s'étant procuré le tableau de l'église des ci-devant religieux Cordeliers, tableau représentant « la NATIVITÉ de NOTRE-SEIGNEUR » et qui est un des chefs-d'œuvres de la peinture, se proposait de le faire placer dans l'église cathédrale paroissiale pour, d'un côté en augmenter la décoration et de l'autre conserver un si beau monument qui de tous temps a fait l'admiration des connaisseurs... : mais qu'ils ne pouvaient effectuer leur dessein qu'au préalable le cadre de ce tableau, cadre dont la beauté répond à l'excellente peinture, fut réparé dans les parties endommagées, quant à la dorure ; mais que cette réparation ne pouvait se faire qu'en observant la formalité d'adjudication au rabais ; que pour y parvenir ils avaient apposés des affiches dans toutes les places publiques de Soissons. ..... portant que ce jourd'hui, heure présente, il serait procédé

à l'adjudication, aux charges, clauses et conditions qui seraient arrêtées, pourquoi les dites charges ont été ainsi fixées.
....L'adjudicataire sera tenu de réparer en or les endroits défectueux du cadre du tableau en question et de faire la dite réparation de manière que les parties réparées aient le même ton, et la même couleur, que les parties non endommagées.

Cette réparation sera faite et parfaite en dedans les fêtes de la Pentecôte.

Il ne pourra être demandé aucune augmentation de prix d'ouvrages, au par-dessus de ceux fixés et déterminés par le devis, sous quelque prétexte que ce soit et quand bien même il se trouverait des réparations à faire autres que celles énoncées au devis.

L'adjudicataire payera les frais de la présente adjudication et en fournira une expédition au corps municipal à ses dépens ; il payera en outre les frais de la rédaction du devis et de la délibération prise en Conseil Général le 18 de ce mois.

L'adjudicataire sera payé du prix de l'adjudication au rabais sitôt les ouvrages en question faits, parfaits et reçus.

Une clause importante était incluse en fin de contrat :

..... se réservent formellement MM. les officiers municipaux de rejeter contre la fabrique de l'Église Cathédrale de Soissons le prix de la présente adjudication et accessoires, n'entendant faire que l'avance de la dite somme, qui ne peut et ne doit être à la charge de la Commune ; le tableau dont il s'agit devant servir à la décoration de l'église paroissiale.

Rapport d'experts nommés par la Commune de Soissons.

Les experts soussignés en vertu de la délibération de la Commune en date du 18 mars, se sont transportés en la maison des ci-devants religieux Cordeliers et ce pour constater la dépense, faire l'estimation de ce que peut être la réparation du cadre qui a été doré avec l'autel il y a environ 50 ans.

Ouvrons une parenthèse pour indiquer que cette « doration » fut faite en 1744 lors de la venue à Soissons de la Reine Marie, femme de Louis XV.

Nous continuons l'analyse du rapport des experts.

..... « Nous avons trouvés la traverse du bas du cadre très endommagée tant par la poudre qui a séjourné dessus, l'humidité et le maniement nécessité par le démontage, transport et le racommodage du menuisier.

Les deux montants ne sont pas moins fatigués pour les mêmes causes, quantité de bouts de palmes et ornements sont à rapporter par le menuisier et le sculpteur ; en outre nous avons aperçu en sondant bien des parties dorées : qu'à une infinité de place le blanc qui est appliqué dessous l'or sur le bois est quitté, ce qui obligera l'adjudicataire à gratter ces parties pour y re-

mettre de nouveaux blancs pour accorder aux parties qui sont bonnes.

La traverse de haut et qui est le morceau le plus riche dudit cadre, se trouve dans le même état que les montants, il y aura de plus à dorer l'achèvement de la palmette en sculpture qui forme agraffe et contenant 7 à 8 pieds environs de développement, des bouts de volutes manquantes, fleurons et bouts de palmes.

Indépendamment des détails ci-dessus dit, il y a au moins huit à neuf cents places dans la totalité dudit cadre qui sont écaillées : trous des clous, chevilles et gerçures qu'il faut boucher avec du gros blanc, ensuite mettre 12 à 15 couches de blanc d'apprêts avant de poser l'or.

Le lendemain les deux experts Mosnier et Marchand l'ainé se rendirent aux Cordeliers pour « continuer leur expertise et mettre à prix le « *restaurage* » (sic) dudit cadre qui demandera le soin le plus recherché pour raccorder l'or neuf avec l'ancien, et malgré les attentions de l'artiste qui en sera adjudicataire, il y aura toujours une différence qui par la suite deviendra moins sensible, attendu que l'or se colore à l'air, ce qui fera disparaître par suite du temps le neuf avec le vieux.

Les experts ayant attentivement examiné le tout tant pour ranimer les parties brunies, les mats et toutes les parties neuves à dorer ainsi que le grattage des parties écaillées, de passer un vermeil sur toutes les parties d'usages dans l'étendue du cadre fixèrent à 550 livres le montant des travaux à entreprendre.

L'adjudicataire fut le sieur Marchand le jeune pour le prix de 195 livres.

La nomination des deux experts avait été précédée par une protestation de Marchand l'ainé ; il observait que le cadre était un morceau durable en sculpture et que ce serait le déshonorer que de ne pas le dorer en entier. Un incident survint provoqué par les doreurs soissonnais, la déclaration du sieur Marchand ne les satisfait pas..... « retirés dans le Salon et les avis recueillis après avoir ouï le procureur de la Commune... » ils décidèrent que le cadre pouvait être partiellement réparé...

Nous sommes en Mars 1792, l'ensemble cadre et toile du tableau de Rubens, sont à Soissons, au Couvent des Cordeliers bien qu'ayant été achetés par la Municipalité de Soissons.

Que se passa-t-il dans les mois qui suivirent ? Les rapports officiels rédigés par certaines Commissions Révolutionnaires vont nous le faire connaître.

La Commission des Arts, instituée par la Convention eut de nombreux rapports avec le District de Soissons. Elle était divisée en cinq groupes dont celui n° 4 devait s'occuper de la peinture, de la sculpture et de l'architecture.

La nécessité de la Commission des Arts se révèle par les découvertes intéressantes faites chez quelques particuliers ; les

commissaires Lebrun et Bonvoisin présentèrent un rapport d'où il ressortissait que deux tableaux, dont un « précieux » par Cazes, venus de la Chartreuse de Bourgfontaine, étaient restés 3 mois sur le port au blé de Soissons faute par les administrateurs de la ville de leur avoir donné une destination... « ce qui sera endommagée au point de ne plus valoir les frais de transport... ».

Les membres de la commission décidèrent qu'il serait écrit aux Administrateurs du District pour leur représenter la perte que causait aux Arts le peu de précaution qu'ils ont mis à l'envoi de ces tableaux qu'ils ont laissés sans adresse.

Le rapport était signé par Lebrun lequel signalait que l'un de ces tableaux était une mauvaise copie du *CHRIST en CROIX,* d'après Rubens, l'autre représentant la RÉSURRECTION, par Cazes, avait été fait pour le collège des Jésuites de la rue Saint-Jacques ; il fut vendu et passa à la Chartreuse de Bourgfontaine.

Le 26 fructidor — (16 septembre 1794) — les administrateurs du District de Soissons faisaient connaître à la Commission des Arts que quatre tableaux seulement leur ont paru dignes de retenir l'attention :

une « ADORATION des BERGERS » — (10 pieds de haut) — par Rubens, provenant de l'église des Cordeliers.

une « *ASSOMPTION* » par la Hire, qui se trouvait chez les Célestins ; un « *SAINT-MICHEL* et un *SONGE de JOSEPH,* par Belle.

Au sujet du tableau de Rubens des précisions s'imposent. Il s'agit de déterminer s'il demeura à Soissons ou s'il fut envoyé à Paris.

Émile Collet qui fut conservateur du musée de Soissons nous fait connaître que « l'ADORATION des BERGERS » ne quitta pas notre ville ; or si nous nous en rapportons aux procès-verbaux de la Commission des Arts, cette toile fut bien expédiée à Paris : disons tout de suite que cette commission fut instituée le 12 août 1793, par la Convention Nationale.

Dans sa notice sur Hoyer, Monsieur Laurent Labrusse cite parmi les œuvres du célèbre peintre une toile dénommée « Tête de Bœuf ». Cela est vrai puisque dans le catalogue du musée de Soissons, dressé en 1894, on trouve cette peinture sous la cote 70.

Au cours de la séance du Comité du 10 novembre 1794 il y est déclaré que les nouveaux administrateurs du District de Soissons occupés à recueillir ce qui intéresse les sciences et les arts, présentèrent à la commission un état affligeant des ravages du vandalisme. Un sarcophage vient d'être trouvé servant d'auge dans un jardin, et son couvercle d'une seule pièce, richement sculpté, tout brisé ; 34 tableaux de la Chartreuse de Bourgfontaine, longtemps cherchés, enfin découverts pliés et couchés sur le sol d'un magasin, garantissant de l'humidité plu-

L'adoration des Bergers

(Cliché Vergnol)

sieurs tas de sacs de blé... « La Barberie ne s'est exercée nulle part avec autant de fureur... » ; l'on a eu beaucoup de peine à conserver deux colonnes antiques...

Le rapport fait connaître qu'un membre qui connaît le prix de tous ces objets propose de les faire venir à Paris, d'autres pensent que la Commission doit envoyer des Commissaires des Sections de peinture, sculpture et antiquité dans ce District qui a montré si peu d'intérêt pour la conservation des monuments précieux qui doivent propager les lumières.

Le 15 Brumaire les Administrateurs du District de Soissons adressaient des renseignements sur les tombeaux et reliquaire de l'abbaye de Longpont, les monuments antiques de l'église Saint-Médard et du château de Vic-sur-Aisne, acheté par le citoyen Clouet, et les tombeaux qui existaient dans l'église Notre-Dame.

Il était question d'envoyer à Paris quelques tableaux dont un de Rubens « l'ADORATION des BERGERS », un de la Hire dénommé « l'ASSOMPTION » et deux de Champagne « Le CHRIST qui donne les clés à PIERRE », tous retrouvés intacts dans la Cathédrale de Soissons convertie en magasin d'effets militaires. Les administrateurs, lisons-nous dans le document conservé aux Archives Nationales, attendent l'avis de la Commission avant d'envoyer aussi ceux de Bourgfontaine.

Le citoyen Hutin, administrateur du District de Soissons informa en Décembre 1794, la Commission des Arts, que les quatre tableaux à savoir : la NATIVITÉ de Rubens, l'ASSOMPTION de la Hire, le CHRIST donnant les clés à Saint-Pierre et l'ASSOMPTION de Champagne, qu'il a jugé dignes d'être envoyés à Paris, sont placés dans des caisses d'une grandeur peu ordinaire.

Dans une lettre du 3 Nivôse le même Hutin prévenait qu'il n'existait pas à Soissons de voitures capables de transporter ces tableaux et demande s'il peut les envoyer par bateau.

Les caisses contenant les toiles avaient les dimensions suivantes :

celle de Rubens, 10 pieds 1/2 sur 7 pieds 1/2 ; celle de la Hire, 12 pieds sur 7 pieds 1/2 ; celle renfermant les deux tableaux de Champagne, 7 pieds sur 4, ces derniers retrouvés sans leurs chassis.

Il apparaît donc que les œuvres de Rubens et de la Hire avaient été retirées de leur cadre.

Quelques jours plus tard, les 11, 12, 13 et 14 Frimaire de l'an III, les citoyens Lebrun, Lavallée et Malaye présidaient à l'ouverture des caisses renfermant des tableaux provenant d'un peu partout du Nord de la France et qui venaient d'arriver à Paris. Le procès-verbal est ainsi rédigé :

Caisse n° 19 — Tableau roulé.

L'Adoration des Bergers, de Rubens, son roulement a occa-

sionné six différents plis et des écailles ; néanmoins, il sera d'une bonne conservation.

Par ce document officiel nous recoupons facilement la phrase du citoyen Hutin et nous reconnaissons avec lui que le tableau était dépouillé de son cadre.

Nous touchons au point crucial de la question : ou l'œuvre de Rubens est revenue de Paris, quand et comment ? ou le tableau existant à la Cathédrale n'est qu'une copie.

Au cours de ces dernières années, la toile a été restaurée et les pliures sont nettement visibles a déclaré notre regretté collègue chargé de ce travail. — (Travail exécuté en 1929 par M. Raoul Mettling, conservateur du musée) — Il s'agit, n'en doutons pas, des plis signalés en 1794 par Lebrun et ses adjoints.

Or en 1800, comme nous le verrons, l'œuvre de Rubens était à Soissons. Quelle solution adopter ? Nous en proposons une.

Dès la création des Écoles Centrales on dota les nouveaux organismes de bibliothèques et de tableaux qui leur furent fournis par le fonds des principales villes et Paris, dont le Conservatoire des Arts était plein à craquer et cherchait à se débarrasser de ce qui pouvait l'encombrer. Un administrateur zélé pu profiter du nouvel état d'esprit pour renvoyer à Soissons une toile qui faisait partie de son patrimoine artistique et historique.

C'est pourquoi, le 17 Messidor An XI, M. de Puységur, maire de Soissons, mandait au Sous--Préfet, Octave de Ségur.

Citoyen,

Le département de l'Aisne devant incessamment voir son école centrale supprimée, je suis prévenu qu'aussitôt que le lycé de Reims s'établira, les scellée seront apposés sur tous les effets servants à l'instruction publique. Dans le nombre de ces effets se trouvent plusieurs tableaux d'église appartenant précédemment à la Cathédrale, et qui n'en ont été enlevés que par suite des dévastations que pendant un certain temps les édifices servant au culte ont éprouvés. Parmi ces tableaux se trouve entr' autres celui de la Nativité, par Rubens. Il serait très douloureux pour la ville de Soissons de se voir enlever ce chef-d'œuvre. Vous pouvez, citoyen Sous-Préfet, prévenir cette perte en ordonnant la restitution de ces tableaux aux édifices à qui ils appartenaient, conformément aux arrêtés qui sur cet objet nous en donnent toute l'autorisation.

Ce sera un service essentiel que vous rendrez à notre ville, et je vous aurai la plus particulière obligation...

Monsieur de Puységur semblait ignorer que le tableau avait appartenu aux Cordeliers ; c'est donc à lui que la Cathédrale doit d'en avoir eu la jouissance et la garde.

Le 9 juillet 1808 le Sous-Préfet écrivait à Laon et le 24 du même mois le Préfet Belzais-Courmenil lui répondait :

..... Je reçois, citoyen Sous-Préfet, votre lettre du 9 de ce

mois, relative aux tableaux déposés à l'école centrale de Soissons.

..... Je ne vois pas d'inconvénient à ce que ceux qui sont dans le cas d'être réclamés par le maire de cette ville, au nom de ses administrés, lui soient délivrés sur son récépissé, après toutefois que vous en aurez reconnu l'utilité et la convenance.

Pour nous résumer et conclure, il est de toute évidence qu'en 1793 le tableau de Rubens se trouvait à Soissons, qu'il quitta cette ville en 1794 et y revint en 1795 où il orna la salle de l'École Centrale, laquelle il quitta en 1803 pour gagner la Cathédrale où il est encore.

A la séance du 30 novembre 1794 la Commission décida d'envoyer un de ses membres dans le District de Soissons pour prendre connaissance des dégradations commises sur plusieurs tableaux, faire transporter au Muséum les objets qu'il jugera convenables et prendre toutes les mesures de conservation.

Lors de la visite à Soissons du citoyen Jacquin celui-ci prononça un important discours à la séance du Conseil Général du District, puis il posa différentes questions aux membres présents.

Peu après le District sous la plume du citoyen Mesurolle, cordelier défroqué, faisait connaître le 28 nivôse An III de la République :

..... Les tableaux qu'on a ramassés des différents édifices sont aussi placés dans un endroit sain. C'est moi qui ai sauvé l'Assomption de la Hire et retrouvé les restes délabrés des tableaux de Bourgfontaine. L'ancienne administration nous en a adressé l'état et ceux que la Commission a demandé sont en caisse.

..... Je puis vous assurer qu'aucun tableau n'a été vendu ; mais beaucoup ont été gâtés par l'inconscience et par la barbarie destructive d'un moment...

Signalons pour terminer qu'en mars 1794 la Commission des Arts faillit être supprimée sur la proposition de Saint-Just, ancien élève des Oratoriens de Soissons. Il fallut une intervention ferme du ministre de l'Intérieur pour que le fougueux conventionnel revint sur sa proposition dont le moins que l'on puisse dire est qu'elle allait à l'encontre de l'œuvre même de la commission instituée le 12 août 1793 par la Convention Nationale.

Henry LUGUET.

Souvenirs de guerre du 2 juin 1918

1. — AVANT PROPOS - avant Lecture à la Société Historique de Soissons le 10 Novembre 1958.
2. — Exposé sous forme de lettre - au Colonel (maintenant Général) de Cossé-Brissac - Chef du Service Historique de l'Armée au Château de Vincennes - le 24 Novembre 1957
3. — Réponse du Général de Cossé-Brissac - le 3 Décembre 1957
4. — Seconde lettre du Capitaine Dehollain, en réponse à la lettre du Général - du 17 Décembre 1957
5. — Deuxième lettre du Général de Cossé-Brissac - du 27 Décembre 1957
6. — Lettre du 25 Janvier 1960, du Général de Cossé-Brissac, autorisant la publication
7. — Lettre de Monsieur le Comte de Sars Maxime, Président de la Fédération des Sociétés Savantes, du 14 Février 1960
8. — Lettre du Capitaine, Président de l'Amicale du 3me Régiment de Houzards - 6, rue d'Autin - Paris - du 28 Juin 1960.

Communiqué à la Société Historique de Soissons le 10 Novembre 1958.

Correspondance avec la Société Historique de l'Armée en date du 3 Décembre 1957 et du 27 Décembre 1957.

AVANT-PROPOS

Avant de lire le fait d'arme de cavalerie mené par des Cavaliers Russes le 2 Juin 1918 dans notre pays Soissonnais, et, chose très curieuse, tombé dans l'oubli, faute de documents laissés par les unités en ayant ordonné l'exécution ; ily a lieu d'exposer les considérations suivantes :

Les conséquences de cette action de Cavalerie ont été, fort probablement, très importantes, car elle a complété victorieusement le coup d'arrêt donné le 2 juin 1918 par la Division Marocaine du Général Daugan, accourue en renfort pour stopper le déferlement de l'Armée Allemande lancée impétueusement sur la fortê de Villers-Cotterêts, afin d'y installer les éléments nécessaires à une nouvelle marche sur Paris, comme en 1914.

Faute de ce coup d'arrêt, tous les espoirs de la réalisation d'une solution décisive étaient permis à l'armée Allemande et la célèbre contre-attaque du 18 Juillet menée par la 10me Armée du Général Mangin n'aurait pu se faire ; or chacun sait que c'est de là qu'est partie la Victoire des Alliés.

Donc, pour nous mettre dans l'ambiance, il faut se souvenir qu'après la honteuse capitulation et défection des Russes en Décembre 1917 par le citoyen révolutionnaire Trotsky ; l'armée Allemande récupéra de ce fait, plus de 600 Divisions en fort bon état et rendues disponibles pour le front Ouest, c'est-à-dire contre nous, et qui, ajoutées aux 160 existantes, devaient dans leur esprit nous amener à la défaite.

Le Général Ludendorf, général en chef Allemand, décida alors de vastes offensives contre la France.

La 1re en Mars 18, en direction d'Amiens (elle fût stoppée entre Mondidier et Noyon).

La 2me en Avril, entre Ypres et Béthune (elle aussi fût arrêtée sur le Mt Kemmel et Béthune).

Une 3me début Avril, entre Noyon et Anizy-le-Château (en diversion).

Enfin, la 4me, celle qui nous intéresse, déclanchée dans un terrible trommel-feuer dans la nuit du 27 au 28 Mai 1918, entre Anizy-le-Château et l'ouest de Reims, c'est-à-dire contre nos lignes défensives du Chemin des Dames, protégeant Soissons, les Vallées de l'Aisne et de la Vesle, a plus longue vue la Marne et l'Ourcq et plus loin encore, Paris.

Peu de témoins, à part les exécutants, pour observer cette action de cavalerie, d'ailleurs impensable pour les poilus de l'époque, où l'emploi à outrance des armes automatiques, interdisait, en principe, l'emploi des jambes de nos braves chevaux. Les Cavaliers combattaient à pied.

N'ayant pas eu mission de rédiger une note spéciale, l'affaire comme bien d'autres, tomba dans l'iubli ; y compris dans les archives de la Division Marocaine.

Voilà ce qui m'a incité à tirer, si possible, cette affaire au clair.

Et, comme vous allez voir, ce n'est pas tellement clair.

Philippe DEHOLLAIN
Bucy-le-Long (*Aisne*).

Souvenir de la matinée du 2 Juin 1918, de guerre.

Lettre adressée à Monsieur le Colonel de Cossé-Brissac, chef du Service Historique de l'Armée - 24 Novembre 1957.

Mon Colonel,

Ayant eu l'honneur de servir comme Aspirant d'Artillerie à la Section de Repérage par le son N° 9, ainsi qu'au service des Renseignements d'Artillerie de la VIme Armée, Général Duchène, au moment de la grosse offensive Allemande du 28 Mai 1918 au Chemin des Dames contre la VIme armée, en direction de

Soissons. Cette puissante offensive de Ludendorf emporta tous nos postes, comme feuilles mortes. Devant cette tempête, l'Armée Française dût battre en retraite, celle-ci fut exécutée dans un ordre parfait.

Nos services Techniques de repérages étant alors devenus sans objet, nous fûmes immédiatement affectés à un service d'observation de Champ de Bataille et Agents de renseignements, notamment en ce qui me concerne, à l'E.M. du 11me Corps du brillant général de Maudhuy.

En cette qualité, après diverses péripéties, je me trouvais les 1er et 2 Juin, en observation à la lisière de la forêt de Villers-Cotterêts, lieudit « Les Vertes Feuilles », et en l'espèce à l'angle de la route nationale N° 2 et d'un ancien chemin envahi de brousailles allant vers la ferme de Beaurepaire, appelé allée Caumartin.

J'en arrive à l'objet de cette lettre :

Le riche plateau de culture du Soissonnais qui s'étend au Nord de la forêt, alors couvert de blés verts ayant déjà 60 à 80 cm de haut, était occupé d'une façon très discontinue et embrouillée, de soldats Boches, et de notre côté, d'unités d'infanterie. Les unes épuisées par une retraite de 4 jours, et les autres venant d'arriver en renfort ayant été acheminées en camions par la grande route de la forêt, mais ignorant tout, nécessairement, des positions de l'ennemi, sauf les indications que nous essayions de donner aux Commandants d'unités que nous pouvions joindre.

Le 2 Juin, dès la première heure, tout semblait aller très mal pour nous : les Drachens (alias Saucisses) et les avions Boches tenaient notre ciel ; les fermes de Cravançon, Beaurepaire, Chaudun et Missy-aux-Bois, étaient écrasées et enveloppées de poussière rouge des tuiles pulvérisées sous les coups des artilleries Allemandes et Françaises. Quand, soudain, une forte rumeur de camions, se produisit derrière nous à la ferme des Vertes Feuilles, et je vis débarquer de remorques, une quantité de petits chars recouverts de housses camouflées, les premiers de ce genre, qui, rapidement escortés d'une escouade de Tirailleurs, se protégeaient par le véhicule, et entrèrent dans les Blés en Direction de Berzy-le-Sec.

Pendant le même temps, les saucisses Allemandes attaquées par nos Chasseurs, tombaient du ciel enflammées, tandis que les avions Allemands étaient descendus en feuilles mortes, à notre plus grande joie !

Il était environ 8 heures, et maintenant tout semblait aller pour le mieux pour nous. Je suivis alors avec un téléphoniste le fossé de la Nationale pour voir si la marche des chars sur l'axe que m'avait indiqué un chef de char, était suivie et couronnée de succès.

Il était alors environ 10 heures, quand à ma stupéfaction, j'ai entendu un grondement de cavalerie derrière moi, accompagné

de hurrahs ! Cette cavalerie composée de plusieurs escadrons : 4 autant que je pus en juger, sortaient du massif forestier appelé « Le Quesnoy » entre les Vertes Feuilles et le ravin de Saint-Pierre-Aigle, et se déployaient très largement en fourrageurs à larges intervalles et distances.

Ces cavaliers étaient des Cosaques équipés d'une façon splendide ! Tuniques vertes, bonnets en peau de mouton gris ; ils fonçaient à plein galop dans les blés, couchés sur leurs chevaux en faisant étinceler leurs sabres recourbés, qu'ils maniaient avec agilité pour chercher à larder les Boches, qui terrorisés par le passage des chars se tenaient planqués dans les trous d'obus de l'artillerie légère et se levaient de temps en temps pour tirer sur les soldats horizons qu'ils apercevaient.

La charge qui avait pris en écharpe la route nationale encore pavée, et quels pavés ! bordée à l'Est notamment d'un fort talus, s'était là, divisée en deux 1/2 régiments, deux ou trois escadrons à droite de la route, et deux à gauche ; leurs axes étaient dans l'ensemble le Nord-Est.

Les escadrons de droite sautant le talus me passèrent presque sur le ventre, et foncèrent vers Cravançon (où le tir d'artillerie avait cessé) qu'ils contournèrent largement par une volte à gauche. Tandis que les escadrons de gauch edépassant Cravançon firent volte à gauche, vers Saint-Pierre-Aigle.

Les deux groupes d'escadrons se rallièrent ensuite entre Missy-aux-Bois et Saint-Pierre-Aigle en poursuivant leur charge et tout le terrain fut ainsi ratissé dans la perfection.

Ils disparurent alors de ma vue et durent rembucher dans le ravin de Saint-Pierre-Aigle.

Bien qu'ayant fait toute la guerre depuis août 1914, j'ai été stupéfait de l'emploi si judicieux, à un moment si approprié, pour nettoyer le terrain.

Les résultats psychologiques ont été importants. Car les fantassins Français, stupéfaits, se dressèrent pour voir cette intervention si inattendue, et hurlèrent leur satisfaction aux hardis cavaliers.

Chose curieuse, personne dans notre Soissonnais, et même dans les fermes de cette partie du plateau, ne connait *cette dernière charge* de cavalerie Russe, menée dans les règles, et je crois d'après ce que j'ai vu, presque sans pertes. (Dans les notes et souvenirs du regretté Comte Albert de Bertier de Sauvigny, maire de Cœuvres pendant la guerre 14-18, ouvrage si documenté et objectif, il n'est fait aucune allusion à cette heureuse intervention à laquelle il m'a été donné d'assister).

J'aurais bien voulu avoir le temps de chercher un sabre ou un de ces beaux fourreaux de cuir noir à bélières dorées propres à la cavalerie Russe, mais j'avais alors d'autres obligations plus impérieuses du côté des chars.

Mon Colonel, j'aimerais savoir si les archives de la VIme

Armée mentionnent cette charge des Russes Blancs qui, sans doute, étant inoccupés depuis longtemps, avaient été acheminés, fort opportunément, ce jour, 2 Juin 1918, pour s'opposer à la pénétration des Boches dans la forêt de Villers-Cotterêts.

Signé : Philippe DEHOLLAIN
Agriculteur
Capitaine d'Artillerie Honoraire

M.O. /ER RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX FORCES ARMÉES
- Terre -
ÉTAT MAJOR DE L'ARMÉE le 3 Décembre 1957.
***
SERVICE HISTORIQUE
***

le Colonel de Cossé-Brissac
Chef du Service Historique de l'Armée
à
Monsieur le Capitaine DEHOLLAIN
Bucy-le-Long (Aisne)

N° 4257 EMA/SH/A
Tél. Did. 65-91 à 65-97
poste 127

Mon Capitaine,

Je vous remercie de votre communication du 25 Novembre. Elle nous a beaucoup intéressés et nous la joignons au dossier concernant la journée du 2 Juin 1918. Votre témoignage nous apparaît firt important en raison de sa précision et, je dois l'avouer, en raison aussi de l'absence de tout autre document confirmatif.

Dès reçu de votre lettre, nous avons attentivement examiné les journaux de marches et d'opérations de la Division Marocaine du 8me et du 73me R.I. du 8me Régiment de Zouaves du 1er Groupe d'Escadrons du 5me Régiment de Chasseurs d'Afrique.

Aucun de ces journaux de marches et d'opérations ne mentionne cette « charge de cavalerie », ni même l'existence d'un élément de cavalerie russe dans l'Armée Française d'alors.

Ne prenez surtout pas ombrage de cette constatation négative. Votre témoignage peut précisément nous révéler un fait oublié.

En effet, si rien ne le prouve, rien non plus ne le rend invraisemblable.

Le 2 Juin 1918, le 8me R.I. (de la 2me D.I. et le 73me R.I. (de la 51me D.I.) ont été engagés dans la région même que vous nous indiquez.

S'y trouvait également la Division Marocaine du Général Daugan qui comprenait entre autres, le 8me Régiment de Zouaves. Au 8me Zouaves, était rattachée la Légion Russe.

Cette Légion Russe regroupait les éléments restés fidèles aux Alliés des deux brigades des Généraux Lohwitzky et Marouchewsky venues en France en 1916.

A la suite de la révolution russe de 1917 une partie de ces brigades russes jugée suspecte avait dû être internée au camp de la Courtine où elle avait même fait l'objet de mesures répressives.

Les volontaires russes restés fidèles, ont formé la Légion Russe rattachée au 8me Zouaves avec qui elle termina la campagne. Elle a fait l'objet en 1934 d'une étude assez poussée d'un archiviste du Service Historique, Monsieur Crépy.

D'après M. Crépy, la Légion Russe comprenait 4 bataillons aux effectifs variant de 200 à 800 hommes, chacun de ces bataillons aurait été constitué de 3 compagnies ordinaires et d'une compagnie de mitrailleurs. Il n'est pas sûr, ni même probable, que toutes ces compagnies aient été effectivement mises à pied.

Fût-il constitué en avril ou en mai, un élément de cavalerie de la valeur d'un escadron ou plus, comme vous nous incitez maintenant à le croire ? c'est possible, mais les documents dont nous disposons ne le laissent pas apparaître, notamment le journal de Marches et Opérations du 1er groupe d'escadrons (1er et 2me escadrons) du 5me Régiment de Chasseurs d'Afrique, régiment organique de la Division Marocaine auquel cet élément de cavalerie russe aurait dû être normalement rattachée.

Quoiqu'il en soit, le 2 Juin, au matin, le Général Daugan, commandant la Division Marocaine recevait le Commandement d'un dtéachement chargé d'interdire à l'ennemi l'accès de la région Nord de la forêt de Retz.

Ce détachement comprenait en particulier :

2 bataillons du 8me R.I.

1 Escadron 1/2 de cavalerie (sans autre précision identificatrice dans le journal des Marches et Opérations de la 1re Division Marocaine).

Ces cavaliers avaient pour mission d'assurer la liaison avec la gauche du 1er C.A.

Est-ce cet élément de cavalerie que vous avez vu opérer ? Était-il russe, en totalité ou en partie ? Les documents ne nous permettent ni d'affirmer ni de confirmer votre témoignage. Ils ne font pas davantage état des résultats matériels ou psychologiques obtenus.

Vous voyez donc pour nous tout l'intérêt de votre lettre.

Votre caution, établie de façon si objective, nous donne assez l'impression du vécu pour que nous y voyions un fait nouveau susceptible de nous révéler un point d'histoire jusqu'alors ignoré ici.

Inutile de vous dire que nous serons très heureux d'accueillir tous les renseignements ou témoignages qu'il vous serait possible de rassembler auprès de vos anciens camarades de guerre.

En vous remerciant encore de votre précieuse contribution, je vous prie, Mon Capitaine, de vouloir bien agréer, l'expression de mes sentiments sympathiques et dévoués.

COSSÉ-BRISSAC.

Capitaine DEHOLLAIN

17-12-57

Seconde lettre à Monsieur le Colonel de Cossé-Brissac
Chef du Service Historique de l'Armée
Château de Vincennes.

Référence :
N° 4257 EMA/SHA
du 3-12-57.

***

Mon Colonel,

Je vous remercie de la réponse si étudiée que vous avez bien voulu faire à ma communication du 24 Novembre 1957 concernant l'action de la Cavalerie Russe dans la matinée du 2 Juin 1918.

Au dernier alinéa de la 2me page de votre lettre, il est dit que le général Daugan avait reçu le Commandant d'un détachement chargé d'interdire à l'ennemi l'accès de la Région Nord de la forêt de Retz. Dans ce détachement, il y avait un escadron 1/2 de Cavalerie (sans autre précision) ?

Il serait intéressant de savoir de *quelle autorité supérieure,* ce Commandant de détachement avait reçu cet ordre

Il me semble que cet ordre ne pouvait guère venir que : ou du G.Q.G. du Général Pétain, Commandant en Chef ou du Général Fayolle qui commandait le groupe d'armées du Centre.

D'autre part, étant donné que le honteux traité de Brest-Litovsk qui avait été signé par les Russes en Mars 1918, ne conférait plus aux Russes la qualité d'ennemis des Allemands, et que par suite, les Russes n'étaient plus nos alliés.

Il est possible que le Commandement ait eu la précaution de ne pas avoir donné d'ordre écrit concernant les Cavaliers Russes, en *tenue de leur pays,* mais seulement un ordre verbal. Donc, pas de traces afin d'éviter d'éventuelles représailles des Allemands.

Peut-être aussi, ces Russes ont-ils été considérés comme *des volontaires étrangers* ?

J'ai l'impression personnelle que là, pourrait bien être le mystère de l'affaire.

Peut-être les documents des deux E.M. précités pourraient laisser apercevoir la chose.

Veuillez, mon Colonel,...

Signé : Philippe DEHOLLAIN.

M.O. /ER RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX FORCES ARMÉES
- Terre - le 27 Décembre 1957.
ÉTAT MAJOR DE L'ARMÉE
***
SERVICE HISTORIQUE
***

le Colonel de Cossé-Brissac
Chef du Service Historique de l'Armée
à
Monsieur le Capitaine DEHOLLAIN
Bucy-le-Long (Aisne)

N° 4609 EMA/SH/A
Tél. Did. 65-91 à 65-97
poste 127

Mon Capitaine,

En réponse à votre lettre du 17 Décembre 1957, j'ai l'honneur de vous faire parvenir les renseignements que vous avez bien voulu me demander.

1°) le Groupement Daugan a été constitué le 2 Juin 1918 par ordre du Général Lacapelle, Commandant le 1er C.A., en vue d'interdire à l'ennemi l'accès de la partie N.E. de la forêt de Retz.

Ces précisions figurent au 2me volume d'annexes, du 2me volume Tome VI (annexe N° 1069, p. 212) d'un ouvrage en nombreux volumes intitulé les « Armées Françaises dans la Grande Guerre » rédigé par le Service Historique de l'Armée après la première guerre mondiale.

2°) Pour ce qui concerne les Russes, ceux-ci étaient des volontaires étrangers au même titre et dans les mêmes conditions que les soldats de la Légion Étrangère. Sans doute êtes-vous en droit d'être surpris par leur tenue plus russe que française. Je ne saurais vous en fournir d'ejplication car je n'en ai pas découvert dans les archives que je détiens. Peut-être, mais ceci est une supposition très personnelle, et par conséquent très fragile — ne faut-il pas aller chercher la raison trop loin : il

est possible que l'intendance française détenant un stock d'effets russes provenant de l'ancienne brigade régulière russe, qui avait alors cessé d'exister, s'en soit servi pour habiller les nouveaux légionnaires.

Je vous prie, mon Capitaine, de vouloir bien agréer, l'expression de mes sentiments sympathiques et dévoués.

COSSÉ-BRISSAC.

RU/VH

Pavillon du Roi
Château de Vincennes

—

Colonel de Cossé-Brissac
Service Historique
de l'Armée

—

Direction

—

Did. 65-91 à 97
Poste 133

***

Copie

le 25 Janvier 1960.

Mon Capitaine,

J'ai bien reçu votre lettre du 14 Janvier, et suis heureux de vous faire connaître que j'autorise très volontiers la publication, dans le Bulletin du Département de l'Aisne, des deux réponses faites par le Service Historique aux questions posées par vous en 1957.

Veuillez je vous prie, mon Capitaine, agréer, l'expression de mes sentiments très sympathiques et tout dévoués.

Signé : COSSÉ-BRISSAC

Monsieur le Capitaine DEHOLLAIN
Bucy-le-Long (Aisne)

Urcel, le 14 Février 1960.

Le Comte Maxime de SARS
au Château d'URCEL (Aisne)
Président de la Fédération Départementale
Sociétés Savantes de l'Aisne

à

Copie

Monsieur H. LUGUET
Président de la Société Historique
et Scientifique de SOISSONS.

Mon Cher Président,

C'est avec grand intérêt que j'ai pris connaissance du problème de petite histoire soulevé par Monsieur Dehollain. Mais quel malheur qu'il n'en ait pas parlé plus tôt !

Monsieur de Hennezel, qui a commandé à la fin de la guerre tne section sanitaire russe, aurait pu donner à cet égard, une réponse pertinente. Maintenant je ne vois plus d'autre solution que de poser une question dans l' « Intermédiaire de Chercheurs et Curieux ».

Il me paraîtrait intéressant de faire paraître l'étude de Monsieur Dehollain dans un des volumes de mémoires de notre Fédération. Aux termes des statuts, les mémoires sont choisis par chacune des sociétés adhérentes, qui décide en toute liberté, de leur insertion dans la partie du volume qui lui est réservée.

Croyez, je vous prie, mon Cher Président, aux expressions de mes meilleurs souvenirs.

M. de SARS.

Le 28 Juin 1960.

ESTERHAZY HOUZARDS
3
Ceux de 14-18
6, rue d'Antin - Paris 2e

LE PRÉSIDENT

Monsieur DEHOLLAIN Philippe
à Bucy-le-Long (Aisne)

Copie

Mon Cher Capitaine,

J'ai bien reçu en son temps votre lettre relatant la charge des Cavaliers Russes aux Vertes Feuilles le 2 Juin 1918 à 10 h. 30.

Elle est excessivement intéressante, et nous y avons fait allusion au cours de notre pélerinage de la Ferté-Milon, où j'aurais été heureux de vous rencontrer aux côtés de mon ami Fixary, Président de l'Amicale des Anciens du 61me d'Artillerie, et qui réside à Bourneville près de la Ferté.

Le Colonel Gilis, Historien des Armées de l'Empereur, Ami des Houzards, des Spahis, et des Cavaliers, m'a dit tout l'intérêt qu'il porte à votre lettre, et nous en reparlerons, car ces Cavaliers ne sont pas restés étrangers pour le Colonel Gilis lorsqu'il était en Afrique, ou au Maroc, ou à la Légion.

Encore merci, mon Cher Camarade, et croyez à mes plus cordiaux sentiments.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE VERVINS ET DE LA THIÉRACHE

« Inventaire des Archives des seigneurs de Vervins saisies en 1793 et déposées aux Archives Nationales »

par E. CREVEAUX

Monsieur Eugène Creveaux fut Maire de Vervins durant de nombreuses années.

Maître serrurier, sorti de l'École des Arts et Métiers, il se consacra en dehors de sa profession, à des recherches archéologiques.

Sous la présidence de Monsieur Noailles, il fut secrétaire de la Société Archéologique de Vervins, poste auquel lui succéda notre bon ami Monsieur J. Herbert, il fit de nombreuses communications, publiant une dizaine d'études, sur l'Industrie des papeteries de la région, sur l'histoire de la période révolutionnaire, sur Vervins et le Département de l'Aisne.

Son aménité était bien connue, j'ai eu personnellement des rapports confiants avec cet homme, qui, sous des dehors discrets cachait un cœur sensible. Nous eûmes ensemble de longues causeries sur les Églises fortifiées de la Thiérache, au sujet desquelles il avait édité une plaquette fort intéressante.

Durant la dernière guerre, il s'était retiré à Enghien. De là, il se rendait chaque semaine à la Bibliothèque et aux Archives Nationales, pour dépouiller des documents concernant la Thiérache. Son travail patient, à un âge très avancé, est un exemple à suivre.

Le meilleur hommage que notre Société puisse rendre à Monsieur Creveaux, infatiguable chercheur, est de publier le résultat concret de ses trouvailles dans le présent bulletin.

Je vous invite à en parcourir la nomenclature et surtout à lire les conclusions qu'il a bien voulu en tirer pour nos futurs collègues.

J. CANONNE.

A l'époque de la Révolution, tous les titres et papiers trouvés chez les anciens seigneurs et les nobles, émigrés, ainsi que dans les communautés religieuses ont été mis sous séquestre. Cette saisie arbitraire a permis de sauver de l'oubli des documents précieux.

Pour montrer l'importance pour l'histoire locale, des dossiers qui se trouvent aux Archives Nationales, je vais indiquer sommairement le contenu de la série T dont j'ai fini l'analyse complète pour ce qui intéresse seulement la Ville de Vervins.

T 199-2 — Procès-verbal d'estimation des biens des successions d'Isabeau de Coucy et de Claude Roger de Comminges son fils, acte de partage, compte de dépenses faites pour la terre de Vervins - Réparations au moulin à papier de Rabouzy 1751 - Travaux effectués dans les fermes et moulins.

Collection des Mémoires de Laurent, homme de confiance de M. de Bonnevie, (en regard des questions traitées se trouvent les réponses du seigneur de Vervins aux suggestions proposées).

T 201-37 — Titres de propriété, baux, actes de foi et hommage, concessions d'octroi, etc... concernant la seigneurie de Vervins,

Vidimus de 1318 d'une charte de Raoul de Coucy de 1163, relative à la ville de Vervins.

Partages, contrats de mariage, fondations pour les Coucy, les ducs de Guise et autres seigneurs de Vervins.

T 201-38 — Registres de police du rapport des délits et des actes d'office de Vervins du XVIe siècle au XVIIIe siècle.

Terrier de 1592-1593.

Concession de foires par Charles IX en 1568 (une foire aura lieu chaque année à Vervins le 1er Mai et une autre le dernier jour de Novembre).

Fragment d'un testament d'Isabeau de Coucy, dame de Vervins en 1640. Traduction d'une charte de franchise accordée à Marle en l'an 1200 - Baux, actes de foi et hommage, titres divers concernant la châtellenie de Voulpaix et les terres d'Haution et Laigny. « Ces pièces remises à M. de Vervins, le 14 Août 1737, par Mademoiselle Anne Ferdinande de Joyeuse de Grandpré, ci-devant propriétaire

de la terre, par le ministère de la Demoiselle Maréchal, sa femme de confiance ».

Charte de 1569 (16 Juillet) donnée par Jean de Coucy (parchemin).

Règlements de Police municipale de Vervins de 1691 et 1735.

T 201-39 — Baux, actes de foi et hommage, pièces de procédure concernant les terres de Vervins, St Pierremont et Voulpaix.

Testaments et contrats de mariage des seigneurs de Vervins ; documents divers, relatifs aux droits seigneuriaux et aux offices de la ville de Vervins. Propositions d'accomodement au sujet de l'élection du maire 1728 à 1732.

Fourches patibulaires de Vervins 1559.

Comptes, mémoires d'ouvrages, baux, aveux, concernant Bancigny, Fontaine, Richecourt, Rabouzy.

Cueilleret de la Seigneurie de Landouzy-la-Ville, dressé par Dom Claude Regnault, religieux, prieur de Foigny en 1669.

T 201-40 — Scellés mis et inventaire dressé au château de Voulpaix après la mort du Comte de Joyeuse (1725).

T 201-41 — Baux, titres de propriété, dénombrement de la seigneurie de Voulpaix et de quelques-unes de ses dépendances XVII et XVIIIe siècles.

T 201-42 — Accord entre les habitants de Landouzy-la-Ville d'une part, l'Abbé de Foigny et Alix, dame de Vervins d'autre part, au sujet du don que les habitants de Landouzy-la-Ville devaient faire à chaque nouvel abbé de Foigny (acte en français de Février 1295).

Titres de propriété, états de cens et rentes, pièces de procédure concernant Landouzy.

T 201-112 — Compte et pièces justificatives du compte de la seigneurie de Vervins pour 1739-1740.

Acte notarié du 22 Décembre 1738 par lequel, M. de Bonnevie institue LE COMARTIN, bourgeois de Vervins, receveur général du marquisat de Vervins. Le Comartin apparaît comme un homme d'ordre, un comptable scrupuleux ; toutes les factures, même les plus infimes ont été conservées, ce qui permet d'être admirablement renseigné sur les noms des fournisseurs et les prix pratiqués à l'époque. Le Comartin adressait environ tous les mois des rapports au seigneur, sur les questions urgentes et les initiatives qu'il avait prises ; en marge je trouve mentionné la solution proposée par M. de Bonnevie.

Compte des frais funéraires à la suite du décès de M. de Bonnevie.

T 201-113 — Comptes et papiers divers concernant la régie des terres de Vervins, Voulpaix, Landouzy et St-Pierremont.

T 201-114 — Mémoires d'ouvrages, comptes, titres de procédure, concernant la terre de Vervins.

T 201-115 — Pièces justificatives de comptes relatifs à M. de Bonnevie et à la terre de Vervins.

Documents divers relatifs à plusieurs membres de la famille de Bonnevie (XVIIIe siècle).

T 201-117 — Comptes et pièces justificatives de comptes, pièces de procédure, baux à ferme, documents administratifs divers concernant les terres de Vervins et de Voulpaix.

Copies de chartes du XVIe siècle concernant les droits des bourgeois de Vervins (1555-1774).

T 201-118 — Comptes et pièces justificatives de comptes du marquisat de Vervins et de la seigneurie de Voulpaix pour 1734 et 1735. Pièces de procédure concernant la terre de Vervins (1734-1788).

T 201-119 — Comptes de la terre de Vervins et de ses dépendances, arrêtés en 1752.

Pièces de procédure entre le Maire et les échevins de Vervins et diverses personnes (1728-1752).

T 201-120 — Comptes des revenus de Vervins pour 1735.

Comptes divers de Vervins et ses dépendances arrêtés en 1752.

Pièces justificatives de plusieurs chapitres du compte de tutelle de M. de Bonnevie seigneur de Vervins.

T 201-121 — Titres de propriété, titres de rentes, comptes, etc... concernant divers membres de la famille de Bonnevie et les charges qu'ils ont occupées (XVIIIe siècle).

T 201-122 — Comptes des receveurs de Vervins pour 1750-1751 et 1752.

T 201-123 — Papiers divers, concernant le vicomte de Chabot, sa succession, la terre de Vervins et une maison à Paris, rue de la Ville l'Évêque lui appartenant (XVIIIe siècle).

T 201-124 — Contrat de mariage du marquis, (plus tard Duc), de Coigny, avec Mademoiselle de Bonnevie, Vicomtesse de Chabot en 1755.

Documents divers, concernant la tutelle de M. de Chabot. Comptes, titres de propriété (XVIIIe siècle).

T 201-125 — Comptes des revenus de la terre de Vervins de 1751 à 1757. Rapports, réceptions d'ouvrages, quittances concernant des maisons sises rue Michel Le Comte à Paris, appartenant à la marquise de Coigny.

T 201-126 — Comptes du receveur de la terre de Vervins de 1751 à 1756.

Comptes rendus à la Duchesse de Coigny pour des recettes et des dépenses faites avant son mariage avec le Duc de Coigny.

T 201-127 — Correspondance d'affaires, concernant les biens du Duc de Coigny, surtout à Vervins (1774-1787).

T 201-128 — Pièces justificatives des comptes de recettes et de dépenses du marquis et du Comte de Coigny, en 1785, 1786 et 1789.

Mêmes pièces pour la dépense du marquis de Coigny de 1778 à 1780.

T 201-129 — Pièces de procédure et comptes relatifs à la terre de Vervins en 1740 et de 1772 à 1778.

Mémoires d'ouvrages faits dans les maisons possédées par le Vicomte de Chabot, rues Vivienne et Michel Le Comte à Paris.

T 201-130 — Comptes de tutelle de Melle de Bonnevie de Vervins, depuis vicomtesse de Chabot de 1746 à 1752 - Pièces justificatives de divers comptes de tutelle, quittances de dépenses faites par M. de Bonnevie et sa fille (1740-1752).

T 201-131 — Comptes de tutelle de Melle de Bonnevie.

Documents divers concernant la terre de Vervins, la succession de M. de Bonnevie et la tutelle de Melle de Bonnevie.

Baux de la papeterie de Rabouzy (1730-1788).

T 201-134 — Comptes des revenus de la terre de Vervins et ses dépendances de 1761 à 1769, mémoires d'ouvrages faits dans cette terre en 1776.

T 201-135 — Comptes de régie de la terre de Vervins 1763 à 1776 avec des pièces justificatives.

T 201-136 — Mêmes comptes de 1780 à 1786.

Copies de la même époque de chartes d'accord du XVIe siècle entre les seigneurs et les habitants de Vervins.

T 201-137 — Pièces de procédure et autres concernant la tutelle de Jean Charles de Bonnevie, ses terres de Vervins, Voulpaix, et sa charge de conseiller au Parlement de Paris, une maison sise à Paris, Rue Vivienne, occupée par le Président de Nassigny.

T 201-140 — Mémoires d'ouvrages, faits dans la terre de Vervins. États divers et comptes, concernant les bois, les travaux de culture, les récoltes, les fermages, etc... de 1735 à 1756.

T 201-142 — Comptes de recettes et dépenses de M. de Bonnevie, Conseiller au Parlement de 1733 à 1739.

Contrat de mariage du vicomte de Chabot et de Melle de Bonnevie, de Vervins, en 1752.

Expédition du testament du vicomte de Chabot en 1753.

T 201-143 — Copie d'un recueil de chartes, fait en 1515, concernant l'administration de la Ville de Vervins et les droits de ses habitants. (En tête de ce recueil, une dédicace à Madame de Vervins, par Lescarbot, en date du 10 Novembre 1610).

T 201-144 — Quittances, mémoires d'ouvriers d'état, provenant de M. de Bonnevie, intéressant la terre de Vervins (1733-1757).

T 201-145 — Déclaration des fiefs mouvants de la Chatellenie de Vervins en 1580.

Comptes de régie de la terre de Vervins, baux, procès-verbal de visite des bois.

Titres de propriété, pièces de procédure concernant le Comté de Bancigny, la terre de Vervins et ses dépendances.

Transaction avec l'Abbaye St-Jean de Laon.

Ordres des rois Louis XIII et Louis XIV, mémoires, enquêtes concernant les prétentions du Gouverneur de La Capelle sur la Ville de Vervins.

T 201-146 — Mélanges divers concernant l'administration de la terre de Vervins et ses dépendances, ses bois, l'hôpital de Vervins, etc...

Pièces de procédure (XVIe et XVIIe siècles).

T 201-147 — Baux, comptes de la terre de Vervins, état et recollement des bois des seigneurs de Vervins et de Voulpaix (1690-1750).

T 201-148 — Mémoires d'ouvrages, lettres, quittances, informations, pièces de procédure concernant l'administration de la terre de Vervins (XVIIe siècle).

T 201-149 — Comptes de divers revenus de la terre de Vervins et de ses dépendances, comptes des revenus de la Chatellenie de Voulpaix en 1735.

Administration des bois de la terre de Vervins.

Extrait de l'inventaire général des titres de la maison de Coucy pour les terres vendues à Messire Jean Charles de Bonnevie.

T 201-150 — Plan de l'entresol occupé par M. de Vervins, dans une maison de la Rue Louis le Grand à Paris, appartenant à M.L'Hotelier ; plans, coupes, élévations du château de Vervins ; plan du parc. États et devis accompagnés de plans pour les travaux à exécuter dans la terre de Vervins, notamment aux papeteries de Rabouzy et de Voulpaix.

Mémoires, consultations, pièces de procédure concernant la substitution d'Isabeau de Coucy (XVIIe et XVIIIe siècles).

T 201-152 — Comptes de la régie du hallage de Vervins et de Fontaine de 1759 à 1778, avec les pièces justificatives.

Comptes de régie de la terre de Vervins de 1761 à 1778,

Mémoires de dépenses faites par le Duc de Coigny, acquittées en 1762.

T 201-153 — Comptes de régie de la terre de Vervins de 1756 à 1762 avec pièces justificatives.

T 201-154 — Pièces de procédure intéressant M. de Bonnevie et ses petits-fils et héritiers, Messieurs de Coigny (1738-1761).

T 201-155 — Pièces d'un procès intéressant les fils du Duc de Coigny comme héritiers de M. de Bonnevie leur Grand-Père.

Comptes de recettes et dépenses du Marquis de Coigny, avec des pièces justificatives pour l'année 1786.

Lettres d'affaires, adressées en 1786 et 1787, à l'intendant du Duc de Coigny.

T 201-156 — État des déficits sur le compte de Vervins, des années 1736-1737 et 1738.

Comptes de la régie des terres de Vervins, Fontaine et St-Pierremont du produit des halles et moulins pour 1736 et 1738.

Comptes de la régie de la Chatellenie de Voulpaix et ses dépendances pour 1737-1738.

Comptes du receveur de la terre de Vervins, avec des pièces justificatives pour les années 1756 à 1759.

T 201-157 — Pièces d'un procès relatif à l'acquisition de la terre de Saint-Pierre faite au nom des mineurs de Coigny.

Comptes des dépenses du marquis de Coigny pour les années 1785 à 1790, avec des pièces justificatives.

Quelques quittances de dépenses faites de 1786 à 1791 pour Mademoiselle de Coigny.

T 201-158 — Quittances de dépenses faites par le Marquis de Coigny et de fournitures qui lui ont été livrées en 1777 et 1778.

Comptes des revenus de la terre de Vervins, avec pièces justificatives de 1770 à 1773.

Mémoires, lettres, états concernant les revenus utiles et les droits honorifiques, dépendant du marquisat de Vervins et de la Châtellenie de Voulpaix.

T 201-161 — Comptes de régie de la terre de Vervins, du hallage de Vervins et des revenus du moulin de Laigny, avec des pièces justificatives

.T 201-162 — Comptes des revenus de la terre de Vervins de 1756 à 1768.

État des sommes payées de 1774 à 1777, pour le marquis et le vicomte de Coigny, par leur intendant.

T 201-163 — Comptes de régie de la terre de Vervins de 1778 à 1784, avec des pièces justificatives.

Renseignements divers, notes, comptes concernant la terre de Vervins et dépendances et les prisons de Vervins.

Lettres autographes de Dubuf régisseur de la terre de Vervins et de Dusolon.

REGISTRES

T 201-23 — Scellés après décès de Jean de Bonnevie, fermier général 28 Février 1733.

T 201-24 — Inventaire après décès de M. de Bonnevie (Mars 1733).

T 201-29 — Comptes du marquisat de Vervins (1515).

T 201-30 — Inventaire des titres de la maison de Coucy (1610).

T 201-32 — Inventaire après décès de M. de Vervins, conseiller au Parlement (1739-1740).

T 201-33 — Procès-verbal de la vente des meubles de M. de Vervins 15 Décembre 1739.

T 201-34 — Inventaire après décès de M. de Vervins 1742.

T 201-35 — Procès-verbal de vente des meubles et effets de Madame de Vervins (1742).

T 201-36 — Comptes de tutelle de Mademoiselle de Vervins, alors Vicomtesse de Chabot (1752).

T 201-38 — *Origine de la Ville de Vervins,* notice sur la Ville de Vervins, les seigneurs, etc...

CONCLUSIONS

Cette étude avait pour objet, de faire connaitre la vérité et l'étendue des différentes sources de documentation, concernant l'Histoire de Vervins et de la Thiérache.

La plus grande partie, pour ne pas dire la totalité, des documents que j'ai signalés n'ont pas encore été utilisés par les historiens locaux ; cependant je suis sûr que le dépouillement et l'analyse de ces archives enrichirait nos connaissances et permettrait d'éclaircir bien des points demeurés obscurs.

Il y a quelques années, j'avais entrepris un compatriote encore jeune, instruit, curieux des choses du passé, dans l'intention de l'amener à collaborer aux recherches qui sont le but de notre société.

Il me répondit « A quoi bon, je suis venu au monde trop tard ;

depuis un siècle que des érudits travaillent, fouillent les archives, tout doit avoir été dit et il ne reste plus rien à glaner ».

Je pense avoir répondu à cette boutade, en faisant connaître tout ce qu'il est encore possible de tirer de l'Histoire du passé.

D'autre part, il convient de remarquer que les recherches de ceux qui se sont occupés de l'Histoire de la Thiérache, se sont arrêtées à la Révolution de 1789.

Il y aurait donc à faire : l'Histoire de Vervins et de la Thiérache pendant la Révolution de 1789, l'Histoire de Vervins et de la Thiérache pendant l'Empire et la Restauration et pendant les Révolutions de 1830 et 1848, etc...

Non, ce n'est pas la besogne qui manque.

Pour mener à bien la tâche entreprise par nos prédécesseurs, il faut des travailleurs.

Je terminerai par un appel à tous les hommes de bonne volonté les invitant à participer activement à la publication et à la recherche de documents qui enrichiront notre Bulletin et feront mieux connaître le passé de notre Cher Pays.

E. CREVEAUX.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE RÉGIONALE DE VILLERS-COTTERÊTS

La famille de Lavoisier dans notre région

« Antoine Laurent de Lavoisier (1743-1794), né à Paris, chi-
« miste, créateur de la chimie moderne par l'établissement de
« la loi de la conservation de la masse dans les réactions chi-
« miques. Découvrit le rôle de l'oxygène dans la combustion et
« la respiration. Membre de la commission qui établit le sys-
« tème métrique ; guillotiné pour avoir été fermier-général ».

Ainsi s'exprime la dernière édition du « Dictionnaire Quillet ».

Une des rues principales de Villers-Cotterêts porte le nom de Lavoisier : c'est le 11 août 1909 que, sur la proposition de la Société Historique, le Conseil Municipal unanime remplaçait par « Rue Lavoisier » l'ancienne dénomination « Rue du Coq ». Pourquoi avoir emprunté le nom de l'illustre chimiste ? — Disons tout de suite qu'il n'a pas tellement vécu dans notre région, mais toute sa famille en était originaire. Au début du siècle, de nombreuses personnes de Vivières et de Taillefontaine portaient encore le nom de Lavoisier, qu'à ma connaissance une seule personne porte encore dans ce dernier village. De nombreux « petits cousins » du chimiste vivent encore et nous sommes heureux d'avoir parmi nos membres certains d'entre eux.

Je dois beaucoup aux travaux d'un collègue de Vivières, M. Barot, qui en 1900 consacra d'intéressants articles à Lavoisier pendant qu'un étudiant en médecine du même nom de Barot — probablement le fils du précédent — dressait l'arbre généalogique de la famille. J'ai également puisé d'utiles renseignements dans l'étude complète écrite par Grimeaux au siècle dernier et dans le récent ouvrage de Daumas.

Les ancêtres de LAVOISIER.

Les archives nous permettent de nous reporter 340 années en arrière pour voir mourir à Villers-Cotterêts, en 1620, Antoine Lavoisier, « *chevaucheur des écuries du roi* » (nous dirions plus simplement aujourd'hui « courrier royal »). Un de ses fils, Antoine, dit l'aîné (le prénom Antoine semblait particulièrement affectionné dans la famille) était *maître des postes* à Villers-Cotterêts à la même époque ; il meurt en 1637.

Antoine, dit le Jeune, est *huissier* dans la même ville (né vers 1606, il meurt en 1691).

Par ailleurs et sans que l'on puisse en préciser la filiation, vers 1675 était né un Antoine Lavoisier que nous retrouvons « *laboureur* » à Taillefontaine de 1700 à 1740 ; marié à Marie-Madeleine Alart vers 1698, il eut d'elle 10 enfants, 6 filles et 4 garçons, et l'importance de cette branche collatérale suffit, croyons-nous à expliquer la présence de nombreux « Lavoisier » dans la région.,

Enfin, en 1678 naît un autre Antoine Lavoisier, proche parent du précédent et que certains estiment même être son frère, qui est l'ancêtre de notre grand savant. Nous le voyons en 1698 *procureur au bailliage,* puis *garde-marteau de la maîtrise des Eaux et Forêts.* Il est « instruit, de tournure agréable » et en 1705 il épouse Mlle Waroquier, fille d'un notaire de Pierrefonds (en 1727 il est un des propriétaires de trois petites maisons, à l'extrémité de l'actuelle rue Alexandre Dumas).

De l'union du procureur du bailliage et de la fille du notaire naît en 1713 Jean Antoine qui fait ses études à Paris, devient *avocat,* puis *procureur au Parlement en 1741* (succédant à son oncle Waroquier).

En 1722, il acquiert à prix d'argent, un des offices les plus recherchés à l'époque, celui de « *Conseiller Secrétaire du Roi, maison, finances et Couronne de France qui conférait la noblesse héréditaire et le titre d'écuyer* » (son nom s'enrichit alors de la particule « de »).

Antoine-Laurent de LAVOISIER, chimiste.

Le fils de Jean-Antoine est né à Paris en 1743. Quand son père meurt, au Bourget, en 1775, il s'est déjà « fait un nom ». Après de bonnes études au Collège Mazarin, il fréquenta les cours d'astronomie, de chimie, de sciences naturelles professés par les plus grands esprits de l'époque.

A 23 ans, un « Mémoire sur le meilleur système d'éclairage de Paris » lui a valu d'obtenir un prix à l'Académie des Sciences où il entra deux ans plus tard.

C'est en 1775 qu'il réalise sa fameuse expérience prouvant que l'air est composé d'un cinquième d'oxygène et de quatre

cinquièmes d'azote (on croyait auparavant que l'air était un corps simple). Ce n'est pas sa seule découverte importante puisque dix ans plus tard il réalisait la synthèse de l'eau. Ses expériences sur la respiration, les combustions, les fermentations lui permettaient d'énoncer des théories révolutionnaires pour l'époque, qu'on considère actuellement comme les véritables fondements de la chimie moderne. Je vous fais grâce des différents postes occupés, des différents titres obtenus et je n'énumère pas non plus ses innombrables études, allant de l'allaitement artificiel à l'élaboration d'un programme d'enseignement avec Condorcet .

L'Administrateur.

Tout comme en 1960, les recherches ne permettaient guère alors de vivre. Pour subvenir aux dépenses nécessitées par ses expériences, il demande et obtient une charge de fermier-général en 1769. Le fermier-général est celui qui, moyennant une redevance payée au roi, est chargé de lever les impôts pour toute une région. Il en profite souvent pour s'enrichir et la chronique nous laisse le souvenir de fortunes fabuleuses édifiées de cette façon. Lavoisier n'est pas du nombre de ces « profiteurs » et l'histoire lui a même attribué le titre de « bon administrateur ». Il répandit des bienfaits autour de lui, supprima des contributions trop lourdes pour les classes laborieuses, évita les horreurs de la famine aux habitants de Blois. Il n'était pas pauvre cependant. Grand propriétaire dans la Généralité d'Orléans, il possédait de nombreuses fermes dans notre région : à Vivières, à Mortefontaine, à Taillefontaine, à Largny, par exemple, dont il est le dernier seigneur.

Son titre de fermier-général conduira Lavoisier à la guillotine le 8 mai 1794. Il a à peine 50 ans ; malgré la valeur du savant, malgré l'importance des travaux qu'il poursuit et qu'il voudrait pouvoir achever, il subira le sort de tous les fermiers-généraux !

La veuve de LAVOISIER.

Lavoisier s'était marié en 1771 à une jeune fille de 14 ans, Marie-Anne-Pierrette Pauzle, fille d'un fermier-général. Il n'eut pas d'enfant. L'exécution de 1794 privait la veuve de son époux et de son père ; elle resta propriétaire d'une partie des terres qu'avait possédées son mari. Dans les dernières années de sa vie, — elle mourut en 1836 — elle résidait à Villers-Cotterêts et on la voyait souvent traverser Taillefontaine ou Vivières dans sa petite voiture, quand elle allait toucher ses fermages. Elle contracta un second mariage avec le Comte Benjamin de Rumford, mais elle garda toujours un pieux souvenir de l'illustre chimiste et jusqu'à la fin de sa vie ses lettres furent signées Lavoisier-Rumford (les archives de la ferme de l'Épine, à Vi-

vières, en gardent de précieux autographes). La terre de Taillefontaine passa par héritage à ses neveux de Tocqueville. Le Comte Bernard de Tocqueville conserve encore au château de Bezance (Puy-de-Dôme) une partie de l'argenterie de Lavoisier.

Une rue à Paris, une statue Place de la Madeleine, une école, un musée, portent un nom à l'honneur dans tous les livres de sciences de nos écoliers. Villers-Cotterêts se devait bien de contribuer à perpétuer la mémoire d'un des plus grands chimistes de tous les temps et qui était dans notre région propriétaire de l'Épine, de l'Essart, des terres de Taillefontaine, le dernier seigneur de Largny...

Marcel LEROY.
Secrétaire de la Société Historique
de Villers-Cotterêts.

Le bienheureux Jean de Montmirail* moine de Longpont

De tout temps on s'est plu à lire le récit des grandes conversions, qu'il s'agisse d'incroyants qui, touchés un jour par la grâce, se tournent vers Dieu, ou de chrétiens qui, après avoir mené une vie de graves désordres, se convertissent soudain pour s'adonner à une rigoureuses pénitence, ou même simplement de bons chrétiens qui, désireux d'une plus grande perfection, renoncent au monde pour embrasser la vie pauvre et humble de la religion. De nos jours encore, les exemples ne manquent pas de conversions retentissantes ; et une collection qui a pour titre *Convertis du XX^e^siècle* vient de faire paraître son cinquième volume.

Déjà au moyen âge, les hagiographes ont aimé à retracer la vie des grands convertis, le plus souvent pour obtenir de Rome la canonisation de leur héros.

Pour ne parler que de ce qui concerne l'ordre de Cîteaux, on peut citer la conversion de saint Bernard, jeune seigneur de Fontaine-lès-Dijon, voué au plus bel avenir, quittant le monde en 1112, pour entrer avec une trentaine de compagnons qu'il avait convertis, dans le plus pauvre et le plus sévère des monastères, celui de Cîteaux. C'est aussi la conversion d'Amédée de Clermont-Hauterives, seigneur dauphinois, se faisant moine à Bonnevaux, non loin de Vienne, en 1119, avec son jeune fils Amédée, entraînant avec lui plusieurs seigneurs des environs, et se livrant à une rigoureuse pénitence, qui rappelle en plus d'un point celle dont le bienheureux Jean de Montmirail nous a

donné l'exemple. On peut encore citer la conversion d'Othon, fils du marquis d'Autriche Léopold le Pieux, petit-fils de l'empereur Henri IV, se retirant, en 1132, à l'abbaye de Morimond avec un groupe de quinze gentilshommes de ses amis.

Parfois les hagiographes se plaisaient à corser leur écrit, pour rendre les contrastes plus frappants. C'est un peu le cas, semble-t-il, du moine anonyme de Longpont (1), qui retraça au XIIIe siècle la vie du bienheureux Jean de Montmirail, que nous allons suivre ici dans ses grandes lignes.

Jean naquit à Montmirail en 1165, qui est aussi l'année de la naissance de Philippe Auguste. On a dit qu'il était de race royale (2). Ce ne peut être que par alliance, son arrière-grand-père Gaucher, seigneur de la Ferté, mort vers 1125, ayant épousé la fille du comte de Champagne Thibaud IV le Grand, l'ami de saint-Bernard, qui était de la seconde race des comtes de Champagne, de la maison de Blois, qui ont la même origine que les rois de France de la troisième race. C'est ainsi que l'on peut dire que Jean de Montmirail était de race royale.

Son père André avait épousé Helviade d'Oisy-en-Cambrésis, qui lui avait apporté en dot le comté de la Ferté-d'Ancoul (la Ferté-sous-Jouarre), Tresmes, la vicomté de Meaux, la châtellenie de Cambrai et la baronnie de Gandelus, qui venaient s'ajouter aux seigneuries de Montmirail et de Condé-en-Brie, et au comté de la Ferté-Gaucher. De tout cela Jean hérita. En 1185, il épousa Helvide de Dampierre. Il servit à la cour du roi Philippe Auguste et se fit remarquer par sa droiture et sa loyauté. Philippe Auguste en fit son conseiller et se plaisait à l'appeler *Jean Probité* (3). En 1193 ,la guerre, toujours latente, entre le roi de France et le roi d'Angleterre Richard Cœur de Lion, reprit de plus belle. Une bataille eut lieu près de Gisors, qui marquait la limite de la Normandie. Au plus fort de la mêlée, le roi de France se trouva enveloppé d'ennemis et fut sur le point d'être fait prisonnier. Il ne dut son salut qu'à la présence d'esprit et au courage de Jean de Montmirail, qui se précipita à son secours, entraînant avec lui quelques chevaliers, et réussit à le dégager (II, 34).

Le biographe nous dit qu'un saint homme de chanoine régulier venait souvent voir le seigneur de Montmirail et l'entretenait de la vanité des choses du monde, des richesses, des honneurs, de la gloire et de tout ce qui passe (I, 4). Et c'est ainsi que Jean, qui l'écoutait volontiers, résolut de changer radicalement de vie, au moment même où il était parvenu au faîte des honneurs et de la gloire, et voulut s'arracher à la cour, dire adieu au métier des armes, aux tournois, et vivre dans la solitude pour s'y adonner aux œuvres de pénitence et de charité. Non pas qu'il se fût livré jusque là à de graves désordres, qu'il eût pratiqué le brigandage, comme certains seigneurs qui ne craignaient pas de détorusser les voyageurs, ou qu'il se fût fait remarquer par sa cruauté, comme par exemple — sans aller bien loin —, Enguerrand IV de Coucy, son petit-fils, qui fit pour s'y adonner aux œuvres de pénitence et de charité. Non

arrêter, en 1256, quatre jeunes gentilshommes flamands trouvés dans sa forêt de Coucy porteurs d'arcs et de flèches, et qu'il fit pendre sans autre forme de procès. Saint-Louis, informé de la chose, le fit immédiatement enfermer au Louvre, lui infligea une amende de 12.000 livres parisis — somme considérable —, qu'il envoya en Terre sainte, confisqua le bois où les trois malheureux jeunes gens avaient été pendus, et condamna le coupable à fonder trois chapellenies perpétuelles pour le repos de leurs âmes. On sait qu'Enguerrand fut enterré à Longpont, près de sa mère Marie de Montmirail.

Pour en revenir à notre Jean, il voulut embrasser une vie plus parfaite. Près de son château de Montmirail, il fit construire un hôpital pour les pauvres, où il voulut leur prodiguer lui-même les soins les plus rebutants, allant jusqu'à enterrer les morts (I, 6-7). Pendant un séjour dans son château d'Oisy, il rencontra un jour des lépreux sur le chemin et leur fit l'aumône (II,19). De passage à Provins, il alla visiter un lépreux, passa la journée auprès de lui et le baisa religieusement (II,22), comme devait faire aussi saint Louis qui aimait, lors de ses séjours à l'abbaye de Royaumont, à aller servir un moine lépreux à l'infirmerie (4). Chaque jour, Jean appelait des pauvres à sa table, et même, au besoin, leur cédait son lit pour la nuit (II,26). Ce changement de vie et toutes ces pratiques le firent mépriser et moquer par les siens (II,23).

C'était l'époque où l'hérésie des Albigeois causait de grands ravages dans tout le Languedoc. L'idée vint alors à Jean de prendre part à la croisade qui se préparait pour combattre les hérétiques. Il voulut même vendre une partie de ses forêts pour faire face aux dépenses de l'expédition. Mais on l'en détourna, en lui représentant que s'il retournait au métier des armes, la tentation serait trop forte pour lui de s'y laisser reprendre et de renonecr à ses résolutions de vie humble et pénitente (I,13). C'est alors que Jean décida de se retirer dans la solitude avec pour compagnon un des gens de sa maison nommé Amand (I,14), Il envoya d'abord celui-ci consulter un célèbre ermite du diocèse de Liège. L'homme de Dieu conseilla d'embrasser la vie cénobitique plutôt que la vie érémitique, et il ajouta que l'ordre de Cîteaux devait être préféré aux autres à cause de sa sainteté, et que c'était là la voie la plus directe et la plus rapide pour aller au ciel (I,15). Mais Jean ne s'en tint pas là. Pour plus de sûreté, il voulut aussi consulter les plus illustres théologiens de Paris. Il se rendit lui-même dans la capitale, où il trouva les théologiens assemblés. Il put en consulter trois en particulier, qui lui répondirent qu'ils ne pouvaient lui indiquer que l'ordre de Cîteaux pour aller au ciel, si du moins il était bien résolu et se sentait capable, avec la grâce divine, de persévérer dans une voie aussi austère (I, 18). C'est ce qui le décida à se faire cistercien.

Restait à faire le choix d'une abbaye. Ses domaines en comptaient plusieurs. Non loin de Montmirail, il y avait l'abbaye du

Reclus, fille de Vauclair, fondée par saint-Bernard en 1142, près de Montmort, sur les bords du Petit-Morin. Tout près de là, il y avait aussi l'abbaye de la Charmoye, fondée également par les moines de Vauclair, en 1167, près des sources du Surmelin. Sans compter l'abbaye de Scellière, fille de Pontigny en 1168, située tout près de Nogent-sur-Seine. En Brie, il y avait encore les abbayes de Preuilly, cinquième fille de Cîteaux, fondée en 1118 ; de Barbeau, fondée en 1147 près de Melun par le roi Louis VII, qui y appela les moines de Preuilly et voulut y être enterré ; de Jouy, fondée en 1124 près de Provins par les moines de Pontigny. Enfin, près de Cambrai, se trouvait la célèbre abbaye de Vaucelles, fondée par saint-Bernard en 1132, sur les bords de l'Escaut, dont la seconde église, construite par Villard de Honnecourt en 1190, ne mesurait pas moins de 132 m. de longueur — l'église de Longpont n'en a que 106 —, la plus grande église qu'aient jamais construite les cisterciens.

Jean de Montmirail n'avait donc que l'embarras du choix. Mais, se souvenant des paroles de Dieu à Abraham : *Sors de ton pays, éloigne-toi de ta famille et de la maison de ton père,* il préféra chercher hors de ses domaines l'abbaye où il irait se cacher pour toujours (III, 38). Il n'alla pas loin, et choisit l'abbaye de Longpont, fondée en 1132, près de Villers-Cotterêts, par saint-Bernard, à la demande de l'évêque de Soissons Joscelin de Vierzy (1126-1152), qui voulut y être enterré.

Gardant le secret de son entrée en religion, avant de partir pour Longpont, Jean convoqua le peuple et simula son départ pour la croisade contre les Albigeois. Il partit enfin avec le consentement de sa femme. Il reçut l'habit de novice le jour de l'Ascension, des mains de l'abbé Gautier d'Ochies (1201-1219), qui devint plus tard abbé de Cîteaux. Il est très probable que ce fut en l'année 1210, où l'Ascension tombait le 27 mai.

Comme l'abbé lui demandait, suivant la règle, s'il était bien décidé à observer la règle et les coutumes de l'ordre, avec ses austérités et ses jeûnes, Jean répondit : « Sachez que je n'ai jamais été si heureux, et que je m'estime digne de manger ici le pain de son que l'on donne aux chiens ». Et tous les moines furent fort édifiés de cette réponse. Il entra au monastère avec Amand, qui l'avait accompagné déjà dans ses essais de vie érémitique (5).

A cette époque, la grande église dont nous admirons encore les ruines était en pleine construction. Il est très probable que Jean de Montmirail y travailla. Commencée vers 1200, elle fut consacrée le 24 octobre 1227, en présence de saint Louis, qui la trouva si belle qu'il voulut en faire construire une toute semblable à l'abbaye de Royaumont, qu'il fonda peu après, non loin de son château d'Asnières-sur-Oise, en exécution des volontés de son père Louis VIII.

Dès son entrée à Longpont, le bienheureux Jean s'adonna à la pénitence la plus sévère, avec une ardeur incroyable, ne

pensant qu'à s'humilier et se livrant aux travaux les plus vils et les plus pénibles. Ce qui lui valut bientôt le surnom de *Jean l'Humble*. De tous les faits rapportés par le biographe on ne donnera ici que quelques exemples.

Il arriva qu'un religieux nommé Amand — celui-là même qu'il avait entraîné avec lui au monastère — se leva une nuit pour graisser, en cachette, les souliers de celui qui avait été son maître. Jean s'en aperçut, et, ne pouvant souffrir qu'on le servît ainsi, s'en plaignit au prieur, allant jusqu'à lui dire que s'il avait promis de persévérer dans l'ordre, il se voyait maintenant obligé de changer de résolution, parce qu'il était venu pour servir et non pour être servi. Le prieur s'empressa de le calmer et lui conseilla d'aller, en cachette, pendant la nuit, prendre les souliers de son confrère Amand et de les lui graisser. Jean fut tout joyeux de cette réponse ; et la nuit même, comme s'il avait eu à se venger d'une injure, il s'empressa d'accomplir le conseil du prieur (III, 46).

Il faut se rappeler qu'au moyen âge, graisser les souliers était considéré comme le plus vil et le plus abject des travaux. On lit dans la vie de saint Bernard une anecdote des plus significative à ce sujet. Un jour que le saint était en train de graisser ses souliers, un moine noir se présenta à lui et lui représenta que pareil travail était absolument indigne d'un grand abbé comme lui. Le saint n'eut pas de peine à reconnaître dans cette apparition Satan en personne qui venait le tenter. Il répondit qu'il était venu pour servir et non pour être servi, et renvoya l'autre en lui disant de rapporter tout cela à son abbé (6). On trouve un trait du même genre dans la vie du bienheureux Amédée de Clermont-Hauterives, moine de Bonnevaux au XIIe siècle. Celui-ci, qui n'était pas prêtre, trouvait qu'il était tout à fait inconvenant que les prêtres graissassent leurs souliers de leurs mains qui touchaient chaque jour le corps du Seigneur. Il demanda à son abbé la permission de graisser les souliers de tous les moines prêtres. Un jour, tandis qu'Amédée se livrait à ce travail, il arriva que le comte Guigues d'Albon (le premier Dauphin), son oncle, vint à Bonnevaux pour le voir. Au signal du prieur, on alla dire à Amédée de se hâter d'aller saluer le visiteur. Mais notre homme demanda un petit délai pour terminer le travail commencé. Et comme il tardait à venir, le comte se dirigea vers le lieu où il travaillait. Le voyant, manches relevées jusqu'au coude, tout mouillé de sueur, il se prit à verser des larmes, et, levant les mains au ciel, il rendit grâces à Dieu de ce qu'il avait donné une si grande humilité à cet homme issu de la race à laquelle il appartenait lui-même (7). On cite encore un exemple semblable dans la vie du bienheureux Thibaud, abbé des Vaux-de-Cernay au XIIIe siècle, qui allait graisser les souliers de ses religieux sans que ceux-ci pussent s'en apercevoir (8).

Mais à côté de ces actes d'humilité que le bienheureux pratiquait, il est d'autres humiliations plus cuisantes, qu'il ne choi-

sissait pas, qui lui vinrent du dehors et qu'il supporta néanmoins avec une parfaite sérénité d'âme, parfois même avec une pointe d'humour, comme on va le voir dans les quelques exemples qu'il faut citer parmi beaucoup d'autres.

On a vu qu'après son changement de vie, Jean s'était attiré le mépris des siens. Ce mépris persista même après son entrée à Longpont. Un jour qu'il était allé à Montmirail avec son prieur pour affaire, il alla demander l'hospitalité dans son château. Mais on inventa mille prétextes pour lui faire comprendre que la chose n'était pas possible. Jean se présenta alors chez des étrangers, qui le reçurent avec joie (III, 50). Il se présenta une autre fois au château de Montmirail et demanda à voir sa femme. Celle-ci lui fit dire qu'elle était au bain et ne pouvait le recevoir. « Madame est au bain » (*Domina sudat*), lui dit le domestique. Jean se borna à lui répondre : « Plaise au Seigneur que le bain lui soit salutaire ! » (*Dominus utilem ei sudorem concedat !*), et il s'en alla. Il partit pour la Ferté-Gaucher, où il trouva le meilleur des accueils chez sa belle-mère. Comme il lui racontait sa mésaventure de Montmirail, celle-ci lui reprocha d'aller chercher l'hospitalité ailleurs que chez elle. A quoi Jean répondit : « Vous, Madame, vous n'êtes pas au bain » (*Vos, Domina, non sudatis*) (III, 55).

Un jour qu'il était à Cambrai en compagnie de Gillon, le cellérier de l'abbaye de Vaucelles, des ouvriers qui travaillaient aux fossés de la ville, voyant passer ces deux moines, se moquèrent d'eux, en leur criant *Hauy ! Hauy !* Le cellérier hâta le pas pour échapper au plus vite à ces moqueries. Jean, au contraire, s'approcha des ouvriers, leur dit qu'il n'était qu'un misérable pécheur, digne de tous les mépris et les encouragea à continuer leurs huées (III, 42-43).

Mais toutes ces humiliations ne suffisaient pas à notre bienheureux Jean. Un jour que le prieur lui demandait s'il était content d'être entré dans l'ordre de Cîteaux, il répondit : « Je ne voudrais pas avoir choisi un autre ordre que celui-ci. Mais si c'était à refaire, je ne me ferais pas moine : je voudrais être ribaud » (III, 53). Ribaud, c'est-à-dire valet d'écurie, emploi que remplissaient alors généralement des gens sans foi ni loi. On voit que Jean était avide des pires humiliations. Il méritait bien le surnom de *Jean l'Humble* qu'on lui donna.

Il mourut après quelques jours de maladie, pendant que les moines chantaient les Laudes de la Saint-Michel (29 septembre) (III, 61), en l'année 1217, à l'âge de cinquante-deux ans, après sept ans de vie religieuse. Il fut inhumé dans le cimetière commun. Puis, plusieurs miracles s'étant accomplis à son tombeau, on transféra ses restes dans un cercueil de marbre que l'on plaça dans la muraille du cloître de la lecture (IV, 71). La cérémonie fut présidée par l'abbé de Cercamp, abbaye de la filiation de Pontigny, au diocèse d'Arras.

En 1236, les moines de Longpont essayèrent d'obtenir la canonisation de Jean de Montmirail. Répondant à leur demande, le pape Grégoire IX chargea l'évêque de Paris, Guillaume d'Auvergne, et l'abbé de Saint-Victor, Rodolphe, de faire l'enquête préalable, par lettre datée de Terni, le 29 mai 1236 (9). Mais, pour des raisons qu'on ignore, les démarches n'aboutirent pas.

En 1253, en raison des nombreux miracles dus aux mérites du bienheureux Jean, le chapitre général de Cîteaux accorda la permission de transférer son corps dans l'église (10). Marie, sa troisième fille, qui avait épousé Enguerrand III de Coucy, le Grand (11), fit faire un beau mausolée dans le sanctuaire de l'église, du côté de l'évangile, qui fut inauguré en grandes pompes, en présence d'archevêques, d'évêques et d'un grand concours de peuple (12).

Enfin, vers le milieu du XIIIe siècle, on fit une châsse ou cassette de bois recouvert de cuir, longue de 71 cm., haute de 14 cm. et large de 18 cm., ornée sur les quatre faces et cerclée de fer. Elle est parsemée de clous dorés et de cinquante écussons représentant les armoiries de la famille royale et des plus grandes familles de France. Cette châsse est parvenue jusqu'à nous malgré les désastres de la guerre de Cent ans, des guerres de religion et de la Révolution. Le comte Henri de Montesquiou, qui devint propriétaire de l'abbaye de Longpont en 1807, puis de l'église en 1831, et qui fit tant pour sa conservation, fit réparer la châsse du bienheureux Jean, et les reliques furent reconnues par l'évêque de Soissons en 1855. C'est dans cette même châsse que l'on vénère encore les reliques de notre bienheureux.

En 1891, La Sacrée Congrégation des Rites autorisa le diocèse de Soissons à honorer le bienheureux Jean d'un culte liturgique ; autorisation qui fut étendue au diocèse de Châlons-sur-Marne en 1908.

Chez les cisterciens, ceux de la congrégation italienne de saint-Bernard sont les premiers et les seuls jusqu'à présent, à célébrer sa fête, le 28 septembre, sous le rite de III leçons.

Pour ce qui est de la canonisation, plusieurs auteurs modernes, qui ont écrit la vie du bienheureux Jean, ont voulu prouver qu'elle avait été prononcée par le pape. Mais pas un seul des arguments qu'ils apportent n'a valeur de preuve : comme le fait qu'on lui a toujours donné le nom de saint ou de bienheureux, que l'on a élevé ses restes à plusieurs reprises, qu'il a été inscrit dans une quantité de martyrologes. Cela ne prouve qu'une chose, c'est qu'il a été l'objet d'un culte local, mais nullement qu'il ait été inscrit solennellement au catalogue des saints par le Souverain Pontife.

Dans l'ordre de Cîteaux, on ne connaît que seize cas de démarches entreprises pour obtenir des canonisations. Sept de ces démarches restèrent sans résultat, parmi lesquelles celles

qui concernent notre bienheureux. Quatre aboutirent à une simple autorisation de culte local. Enfin cinq obtinrent une canonisation au sens strict. Ce sont celles de saint Bernard (1174) ; de saint Pierre, premier abbé de Tamié, puis archevêque de Tarentaise (1191) ; de saint Guillaume, qui fut moine de Pontigny, abbé de Fontaine-Jean puis de Châalis, et archevêque de Bourges (1218) ; de saint Edmond de Cantorbéry, mort à Pontigny (1247) ; et de sainte Edwidge, qui se retira à l'abbaye de Trebnitz, en Pologne (1267). Ces deux derniers n'appartenant pas réellement à l'ordre, il reste qu'il n'y a que trois saints canonisés dans l'ordre de Cîteaux : saint Bernard, saint Pierre de Tarentaise et saint Guillaume de Bourges. Ni Baronius, dans ses *Annales ecclésiastiques,* qui mentionne toutes les bulles de canonisation qu'il a pu rencontrer, ni Benoît XIV, dans son important ouvrage *De servorum Dei beatificatione et beatorum canonizatione,* ni le *Bullarium Magnum,* ni les statuts des chapitres généraux de l'ordre de Cîteaux ne signalent aucun autre cas (13).

Il ne faut pas s'en étonner. Il y a beaucoup moins de saints canonisés au sens strict que nous sommes tentés de le croire. Ainsi dans l'ordre bénédictin, de beaucoup le plus ancien et le plus nombreux, on n'en compte qu'une trentaine ; et chez les chartreux, on n'en compte qu'un seul : saint Hugues d'Avalon en Dauphiné, d'abord moine de la Chartreuse, puis prieur de Witham en Angleterre, enfin évêque de Lincoln, mort en 1200, canonisé en 1220. Quant à saint Bruno, son culte ne commença qu'au XVIe siècle, et il ne fut jamais canonisé.

Pour en revenir au bienheureux Jean de Montmirail, s'il n'est pas canonisé, nous nous en consolerons en disant que cela n'enlève absolument rien à ses mérites, ni à la vénération à laquelle il a droit.

Fr. M. - Anselme DIMIER.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

Acta Sanctorum Bollandiana, sept. t. VIII, p. 186-235. — M. Aubert, *L'Architecture cistercienne en France,* t. I, p. 340. — *Bibl. Hag. Lat.,* 254, 4415. — A. Boitel, *Histoire du bienheureux Jean surnommé l'Humble,* Paris, 1859. — U. Chevalier, *Bio.-Bibl.,* 2448. — Jean de Cirey, *Catalogue des saints et bienheureux de l'ordre de Cîteaux,* dans Guignard, *Les monuments primitifs de la règle cistercienne,* Dijon, 1878, p. 652. — Abbé Corneaux, *Longpont et ses ruines,* Soissons, 1879. — *Gallia christiana,* t. IX, 474 B. — M.G. Larigaldie, *Chevalier et moine, ou Jean de Montmirail,* Paris, s.d. (1909). — Le Nain, *Essai de l'histoire de l'ordre de Cîteaux,* t. VII, p. 389-411. — S. Lenssen, *Aperçu historique sur la vénération des saints cisterciens dans l'ordre de Cîteaux,* dans *Collectanea ord. cist. ref.,* t. VI (1939), p. 17-18, 184, 273. — J.B. de Machaut, *Histoire du B. Jean,*

seigneur de Montmirail, Paris, 1641. — Manrique, *Annales cist.*, t. III, p. 143-149 ; IV, 519. — [H. de Montesquiou], *Chronique de l'abbaye de Longpont*, Paris, 1834. — G. Müller, *Ein Heiligenverzeichnis*, dans *Cisterc.-Chronik*, t. XXVII (1915), p. 49. — *Statuta cap. gen. ord. cist.*, ann. 1253, n. 25, dans Canivez, t. II, p. 394. — *Vies des saints et bienheureux*, par les Bénédictins de Paris, t. IX, p. 613-615. — Zimmermann, *Kalendarium benedictinum*, t. III, p. 115-116.

NOTES

(*) La vraie prononciation est Montmirel, et non Montmiraille. Auguste Longnon, mort en 1911, grand maître en toponymie, ou géographie historique, et qui l'enseigna aux Hautes Études et au Collège de France, était originaire de Montmirail et prononçait Montmirel. En effet l'étymologie est non pas **Mons mirabilis**, mais **Mons miraculi**, ou mieux **Mons miriculi**, c'est-à-dire non pas le mont qu'on admire, mais le mont du haut duquel on observe, le mont de la guette, comme disait Auguste Longnon. Sur cette question voir A. Longnon, **Les noms de lieu de la France**, Paris, 1920-1929, n° 2277 ; et **Le nom de lieu Montmirail et son étymologie**, dans **Romania**, t. XLI (1912), p. 115-119. — Ledouble, **Montmirel et Montmirail**, Reims, 1907. — M.G. Larigaldie, **Chevalier et moine, ou Jean de Montmirail**, appendice II, p. 158.

(1) On a dit que c'était l'abbé Gautier d'Ochies lui-même. Voir Daunou, dans **Histoire littéraire de la France**, t. XVIII, p. 135.

(2) **Vita**, dans **Acta Sanctorum Bollandiana**, sept, t. VIII, p. 219 C, cap. I, n° 3.

(3) **Vita**, cap. II, n° 34, p. 224 F : **Johannes Probitas**. — On se contentera, dans la suite, de donner les références à la **Vita** dans le texte, avec indication du chapitre et du n°, entre parenthèses.

(4) [Guillaume de Saint-Pathus], **Vie de saint Louis**, ch. XI, dans **Rec. Hist. France**, t. XX, p. 96 D-97 E.

(5) C'est ce qui ressort de ce qui sera dit plus loin, quand le bienheureux Jean graissait les souliers de son confrère Amand (III, 46).

(6) **Bernardi Vita quarta**, lib. II, n° 16, dans **Pat. Lat.**, t. CLXXXV, col. 549.

(7) **Vita venerabilis Amedaei Altae Ripae**, cap. VII, dans L.P. d'Hozier, **Armorial général de France**, V^e registre, 1re partie : de Chastellard, anciennement d'Hauterives en Dauphiné.

(8) Le Nain, **Essai de l'histoire de l'ordre de Cîteaux**, t. IX, p. 78. — Voir encore Fortunat, **Vie de sainte Radegonde**, n° 23, dans **Pat. Lat.**, t. LXXXVIII, col. 703 A.

(9) Manrique, **Annales cist.**, t. IV, p. 519, n. 4-8. — Voir Martène, **Thesaurus novus anecdot.**, t. III. col. 1849.

(10) **Statuta cap. gen. ord. cist.**, ann. 1253, n. 25 ; dans Canivez, t. II, p. 394.

(11) En 1242 ou 1243, Enguerrand, traversant à gué une petite rivière à une lieue de Vervins, tomba de cheval, son épée sortit du

fourreau et le fer lui travrsa le corps. Il mourut à Gercy et fut inhumé à l'abbaye cistercienne de Foigny, tout près de là. Voir **Histoire littéraire de la France,** t. XVIII, p. 296.

(12) Ce monument a disparu, mais il nous est connu par une aquarelle de la collection Gaignières. Il était surmonté d'un haut dais, sous lequel le bienheureux était représenté, en bas armé en chevalier, avec son bouclier orné de ses armes (**de gueules au lion rampant d'or**) ; et, au-dessus. avec la coule de moine. Voir M. Aubert, **L'architecture cistercienne en France,** t. I, p. 340.

,(13) Voir S. Lenssen, **Aperçu historique sur la vénération des saints cisterciens dans l'ordre de Cîteaux,** dans **Collectanea ord. cist. ref.,** t. VI (1939), p. 7-13, 17-18, 184, 273.

APPENDICE

SAINT-BERNARD ET MONTMIRAIL.

Un jour, une troupe de jeunes seigneurs, se rendant à un tournoi, s'arrêta à Clairvaux pour voir le monastère et saluer saint Bernard. On approchait du Carême, époque où les tournois étaient interdits. Le saint leur demanda de s'abstenir de ces jeux pendant les quelques jours qui restaient avant le Carême ; mais ils ne voulurent pas prendre cet engagement. Alors saint Bernard leur dit : « J'ai confiance que Dieu m'accordera ce que vous me refusez ». Sur quoi il leur fit servir de la bière qu'il bénit, leur disant de boire à la santé de leurs âmes. Ce qu'ils firent, mais quelques uns à contre-cœur, craignant de ressentir les effets de la grâce divine. Quand ils furent dehors, ils se communiquèrent mutuellement ce qu'ils avaient dans le cœur. Et, sous l'inspiration de Dieu, ils se convertirent ; et, sur le champ, vinrent s'engager dans la milice spirituelle de Clairvaux. Parmi eux se trouvait Gaucher (ou Gautier) de Montmirail. Cela se passait vers 1146 (*Bernardi Vita prima,* lib. I, cap. xi, n. 55-56, dans *Pat. Lat.,* t. CLXXXV, col. 257 C).

Ce Gaucher avait un neveu nommé comme lui Gaucher. Un jour que saint Bernard était l'hôte du seigneur de Montmirail, la femme de celui-ci présenta au saint son petit Gaucher, qui n'avait pas trois mois, pour qu'il le bénît. Ensuite, comme saint Bernard parlait de Dieu et du salut, selon sa coutume, la mère était assise devant lui, tenant l'enfant dans ses bras. Tandis que le saint parlait, avançant de temps à autre la main, le petit Gaucher s'efforçait de la saisir. Le jeu s'étant renouvelé plusieurs fois, le saint s'en aperçut et donna sa main à l'enfant, qui la prit dans ses deux mains et la baisa à plusieurs reprises. On a dit que ce Gaucher était entré plus tard à Clairvaux. Mais c'est une erreur (*Bernardi Vita prima,* lib. I, cap. xi, n. 56, *ibid.,* col. 257 C-D).

Activités de la Société en 1960

Monsieur José Camby, Conservateur du Musée Charlier à Bruxelles, a bien voulu venir faire pour les membres de l'Association une conférence aussi documentée que vivante sur Alexandre Dumas en Belgique, en montrant notamment l'influence qu'a eue sur la société Belge la présence d'Alexandre Dumas et la vie de ce dernier à Bruxelles.

Monsieur Lebée a eu l'amabilité de recevoir les membres de notre Société dont il fait d'ailleurs partie, dans l'ancienne abbaye de Morienval, sa propriété, et nous avons ainsi pu en admirer le charme et la beauté. Il nous a retracé les fastes et les vicissitudes de ce monastère et nous a fait ensuite visiter l'église en nous expliquant les problèmes archéologiques qu'elle a suscités.

Nous nous étions réunis auparavant à l'abbaye de Lieu-Restauré, dont M. Moreau-Néret nous a retracé l'histoire en marquant les conditions particulières qui sont à l'origine de sa fondation par Raoul IV de Crépy qui fut excommunié pour avoir répudié sa femme en vue d'épouser la sœur de la reine de France, Éléonore d'Aquitaine.

M. Bernard Ancien nous a fait part de ses nouvelles recherches sur l'abbaye de Longpré, ce qui lui a permis d'établir l'histoire de ce monastère. A la demande de tous, cette étude a fait l'objet de la brochure que nous avons publiée en 1960. A cette occasion M. le Docteur Muller, propriétaire à Longpré, avait eu l'amabilité de nous prêter les photographies en couleurs des fouilles faites au début de cette année dans cette ancienne abbaye.

M. Chauvin qui s'est consacré à la forêt de Villers-Cotterêts, nous a fait l'historique des lieux-dits, et grâce à des recherches faites dans chaque commune, nous a révélé de nombreux faits curieux.

M. Frossard nous a fait revivre le passé du château de Corcy et nous a apporté le vieux registre qu'il avait trouvé, dont M. Lenoble a eu l'aimable attention de faire don à la Société.

M. Hec nous a retracé de façon pittoresque les vicissitudes de la sépulture du chevalier d'Hangest, mort en Terre-Sainte au XIIe siècle et enterré à Morienval, ainsi que ses exhumations successives.

M. Leroy a fait l'historique de la statue d'Alexandre Dumas à Villers-Cotterêts et des péripéties qu'a comportées son enlèvement par les Allemands, à l'occasion du don fait par Mme Bizier de la plume en bronze venant de cette statue.

M. le Comte de Montesquiou, au grand plaisir de tous, a apporté à une de nos réunions le célèbre couteau de Saint-Louis provenant de l'abbaye de Longpont, qui venait de figurer à l'exposition organisée à la Ste-Chapelle en l'honneur de Saint-Louis, et il nous en a retracé l'histoire.

M. Toupet nous a fait revivre l'histoire de la Villa Sainte-Anne de Villers-Cotterêts, et avait apporté à cette occasion la belle statue de bois de Sainte-Anne qui s'y trouve encore. Il nous a dans une autre communication, fait l'histoire du moulin à vent de Largny dont on voit les vestiges au bord de la route nationale.

Grâce à MM. Toupet et Vivant nous avons vu une série de projections en couleur du bouquet des archers à Vauciennes.

Nous devons également remercier notre collègue M. Desclèves des admirables photographies qu'il a réalisées, dont certaines nous avaient été demandées par le Service des Monuments historiques, ce qui a permis le classement des boiseries et des stalles de l'église de Villers-Cotterêts.

Nous avons été heureux de recevoir le Touring-Club de France avec une visite de l'église de Largny commentée par M. Moreau-Néret, et du château de Villers-Cotterêts commentée par M. Leroy.

Dons : 1°) Madame Lippmann, petite-fille d'Alexandre Dumas, a fait don à la Société de trois magnifiques portraits d'Alexandre Dumas fils, de sa femme et de sa fille Colette.

2°) Mme Bizier a donné à la Société la grande plume en bronze de la statue d'Alexandre Dumas, seul élément sauvé de la destruction faite par les Allemands.

3°) M. Herbin a remis à la Société une série de photographies fort intéressantes sur l'enlèvement de cette statue par les Allemands.

4°) M. Demeurisse a fait cadeau à la Société d'une vitrine qui a été remise, comme les objets précédents, au Musée Alexandre Dumas.

5°) Mme Decoux nous a donné un plan ancien de la propriété située 43, Rue Demoustier à Villers-Cotterêts.

6°) Enfin M. Lenoble a bien voulu nous remettre un ancien registre du château de Corcy qui fut brûlé pendant la guerre 1914-1918.

Les modifications apportées aux statuts de la Société ont été approuvées par décret du 22 avril 1960.

PUBLICATION FAITE AVEC LES FONDS COMMUNS DE LA FÉDÉRATION

Bibliographie Historique et culturelle du Département de l'Aisne

1954 (2me semestre) — 1961 (1er semestre).

1. — Les actes d'état civil de la famille Racine à La Ferté-Milon. (Publié dans les *Cahiers raciniens,* V (1er semestre 1959), pages 254 à 264. [Paris, 1959. In-8°]).

2. — Les actes notariés relatifs à Racine et à sa famille. I - Archives départementales de l'Aisne, minutier de Laon. (Publié dans les *Cahiers raciniens,* VI (2me semestre 1959), pages 319 à 337 [Paris, 1959. In-8°]).

3. — Ancien (Bernard). Les Annales de l'École du Centre (Soissons). Sans lieu, ni date. In-4°, 7 pages ronéotypées.

4. — Ancien (Bernard). Les destinées de l'ancienne abbaye de Saint-Crépin-le-Grand depuis la Révolution. (Publié dans le *Bulletin de la Société historique... de Soissons,* t. XI, 4me série, 1957-60, pages 100 à 109. [Chauny, Impr. Baticle, 1960. In-8°]).

5. — Ancien (Bernard). Haramont et l'abbaye de Longpré... — Villers-Cotterêts, Société historique..., 1960. In-8°, 30 p., illust. (*Bulletin de la Société historique de Villers-Cotterêts* 2me série, n° 2).

6. — Ancien (Bernard). Survol sur le Soissonnais (Publié dans *Commerçants d'Aujourd'hui,* n° 50, Avril 1961, pages 2 et 23 [Saint-Quentin, Chambre de Commerce. In-4°]).

7. — Ancien (Bernard). La tour de Bucy-le-Long et son bâtisseur Guillaume de Bische. (Publié dans les « *Mémoires de la Fédération des sociétés savantes... de l'Aisne* », t. III (1956), pages 42 à 50 [Laon, 1957. In-8°]).

8. — Ancien (Bernard). Une vieille ferme du Soissonnais, Confrécourt. — Soissons, impr. Saint-Antoine, 1959. In-12, 47 p.

9. — Anthérieu (Étienne). Il y a vingt ans... Un réservoir d'essence trop petit ruinait la contre attaque des blindés français devant Montcornet... (Publié dans *Le Figaro,* 17 mai 1960, p. 11 [Paris. In-fol.]).

10. — Aspects anciens de Saint-Quentin et du Vermandois. — Saint-Quentin, 1958. Deux recueils de photographies de format carte postale.

Tome I : Saint-Quentin : 31 photographies.

Tome II : Vermandois : 22 photographies.

11. — Barbier (Francette), Guillaume (Pierre) et Lobjois (Gilbert). Grandes haches néolithiques non localisées du musée de Laon. (Publié dans les « *Cahiers d'archéologie du Nord-Est* », t. IV, fasc. 1, janvier- juin 1961, p. 19 à 21 [Laon. In-4°, ronéotypé]).

12. — Bastien (P.). Sesterce de Postume de la trouvaille de Corbeny (Aisne). Imitation ou pièce officielle ? (Publié dans le « *Bulletin de la société française de numismatique* », 16e année, n° 5, mai 1961, pages 52 à 53 [Paris. In-8°]).

13. — Berry (Maurice). La restauration de l'ancienne abbaye et l'église Saint-Martin de Laon après la guerre 1939-45. (Publié dans les *Annales des Amis belges du vieux Laon,* 3e livraison, année 1954-55, pages 4 à 7 [Bruxelles. In-8°]).

14. — Billon (Jean). Histoire du théâtre à Laon et à Soissons. (Publié dans les « *Mémoires de la Fédération des sociétés savantes... de l'Aisne* », t. III (1956), pages 64 à 72 [Laon, 1957. In-8°]).

15. — Billotey (Françoise). La chartreuse de Bourgfontaine-en-Valois. (Publié dans les « *Cahiers raciniens* », I - 1er sem. 1957, pages 14 à 29 [Paris, Société racinienne. In-8°]).

16. — Bizardel (Yvon). Blérancourt. (Publié dans *Commerçant d'aujourd'hui,* n° 12, août-sept. 1957, pages 3 à 5 [Saint-Quentin, Chambre de Commerce. In-4°]).

17. — Blancpain (Marc). L'estaminet des cœurs sensibles. — Paris, Denoël, 1960. In-8°, 253 pages.

18. — Blancpain (Marc). La femme d'Arnaud vient de mourir. — Paris, Denoël, 1958. In-8°, 279 pages.

19. — Blancpain (Marc). Les peupliers de la Prétantaine. — Paris, Denoël, 1961. In-8°, 218 pages.

20. — Boeren (P. C.). La vie et les œuvres de Guiard de Laon (1170 env. - 1248). — La Haye, Martinus Nijhoff, 1956. In-8°, 358 pages.

21. — Bonnaud-Delamare (Roger). Les institutions de paix dans la province ecclésiastique de Reims au XIe siècle (Publié avec illustrations, aux pages 143 à 200 du « *Bulletin philologique*

et historique (jusqu'à 1715) du Comité des travaux historiques et scientifiques ». Années 1955 et 1956 [Paris, 1957. In-8°]). On peut signaler en particulier les chapitres :

I. La convention de paix dans les *diocèses de Soissons* et de *Beauvais,* p. 145 à 157. II. L'idée de paix *au diocèse de Noyon* dont faisait partie le Saint-Quentionis, et la région de Chauny, p. 157 à 165. IV. La doctrine gélasienne des *évêques de Laon* et de *Cambrai,* p. 178 à 188.

22. — Bonnault (Claude de) et Meurgey de Tupigny (Jacques). Recherches sur la famille de la Horbe (Vermandois-Thiérache). —Paris, Éditions du Mont Pagnote, 1960. In-8°, 82 pages.

23. — Bouchart D'Orval (Paul). Claude Bouchard D'Orval, ancêtre des familles Dorval et Desgroseillers et de quelques familles Duval. — Montréal, 1957. In-8°, 14 p. (Ce Claude Bouchard D'Orval était né à Montigny-Lengrain et avait émigré au Canada).

24. — Bournerias (Marcel). Livret guide pour une excursion phyto-géographique de Noyon (Oise) à Laon (Aisne) (Publié dans : « *Fédération Française des sociétés de sciences naturelles, Bulletin trimestriel* », 2me série, n° 3, avril 1956, pages 55 à 70 [Paris. In-8°]).

25. — Bourset (Madeleine). La vie dans l'Aisne en 1859. In-4°, 126 pages dactylographiées à double interligne.

26. — Boutinot (Serge). Faune ornithologique du Vermandois (Publié dans la « *Fédération française des sociétés de sciences naturelles, Bulletin trimestriel* », 2me série, n° 11, décembre 1957, supplémentaire, pages 125 à 158 et 13, avril 1958, pages 50 à 79 [Paris. In-8°]).

27. — Brasselet (M. C.) Les foires de Laon aux XVe et XVIe siècles (Publié dans les « *Mémoires de la Fédération des sociétés savantes... de l'Aisne* », t. II (1955), pages 106 à 121 [Laon, 1956. In-8°] et t. III (1956), pages 105 à 114 [Laon, 1957. In-8°]).

28. — Brazier (Paul). Les loges maçonniques Saint-Quentinoises du XVIIIe siècle (Publié dans les « *Mémoires de la Fédération des sociétés savantes... de l'Aisne* », t. III (1956), pages 105 à 114 [Laon, 1957. In-8°] et t. VI (1959), pages 42 à 53 [Laon, 1960. In-8°]).

29. — Brigode (Simon). La cathédrale de Laon et les chevets plats (Publié dans les *Annales des Amis belges du vieux Laon,* 4e livraison, 1955, pages 5 à 7 [Bruxelles, 1955. In-8°]).

30. — Brouette (Émile). Actes inconnus de Thierry et de Philippe d'Alsace en faveur de l'abbaye de Braine (Publié dans la *Revue du Nord,* t. XXXVII, n° 148, octobre-décembre 1955, pages 227 à 230 [Lille. In-8°]).

31. — Brouette (Émile). Obituaire de l'abbaye de Saint-Yved de Braine, publié par une introduction, des notes et une table. — Averbode, 1959. 76 pages.

32. — Bruneaux (Jacques). Deux explorateurs du Mississipi au XVIIe siècle (Publié dans les *Annales des Amis belges du vieux Laon,* 4e livraison, 1955, pages 8 à 14 [Bruxelles, 1955. In-8°]).

33. — Brunet (Pierre). Structure agraire et économie rurale des plateaux tertiaires entre la Seine et l'Oise. — Caen, Société d'impressions Caron et Cie, 1960. In-8°, 552 p., 108 fig., 6 hors-texte (Thèse de doctorat de géographie).

34. — Buffenoir (Maximilien). Trois siècles de vie française. La famille d'Estrées (Publié dans le *Bulletin de la Société historique... de Soissons,* t. X^e, 1954-56, pages 46 à 73 et t. XIe, 1957-60, pages 18 à 84, 4e série [Chauny, impr. Baticle, 1957 et 1960. In-8°]).

35. — Cahiers d'Archéologie du Nord-Est. Tome 1er, fasc. 1 à tome IV, fasc. 1 (janvier-juin 1958 à janvier-juin 1961). — Laon. In-4°, 7 fascicules ronéotypés.

36. — Cahiers raciniens. 1957, 1er semestre à 1960, 2e semestre. — Paris, Société Racinienne, 1957 à 1961. 8 fascicules in-8°.

37. — Cammas (S.). Le musée de Laon (Publié dans « *Commerçant d'aujourd'hui* », n° 18, mars 1958, p. 2 [Saint-Quentin, Chambre de Commerce. In-4°]).

38. — Cammas (S.) et Jovet (M.). Musée de Laon. Inventaire des outils préhistoriques localisés. (Publié dans les « *Cahiers d'archéologie du Nord-Est* », t. I fasc. 2, pages 39 à 41 et t. II, fasc. 1 et 2, pages 10 à 13 et 45 à 49, illustrations [Laon. In-4°, ronéotypé]).

39. — Canonne (Jean). Guise. Notice historique et archéologique (Publié dans les « *Annales des Amis belges du vieux Laon* », 5e livraison, 1956, pages 5 à 8 [Bruxelles, 1956. In-8°]).

40. — Carolus-Barré (Louis). La commune de Condé et Celles-sur-Aisne des origines à la suppression de la commune fédérative de Vailly (Publié dans la « *Bibliothèque de l'École des chartes* », t. CXIII, 1955, p. 75 à 110 [Paris, Société de l'École des chartes, 1956. In-8°]).

41. — Chaloin (Maurice). Une journée à Château-Thierry (Publié dans les « *Annales des Amis belges du vieux Laon* », 4e livraison, 1955, pages 15 à 17 [Bruxelles, 1955. In-8°]).

42. — Charmelot (Madeleine-Anna). Saint-Just ou le chevalier Organt. Paris, Éditions Sézame, 1957. In-8°, 96 p., couv. ill.

43. — Chaurand (Jacques). A propos du nom de Voulpaix (Publié dans la « *Revue internationle d'onomastique* », 11e année, n° 1, mars 1959, pages 23 et 24 [Paris, Éd. d'Artrey, 1959]).

44. — Chaurand (Jacques). Une exposition de l' « Outil à la main » (Publié dans les « *Annales des Amis belges du vieux Laon* », 7e livraison, année 1958, pages 5 à 7 [Bruxelles, 1958. In-8°]).

45. — Chaurand (Jacques). Les haies de Thiérache (Publié dans les « *Mémoires de la Fédération des sociétés savantes... de l'Aisne* », t. VI (1959), pages 64 à 74 [Laon, 1960. In-8°]).

46. — Chaurand (Jacques). La prononciation du nom de quelques communes dans la Thiérache et le Laonnois (Publié dans la « *Revue internationale d'onomastique...* », 12e année, n° 2, juin 1960, pages 101 à 122 [Paris, Éd. d'Artrey, 1960]).

47. — Chaurand (Jacques). Toponymie de la commune de Marle (Publié dans la « *Revue internationale d'onomastique* », 9e année, n° 4, décembre 1957, pages 283 à 299 ; 10 e année, n° 1, mars 1958, pages 1 à 19 ; n° 2, juin 1958, pages 139 à 147 ; n° 3, septembre 1958, pages 173 à 192. [Paris. Éd. d'Artrey, 1958]).

48. — Chemin des Dames. — Soissons, syndicat d'initiative et de tourisme, sans date. In-4°, 8 p. multigraphiées.

49. — Chevallier (Roger). Deux lances de Hallstatt en bronze provenant du lit de la Marne (Aisne). (Publié dans la « *Revue archéologique de l'Est et du centre-Est* », t. X (1959), pages 157 à 160 [Dijon, 1959. In-8°]).

50. — Chevallier (Roger). Deux objets du « Bronze Moyen » à Bruyères-sur-Fère (Aisne) (Publié dans le « *Bulletin de la Société archéologique champenoise* », 53e année, n° 1 - Janvier-juin 1960, pages 5 à 7 [Reims. In-8°]).

51. — Chevallier (Roger). Vestiges de la Tène découverts par prospection aérienne à Celles-lès-Condé (Aisne) (Publié dans le « *Bulletin de la Société archéologique champenoise* », n° 1, 1955, pages 11 à 15, 3 fig. [Reims, 1956. In-8°]). Étude reprise avec la collaboration de Fagot (Pierre) en 1958, dans le Bulletin de la S.P.F. : Voir à Fagot (Pierre).

52. — Chevallier (Roger) et Ertlé (Robert G.). Le chaudron en bronze de Chézy-sur-Marne (Aisne, Canton de Charly). (Publié dans les « *Cahiers d'archéologie du Nord-Est* », t. III, fasc. 1, janvier-juin 1960, pages 12 à 16 [Laon. In-4°]).

53. — Chevallier (Roger) et Ertlé (Robert). Masses perforées de la vallée moyenne de la Marne (Publié dans le « *Bulletin de la Société archéologique champenoise* », n° 1, 1957, pages 19 à 21, 1 fig. [Reims, 1957. In-8°]).

54. — Chevallier (Roger) et Eschard (Dr P.). Le trésor monétaire des Roches (Chézy-sur-Marne, Aisne). (Publié dans le « *Bulletin de la Société archéologique champenoise* », n° 2, 1957, pages 12 à 13, 1 fig. [Reims, 1956. In-8°]).

55. — Chevallier (Roger) et Guillaume (Pierre). Les fonds de cabane mérovingiens de Maizy-sur-Aisne (Aisne). — Dijon, R.A.E. 1958. In-8°. paginé 181 à 187 (tiré à part de la « *Revue archéologique de l'Est et du centre-Est* », t. IX, fasc. 1 et 2, 1958).

56. — Chevallier (Roger) et Guillaume (Pierre). La tête de bélier en argile de Chézy-sur-Marne (Aisne). (Publié dans le

« *Bulletin de la Société archéologique champenoise* », n° 1, 1955, pages 7-8, 1 fig. Reims, 1955. In-8°).

57. — Chorazewicz (C). La collection scolaire de Leuilly-sous-Coucy (Aisne) (Publié dans les « *Cahiers d'archéologie du Nord-Est* », t. IV, fasc. 1, janvier-juin 1961, pages 23 à 28 [Laon. In-4°, ronéotypé]).

58. — Colombier (Pierre du). Maurice Quentin de la Tour au musée de Saint-Quentin. — Paris, La Revue Française, sans date. In-4°, 8 p., illustrations, planches hors-texte en couleur.

59. — Collart (Théodule). Historique de l'enregistrement des actes de l'état-civil en France (En fait il s'agit surtout de l'état-civil des communes d'Auroir, Beaurevoir, Beauvois, Caulaincourt, Estrées, Gricourt, Hérouel, Mortiers, Pontru, Pontruet, Trefcon). — 1959. In-4°, 18 pages dactylographiées et : 1961. In-4°, 40 pages dactylographiées.

60. — Crépin (Henri). Le château de Coucy et ses seigneurs (Publié dans les *Annales des Amis belges du vieux Laon,* 7e livraison, année 1958, pages 8 à 10 [Bruxelles, 1958. In-8°] et dans « *Commerçants d'aujourd'hui* », avril 1959.

61. — Crépin (Henri). La résistance dans l'Aisne, pouvait-elle en juin 1944 éliminer Hitler, Rommel et son État-Major ? (Publié dans « *Caravanne,* « *Au service de la France* », revue *des anciens de la 2e D.B.* », n° 183. Novembre 1957, pages 10 à 15 [Paris. In-4°]).

62. — Dausse (P). Gercy (Aisne, Canton de Vervins) : station néolithique des « Quarante jallois » (Paru dans les « *Cahiers d'archéologie du Nord-Est* », t. 1er, fasc. 2, pages 32 à 34, illustr. [Laon. In-4°, ronéotypé]).

63. — Le dépôt des minutes de l'étude Boulc'h de La Ferté-Milon aux Archives Départementales de l'Aisne (Publié dans les « *Cahiers racinien*s », I, 1er semestre 1957, pages 37 et 38 [Paris. Société racinienne. In-8°]).

64. — Depouilly (J.). L'art roman dans le diocèse de Soissons (Publié dans « *Commerçant d'aujiurd'hui* », n° 23, sept. 1958, p. 28 [Saint-Quentin, Chambre de Commerce. In-4°]).

65. — Depouilly (Jacques). Les grandes Abbayes de Soissons (Publié dans les « *Annales des Amis belges du vieux Laon* », 3e livraison, année 1954-55, pages 8 à 13 [Bruxelles. In-8°]).

66. — Depouilly (Jacques). Le musée de La Fère (Publié dans les « *Annales des Amis belges du vieux Laon* », 6e livraison, 1957, pages 5 et 6 [Bruxelles, 1957. In-8°]).

67. — Depouilly (Jacques). La sculpture médiévale au musée de Soissons (Publié dans « *Commerçant d'aujourd'hui* », n° 49, mars 1961, pages 2 et 24 (Saint-Quentin, Chambre de Commerce. In-4°).

68. — Depouilly (Jacques). Soissons, ville d'art : l'ancienne église Saint-Léger, musée municipal. (Publié dans « *Commer-*

çant d'aujourd'hui », n° 40, avril 1960, pages 2 et 23 [Saint-Quentin, Chambre de Commerce. In-4°]).

69. — Dimier (Fr. M. Anselme). L'église de l'abbaye de Foigny. — Paris, Société française d'archéologie, 1960. In-8°, paginé 191 à 205 (Extrait du « *Bulletin monumental* », t. CXVIII, juillet-septembre 1960).

70. — Dimier (R.P. Anselme). Les statuts de l'abbé Mathieu de Foigny pour la réforme de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras (1232). — Sans indication typographique. In-4°, paginé 110 à 125 (Extrait de la « *Revue bénédictine* », n°s 1-2, 1955).

71. — Doyen (Chanoine Henri). Guide du visiteur de la cathédrale de Soissons. 4e édition revue et complétée. — Soissons, impr. Saint-Antoine, 1958. In-8°, 32 p., planches, couv. ill.

72. — Dubois (Raymond). Le domaine picard, délimitation et carte systématique dressée pour servir à l'Inventaire général du « picard » et autres travaux de géographie linguistique. — Arras, Archives du Pas-de-Calais, 1957. In-8°, 171 p., 2 cartes hors-texte.

73. — Dumas (Georges). Catalogue de l'exposition du siège de Saint-Quentin en 1557. Au musée A. Lécuyer. Ouvert du 6 juillet au 30 septembre 1957. — Saint-Quentin, Impr. Raspail, 1957. In-8°, 9 p. de texte.

74. — Dumas (Georges). Les constructions des lignes de chemin de fer dans le département de l'Aisne de 1845 à 1870. — Laon, Féd. des sociétés savantes de l'Aisne, 1959. In-8°, 20 p. (Tiré à part des « *Mémoires de la Fédération des sociétés savantes... de l'Aisne* », t. V, 1958). Résumé dans « *Commerçant d'aujourd'hui* », n° 37, janvier 1960, sous le titre : « Où l'on voit pourquoi la ligne de chemin de fer de Noyon à Saint-Quentin passe actuellement par Chauny et Tergnier et non par Guiscard et Ham ou par La Fère et Moy ».

75. — Dumas (Georges). État de l'industrie dans le département de l'Aisne entre 1869 et 1880, comparé à l'état actuel. — Laon, Fédération des sociétés savantes... de l'Aisne, 1958. In-8°, 27 p. (Tiré à part des « *Mémoires de la Fédération des sociétés savantes... de l'Aisne* », t. IV, 1957).

76. — Dumas (Georges). L'état politique, économique et social du département de l'Aisne sous le Second Empire autoritaire (1852-1859). — Laon, Féd. des soc. sav... de l'Aisne, 1960. In-8°, 19 p. (Tiré à part des « *Mémoires de la Fédération des soc.sav. de l'Aisne* », t. VI, 1959). Résumé dans : *Commerçant d'aujourd'hui,* n° 46, décembre 1960, sous le titre : « Le département de l'Aisne, il y a 100 ans, sous le Second Empire autoritaire (1852-1859) ».

77. — Dumas (Georges). Fournière et Ringuier (députés socialistes de l'Aisne en 1898-1902 et 1910-1914). — Laon, Archives départementales de l'Aisne, 1960. In-4°, 6 p. dactylogra-

phiées (Doit paraître dans le « *Dictionnaire des militants socialistes* », aux Éditions Ouvrières).

78. — Dumas (Georges). Godin. — Laon, Archives départementales de l'Aisne, 1958. In-4°, 10 p. dactylographiées. (Doit paraître dans le « *Dictionnaire des militants socialistes* », aux Éditions ouvrières).

79. — Dumas (Georges). Histoire de l'Aisne. — Laon, Archives départementales de l'Aisne, 1959. In-4°, 14 p. multigraphiées. (1)

80. — Dumas (Georges. Histoire de l'Aisne. Exposition des archives départementales de l'Aisne, 1958-59. Catalogue. (1) Laon, Archives départementales de l'Aisne, 1960. In-4°, 19 p. dactylographiées.

81. — Dumas (Georges). Histoire de Laon. — Laon, Archives départementales de l'Aisne, 1961. In-4°, 19 p. dactylographiées. (Doit paraître, en partie, tout au moins, dans le *Guide de Champagne* de la Mutuelle, Assurance Automobile des Instituteurs de France).

82. — Dumas (Georges). Inventaire chronologique et analytique de la deuxième partie du cartulaire de l'Hôtel-Dieu de Laon 1160 et 1241 à 1279 et 1302, 1333). — Laon,Archives départementales de l'Aisne, 1961. In-4°, 37 p. dactylographiées (Cet inventaire doit être imprimé en 1961 ou 1962).

83. — Dumas (Georges). Itinéraires touristiques de l'Aisne. — Laon, Archives départementales de l'Aisne, 1959. In-4°, 14 p. multigraphiées. — résumés et extraits dans la revue « *Expansion* », nouvelle série - n° 1 (mars 1961), p. 71 à 76 et dans « *Commerçant d'aujourd'hui* », n° 44 (octobre 1960), p. 2 et n° 52 (juin- juillet 1961), pages 2 et 23-24. (Saint-Quentin, Chambre de Commerce. In-4°).

84. — Dumas (Georges). Monsieur Lucien Broche, archiviste du département de l'Aisne (1877-1958). (Publié dans les « *Mémoires de la Fédération des sociétés savantes... de l'Aisne* », t. IV (1957), p. 34 à 38 (Laon, 1958. In-8°).

85. — Dumas (Georges). Musée des Archives départementales de l'Aisne, rue de Signier à Laon. — Laon, archives départementales de l'Aisne, 1961. In-8°, 15 p. dactylographiées. (Doit paraître, en partie, tout au moins, dans le *Guide de Champagne* de la Mutuelle, Assurance Automobile des Instituteurs de France). (1)

86. — Dumas (Georges). Les nouvelles installations des Archives départementales de l'Aisne. — Paris, Association amicale

---

(1) Le Catalogue de l'exposition des Archives de 1958-59, remanié et les brochures sur « l'Histoire de l'Aisne » et « le Musée des Archives » (n°s 79, 80 et 85) doivent être imprimés ensemble en 1962 pour constituer un catalogue du musée des Archives.

et professionnelle des archivistes français, 1958. In-8°, 23 p., ill. (Extrait de « *La Gazette des Archives* », Nouvelle Série - n° 24 - Juillet 1958).

87. — Dumas (Georges). Les sculptures gothiques de la cathédrale de Laon (Publié dans « *Commerçants d'aujourd'hui* », n° 23, sept. 1958, pages 2, 26, 27 [Saint-Quentin, Chambre de Commerce. In-4°]).

88. — Eydoux (Henri-Paul). Heurs et malheurs de l'illustre château de Coucy (Pages 179 à 208 de : « *Cités mortes et lieux maudits de France* » [Paris, Plon, 1959. In-8°]).

89. — Exposition commémorative du 4e centenaire du siège de Saint-Quentin en 1557. — Saint-Quentin, 1957. Recueil de 18 photographies de format carte postale.

90. — Fagot (Pierre) et Chevallier (Roger). Vestiges de la Tène II découverts par prospection aérienne à Celles-lès-Condé (Aisne). Les fouilles. La céramique domestique (2 figures, 5 planches) (*Bulletin de la Société préhistorique française,* travaux d'octobre 1958, publiés en décembre 1958, p. 661 à 671 [Paris. In-8°]). Sujet déjà étudié par Chevallier (Roger) dans le « *Bulletin de la Société archéologique champenoise* », n°1, 1955, p. 11 à 15, 3 fig. [Reims, 1956. In-8°]. Voir à ce nom.

90. — Finscher (Ludwig). Loyset Compere and his works (Musicien qui fut chanoine de la collégiale de Saint-Quentin à la fin de sa vie qui se situe au début du XVIe siècle). Sans lieu, American institute of musicology, 1958. In-4°, paginé 105 à 143 (Vol. XII (1958) de « *Musica disciplina, a yearbook of the history of musicilogy* »).

92. — Fleury (André). Dérèglement au monastère de Saint-Nicolas-des-Bois (Publié dans les « *Mémoires de la Fédération des sociétés savantes... de l'Aisne* », t. II (1955), pages 40 à 42 [Laon, 1956. In-8°]).

93. — Fleury (André). Une maison d'exportation à Saint-Quentin sous l'Ancien Régime (Publié dans les « *Mémoires de la Fédération des sociétés savantes... de l'Aisne* », t. III (1956). pages 93 à 104 [Laon, 1957. In-8°]).

94. — Foucard (Jacques). Le Rubens de Soissons est-il authentique ? (Publié dans le « *Bulletin de la Société historique... de Soissons* », t. XI, 4e série, 1957-60, pages 110 à 120 [Chauny, impr. Baticle, 1960. In-8°]).

95. — Gasnault (Pierre). L'abbaye Saint-Crépin-le-Grand de Soissons en 1372 (Article se trouvant dans la « *Revue Mabillon* » t. LIX, 1959, pages 69 à 76 [Sans lieu d'édition. In-8°]).

96. — Gasnault (Pierre). Les malheurs de l'abbaye Saint-Médard de Soissons au début de la guerre de Cent Ans. — Sans lieu, 1960. In-8°, 12 p. (Extrait de la « *Revue Mabillon* », année 1960).

97. — Gaudot (Dr Maurice). Les maisons Racine et Sconin à La Ferté-Milon (Publié dans les « *Cahiers Raciniens* », VIII 2e semestre 1960), p. 559 à 570 [Paris, Société racinienne, 1961. In-8°]).

98. — Giard (Jean-Baptiste). La monnaie de Saint-Quentin au temps de Charles VI et de Charles VII (1385 - vers 1447). — Paris, École des Chartes, 1960. In-8°, paginé 29 à 33 (Extrait des « *Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1960 pour obtenir le diplôme d'archiviste-paléographe* »).

99. — Guillaume (Pierre) et Chevallier (Roger). Le cimetière mixte de Nogent l'Artaud (Aisne). — Reims, S.A.C., 1956. In-8°, paginé 11 à 17 (Extrait du « *Bulletin de la Société archéologique champenoise* », 49e année, n° 1 - janvier-juin 1956). Idem. Notes complémentaires. — Reims, S.A.C., 1956. In-8°, 1 p. (Extrait du « *Bulletin de la S.A.C.* », n° 2, 1956).

100. — Guillaume (Pierre) et Chevallier (Roger). Deux objets trouvés dans le lit de la Marne entre Chézy et Nogent l'Artaud (Aisne). — Dijon, R.A.E., 1956. In-8°, paginé 289 à 292 (Tiré à part de la « *Revue archéologique de l'est et du centre-est* », t. VII, fasc. 3 et 4).

101. — Guillaume (Pierre) et Chevallier (Roger). Les stations chalcolithiques de Nogent l'Artaud (Aisne). — Paris, Société préhistorique française, 1956. In-8°, paginé 545 à 555. (Tiré à part du « *Congrès préhistorique de France. Compte-rendu de la XVe Session - Poitiers - Angoulème, 15-22 juillet 1956* »).

Nouvelle publication sur le même sujet dans la « *Revue archéologique de l'Est et du Centre-Est* », t. X (1959), p. 243 [Dijon, 1959. In-8°].

102. — Guillermo (Robert). Chauny et son canton. — Saint-Quentin, Impr. Raspail, (1960). In-8°, 80 p., fig.

103. — Hardy (Georges). Les Augustines de l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry. (Publié dans les « *Mémoires de la Fédération des Sociétés savantes... de l'Aisne* », t. IV (1957) pages 14, 15, 21, 29, 30 ; t. V (1958), pages 14, 15, 18, 19, 20, 21, 24, 25, 27, 28 ; t. VI (1959), pages 14, 19, 20 [Laon, 1958 à 1960. In-8° 19 p.].

104. — Hardy (Georges). La société rurale de la vallée de la Marne (entre Château-Thierry et Dormans) sous le Consulat et l'Empire : a) Les cadres économiques. b) Aspects généraux. (Publié dans les « *Mémoires de la Fédération des sociétés savantes... de l'Aisne* » t. III (1956), pages 86 à 92 [Laon, 1957. In-8°] et t. IV (1957), pages 102 à 107 [Laon, 1958. In-8°]).

105. — Hardy (Roger). La société rurale sous le Consulat et l'Empire : la Ferme. (Publié dans les « *Mémoires de la Fédération des sociétés savantes... de l'Aisne* », t. II (1955), pages 28 à 33 [Laon, 1956. In-8°]).

106. — Haution (Roger). L'abbé Leduc [fils naturel de Louis XV et dernier abbé de Saint-Vincent de Laon. Il vécut dans l'Aisne pendant la Révolution] (Publié dans le « *Bulletin de la société historique... de Soissons* », t. XI, 4e série, 1957-60, pages 90 à 92 [Chauny, impr. Baticle, 1960. In-8°]).

107. — Haution (Roger). Deux évêques Rouennais : Victrix et Yved [dont les reliques furent transportées à Braine lors des invasions normandes] (Publié dans « *Notre Vieux Lycée, Bulletin de l'Association des Anciens Élèves du Lycée de Rouen* », n° 101, année 1958, pages 346 à 349 [In-8°]).

108. — Haution (Roger). Une émeute à Braine en 1793 (Publié dans le « *Bulletin de la société historique... de Soissons* », t. XI, 4e série, 1957-60, pages 85 à 90 [Chauny, impr. Baticle, 1960. In-8°]).

109. — Haution (Roger). Hugues de Bazoches, moine maudit (Publié dans les « *Mémoires de la Fédération des sociétés savantes... de l'Aisne* », t. II (1955), pages 53 à 56 [Laon, 1956. In-8°]).

110. — Haution (Roger). Notre-Dame ou Saint-Yved de Braine, église royale (Publié dans les « *Annales des Amis belges du vieux Laon* », 8e livraison, année 1959, pages 5 à 9 [Bruxelles, 1959. In-8°]).

111. — Haution (Roger). Le registre d'écrou de la maison d'arrêt de Braine (Publié dans le « *Bulletin de la Société historique... de Soissons* », t. X, 4e série, 1954-56, pages 74 à 80 [Chauny, impr. Baticle, 1957. In-8°]).

112. — Haution (Roger). Saint-Ouen [né à Sancy en Soissonnais] (Publié dans « *Notre Vieux Lycée, bulletin de l'Association des Anciens Élèves du Lycée de Rouen* », n° 105, année 1960, pages 34 et 35 [In-8°]).

113. — Haution (Roger). Trois Saints Rouennais et Soissonnais. (Publié dans « *Notre Vieux Lycée, bulletin de l'Association des Anciens Élèves du Lycée Corneille de Rouen* », n° 92, année 1955, pages 369 à 373 [In-8°]).

114. — Hinout (Jacques) et Parent (René). Les abris ornés du Tardenois (Publié dans le « *Bulletin de la société archéologique champenoise* », 54e année, n° 1 - janvier-juin 1960, pages 5 à 7 [Reims. In-8°]).

115. — Hollande (Maurice). Le sud du Laonnois. (Article paru dans « *La Champagne économique, revue mensuelle éditée par la Chambre de Commerce de Reims* », 12e année, 5, mai 1957 ; 6, juin 1957 ; 7-8, juillet-août 1957 ; 10, octobre 1957 ; pages 132 à 143, 168 à 179, 202 à 213. 276 à 288. [In-4°, Illustr.]).

116. — Hollande (Maurice). Sur les routes de Champagne, autour de Reims et d'Épernay... aux confins du Soissonnais et du Laonnois, à travers le Tardenois, dans les plaines de Champagne, en Brie champenoise... — Reims, Michaud, 1959. In-4°, 459 p., illustr.

117. — Jeunesse de Racine, La Ferté-Milon, 1958. — Villers-Cotterêts, impr. du Centre J. Bigot. In-8°, 41 p.

118. — Josse (Raymond). Jean de La Fontaine avait-il une sœur ? — Toulouse, 1961. In-4°, 9 p. dactylographiées.

119. — Jouillé (Henri). Note sur : a) la découverte d'une tombe à incinération et de trois fosses aux environs de Vailly-sur-Aisne (Aisne) ; b) la datation par la méthode du C14 du Rubané récent de l'Aisne (Publié dans le « *Bulletin de la Société préhistorique française* », t. LVI, 1959, fasc. 7-8, pages 479 à 485, fig. [In-8°]).

120. — Journel (Ch.). Caves et vins à Saint-Quentin. (Publié dans les « *Mémoires de la Fédération des sociétés savantes... de l'Aisne* », t. II (1959), p. 43 à 46. Laon, 1956. [In-8°]).

121. — Kah (Philippe). Diderot et la peinture de La Tour. (Publié dans « *Commerçant d'aujourd'hui* », n° 48, février 1961, pages 2 et 24 [Saint-Quentin, Chambre de Commerce. In-4°]).

122. — Lachouque (Commandant Henri). Napoléon en 1814. Préface de Monsieur le Maréchal Juin. — Paris, Éditions Haussmann, (1959). In-8°, 464 pages., illustr., carte (Batailles de Montmirail, Château-Thierry, siège de Soissons, batailles de Craonne et de Laon).

123. — Lacoste (H.). Voyage à Longpont (Publié dans les « *Annales des Amis belges du vieux Laon* », 8e livraison, année 1959, pages 10 à 15 [Bruxelles, 1959. In-8°]).

124. — Lanoiselle (Wilfrid). De la police rurale à Villeneuve (près de Soissons) en 1792 et de quelques incidents. (Publié dans le « *Bulletin de la société historique... de Soissons* », t.XI, 4e série, 1957-60, pages 93 à 99 [Chauny, impr. Baticle, 1960. In-8°]).

125. — Larose (Lieutenant-colonel). Essai généalogique sur la famille de Sainte Salaberge. — Épinal, Impr. coopérative, (1959). In-8°, 96 p., 1 tableau généalogique.

126. — Leclerc (René). L'art contemporain au Musée Antoine Lécuyer de Saint-Quentin (Publié dans « *Commerçants d'aujourd'hui* », n° 20, mai 1958, p. 2 [Saint-Quentin, Chambre de Commerce. In-4°]).

127. — Leclerc (René). La collection Delcroix du musée Antoine Lécuyer (Publié dans « *Commerçant d'aujourd'hui* », n° 29, mars 1959, p. 23 et 24 [Saint-Quentin, Chambre de Commerce. In-4°]).

128. — Leclerc (René). Le musée Lécuyer de Saint-Quentin. (Publié dans « *Commerçants d'aujourd'hui* », n° 14, nov. 1957, p. 2 [Saint-Quentin, Chambre de Commerce. In-4°]).

129. — Lefèvre (André). Célébrité de l'Aisne : Paul Claudel (Publié dans « *Commerçant d'aujourd'hui* », n° 19, avril 1958, p. 30 [Saint-Quentin, Chambre de Commerce. In-4°]).

130. — Lefèvre (Pierre). La bibliothèque municipal de Laon. (Publié dans la « *Revue municipale, Laon, 1959* », pages 17 à 19 [Paris, La publicité municipale, 1959. In-8°]).

131. — Lefèvre (Pierre). Civilisation irlandaise (Publié dans « *Commerçant d'aujourd'hui* », n° 31, mai 1959, p. 23-24 [Saint-Quentin, Chambre de Commerce. In-4°]).

132. — Lefèvre (Pierre). Manuscrits de la bibliothèque de Laon (2me supplément). — Laon, sans date. In-4°, 14 pages ronéotypées.

133. — Leroux (G.). Histoire d'Étaves et Bocquiaux. — Saint-Quentin, impr. Raspail, 1956. In-8°, 112 pages.

134. — Leroy (André). Les maisons sculptées de Vadencourt (canton de Guise). (Publié dans « *Commerçant d'aujourd'hui* », n° 35, nov. 1959, p. 2 [Saint-Quentin, Chambre de Commerce. In-4°]).

135. — Leroy (André). L'Oise et Robert Stevenson. (Publié dans « *Commerçant d'aujourd'hui* », n° 38, février 1960, pages 2 et 23 [Saint-Quentin, Chambre de Commerce. In-4°]).

136. — Leroy (André). La Thiérache et ses coutumes (Publié dans « *Commerçant d'aujourd'hui* », n° 45, nov. 1960, pages 2, 22 à 24 [Saint-Quentin, Chambre de Commerce. In-4°]).

137. — Leroy (Marcel). Le château de Villers-Cotterêts. — Villers-Cotterêts, Société historique régionale, 1959. In-8°, 32 p., illustr.

138. — Leroy (Marcel). La Saint-Hubert en forêt de Retz (Publié dans le « *Bulletin folklorique d'Ile de France* », XXIe année, 3e série, n° 1, janvier-mars 1958, pages 16 et 17 [Paris, Fédération folklorique d'Ile de France. In-8°]).

139. — Leroy (Marcel). Les vanniers d'Haramont (Publié aux pages 42 à 44 de l'ouvrage d'Ancien (Bernard), *Haromont et l'abbaye de Longpré* [Villers-Cotterêts, 1960. In-8°]).

140. — Leroy (Marcel). Les vanniers d'Haramont, la Pierre Clouise, Dampleux, Chouy, Neuilly-Saint-Front, Montigny-l'Allier (Article paru dans le « *Bulletin folklorique d'Ile de France* », XXIIe année, 3e série, n° 6, avril-juin 1959, pages 164 à 171. [Paris, Fédération folklorique d'Ile de France. In-8°]).

141. — Lobjois (Gilbert). Une expérience d'enseignement de l'archéologie préhistorique tentée aux Écoles Normales de Laon. — Toulouse, Faculté des Lettres, 1959. In-8°, paginé 41 à 45 (Extrait des « *Annales publiées par la Faculté des Lettres de Toulouse - Année VIII - 1959 - Fascicule 3 - Pallas VIII - 2 - Travaux de l'Institut d'art préhistorique* »).

(à suivre).

Notes

1° — Suite de la « *Bibliographie historique du département de l'Aisne* », 1945-1954 (1er semestre), par Jean Quéguiner, parue dans les « *Mémoires de la Fédération des sociétés savantes... de l'Aisne* », t. I, pages 101 à 106.

2° — Pour ne pas étendre démesurément cette bibliographie, on n'a mentionné que les articles de revues d'une page et plus. On a laissé de côté les articles plus courts et on n'a pas dépouillé les comptes rendus de séances de sociétés.

3° — Tous les articles manuscrits ou dactylographiés mentionnés sont déposés aux Archives Départementales de l'Aisne à Laon.

4° — La fin de cette bibliographie paraîtra dans le prochain bulletin, ainsi qu'une bibliographie économique et administrative du département de l'Aisne pour la même période (2e semestre 1954 au 1er semestre 1961).

G. DUMAS

Directeur des Services d'Archives de l'Aisne.

Achevé d'imprimer
sur les presses des
Ets A. BATICLE
à Chauny (Aisne)
le 23 Décembre 1961
N° d'Edition : 315
Dépôt légal 4e trimestre 1961.

Etbs. A. BATICLE Imp.Chauny (Aisne)